BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVI
D
8-11
NAPOLI

L. 88. 39. a 42.

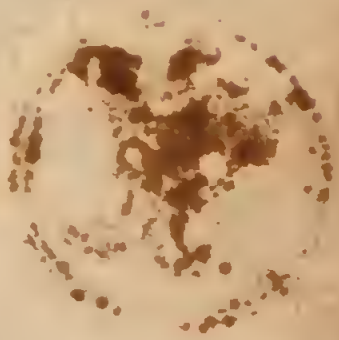

LVI
D.
8.. N11..

HISTOIRE
DE
FRANCOIS
1.
PREMIER.

Par M. VARILLAS.

TOME PREMIER.

SECONDE EDITION.

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais,
sur le second Perron de la sainte Chapelle.

M. DC. LXXXV.

Avec Privilege du Roy.

AU ROY,

IRE,

Voicy l'Hiſtoire de celuy de vos Predeceſſeurs dont on a dit

plus de bien & de mal. Les Gens de lettres qu'il recevoit ordinairement à ſa table, & qu'il combla de bienfaits, n'ont cru le loüer aſſez qu'en luy attribuant tous les éloges que les Panegiriſtes & les Poëtes avoient inventez pour les Heros de l'antiquité; & les Heretiques qu'il faiſoit bruler, n'ont rien oublié de ce qui ſervoit à noircir ſa reputation durant ſa vie & aprés ſa mort.

Ie m'éloigne également de ces deux extremitez, & je repreſente François Premier comme un grand Prince : mais malheureux ; quelquesfois par ſa

faute, & le plus souvent par de pures malices de la fortune. Celle qui le toucha le plus aprés la bataille de Pavie, fut l'infidelité des Genois : & de fait on n'en trouvera point de semblable, si l'on examine bien les circonstances qui suivent. Ils étoient ses Sujets, & luy avoient presté serment : cependant ils l'empecherent d'attaquer la Sicile dans le temps que la conqueste en étoit infaillible; & l'engagerent à celle de Sardaigne, où les maladies ruinerent son Armée en trois semaines. Ils enleverent ses Galeres aprés la bataille qu'elles a-

voient gagnée devant la ville de Naples, & les vendirent aux mémes Imperiaux qu'elles venoient de vaincre. Ils arreſterent à Savonne les Troupes deſtinées à renforcer l'Armée Françoiſe dans l'Italie, & l'expoſerent de cette ſorte à l'inſulte des Eſpagnols. Ils ravitaillerent la ville de Naples que Lautrec, avoit affamée, & en changerent la garniſon malgré luy. Ils firent degenerer ſon Camp, premierement en Hoſpital, & depuis en Cimetiere. Ils furent cauſe qu'il mourut de peſte avec trente mille hommes, entre leſquels on regreta particulierement le

Prince de Navarre, & les Comtes de Vaudemont & de Candale. Ils ſecoururent Gayette que le Prince de Melphe avoit reduite à l'extremité. Ils profiterent de la lâcheté de Theodore Trivulce, qui pour ſauver ſon argent rendit leur Citadelle ſans y être contraint. Ils donnerent à Antoine de Leve un avis qui luy fit vaincre & prendre priſonnier le Comte de Saint Pol, & deffaire ſon Armée à Landriano. Ils empêcherent le Comte d'Enguyen de réünir la ville de Nice à la Provence. Enfin ils ôterent Savonne aux François; & ne ceſſerent de leur

nuire, qu'apres les avoir obligez à repasser les Alpes.

Tant d'injures redoublées en toutes occasions n'étoient pas supportables : mais les guerres étangeres contraignirent François Premier & Henry Second ; & les civiles François Second, Charles Neuf, Henry III. Henry IV. & Loüis Treize, de dissimuler leur juste ressentiment. La punition des Genois, SIRE, étoit reservée à VOSTRE MAJESTE', qui vient de rétablir l'honneur de François Premier d'une maniere que l'on aura peine à croire, quand on ne verra plus les dommages que vos Bombes leur ont causé.

Leur Ville avoit merité le nom de ſuperbe par le genie de ſes Citoyens & par la magnificence de ſes Bâtimens, & ces Citoyens ſont preſentement humiliez, & ces Bâtimens reduits en poudre. Les Dories y avoient élevé deux grands Palais de l'argent que Charles-Quint leur avoit donné pour recompenſe de leur perfidie dont ils avoient uſé à l'égard de François Premier, & les Bombes de VOSTRE MAJESTE' ont ſçu diſtinguer ces Palais entre les autres, pour les abbattre. Mais comme cette execution militaire à été la derniere de vos Troupes, il

eſt à propos qu'elle finiſſe l'Epître dedicatoire,

SIRE,

De Vôtre tres-humble, tres-obeïſſant, & tres-fidele ſujet & ſerviteur,

VARILLAS.

APOLOGIE
EN FORME DE PREFACE
POUR L'HISTOIRE
DE
FRANCOIS PREMIER.

CE n'eſt ni pour rendre mon Ouvrage plus conſiderable que je mets icy cette Preface, ni pour avertir le Lecteur des difficultez qui ont retardé durant quinze ans l'impreſſion de l'Hiſtoire de François Premier. Je fais profeſſion d'être ſincere; & j'avouë ingenument de n'avoir eu pour toute raiſon, que le deſir de ſatisfaire les perſonnes qui ont voulu que le Public fût juge ſi j'avois utilement employé les années

que j'ay passées à lire les Manuscrits.

Je n'ay donc besoin, ni de cacher ma demangeaison de faire imprimer sous la feinte tromperie d'un ami qui m'ait pieusement derobé mon Livre, quoi que cela me soit en effet arrivé, ni de me justifier en faisant un preambule de cette avanture au nom de cet ami ou du Libraire. La modestie que j'affecterois seroit superfluë ; & je travaillerois inutilement à prevenir le Lecteur d'un fait, qui luy doit être indifferent de quelque côté qui le considere.

Je suis encore moins d'humeur à luy donner par avance de l'estime pour mon ouvrage ; & si je n'en vois pas tous les défauts aussi bien que luy, je ne laisse pas d'être persuadé qu'il y en a un assez grand nombre, tant de ceux qui ont échappé à ma foible lumiere, que de ceux que je n'ay pû corriger. Il y a mêmes une infinité d'endroits que je n'ay point eu le loisir de retoucher, parce que des personnes que je n'ay osé refuser ce sont emparées de mes cahiers à mesure que je les écrivois ; & les ont fait passer par tant de mains, qu'ils ne sont revenus entre les miennes que long-temps après. Je suppose que ces personnes n'ayent point eu d'autre dessein que de me ren-

dre office : mais étant comme elles ſont en reputation de ſçavoir ſi parfaitement l'hiſtoire, & la Langue Françoiſe, le Public leur auroit eu plus d'obligation ſi elles euſſent lû mon ouvrage la plume à la main; & ſi au lieu de luy donner une approbation qu'il n'avoit pas meritée, elles euſſent tourné contre luy leur charitable critique.

Elles euſſent épargné aux autres la peine de le faire, & à moy celle de les en prier. Elles m'ont abandonné à qui voudra paſſer pour ſpirituel & pour habile à mes dépens, & je m'y ſoumets autant par inclination que par neceſſité. Si je ſuis au deſſus de la cenſure par la dignité de la matiere que je traite, je ne le ſuis ni par la liberté de mes penſées, ni par la negligence de mes expreſſions. Tout le mal qu'il y a, c'eſt que les judicieux n'augmenteront pas beaucoup leur reputation en me reprenant, & qu'on leur dira qu'ils ne devoient pas s'amuſer à ſi peu de choſe. J'en ſuis fâché pour l'amour d'eux : mais ce n'eſt pas tout-à-fait ma faute, puis que je n'ay point fait la coûtume qui authoriſe en pluſieurs lieux, & permet preſque par tout l'impreſſion des plus méchans Livres. Je l'ay trouvée en entrant dans

la ſocieté civile, & j'en profite auſſi bien que les autres qui ſe mêlent d'écrire : mais à n'en point mentir je ne ſerois pas fâché qu'elle fût abolie, & la perte ne ſeroit pas grande quand mon Livre auroit été ſupprimé.

Je ſçay qu'après tout le faits ſinguliers dont il y eſt parlé dépendront, comme la plûpart des choſes qui ſont nouvelles, de l'opinion ou de la prevention de ceux qui les liront, & que cette opinion ou cette prevention ſera tantôt bien & tantôt mal fondée. Si cela m'arrive je ne ſeray pas ſi malheureux que je penſois ; puis qu'en perdant l'approbation de ceux qui ſe conduiſent par les lumieres de la raiſon, j'auray du moins pour moy celle de trois ſortes de gens, dont le nombre eſt plus grand qu'on ne s'imagine, je veux dire de ceux qui jugeront de mon Livre par ignorance, par indulgence, & par une pure inclination de contredire les faits hiſtoriques que l'on ſçavoit déja.

J'auray peut-être encore ceux qui pretendront ſe faire de feſte, & s'ériger en chefs de parti, quelque decrié qu'il puiſſe être ; & la nouveauté de tant d'evenemens inconnus juſqu'à preſent que je rapporte ſera bien malheureuſe, ſi elle

ne derobe quelque applaudiſſement aux perſonnes qui ne ſeront pas-aſſez ſur leurs gardes pour s'exempter de ſurpriſe. Quand elles ſeront une fois declarées en ma faveur, je ne deſeſpere pas de les conſerver; principalement ſi elles ſont perſuadées qu'encore que je n'aye ni l'eſprit penetrant ni le jugement ſolide, je ne laiſſe pas d'expoſer devant elles, & de ſoumettre pour ainſi dire à leur diſcretion, les Heros du ſiecle paſſé qui avoient le plus de conduite & de délicateſſe.

Si la reputation ne vient que du conſentement de la multitude, je deſeſpere d'en acquerir, à moins qu'on ne donne à la pitié ce qu'on refuſeroit à un juſte diſcernement. Ainſi je n'apprehende pas mêmes cette ſorte de Juges, dont la malignité vient de l'amour deſordonné qu'ils ont pour eux-mêmes; parce que ſi leur délicateſſe va juſqu'à ne rien loüer en autruy ſi ce n'eſt pour s'attirer quelque loüange, ils ſe relâcheront peut-être à mon égard, quand ce ne ſeroit que pour ſe piquer en m'approuvant d'avoir eu quelque lumiere de tant de ſecrets demeurez ſi long temps cachez, que je revele; & s'ils ſe portent avec joye à mépriſer tout ce qui ne vient

pas d'eux, leur jalousie pour ce livre cessera vray-semblablement, aprés que je leur auray avoüé qu'il y a fort peu du mien. Comme les actions des hommes que j'y represente de quelque nature qu'elles soient, ne me regardent point, il m'importe peu qu'ils les approuvent universellement, puisque je ne les raconte pas comme glorieuse, mais comme veritables, & je les abandonne sans pretendre pour cela que l'on use envers moy de quelque composition. Si on me fait grace je la recevray de bon cœur, mais je ne l'ose demander. Un autheur fait inutilement sa cour, quand il prie qu'on luy soit favorable. Il doit attendre que ses lecteurs s'y sentent disposez par eux mêmes; & se souvenir que quoi qu'on leur puisse dire, ils seront toûjours en pouvoir de juger avec une authorité absoluë.

Je ferois tort à ceux qui daigneront jetter les yeux sur mon François Premier, si je les soupçonnois de vouloir montrer à mes dépens la force de leurs genies par l'authorité qu'ils s'attriburont de decider sur tout; & si je les intimidois en leur declarant qu'ils deviendront eux-mêmes l'objet de la risée publique, s'ils entreprennent d'entrer en

lice

lice contre moy à toutes occasions, & de faire sur le moindre sujet une montre importune de ce qu'ils sçavent. Ces sortes d'horoscopes sont plus mal fondées sans comparaison, que celles de l'Astrologie judiciaire, parce qu'il n'y a point d'inconvenient qu'une personne juge sainement de ce qu'elle executera mal: témoin Scaliger le pere qui se connoissoit admirablement en Poësie, & faisoit pourtant de méchans vers. Je seray trop heureux si je trouve des gens qui s'étant donnez la peine de lire tout mon ouvrage, prendront celle de m'avertir des fautes qu'ils y auront trouvées & parleront avec moderation de ce qui n'aura pas eu l'avantage de leur agréer. Ce sera principalement ceux-ci que je tâcherài de me rendre favorables, en les instruisant des motifs que j'ay eus de faire paroître devant eux l'histoire de François Premier. Ils sçavent mieux que moy qu'elle n'a point encore été écrite avec toute l'exactitude qui seroit à desirer; & que la plûpart des evenemens difficiles ou dangereux à traiter, en ont été negligez ou supprimez à dessein.

Il m'eut été facile en imitant les Historiens qui m'ont precedé, de passer sous silence dans le premier Livre les a-

mours de la veuve de Loüis Douze & de Suffolc : mais on n'auroit pas ſans cela ſuffiſamment connu le genie du Roy que je veux dépeindre ; qui par un emportement de jeune Prince fut ſur le point de s'ôter la Couronne, ou pour mieux dire de mettre obſtacle à ſa bonne fortune, en donnant un heritier à ſon Predeceſſeur : D'un Roy, dis-je, qui ne voulut pas ſe prevaloir de ſon autorité pour accabler un indigne rival ; qui luy fit genereuſement une promeſſe d'importance ; & qui pour l'accomplir s'expoſa à rompre avec l'Angleterre. Ceux qui chercheront un portrait fidele de François Premier, reconnoîtront mieux ce Prince ſans comparaiſon aux marques dont je viens de parler, qu'à celles qu'il donna de ſa valeur dans les batailles de Marignan & de Pavie ; & ſi je me trompe dans ce prejugé, c'eſt ſur la bonne foy de Plutarque qui l'établit au commencement de la vie d'Alexandre.

L'exemple de Budé ſert admirablement à montrer que pour être des plus ſçavans, on n'en eſt pas plus propre à negotier les affaires delicates ; & l'on me doit ſçavoir bon gré de l'avoir rapporté, quand ce ne ſeroit que pour la rareté

du fait. Octavien Fregoſe qui ne ſuit point d'autres Loix que celles de l'intereſt, fait comprendre combien il eſt neceſſaire à ceux qui veulent s'établir ou ſe maintenir dans l'Italie, d'engager en toute maniere dans leur parti la Republique de Genes.

On avoit crû juſqu'icy ſur une fauſſe tradition, que Chievres grand Chambelan de l'Empereur avoit eu l'inclination toute Françoiſe, & l'on s'étoit fondé ſur ce que Loüis Douze l'avoit donné pour Gouverneur à Charles-Quint. Il a falu deſabuſer le Public dans le ſecond Livre, en accuſant le même Chievres d'avoir été la principale cauſe des guerres entre l'Empereur & le Roy par le Traité de Noyon, qu'il embroüilla de ſorte qu'il eſt impoſſible d'y rien comprendre.

Si la pretention de François Premier à l'Empire n'eſt pas le plus bel endroit de ſa vie, elle eſt au moins le plus inſtructif. On ne ſçavoit que la moitié de l'intrigue de ſon excluſion; & l'on ignoroit que Sequingue ſi fameux d'ailleurs pour avoir été le premier Gentilhomme Lutherien d'Alemagne, en fut la principale cauſe. Si je particulariſe dans le troiſiéme Livre la perte du Duché

de Milan, c'eſt pour répondre aux inſultes que nous font les Ecrivains de la Maiſon d'Auſtriche ſur une matiere ſi odieuſe, en nous reprochant les ſujets de mecontentement donnez mal à propos au Chancelier Moron, les negligences affectées du General Lautrec, le plus liquide du Treſor Royal detourné à contre-temps par Loüiſe de Savoye, & la complaiſance plus qu'à demi forcée de Samblançay. Ceux qui auront examiné dans leur force les veritez que je decouvre, verront bien qu'il étoit mal aiſé de menager mieux les intereſts de ma Patrie, qu'en mettant les Eſpagnols en état d'avoüer que s'ils nous ôterent ce Duché, ce fut uniquement par la faute de ceux qui nous gouvernoient alors, & non pas par nôtre foibleſſe. Je paſſe trop legerement ſur la valeur des Troupes auxiliaires que la France envoya en Dannemarc contre la Suede: mais je n'en ay rien trouvé dans nos Manuſcrits ni dans nos Livres imprimez, & les Hiſtoriens du Nort n'en diſent pas davantage que moy. Je ſuis pas à pas au quatriéme Livre le Connétable de Bourbon dans ſa revolte. J'en ay deterré pour ainſi dire toutes les circonſtances dans plus de cent endroits diffe-

rens où elles n'étoient exprimées qu'à demy, & n'étoient rapportées qu'à d'autres occasions; & ce travail étoit important pour convaincre les humeurs disposées à remuer, que la rebellion n'est jamais permise en aucun cas, & par quelque necessité où l'on soit reduit, puisque Dieu la punie si hautement dés cette vie en la personne d'un Prince à cela prés le plus innocent de ceux de son rang, & qui meritoit le moins d'ailleurs de mourir à trente-sept ans avec toutes les apparences de la reprobation. Je ne pouvois rendre justice à la vertu de Bayard qu'aux dépens de la reputation de Bonnivet: ni marquer avec de trop sombres couleurs l'imprudence de cet Amiral, puis qu'elle fut la principale cause du plus grand affront que la France ait jamais reçu, je veux dire la perte de la bataille de Pavie. J'avouë que je décris dans le cinquiéme Livre cette bataille d'une maniere differente de celles des autres Historiens: mais la question est de sçavoir, qui d'eux ou de moy approche de plus prés de la verité. Ils la font passer pour une deroute. Cependant il est presque impossible de s'imaginer que ce grand & formidable corps de gendarmerie Françoise

qui environnoit ſon Roy, ce ſoit laiſſé défaire ſans aucune reſiſtance dans un Parc extraordinairement vaſte, où il avoit la même liberté d'agir que s'il eût été en pleine campagne. Ce qui vrayſemblablement les a fait tomber dans l'erreur, eſt qu'ils n'ont pû concevoir par quel ſtratageme quinze cent Fantaſſins Baſques avoient défait en moins d'une heure un Eſcadron de deux mille lances. Le Lecteur jugera ſi j'ay évité cet inconvenient, & trouvé ſur la foy de trois relations differentes le ſecret de faire opiniâtrer le combat autant qu'il ſe pouvoit humainement par tous les corps de l'Armée Françoiſe, excepté ceux du Duc d'Alençon & des Suiſſes, qui ne répondirent pas ce jour-là à la haute eſtime que l'on avoit conçuë de leur valeur. Bien loin d'avoir obſcurci la gloire de nôtre Nation dans cette fameuſe bataille, je pretens l'avoir miſe dans ſon plus beau luſtre par deux invincibles raiſons ; l'une que toute autre Monarchie que la Françoiſe auroit infailliblement ſuccombé ſous une telle perte, dont elle ſe releva neanmoins ſans faire d'effort extraordinaire : l'autre qu'une ſi terrible diſgrace ne fut ſuivie d'aucun accident fâcheux, les Vain-

queurs n'ayant ſçu comme ils l'avoüent, ou n'ayant pû comme il y a beaucoup plus d'apparence, tirer aucun avantage de leur victoire. Je paſſe mêmes plus avant; & je ſoûtiens qu'à examiner de prés la bataille de Pavie, elle obſcurcit plus la reputation des Eſpagnols qu'elle ne l'augmente, puis qu'il ne tint qu'à François Premier, tout Priſonnier qu'il étoit, de leur ôter le Royaume de Naples & le Duché de Milan en acceptant les offres des Generaux qui l'avoient défait, dans le mécontentement où ils étoient d'avoir travaillé pour un Empereur éloigné de trois cens lieuës, qui ne leur ſçavoit aucun gré de leur victoire.

La beauté la plus achevée & la faveur la mieux établie, n'empêcherent pas dans le ſixiéme Livre la malheureuſe Comteſſe de Château-Briand de porter auſſi-bien que ſes trois freres la peine du crime qu'avoit commis Gaſton de Foix leur ayeul pour monter ſur le Trône, en tenant long-temps priſonniere, & faiſant enfin mourir, dit-on, l'heritiere de Navarre ſœur aînée de ſa femme.

André Dorie par un ſimple mécontentement ruine l'Armée de Lautrec;

& ôte à la France la Couronne de Naples pour n'avoir pas esté menagé avec assez de soin, quoi qu'il fût le plus considerable des Etrangers engagez à servir la France, & qu'il se fût assez expliqué de ne porter l'Echarpe blanche que par interest. Navarre & Pomperan deux des principaux Officiers François periſſent d'une maniere toute differente. La mort de Pomperan est digne d'envie, puisque ce fut pour un bon Maître qui luy avoit pardonné la plus grande des fautes civiles, qui est la rebellion : mais la mort de Navarre est digne de pitié, si l'on considere qu'il n'avoit suivy le party de France, que parce que l'Espagne où il étoit né avoit refusé de le racheter, quoi qu'il eût été pris en commandant ses Armées. Il avoit accepté la liberté que le Roy Tres-Chrêtien luy avoit genereusement offerte, & il ne le servoit que pour n'être pas ingrat. Cependant toute la grace qu'il reçut de ses Compatriotes, fut le choix du genre de son supplice, ou pour mieux dire la permission de se tuer luy-même.

Il n'y avoit pas lieu de dissimuler dans le même Livre la fin malheureuse du Connetable de Bourbon, aprés avoir rapporté dans le quatre la pire de ses actions

qui

qui fut ſa revolte : car encore que Dieu ne puniſſe pas toûjours en ce Monde les plus grands crimes, ſa providence eſt pourtant obligée à viſiter de temps en temps, comme parle l'Ecriture, ceux dont le ſcandale eſt plus horrible, parce qu'il eſt plus general ; de peur que l'impunité n'excite à les commettre, les perſonnes qui paſſent cette vie de la même maniere que ſi elles n'en attendoient point d'autre. Ainſi la triſte fin du Connétable devoit ſuivre ſon Traité avec le Comte de Rœux. Son voyage en Alemagne, & la bataille qu'il donna devant Pavie, puis qu'il avoit été aſſez malheureux pour y prendre ſon Roy.

Je ne parle qu'indirectement dans le ſeptiéme Livre du Schiſme d'Angleterre, auſſi ne regarde-t'il qu'en cette maniere l'hiſtoire de François Premier. Je ne cache point à mes Lecteurs le ſoin que prit Langey de faire approuver par quelques Univerſitez celebres la diſſolution du mariage de Henry Huit avec Catherine d'Arragon ; & je ſerois fâché qu'ils ignoraſſent que le même Langey fut depuis malheureux en tout ce qu'il entreprit, & mourut ruiné & ſans avoir reçu aucune recompenſe de tant de

ſervices qu'il avoit rendus durant ſa vie.

Mon Hiſtoire auroit été défectueuſe ſi j'euſſe imité la plûpart des autres Hiſtoriens de François Premier, qui ne parlent point de Calvin, ou le traitent tout-à-fait mal. Je ne puis diſſimuler que le portrait que j'en fais ne luy eſt pas tout à-fait deſavantageux, mais je ſoûtiens qu'il n'en eſt pas moins reſſemblant; & qu'il y auroit eu de l'injuſtice à ſupprimer ce que Calvin avoit de ſingulier, parce qu'il avoit eu le malheur de ſortir de la Communion de l'Egliſe Catholique, & de pervertir une infinité de perſonnes. Les guerres civiles qui ravagerent la France durant quarante ans, & qui doivent fournir la principale matiere aux regnes ſuivans, ne pouvoient raiſonnablement avoir de moindre principe; & j'aurois contribué ſans y penſer à la honte de mon Païs, ſi je l'euſſe repreſenté ſi long-temps ſur le point d'une revolution prochaine, par les nouveautez d'un homme qui n'auroit eu rien que de mediocre. Outre que les défauts que je luy attribuë égalent pour le moins ce qu'il y a eu de particulier en luy; & ſi l'on prend la peine d'examiner l'éloge du même Cal-

vin qui se trouve justement au bout de ceux de l'éloquent Pierre Masson Auteur Catholique & Ecclesiastique tout ensemble, on verra dés la premiere page que je ne luy donne pas tant de loüange que luy.

La mort du Dauphin dans le huitiéme Livre, noircit à la verité d'une étrange maniere Gonzague & Leve principaux Ministres de Charles-Quint: mais outre que l'empoisonneur de ce Prince perseverа jusqu'à la fin à dire que c'étoit eux qui l'avoient engagé dans un parricide si detestable, on sçait d'ailleurs que leurs crimes n'avoient pas commencé par celuy-là : Qu'ils étoient des plus corrompus de leur siecle: Que Gonzague n'avoit pas pardonné à sa propre mere dans le saccagement de Rome; & que Leve ne conserva le Duché de Milan aux Espagnols que par des vexations si horribles, qu'il ne s'en étoit point encore pratiqué de semblables.

Les disgraces du Connétable de Montmorency, de l'Amiral de Chabot, & du Chancelier Poyet, sont racontées dans le neuviéme Livre de maniere à ne pas surprendre ceux qui auront lû dans la Republique de Bodin, que François Premier devenoit de plus méchante hu-

meur à proportion qu'il approchoit de la vieilleſſe : Qu'il avoit été convaincu par ſa propre experience, de n'avoir pû choiſir deux hommes moins propres aux intrigues du cabinet que l'étoient Montmorency & Chabot ; & qu'encore qu'il ne pût pas attribuer le même défaut à Poyet, ce Chancelier en avoit un autre auſſi grand qui conſiſtoit à pouſſer les affaires trop loin : Que c'étoit-là la ſource de tous les malheurs arrivez à Sa Majeſté ; & que ſi elle continuoit de ſe ſervir des mêmes Miniſtres, elle ne devoit point attendre de plus favorable ſuccez.

L'évenement juſtifia que les trois Miniſtres qui furent mis en la place des diſgraciez, étoient plus capables qu'eux de la remplir ; & que ſi Henry Second n'eût pas depuis rétably le Connétable de Montmorency, il n'auroit pas été contraint de rendre pour le recouvrer cent quatre-vingts dix-huit Villes ou Places fortes, & preſque autant d'étenduë de Païs qu'en contenoit le tiers de la France.

On ne pretend point entrer au dixiéme Livre dans les deux queſtions agitées avec tant de chaleur, ſi François Premier pouvoit par des conſiderations

purement politiques proteger la ligue de Smalchalde toute Lutherienne qu'elle étoit contre un Empereur Catholique; & ſi Sa Majeſté Tres Chrêtienne pouvoit par le ſeul motif de ſauver ſa Couronne, rechercher l'alliance des Turcs. Je ne ſuis pas aſſez temeraire pour entreprendre ſur les droits des Theologiens & des Juriſconſultes; & je m'arreſte ſeulement à remarquer que s'il y avoit eu quelqu'un qui eût ſujet de ſe plaindre en plein Conſiſtoire & par toute l'Europe de cette ſorte d'alliance, ce ne devoit point être l'Empereur: Qui avoit pû étouffer le Lutheraniſme dans ſon berceau, & ne l'avoit pas fait: Qui avoit laiſſé croître cette Secte durant prés de trente ans: Qui ſembloit mêmes en avoir favoriſé le progrez; & qui n'avoit tourné ſes armes contr'elle, qu'aprés qu'elle l'avoit menacé de luy donner malgré luy un Coadjuteur à l'Empire, & qu'elle avoit ôté à ſon frere le Duché de Vvirtemberg. Le même Empereur avoit encore moins lieu de ſe ſcandaliſer de l'alliance des François avec les Infideles: Luy qui en avoit alors actuellement une par la ſeule conſideration du commerce avec l'Empereur de Calecut tout idolâtre

qu'il étoit : Luy qui entretenoit toûjours des Agens ſecrets à la porte de Solyman, pour y ſupplanter s'il eût pû ceux de François Premier : Luy qui avoit voulu rendre ſon frere le Roy des Romains tributaire de ſa Hauteſſe : Luy enfin qui ne declama contre les François à Rome, qu'aprés qu'il eut deſeſperé de les perdre de reputation à Conſtantinople. On a montré que le Roy Tres-Chrêtien ne tira aucun avantage des flottes que les Turcs envoyerent à ſon ſecours : mais la ſincerité de l'Hiſtoire qui fait juſtice à tout le monde ſans diſtinction de Chrêtien & d'Infidele, a voulu que l'on remarquât en même temps que ce ne fut pas par la faute de Solyman.

L'intrigue de la Ducheſſe d'Eſtampes & de la Seneſchalle de Normandie répreſentée dans l'onziéme Livre, étoit abſolument neceſſaire pour découvrir les veritables cauſes du Traité de Creſpy ; & ceux qui ne l'ont pas ſçuë, ou n'en ont oſé parler, ne ſont pas intelligibles lors qu'ils viennent à la derniere partie de la vie de François Premier. Il ſeroit à deſirer que la jalouſie de ces deux Dames eût été tout-à-fait enſevelie dans le ſilence : mais outre qu'il y a des Au-

teuts contemporains imprimez qui en parlent, le fait étoit trop évident pour être supprimé; & l'on m'auroit accusé de prevarication ou d'ignorance, si je l'eusse fait. J'ay défendu la reputation de Marie de Loraine Reine d'Ecosse, & je le devois par plus d'une raison. On avoit horriblement calomnié cette Princesse; & tous les Auteurs qui en avoient parlé s'étoient déchainez contr'elle, sur la seule déposition d'un ingrat à qui elle avoit fait grace de la vie. [a] Personne avant moy ne s'étoit mis en peine d'écrire la verité de sa conduite, non pas mêmes entre les François qu'elle avoit obligez en toutes rencontres. Cependant il n'y a jamais eu de Dame de son rang mariée hors de France qui ce soit mieux gouvernée, & qui ait donné moins de prise sur elle à la calomnie.

[a] Buchanan.

On me blâmera peut-être de vanité ou de demangeaison d'écrire, pour avoir traité de la conjuration de Fiesque dans le douziéme Livre aprés quatre Auteurs incomparables chacun en son espece, Hubertius Folietta, Agostino Mascardi, Mademoiselle de Scudery, & & le Cardinal de Rets; [b] & j'avouë ingenument que je me serois contenté de

[b] On les nomme suivant

l'ordre du temps qu'ils ont écrit,

renvoyer mon Lecteur à leurs ouvrages, si je n'eusse rien eu de nouveau à luy dire. Mais il est arrivé par je ne sçay qu'elle avanture que des quatre que l'on vient de nommer, les deux premiers qui sont Italiens ont donné trop de part à la France dans ce fameux projet, & les deux derniers qui sont François ne luy en donnent pas assez. La plume des deux premiers est taillée pour le parti qui fut enfin heureux, & celle des derniers affecte d'épargner le malheureux. Le Cardinal Trivulce ne fait point assez de figure dans aucun des quatre; & ce que la Cour de Rome y contribua, n'y est pas tout-à fait démêlé. J'y fais de plus entrer des negotiations qui n'avoient point encore paru; & comme je montre qu'avant moy la matiere n'estoit point épuisée, je pense qu'il y restera de quoi s'exercer aprés moy.

J'ay donné le treiziéme Livre à l'importunité de mes amis, plûtôt qu'à la necessité de mon ouvrage. Cependant il faudra que l'on avouë si on veut agir de bonne foy, qu'il étoit d'extrême importance pour l'éclaircissement de la vie de François Premier, de le comparer avec son adversaire. On me dira que je ne devois mettre ce Paralelle qu'aprés

avoir donné au Public l'Hiſtoire de Charles Quint que j'ay compoſée auſſi-bien que celle de François Premier, & j'avouë ingenument que j'aurois mieux fait. Mais deux raiſons m'en ont détourné. La premiere que dans l'Hiſtoire de François j'ay ſuffiſamment parlé de Charles pour les oppoſer l'un à l'autre : la ſeconde que l'Hiſtoire de Charles eſt beaucoup plus groſſe que celle de François; & que ſi j'euſſe encore ajoûté le Paralelle, la diſproportion auroit été trop grande.

Je ſuis obligé d'avoüer auſſi par reconnoiſſance, que je n'ay pas ſeulement profité des manuſcrits du Roy, mais encore de ceux des Biblioteques celebres de la Moignon & de Menard, & de pluſieurs autres écrits qui m'ont été communiquez. Avec tout cela neanmoins je n'oſerois répondre de la fidelité de toutes les pieces que je cite aux marges: car outre que celles qui ſont venuës entre mes mains n'étoient pas toutes originales; quand elles l'euſſent été, je ſuis fort éloigné de répondre que ceux qui les ont écrites ayent été exempts de paſſion, d'intereſts, d'ignorance, ou de prevention; & ſi mon Lecteur eſt raiſonnable, il ſe doit contenter de la

peine que j'ay priſe d'en faire des extraits, & de luy rapporter ce qu'elles contiennent de meilleur, ſans m'obliger de plus à luy en garentir l'exactitude.

On ſe plaint que je ne marque pas les endroits où ſont preſentement tous les Manuſcrits que je cite ; & je répons que ces Manuſcrits ſont de trois ſortes, du Roy, de Meſſieurs du Puy, & de divers autres particuliers. Pour ceux du Roy il auroit été inutile de les citer ; & pour en être convaincu on n'a qu'à prendre garde que de plus quatre mille citations de Layettes qui ſont dans le Greffier Jean du Tillet, & dans le celebre Pierre du Puy, il n'y en a pas une qui ne ſe trouve maintenant fauſſe, quoi qu'il ſoit certain qu'elles étoient toutes veritables au temps que ces deux illuſtres Auteurs écrivoient : outre qu'il y a vingt-trois ans que je ſuis ſorti de la Bibliotheque du Roy, & que depuis elle a bien changé de face. Quant aux ſept cens ſoixante quatorze Manuſcrits de Meſſieurs du Puy, chacun ſçait qu'ils ont diſparu ; & que celuy à qui ils avoient été leguez par teſtament, en a diſpoſé d'une maniere qui n'eſt pas venuë à la connoiſſance du Public. Pour

les originaux que divers particuliers de Paris & des Provinces m'ont communiquez, je n'en ay vû la plûpart qu'à condition de garder le secret; & si l'on m'a permis d'instruire mes Lecteurs des particularitez des plus curieuses que j'y trouverois, on m'a défendu de découvrir les personnes auſquelles eux & moy en ont l'obligation. Je desavouë l'edition de François Premier à la Haye par Arnould Leers; & j'en ay des raisons qui ne sçauroient être plus fortes. Elle a été faite sans mon consentement, & mêmes sans que je l'aye sçu, sur des fragmens qui m'ont été dérobez, auſquels on a ajoûté, diminué, & changé tout ce qu'on a voulu. Si l'on prend la peine de la confronter avec celle cy, on verra qu'il y manque plus de la moitié de l'Ouvrage; & que le reste est si defiguré, que je ne m'y reconnois presque plus. Dans le premier Livre quatre des principaux faits: Qui sont la negotiation de Budé à Rome: Celle de Fleurages avec les Suisses: L'avanture par laquelle le Comte de Morette trouva un nouveau passage entre les Alpes; & les difficultez qu'eut l'armée Françoise à les traverser, sont exprimez d'une maniere qui n'est pas

intelligible. Il manque dans le ſecond Livre la negociation de la Tour en Ecoſſe: Celle de Saignes en Hongrie: & la Relation que le Mareſchal de Foix écrivit luy-même ſur ſon entrepriſe de Parme. Il n'y a dans le Trois que la moitié de la negotiation de Calais, & il y manque de plus les intrigues de Leon Dix pour chaſſer les François du Duché de Milan: L'éclairciſſement de l'affaire de Samblançay; & l'expedition de quatre mille François dans la Suede, où ils remporterent pour le Roy de Dannemarc une tres-ſignalée victoire. Il manque dans le Quatre l'adreſſe avec laquelle le Comte de Beaujeu qui paſſoit pour l'homme le plus groſſier du Royaume, trompa le Roy Loüis Onze qui étoit le plus fin: Les dernieres meſures du Connétable pour ſe revolter; & les fautes de Bonniver, qui ruina une Armée de cinquante mille hommes. Il manque dans le Cinq la meilleure partie de la bataille de Pavie: La negotiation de Saignes en Ecoſſe: La mort du jeune Baron de Trans: La negotiation de la Reine de Navarre à Madrid: La ſupercherie qu'on luy fit: Les lettres qu'elle écrivit là deſſus; & la proteſtation du Roy en preſence du Preſident

de Seluë, de l'Archevêque d'Ambrun, & de l'Evêque de Tarbes, contre le Traité de Madrid qu'il devoit signer le lendemain. Il manque dans le six les commencemens de l'inclination de François Premier pour la Demoiselle de Helly : La maniere dont on traita le Parlement de Paris à l'occasion de la mere du Roy qui s'en plaignoit : Les plus curieuses particularitez du Concile de Sens ; & les intrigues des Princes d'Italie, pour détourner le Roy d'accomplir ce qu'il avoit promis en prison. Il manque dans le sept les avantages que les Gens de Lettres tirerent de la Cour : La liaison que la France & l'Angleterre formerent entr'elles contre l'Empereur : La maniere heroïque dont François Premier se consola de la mort de sa mere : Le soin qu'il prit pour empêcher la Noblesse d'opprimer les Paysans : Quelques particularitez de la mort du Chancelier Duprat ; & l'industrie avec laquelle le Chancelier du Bourg son successeur, purgea la France d'un tres grand nombre de voleurs. Il manque dans le huit ce que la Cour de France fit pour le divorce du Roy d'Angleterre avec Catherine d'Arragon : Les consultations de Langey

sur ce sujet à quelques fameuses Universitez de l'Europe : L'ingratitude dont sa Majesté Angloise usa à son égard ; & les causes qui empêcherent François Premier de recouvrer le Duché de Milan, pendant que toutes les forces de l'Empereur étoient occupées contre Solyman. Il manque dans le neuf les veritables motifs par lesquels François Premier envoya des Ambassades à Constantinople : Ceux qui luy firent obtenir du Pape Paul Trois les Indults : Ceux qui causerent les disgraces du Connétable de Montmorency, de l'Amiral de Chabot, & du Chancelier Poyet ; & ceux qui rendirent inutiles aux François les flottes que Solyman envoyoit à leurs secours. Enfin le dix, le onze, & le douziéme Livres y manquent tous entiers, & environ le tiers du treize.

Il ne reste plus que de satisfaire aux objections, qui ont si long-temps servi de cause ou de pretexte pour differer l'impression de cet Ouvrage. On dit premierement que j'ay donné atteinte autant qu'il étoit en moy, à la haute reputation de François Premier. En second lieu que ce Prince avoit jusqu à present passé entre les plus Grands qui ont porté

la Couronne de France, & que cependant je les mets entre les moindres. En troiſiéme lieu que je luy attribuë des imperfections que l'on n'avoit point encore ſçuës, ou que l'on avoit jugé à propos de ne pas reveler. En quatriéme lieu que je le traite plus mal que les Ecrivains François qui m'ont precedé; & que je devois ſuivre l'exemple des Etrangers, & ſur tout des Eſpagnols & des Italiens ſes ennemis, qui ne ſe ſont pas contentez de loüer ſes belles actions, mais ont deplus ſupprimé ou déguiſé les defectueuſes.

Comme ces objections m'ont été faites par ordre, on ne doit pas trouver mauvais que j'y réponde de même. J'avouë pour la premiere que François Premier eſt des plus grands Rois, non ſeulement de la France, mais encore du Monde, & qu'on luy fait juſtice en le mettant dans ce rang. Je ne reconnois point d'Auteur imprimé ni manuſcrit qui n'en convienne, & je ſerois ridicule ſi j'en doutois. Mais je ſoûtiens que je ne l'ay point tiré de ce rang auguſte pour le placer entre les moindres; & je ſuis aſſuré que ſi ceux qui m'en accuſent prennent la peine de lire mon treiziéme Livre, leur objection ceſſera quand ils y verront que

ce que François Premier a eu d'irregulier dans sa conduite, n'approche pas des vices de Charles-Quint, qu'ils élevent pourtant au dessus de tous les Empereurs depuis Charlemagne, & qu'ils veulent avoir été le Prince le plus accompli des derniers siecles.

La seconde objection n'est pas plus vraïe : mais comme elle n'est exprimée qu'en termes generaux, & qu'elle ne descend point au particulier, je n'y puis autrement répondre qu'en m'offrant de montrer à qui le souhaitera que d'un côté je ne reproche rien à François Premier, qui ne soit dans les Auteurs imprimez ; & que de l'autre je represente un grand nombre d'actions heroïques que l'on ne sçavoit pas qu'il eût faites, comme celle de ne pas vouloir conserver le Royaume de Naples aux dépens des Neapolitains. Si on avoit lû les Ecrivains François qui m'ont precedé, l'on ne diroit pas que j'aye été plus satirique qu'eux ; & si je ne craignois d'échoüer contre l'écueil où l'on veut que j'aye fait naufrage, j'apporterois icy les endroits de mon Histoire que l'on pretend être injurieux à la memoire de François Premier, & je leur opposerois ceux de Messieurs du Bellay que tout

le monde ſçait avoir été ſes Panegriſtes. Je les comparerois enſemble; & je montrerois par cette oppoſition, que je luy ſuis plus favorable qu'eux en tout, excepté lors que je parle de la Ducheſſe d'Eſtampes, & de la Comteſſe de Château-Briand. Mais pour la Ducheſſe, le celebre Montagne trouve fort à redire que Meſſieurs du Bellay l'ayent oubliée; & s'il eſt icy permis de raiſonner ſur le même principe, on doit approuver que je diſe que ſi Montagne lors qu'il écrivoit ainſi de la Ducheſſe ſe fût ſouvenu de la Comteſſe, il n'auroit trouvé pas moins étrange le ſilence des mêmes du Belley à l'égard de cette belle & malheureuſe Dame; & que s'il ne l'a pas fait, ſa mauvaiſe memoire dont il ſe plaint ſi ſouvent en a été la ſeule cauſe. Il a donc falu que je parlaſſe de ces deux charmantes perſonnes; & ſi l'on examine la maniere dont je m'y ſuis conduit, on jugera que je n'en pouvois écrire plus ſobrement ſans violer une des principales loix de l'Hiſtoire, qui défend de cacher les particularitez lors qu'elles ont beaucoup contribué aux grands évenemens. Aucun n'a d'ailleurs blâmé juſqu'à pre-

ſent l'illuſtre Evêque de Pamiez Henry de Sponde, de ce qu'il y a dans ſes Annales Eccleſiaſtiques au prejudice de François Premier. Cependant ſi on a la curioſité de voir ce qu'il en rapporte depuis mil cinq cens quinze juſqu'à mil cinq cens quarante-ſept, on le trouvera ſans comparaiſon plus remply que moy de tout ce que l'on dit être deſavantageux à la reputation de François Premier. Enfin on deſireroit que j'euſſe imité les Hiſtoriens étrangers, & principalement les Italiens & les Eſpagnols, en ce qu'ils ne ſe ſont pas contentez d'exagerer les belles actions de François Premier, mais ils ont de plus caché celles qui n'étoient pas loüables. Je ne demeure pas d'accord que tous les Hiſtoriens étrangers ni mêmes la plus grande partie d'entr'eux, ayent eu tant de complaiſance pour ce Monarque ; & j'en excepte au moins Avila & Sandoval entre les Eſpagnols, & Guichardin, & Equicola entre les Italiens, qui ſont pourtant les plus eſtimez de ces deux Nations. J'ajoûte que les Etrangers dont les memoires ont été differens des miens, ſont en tres-petit nombre : Qu'ils n'ont pas preten-

du obliger François Premier ; & qu'ils n'ont écrit en ſa faveur, que par une fine politique qu'il importe de dévelop-per icy.

Ils étoient jaloux de l'accroiſſement de la France ; & ils apprehendoient qu'elle ne pouſſât ſes conqueſtes juſques dans leur Païs, aprés qu'elle ſe ſeroit débaraſſée des Guerres civiles où elle avoit été occupée durant quarante ans. Il n'y avoit point d'autre moyen pour l'en détourner, que de perſuader aux François qu'ils ne reüſſiroient pas mieux à l'avenir contre l'Eſpagne, l'Allemagne, & les Païs-Bas, qu'ils avoient reuſſi ſous le Regne de François Premier ; & pour y parvenir il faloit les accoûtumer à lire dans l'Hiſtoire de ce Prince, qu'il avoit fait tout ce qui ſe pouvoit humainement contre la Maiſon d'Autriche, ſans qu'il luy euſt été poſſible de l'ébranler. Qu'il n'y avoit eu rien à redire dans ſa conduite ; & que les fautes que l'on croyoit y avoir apperceuës, venoient de la Monarchie & non pas du Monarque ; c'eſt à dire que François Premier avoit bien apporté tout ce qu'il faloit de ſon côté pour vaincre Charles-Quint : mais que

la France n'avoit pû faire des efforts aſſez conſiderables, ni fournir aſſez d'hommes & d'argent pour une telle victoire. Que ce que l'on imputoit au malheur du meſme François Premier ne devoit eſtre attribué qu'à l'impuiſſance de ſon Etat ; & que ſi les plus grands Capitaïnes & les plus adroits Politiques qui furent jamais, euſſent commandé les mêmes Armées & ſe fuſſent rencontrez dans les mêmes conjonctures, ils auroient ſuccombé devant Pavie, & ſe fuſſent comme eux tirez d'affaire par les Traitez deſavantageux de Madrid, de Cambray & de Crepy.

Il n'y avoit rien de plus aiſé aux Hiſtoriens François que de refuter une erreur ſi groſſiere, en expoſant, comme j'ay fait, la verité toute nuë ; & en montrant par des titres authentiques que François Premier n'avoit pas fait à beaucoup prés tout ce qu'il pouvoit contre Charles-Quint, & qu'il n'avoit tenu qu'à luy de le vaincre en pluſieurs rencontres. Qu'il y avoit eu dans ſa Majeſté Tres-Chrêtienne des negligences & des contre-temps qui ne pouvoient être excuſez. Que ces irregularitez venoient toutes du Monarque ; & non pas

de la Monarchie. Que la foibleſſe n'y avoit eu aucune part ; & que ſi le malheur y en avoit eu, ce n'avoit été que la moindre. Que le tout étoit preſque venu du mal entendu, ſi commun dans l'Hiſtoire de France entre les Souverains du temps paſſé & leurs Miniſtres ; & que de meilleurs Capitaines & de plus vigilans politiques repareroient un jour, ce que François Premier avoit gâté.

Cependant les plumes des François étoient demeurées à cet égard dans un ſilence d'autant moins excuſable, qu'il étoit univerſel. L'erreur avoit euë ſon cours paiſible, & perſonne ne s'étoit mis en devoir de la contredire. On étoit demeuré ſi prevenu durant prés de cent ans de l'opinion que la Monarchie Françoiſe periroit infailliblement ſi elle choquoit la Maiſon d'Autriche, [a] qu'un grand Cardinal ſe fonda ſur ce principe pour ſoûtenir un jour dans le Conſeil de Loüis Treize, qu'il valoit mieux laiſſer perir le Duc de Mantouë tout François qu'il étoit, que d'empêcher les Eſpagnols de conquerir ſes Etats. [a] Berule.

On auroit ſur la même ſuppoſition abandonné Charles Emanuel Duc de Savoye ; ſi Leſdiguieres ne l'eût ſauvé

par une action qui n'eſt point imitable ; & il ſembloit que rien ne fut plus capable de deſabuſer les François, lorſque le Cardinal de Richelieu entra dans le Miniſtere en mil ſix cens vingt-quatre. La France n'étoit pas à beaucoup prés ſi floriſſante, qu'elle l'avoit été ſous François Premier. Les Guerres civiles l'avoient épuiſée : Elle avoit chez elle un Parti formé ; [a] & ce Parti avoit des Villes de ſeureté, des finances, un Chef declaré, & un gouvernement particulier authoriſé par des Edits. La haute Nobleſſe étoit accoûtumée à la revolte, & les Princes étoient en poſſeſſion de ne pas toûjours obeïr.

[a] Les Huguenots & le Duc de Rohan.

La Maiſon d'Autriche au contraire joüiſſoit depuis un ſiecle d'une paix profonde, qui n'avoit été interrompuë que dans un coin de ſa domination, c'eſt à dire les Païs-Bas. Elle recevoit des Indes Occidentales cent fois plus de treſors que Charles n'en avoit tiré ; Elle poſſedoit le Portugal que Charles n'avoit point eu, & ce Royaume luy apportoit tous les ans les richeſſes des Indes Orientales : Elle avoit huit grands Capitaines, Spinola, Merode, Colalte, Galas, Papenheim, Tilly, Aldringuer,

& Feria. Elle avoit reduit les Protestans d'Alemagne à recevoir les dures conditions qu'il luy avoit plû de leur imposer, & à relâcher les biens Ecclesiastiques dont leurs Ancêtres s'étoient emparez vers le commencement du siecle passé; & elle pouvoit en joignant leurs troupes aux siennes, accablet d'abord celuy qui oseroit l'attaquer.

Loüis Treize ne laissa pas neanmoins avec toutes les inégalitez que l'on vient de representer, d'humilier en même temps les deux branches de la Maison d'Autriche, d'Espagne, & d'Allemagne, par une longue guerre: & de la mettre si bas, qu'elle n'a pû depuis se relever. Ce n'est pas pourtant de luy que nous avons le mieux appris, qu'il n'avoit tenu qu'à François Premier de la ranger à la raison. C'est son incomparable Fils Loüis Quatorze qui nous a dessillé les yeux, en ajoûtant à la Monarchie Françoise, le Comté de Bourgogne, l'Alsace, la Loraine, le Luxembourg, l'Artois, le Cambresis, & les parties les plus considerables de la Flandre & du Haynault; & l'on diminuë autant de sa gloire, que l'on cache de défauts de François Premier, puisque c'est luy qu

a ſi heureuſement reparé les breches que ſon Predeceſſeur avoit faites à la Monarchie Françoiſe. Mais le détail de cette verité eſt la matiere d'un Panegirique, & non pas d'une Preface. Celle-cy n'eſt déja que trop longue ; & il eſt temps que mon Lecteur examine, ſi ce que je viens de luy dire eſt veritable.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Chaville, le dix-septiéme jour de Juillet mil six cens quatre-vingt quatre. Signé JUNQUIERES; Il est permis au sieur de Varillas, de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, *l'Histoire de François Premier*, en tel volume & caractere qu'il luy plaira, pendant le temps & espace de dix années, à commencer du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois; Avec deffenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres, d'imprimer ou faire imprimer ladite Histoire de François Premier, sans le consentement du sieur de Varillas, ou de ceux qui auront droit de luy, ny mesme d'en vendre de contrefaits, ny d'impression étrangere, sur peine de trois mille livres d'amende, confiscation des Exemplaires contre-

faits, & de tous dépens, dommages & interests, ainsi qu'il est porté plus amplement par lesdites Lettres.

Et ledit sieur de Varillas a cedé & transporté son present Privilege à Claude Barbin, Marchand Libraire, pour en joüir le temps porté par iceluy, suivant l'accord fait entre eux.

Registré sur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de Paris.

Signé ANGOT, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 15. Mars 1685.

ARGUMENT
DU
PREMIER LIVRE.

FRANCOIS à son avenement à la Couronne negotie inutilement pour empêcher l'Empereur & le Roy Catholique de proteger Maximilien Sforce qui tenoit le Duché de Milan, & s'accommode avec la Republique de Venise. Les Italiens s'imaginent qu'il ne passera pas si tôt les Alpes; & persistent dans leur erreur, quelque effort que fassent l'Empereur & les Espagnols pour les détromper. Le Pape amuse l'Ambassadeur de France Budé, pendant qu'on l'amuse à son tour, & que l'on détache de ses interests Octavien Fregose Duc de Gennes. Les Suisses commandez par le Cardinal de Sion se saisissent des passages des Alpes: mais un Païsan montre aux François un chemin inconnu par le quel ils entrent en Italie, quoy qu'avec une extréme difficulté. On les avertit que Prosper Colonne General de la Cavalerie du saint Siege se repose & croit être

en ſeureté dans Ville-franche, & Bayard l'y enleve. Le Pape veut s'accommoder avec eux, mais le Cardinal Neveu l'en détourne. Le Roy perd deux belles occaſions de vaincre ſans rien hazarder; & on luy perſuade de faire un traité avantageux aux Suiſſes, qu'ils violent pourtant au bout de huit jours. Ils marchent à deſſein de ſurprendre les François, qui les attendent de pied ferme à Marignan. La bataille commence; & les Alemans de l'avant-garde lâchent le pied, s'imaginant d'être trahis. Le jeune Guiſe les raſſeure, & les oblige à reprendre leur poſte. Le Combat eſt horrible; & continuë durant quatre heures de nuit, nonoſtant les tenebres & la difficulté de s'entre connoître. Enfin la laſſitude fait prendre haleine aux ſoldats des deux Armées ſur le lieu où ils ſe trouvent, juſqu'au point du jour que la bataille recommence. Elle dure juſqu'à midy; & les Suiſſes abandonnent le Champ, aprés avoir perdu le corps qu'ils avoient détaché pour attaquer l'arriere-garde des François.

FRANCOIS PREMIER.

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable ſous ſon Regne durant l'année mil cinq cens quinze.

COMME l'on n'avoit point 1515.
aſſez connu juſqu'au regne de François Premier la puiſſance de la Monarchie Françoiſe, on ne l'avoit point admiré autant qu'elle le merite; Car encore qu'elle eût été pluſieursfois ébranlée, & qu'elle eût fait des efforts incroyables pour ſe raffermir, elle n'avoit pas neanmoins ſceu preciſément à combien d'Ennemis elle étoit capable de reſiſter, puiſqu'elle n'avoit pas veu dans un même tems l'Ale-

1515. magne, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Irlande, la Hongrie, la Boheme le Dannemarc, la Suede, la Norvege, les Païs-bas, les forces du Vieux-monde, & les richesses du Nouveau, conjurées en vain à sa ruïne.

Desseins general des Livres de l'Histoire de François premier.

Les Gots l'avoient attaquée sous le grand Clovis; mais leur débordement avoit ressemblé à celuy des torrens, qui n'est à craindre que dans sa premiere impetuosité. Les Sarrasins avoient penetré plus avant sous la Mairrie de Charles Martel; mais faute de s'être asseurez d'un lieu de retraite, ils avoient perdu prés de quatre cens mille hommes, & veu borner aux Monts Pirenées le plus vaste Empire qui fut jamais, puisqu'il comprenoit toute l'Afrique, la meilleure partie de l'Asie, & plusieurs Etats de l'Europe. Les Alemans au nombre de deux cens mille s'étoient proposez de la conquerir sous Philippe Auguste; mais le mauvais succez de leur premiere tentative à Bovines, avoit suffi pour leur faire changer de dessein. Les Anglois l'avoient reduites à d'étranges extremitez sous les Roys Philippe de Valois, Jean, Charles Cinq, Charles Six, & Charles Sept; mais ils en avoient été chassez par la valeur de la Pucelle d'Orleans & du

Comte de Dunois, & par le changement de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, dont le pere Jean sans-peur les y avoit appellez. Icy la guerre qu'elle soûtiendra durera plus de trente années : ses ennemis seront toûjours asseurez d'un azile : la fortune l'abandonnera pour passer de leur côté ; & le fameux Rebelle[a] à qui ils devront tous les avantages qu'ils remporteront sur elle les servira jusqu'à répandre pour eux la derniere goutte de son sang. 1515.

[a] Le Connestable de Bourbon.

Un Prince son feudatere[b] qui luy étoit redevable de son éducation, entreprendra de la ruïner à l'âge de dix-neuf ans ; & pour son coup d'essay ravira à François Premier la Couronne Imperiale dont il croyoit être asseuré. Il luy ôtera le Duché de Milan par les Armes & par l'autorité du saint Siege : Il corrompra la fidelité de trois grands Capitaines,[c] dont le premier prendra son Roy prisonnier, & les deux autres ruïneront une Armée de trente mille François devant la ville Capitale[d] d'un Royaume qu'elle avoit conquis : Il ne délivrera son adversaire qu'à des conditions injustes, qui seront pourtant acceptées dans le Traité de Madrid, & confirmées dans les deux suivans : Il abusera de la credulité des Am-

[b] Charles Quint.

[c] Le Connestable de Bourbon, le Prince d'Orange, & André Dorie.

[d] Naples.

1515.

baſſadeurs de France, [a] & il fera aſſaſſiner ceux [b] qu'il ne pourra corrompre: il entrera dans la Provence avec cent mille hommes, au moment que ſes deux principaux Miniſtres [c] feront empoiſonner le Dauphin; & aprés en avoir été repouſſé, il oſera confier ſa perſonne à la generoſité de ſon ennemy ſi ſenſiblement offenſé [d]: Enfin il appellera les Anglois à la conqueſte de la Picardie, ſur la promeſſe qu'une Dame [e] leur fera ouvrir les portes des Places frontieres, & facilitera le ſiege de Paris.

Cependant la France ſera preſque par tout également à l'épreuve de la haine & de l'infidelité de ſes ennemis. [1] Son Roy abaiſſera de ſorte à Matignan l'orgueil inſuportable des Suiſſes, qu'ils n'oſeront plus combattre ſous leurs propres enſeignes; & l'uſurpateur du Duché de Milan, [f] cedera à la veuë de ſes premieres Armes. [2] L'infidelité d'un Electeur [g] qui le privera de l'Empire, ne le detournera pas de reſtablir ſur le trône un Roy dépoüillé; [h] & rien que la mauvaiſe diſcipline de ſes ſoldats ne l'empeſchera d'ajoûter à la conqueſte de Fontarabie, celle de la Navarre. [3] Il ne perdra courage ni par la lenteur de ſon General, [i] qui laiſſera en dormant re-

[a] Velly & l'Evêque de Maſcon.

[b] Pregoſe & Rincon.

[c] Gonſagues & Leve.

[d] François Premier.

[e] La Ducheſſe d'Eſtampes.

[1] *Deſſein particulier du I. Livre.*

[f] Maximilien Sforce.

[2] *Deſſein du II. Livre.*

[g] Albert Archeveſque de Mayence.

[h] Henry d'Albret.

[3] *Deſſein du III. Livre*

[i] Lautrec.

prendre le Milanez, ni par la complaisance d'un Tresorier[a] qui fera perdre la bataille de la Bicoque. [4] La rebellion du Connestable[b] ne ralentira point l'ardeur de la France à rétablir son autorité dans l'Italie; & si les cinquante mille hommes qu'elle envoyera de là les Alpes se dissipent, elle dissipera à son tour une Armée d'Alemans entrée dans la Bourgogne. [5] La prise de son Roy & la perte de ses meilleurs soldats devant Pavie, ne luy feront pas perdre un pied de terre, & ses frontieres dans un si grand malheur se trouveront si bien gardées, que les Vainqueurs n'auront pas la hardiesse de les entamer. [6] François sortira de prison pour rendre au Pape[c] la liberté que les Alemans & les Espagnols luy avoient ostée, & pour recouvrer l'état Ecclesiastique entierement usurpé par les troupes d'un Empereur Chrêtien.[d] [7] Un Duc voisin,[e] luy manquera de parole par trop de complaisance pour sa femme,[f] mais il en sera dépouillé de ses Etats. [8] L'Empereur[g] arrivera trop tard à son secours; & s'il entre dans la Provence avec une Armée formidable, [9] ce ne sera que pour en sortir avec plus de honte. [10] Celle qu'il envoira dans le Piémont sera défaite à Cerisoles par un Prince[h] de vingt-deux

1515.

a Jambian çay.
4 *Dessein du IV. Livre.*
b de Bourbon.
5 *Dessein du V. Livre*
6 *Dessein du VI Livre*
c Clement sept.
7 *Dessein du VII. Livre.*
d Charles Quint.
e Charles de Savoye.
f Beatrix de Portug l Duchesse de Savoye.
8 *Dessein du VIII. Livre.*
g Charles-Quint.
9 *Dessein du IX. Livre.*
10 *Dessein du X. Livre.*
h Le Prince d'Anguin.

1515. ans; [11] & si pour dernier effort il jette de nouvelles troupes dans la Picardie & dans la Champagne partagées par avance avec l'Anglois, elles y seront si mal traitées, qu'on les verra contraintes d'apposter un Moine [a] assez adroit pour conclure la Paix en trois jours. [12] En un mot ce sera sous le regne de François Premier qui se revelera le secret de la Monarchie Françoise, qui consiste en ce qu'elle est invincible au dehors; & que si elle doit perir avant le monde, ce ne sera que par elle-même.

11 *Dessein du XI. Livre.*

a Henry huit. *b* Le Cordelier Huittierez

12 *Dessein du XII. Livre.*

Pour mieux developer tant de rares évenemens, il faut presuppose que jamais Prince ne vint à la Couronne dans une conjoncture plus favorable que François Premier, & jamais Prince ne soûtint mieux durant les dix premieres années de son Regne la haute estime que l'Europe avoit conceuë de sa valeur. Jean Comte d'Angoulesme son ayeul, second des trois fils du Duc d'Orleans étoit mort en odeur de sainteté, [b] & Charles son pere avoit preferé la vie retirée aux agitations de la Cour: mais Loüise sa mere sœur du Duc de Savoye n'avoit point l'ame si tranquille, puisqu'elle s'étoit engagée dans des intrigues qui pouvoient traverser l'agrandissement

b Il y a un Livre imprimé des vertus & des miracles de ce Prince.

de son fils. Cette Princesse avoit vécu en 1515
assez grande union avec son mary, parce qu'elle s'étoit accommodée à l'inclination qu'il avoit pour la solitude ; mais la mort de ce Prince l'ayant mise en liberté, elle se vit en état de paroître à la la Cour en qualité de Comtesse d'Angoulesme, avec les avantages qu'elle tiroit de son rang & de sa beauté. Elle avoit laissé son fils unique à Coignac sous la conduite de Gouffier Boisy Gentilhomme de merite ; & étoit venuë trouver à Blois le Roy Louïs douze, qui l'avoit receuë avec tout l'honneur dû à la premiere Princesse du Sang Royal. Il avoit mêmes souhaitté qu'elle eût une liaison particuliere avec la Reyne Anne de Bretagne sa femme, mais la conformité de leurs Esprits ne servit qu'à leur inspirer de la haine l'une pour l'autre.

Elles étoient toutes deux fieres, & toutes deux bizarres dans leur fierté. La Reyne n'avoit que deux filles, dont l'aisnée heritiere de Bretagne devoit épouser François heritier presomptif de la Couronne ; & comme par là elle se voyoit contrainte de dépendre un jour de la Comtesse mere de François, il n'en falut pas davantage pour luy donner une hai-

1515. ne irreconciliable pour elle. La Comteſſe s'étoit imaginée que la Reyne ne la traiteroit pas avec la hauteur qui luy étoit ordinaire à l'égard des autres Princeſſes ; & que ſa Majeſté vivroit avec elle dans la familiarité de deux meres, dont les enfans ſont preſts de s'épouſer : mais ne luy voyant rien rabattre de ſon air ſerieux & compoſé, elle en uſa de ſon côté avec la même froideur. Ainſi dés leur premiere entreveuë, elles ſe trouverent toutes deux également mal-ſatisfaites l'une de l'autre.

Comme le Roy les obligeoit d'être ſouvent enſemble, les Courtiſans prirent bien-tôt garde à leur antipathie ; & ſe declarerent pour l'une ou pour l'autre, ſelon qu'ils étoient d'humeur à ſe contenter du bien preſent, ou à ſe flatter d'eſperance. Le party de la Reyne fut pourtant le plus fort ; car encore qu'il y en eût aſſez qui preferoient l'avenir au preſent, il s'en trouva neanmoins davantage qui ſe contenterent des graces qu'ils recevoient, ou qu'ils eſperoient de recevoir de la Reyne, & qui ſe lierent d'intereſts avec elle. Le Cardinal d'Amboiſe, Chaumont, & le General de Normandie furent de ceux cy ; & le Mareſchal de Gié, & Roberter qui faiſoit ſeul tou-

tes les fonctions des quatre Secretaires d'Etat d'apresent, quoiqu'il n'en eut pas le titre, prirent le party de la Comtesse ; & s'exposerent par-là à des persecutions qui n'eussent point eu de bornes, si l'esprit du Roy eût été capable de toute la violence que la Reyne luy pouvoit inspirer. 1515.

Ce Prince avoit pour sa femme toute la tendresse de l'amour, & toute la force de l'amitié. Il l'avoit aimée dés sa jeunesse, & s'étoit engagé pour elle à une prison de plusieurs années. Sa passion n'avoit point diminué par le chagrin de la voir mariée à Charles-Huit ; & s'il avoit eu de la joye à la mort de ce Prince, ç'avoit plus été pour la femme que pour la Couronne qu'il luy laissoit. L'impatience de l'épouser luy avoit fait mêmes violer plus d'une fois la justice & la bienseance. Il avoit solicité la dissolution de son mariage avec Jeanne de France fille & sœur des deux derniers Rois, quoyqu'il luy eût obligation de la liberté & de la vie : Il avoit juré [a] devant les Commissaires du saint Siege que le mariage n'avoit point été consommé, quoy que cette Princesse eût juré le contraire, & les miracles qu'elle fit depuis semblerent confirmer ce qu'elle avoit dit : Il avoit

[a] Dans le Volume manuscrit de la Biblioteque du Roy qui contient le procez pour la dissolution du Mariage de Loüis douze avec Jeanne de France

1515. soûtenu par écrit d'autres faits sur ce sujet qui n'étoient pas plus vray-semblables : Il avoit corrompu par argent le Secretaire du Legat ; [a] & ayant sceu de luy que la permission de se remarier étoit expediée, il avoit épousé la Reyne sans attendre que cette permission luy eût été mise en main, ce qui fut cause que le Legat empoisonna son Secretaire.

[a] Cesar Borgia.

La Reyne avoit été tellement maîtresse de l'esprit du Roy, qu'il luy avoit laissé la disposition entiere des affaires de Bretagne, aprés luy avoir donné la meilleure part dans celles de France. Cependant lorsqu'elle voulut user de son credit contre la Comtesse d'Angoulesme, & qu'elle parla de l'envoyer en Savoye sous pretexte d'y recüeillir une succession considerable, le Roy luy fit entendre qu'elle n'obtiendroit rien de luy sur ce point ; & la raison qui l'obligea de s'expliquer si nettement, fut qu'il étoit informé de quelques autres intrigues de plus grande importance que la Reyne avoit commencées contre la Comtesse & contre son fils, qu'il faloit déconcerter d'abord en ne luy laissant aucune esperance d'y reüssir.

[a] Dans le projet du mariage de Charles d'Autriche avec Claude de France.

La Reyne s'étoit persuadée [a] qu'il luy appartenoit uniquement de disposer de

sa fille, parce qu'elle pretendoit luy asseurer la Bretagne en la mariant, au lieu que le Roy ne luy pouvoit donner que de l'argent. Dans cette veuë elle envoya secretement en Flandres & de-là en Alemagne un Gentil-homme de la Maison de Rieux pour dresser le Contract de mariage de sa fille avec Charles d'Autriche, que l'on nommoit déja Prince d'Espagne. L'Empereur son ayeul paternel, & Chievres son Gouverneur, y avoient consenty, & les Articles avoient été signez en la maniere que le Gentil-homme avoit proposé. Il ne restoit plus que la ceremonie du mariage; & elle eût été faite sans la participation du Roy, si le bas âge des parties ne l'eût empêché, & si la Reyne eût été en lieu de pouvoir disposer à son gré de la personne de sa fille. La fortune luy en fit pourtant naître quelque temps aprés une occasion, dont elle se mit en devoir de profiter. 1515.

Le Roy fut malade à Blois, & les medecins desesperererent de sa gueriſon. La Reyne eut le credit de tirer sa fille de la Cour, & de la faire embarquer sur la riviere de Loire pour descendre à Nantes: mais la jeune Princesse fut arrêtée à Angers, dont le Mareschal de Gié avoit le Gouvernement. On a déja veu qu'il é-

1515. toit dans d'autres interests que ceux de la Reyne ; & qu'ainsi il n'avoit de liaison avec elle, qu'autant que le demandoit le service du Roy, dont il étoit second Ministre & Favory. Il étoit informé des intrigues de la Reyne pour empêcher la resolution qui avoit été prise de marier Madame avec le Comte d'Angoulesme: il voyoit que le voyage de cette jeune Princesse à Nantes, en étoit l'acheminement; & personne n'avoit mieux penetré que luy, que si la Bretagne étoit détachée de la Monarchie Françoise & jointe à celle d'Espagne, les forces ne seroient plus égales entre ces deux Couronnes, & le contre-poids étant ôté la balance pancheroit du côté de l'Espagne.

Il faloit donc prevenir cette fâcheuse conjoncture ; & Gié n'avoit garde d'y manquer, quoy qu'il en dût apparemment être détourné par les plus grands obstacles qui pouvoient traverser la fidelité d'un sujet. La Reine étoit naturellement implacable ; & sa haine ne s'adoucissoit, ni par la longueur des années, ni par la qualité des peines qu'elle faisoit souffrir. Il s'agissoit de luy rendre le dernier déplaisir, & d'empêcher ce qu'elle souhaittoit avec plus de passion. Il voïoit

donc que tout étoit perdu pour luy si le Roy gueriſſoit, parce que ce Prince n'auroit pas la force de reſiſter aux artifices d'une femme[a] qui ne ceſſeroit de le careſſer, ou de l'importuner juſqu'à ce qu'il luy eût ſacrifié ſon Favory ; & ſi le Roy mouroit, ce que Gié vouloit faire alloit allumer dans l'Europe la plus ſanglante guerre que l'on eût veuë depuis mille ans, ſur le pretexte qu'auroit la Maiſon d'Autriche de troubler la minorité du nouveau Roy en demandant que l'heritiere de Bretagne fût renduë à ſa mere, qui ſeule auroit alors droit d'en diſpoſer. Une cauſe ſi juſte armeroit contre la France toutes les perſonnes équitables ; & le Roy d'Angleterre ſeroit le premier à rompre avec elle, luy qui avoit le principal intereſt d'empêcher que la Bretagne n'y fût réünie ; & qui ſçavoit que ſon pere s'etoit repenti[b] d'avoir aſſiſté trop foiblement le Duc François pere de la Reyne, aprés que la Trimouille eût gagné ſur luy la bataille de ſaint Aubin. 1515.

[a] Dans les actes juſtificatifs de l'innocence du Mateſchal de Gié.

[b] Le Chancelier Bacon dans la Vie de Henry ſept

Rien ne put neanmoins empêcher Gié de rendre à ſa patrie le ſervice qu'elle luy demandoit dans une occaſion ſi preſſante. Il arreſta la Princeſſe avec des proteſtations tres-reſpectueuſes du regret qu'il

1515. avoit d'être contraint d'en venir à cette extremité ; & il ajoûta qu'il ne s'y seroit jamais resolu, si sans se rendre criminel de leze-Majesté il avoit pû la laisser sortir du Royaume dans une conjoncture aussi importante, qu'étoit celle de la maladie du Roy. L'action étoit trop heroïque pour n'être pas loüée ; & Gié reçut d'abord des applaudissemens qui luy persuaderent presque, qu'il n'y avoit pas tant à craindre pour luy qu'il se l'étoit figuré. Les plus considerables des bons François se conjouïrent avec luy ; & ceux qui devoient conduire la Princesse en Bretagne, feignirent de ceder volontairement à la raison d'Etat. Ils laisserent la Princesse à Angers, & reprirent le chemin de Blois avec plus de joye, qu'ils n'en étoient partis.

La Reyne ne laissa rien échapper au dehors qui marquât qu'elle en eût le moindre dépit ; soit que la maladie du Roy dont la mort parroissoit alors inévitable, luy aidât à cacher sa douleur ; ou qu'en effet la crainte de cette perte occupât trop son ame, pour y donner entrée à d'autres sentimens. Enfin ce qu'il y eut de plus avantageux en apparence pour Gié, fut que le Roy avoüa devant la Reyne & les principaux Officiers de sa Couronne

Couronne qu'il avoit mandez pour leur dire le dernier adieu, que Gié avoit sauvé l'Etat; & depêcha Rochefort pour l'en remercier en des termes dans lesquels sa Majesté sembloit avoir oublié sa qualité de Souverain, & que Gié étoit son sujet. 1515.

Cependant en moins de trois mois Gié commença de sentir que sa fidelité luy coûteroit cher. Le Roy guerit, & la Reyne redevint toute puissante. Elle se declara contre Gié: Elle le traita d'insolent & de perfide: Elle solicita publiquement sa disgrace: Elle menaça le Roy de le quitter & de s'en retourner en Bretagne, s'il ne consentoit à la ruïne de son Favory: Elle joignit à ses attraits les artifices de ceux qui avoient interest de supplanter Gié; & enfin le Roy dont l'ame n'étoit à l'épreuve ni des surprises ni des longuesimportunitez, se laissaaller à son penchant naturel. Aprés avoir balãcé quelque temps, il se détermina pour l'amour contre l'amitié, & abandonna son Favory à la vangeance de la Reyne. Gié perdit donc tout ce que la fortune & ses services luy avoient acquis, & fut relegué dans sa maison du Verger en Anjou, où malgré sa patience, & les amis qu'il avoit en Cour; il vit plûtôt la fin

1515. de sa vie[a] que le bout des persecutions de la Reyne.

[a] Brantosme dans le premier Tome des Hommes Illustres François.

La Comtesse d'Angoulesme eut part à cette disgrace ; & se vit obligée pour éviter un traitement plus rude, d'aller à Coignac veiller de plus prés à l'éducation de son fils, jusqu'à ce que les Notables s'assemblerent pour conjurer le Roy de rompre les traitez de mariage de Madame avec le Prince d'Espagne, puisque l'Empereur ne luy avoit point fait recouvrer le Royaume de Naples comme il s'y étoit engagé par les mêmes Traitez. Le Roy reçut favorablement la Requeste de ses Sujets; & pour montrer qu'il n'y avoit que le bas âge de sa fille qui l'empêchât de la donner au Comte d'Angoulesme, il le fit venir à la Cour avec sa mere, & le traita publiquement de fils.

Aprés cela la Reyne ne put se dispenser de mieux traiter la Comtesse, au moins en apparence : mais plus le Roy se mit en peine de les reconcilier, plus elles s'aigrirent l'une contre l'autre. La Reine regardoit comme une espece de contrainte les prieres que le Roy luy faisoit d'aimer la Comtesse qu'elle en jugeoit indigne ; & la Comtesse ne pouvoit se resoudre à faire la moindre avance

pour obtenir de la Reyne ce qu'elle croyoit meriter par sa qualité de premiere Princesse du sang, & par la consideration de son Fils. Ainsi tout ce que l'on put obtenir d'elles, aboutit à des demonstrations exterieures d'union ; & la Reyne crut se mortifier assez de souffrir la presence de la Comtesse, qui de sa part se contenta de ne pas manquer au respect qu'elle devoit à la Reyne. Cette antipathie dura autant que la Reyne, qui mourut à trente-sept ans ; & le Roy s'étant laissé persuader par ses Medecins de ne point penser à de troisiémes noces, toute la Cour devint favorable au Comte d'Angoulesme. Il épousa Madame dont il étoit aimé, quoy qu'il n'eut pour elle que de la froideur, pour ne pas dire du mépris. 1515.

On n'a pas sceu si le desir d'être Reyne de France, faisoit digerer à Madame le mépris de son mary : mais il est constant qu'elle s'étoit attachée à luy vouloir du bien en un temps, où la Reyne sa mere n'oublioit rien pour le faire haïr. Elle luy avoit même menagé à la Cour 4. amis d'importance, le Comte de Nevers, le Chancelier de Rochefort, Loüis de la Trimoüille, & le Secretaire Robertet ; & c'étoit le dernier des quatre que l'on

1515. vient de nommer, qu'elle avoit employé pour détourner le Roy du dessein qu'il avoit formé de ne la point marier, de peur d'être obligé de rendre la Bretagne à celuy qui l'épouseroit. Enfin elle paroissoit aussi satisfaite de son jeune mary que s'il l'eût adorée: Elle ne témoignoit ni depit ni jalousie, du peu de fidelité qu'il avoit pour elle[a] elle traitoit d'ennemis ceux qui en avertissoient le Roy; & quand sa Majesté la vouloit consoler, elle la conjuroit de ne rien croire de ce qu'on luy diroit de semblable.

[a] Dans le Iournal manuscrit de la Duchesse d'Angoulême

La joye que la France avoit euë du mariage du Comte d'Angoulesme avec Madame, fut interrompuë par la temerité du Duc de Longueville qui fit perdre la bataille des Eſperons, & demeura prisonnier de Henry Huit Roy d'Angleterre. Pour reparer sa faute il entreprit pendant sa prison de détacher sa Majesté Angloise de la liaison qu'il avoit avec l'Empereur; & ne trouva pas beaucoup de difficulté à l'y resoudre, parce que le Roy d'Angleterre tout jeune qu'il étoit, haïssoit la dépence. Il se lassoit de payer les Troupes de l'Empereur qui étoit extremement pauvre, & de luy fournir de plus, cent écus par jour pour sa table. Il ne faloit donc plus que trouver un pre-

texte plausible de rompre l'union ; & il n'y en avoit point de meilleur dans les formes qui étoient alors en usage, qu'une alliance la plus étroite entre la France & l'Angleterre. 1515.

Henry Huit, comme l'on verra dans la suitte de cette Histoire, avoit une sœur dont la beauté luy étoit un mal domestique. Elle étoit née aprés une autre fille fort disgraciée de la nature, [a] que le Roy d'Ecosse n'avoit espousée que parce qu'on n'avoit pas voulu marier la cadete devant l'aînée. Le rang de la jeune étant venu, le Duc de Milan & plusieurs autres Souverains l'avoient inutilement recherchée, parce que ce n'étoit pas la Coûtume en Angleterre de marier les filles des Rois hors de l'Isle. Cette Coûtume qui n'avoit presque point été changée depuis quatre Siecles, avoit inspiré aux jeunes Seigneurs Anglois de la premiere qualité la hardiesse de pretendre à la Princesse ; & le Roy le permettoit de peur qu'on ne l'accusât de trop de severité à l'égard de sa sœur, quoy qu'il n'eût dessein de la marier à aucun de ses Sujets, pour ne pas s'attirer une guerre civile, comme celles où plusieurs de ses Predecesseurs avoient succombé. Mais enfin comme il est difficile qu'une fem-

[a] Henry Sept dans l'article de son Testament, défendit à son fils de marier sa sœur, & voulut qu'on luy persuadât, s'il étoit possible, d'être Religieuse.

1515. me se défende long tems d'aimer quand elle ne pense qu'à être aimée, la Princesse d'Angleterre aprés avoir donné de l'amour à tous ceux que son frere apprehendoit, en reçut à son tour du côté qu'il craignoit le moins.

Il s'étoit introduit à la Cour un jeune Anglois nommé Charles Brandon, sans autre recommandation que de la Nourice du Roy dont il étoit fils. Il étoit tresbien fait, & merveilleusement adroit à toutes sortes d'exercices. Il avoit l'air d'un homme de qualité : & l'on remarquoit en luy tant de douceur & de discretion, qu'il étoit bien venu dans toutes les assemblées, & principalement dans celles des Dames qui étoient alors toutes puissantes à la Cour. Le Roy le prenoit pour second dans les parties de paume qu'il joüoit, & vouloit qu'il fut de tous ces plaisirs jusqu'aux plus secrets. Il luy avoit donné la principale Charge de sa Venerie, & pour empêcher que son nom ne fist souvenir de la mediocreté de sa naissance, il le luy avoit fait quitter pour prendre celuy de Comte de Suffolc, a Illustre par le merite & par la qualité de ceux qui l'avoient po té depuis deux cens ans. On ne sçait point au vray si ce nouveau titre avoit persuadé à la Prin-

a Les Ducs & les Comtes en Angleterre ne sont que Titulaires, & ne posiedent rien à cause de leur Duché ou de leur Comté,

ceſſe d'Angleterre, qu'elle pouvoit aimer ſans honte le ſujet à qui le Roy ſon frere venoit de l'accorder, puis que l'Hiſtoire d'Angleterre étoit pleine de Comtes de Suffolc qui avoient pretendu épouſer les ſœurs & les filles de leurs Rois: ou ſi l'amour qu'elle avoit déja, profita de cette occaſion pour ſe découvrir, mais on reconnut quelque tems aprés que la Princeſſe regardoit Suffolc avec des yeux plus paſſionnez qu'à l'ordinaire. 1515.

On ne s'en étonna pas tant neanmoins que de voir Suffolc répondre à ſes regards par d'autres qui n'étoient pas moins enflammez. On s'y accoutuma toutefois dans la ſuite; ſoit que la mode fût alors d'aimer au deſſus & au deſſous de ſa condition; ſoit que les Courtiſans n'y priſſent pas plus d'intereſt que le Roy qui n'avoit fait qu'en rire, & railler ſa ſœur & Suffolc lorſqu'il avoit découvert leur inclination reciproque. Ce n'étoit pas qu'il l'approuvât dans le fond, ni qu'il eſtimât aſſez Suffolc pour le faire ſon beau-frere, quoiqu'il eût plus de condeſcendance pour luy que pour ſes autres Courtiſans: mais c'eſt qu'il eſperoit tirer avantage de cet amour dont l'inegalité piqueroit infailliblement les jeunes Seigneurs Anglois contre la Prin-

1515. ceſſe, & les feroit deſiſter de ſa recherche; & d'ailleurs il ſe promettoit d'être toûjours ſi bien le Maître de ſa ſœur & de Suffolc, qu'ils ne paſſeroient pas outre ſans ſon conſentement.

La Cour d'Angleterre en étoit-là, quand le Duc de Longueville y propoſa comme de luy même le mariage de la Princeſſe avec Louis Douze. Le Roy d'Angleterre l'écouta avec des marques de reſpect & d'approbation, qui découvroient aſſez ce qu'il avoit dans l'ame. Il étoit preſſé de ſe défaire de ſa ſœur, & il en trouvoit le moyen le plus honorable que la fortune luy eût pû offrir. Il eſt vray qu'il ne pouvoit ſans peine quitter ſi-tôt la guerre où il venoit de remporter de grands avantages: mais il n'auroit pas eu moins de peine à ſe ſeparer pour cinq ou ſix mois de ſes nouvelles Maîtreſſes, qui de leur côté ne ſe fuſſent pas reſoluës de paſſer la Mer pour le ſuivre dans les armées.

Cependant il s'étoit engagé à repaſſer en France dés que le prin-temps ſeroit venu; & il ne doutoit pas que s'il manquoit à ſa promeſſe, ſes ennemis & ſes propres ſoldats ne l'accuſaſſent de lâcheté. Il n'y avoit que la Paix qui le pût dégager honneſtement; & l'exempter de

de la dépence excessive qu'il seroit obligé de faire, s'il luy faloit encore entretenir l'armée de l'Empereur la campagne prochaine. Enfin il se lassoit de contribuer à l'execution des desseins ambitieux du Roy d'Espagne son beaupere [a] sans en tirer aucun fruit, & se contentoit d'avoir été trompé deux fois par autant de traitez signez avec l'Ambassadeur Quintina Castillan raffiné s'il en fut jamais. Neanmoins, comme le Roy d'Angleterre étoit altier, il témoigna [b] seulement au Duc de Longueville qu'il seroit assez temps de penser à sa sœur quand on la demanderoit dans les formes, comme s'il eût voulu dire que ce n'étoit pas de la bouche d'un prisonnier qu'on devoit écouter cette proposition. 1515.

a Ferdinand.

b Dans la harangue de Clarencé Roy d'Armes d'Angleterre au Roy Loüis Douze.

Le Duc de Longueville devina la pensée de ce Prince, & envoya en France sous pretexte de sa rançon un Gentilhomme qui assura Loüis Douze qu'il ne tiendroit qu'à luy de faire la Paix avec l'Angleterre à des conditions raisonnables, & d'en épouser la Princesse qui étoit la plus belle de l'Europe. On a déja veu que Loüis panchoit aisement du côté de l'amour, & l'on doit ajoûter icy que le Portrait de la

1513. Princeſſe n'eut que trop de force pour réveiller en luy cette inclination. Il ſe flatta de l'eſperance d'avoir un fils ; & ſans apprehender comme autrefois les inconveniens qui pouvoient arriver ſi la Bretagne étoit détachée de la Couronne, il dépêcha en Angleterre le General de Normandie, qui conclut la Paix & l'Alliance en quinze jours & mena la Princeſſe à Bologne où le Comte d'Angouleſme eut ordre de l'aller épouſer.

a Dans la negotiation du General.

Ce Comte ne s'acquitta pas de ſa commiſſion à regret, quoy que le mariage qu'il faiſoit en qualité de Procureur luy dût vray ſemblablement ôter la Couronne. Francieres premier Medecin l'avoit aſſuré que le Roy n'auroit plus d'enfans, & l'apparence y étoit toute entiere, auſſi parut-il à Bologne en jeune Prince qui ne penſoit qu'à ſe divertir. Il ne pût s'empêcher d'aimer celle qu'il épouſoit pour ſon beau pere, comme elle ne pût s'empêcher de ſouhaiter que le Ciel luy eût deſtiné le Comte pour mari. La commodité qu'ils avoient de s'entretenir les eût peut-être fait émanciper à quelque choſe de plus, ſi le Protonotaire Duprat [b] qui avoit été mis auprés du

b Il y a des Relations qui nomment Gouffier de Boiſy au lieu de Duprat.

Comte pour moderer en quelque maniere les emportemens de sa jeunesse, ne lui eût fait considerer que la nouvelle Reine avoit interest de n'estre pas chaste; parce qu'allant trouver un mari dont tout le monde luy disoit qu'elle n'auroit point d'enfans, il étoit à craindre qu'elle ne succombât à la tentation de tâcher d'avoir un fils, qui luy conservât son rang en France lors qu'elle seroit veuve, & la dispensât de retourner en Angleterre sous la sujetion de son frere. Mais que pour luy il avoit le plus grand de tous les interests humains à prendre garde que la Reine vécût chastement, bien loin de la solliciter d'incontinence; puis que si elle avoit un fils, quand même ce seroit de luy, ce fils l'empêcheroit de parvenir à la Couronne, & le reduiroit à se contenter de la Bretagne que sa femme luy avoit apportée, encore faudroit-il, contre l'ordre de la nature, qu'il en fist hommage à son bâtard. [a] Cette raison ralentit l'amour du Comte d'Angoulesme, & ne luy fit plus regarder la Reine qu'avec des yeux jaloux. Il l'observa de si prés, qu'enfin il découvrit l'inclination qu'elle avoit pour Suffolc. Celuy-cy l'avoit suivie en qualité de 1515.

[a] Dans les Memoires du Marêchal de Fleurange.

1515. Chevalier d'honneur ; & se comportoit avec tant de discretion qu'on n'eût rien penetré dans ses affaires, si elles n'eussent été déja découvertes en Angleterre.

Le Comte en sceut jusqu'aux moindres particularitez ; & comme il s'agissoit de la perte d'une Couronne, il chercha l'occasion de parler à Suffolc en secret. Il luy dit qu'il sçavoit sa bonne intelligence avec la Reine ; & que bien loin de la rompre il la vouloit favoriser, pourveu qu'il le mît hors d'interest : Que le Roy n'étoit point en état d'avoir des enfans ni de vivre longtemps : Que Suffolc ne pouvoit maintenant penser à se mettre plus avant dans les bonnes graces de la Reine, sans être découvert par une multitude d'espions qui ne le perdroient jamais de veuë ; & que pour peu qu'il luy arrivast de s'émanciper, il étoit perdu sans ressource. Mais s'il vouloit donner asseurance de se contenir dans le respect, on s'engageroit à ne pas traverser sa bonne fortune aprés la mort du Roy, & mêmes à luy laisser épouser la Reine en secret ; & à luy donner en France l'établissement qu'il souhaiteroit, en attendant qu'il eût fait sa paix avec le Roy d'Angleterre.

Encore que le Comte d'Angoulesme eût fait ces propositions sans avoir bien pensé s'il les pourroit executer lors qu'il seroit devenu Roy, Suffolc les trouva si avantageuses, ou pour mieux dire si conformes à ses desirs, qu'il ne put s'empêcher d'en être charmé, ni de les recevoir pour veritables. Il promit [a] plus qu'on ne luy promettoit, & offrit mêmes de servir d'espion auprés de la Reine : mais comme il y eût eu de l'imprudence à se fier entierement à sa parole, on prit des precautions plus que suffisantes pour l'empecher d'y manquer quand il l'eût voulu. 1515.

[a] Dans le Journal de la Comtesse d'Angoulesme

La Baronne d'Aumont avoit été faite Dame d'honneur de la Reine à la recommandation de Madame, & vivoit dans une entiere confidence avec elle. C'étoit par le conseil de cette Princesse qu'elle avoit étendu les fonctions de sa Charge au delà des bornes ordinaires, & que connoissant la Reine peureuse, & par consequent incapable de se résoudre à coucher seule, elle avoit pretendu que l'honneur luy appartenoit de coucher avec elle en l'absence du Roy, & l'avoit emporté à l'exclusion des Dames que la Reine avoit amenées d'Angleterre.

1515. Les amis du Comte d'Angoulesme ayant donc estimé qu'il faloit en toute maniere avoir des espions honnestes & fideles auprés de la Reine, Madame & la Barone d'Aumont offrirent de faire ce personnage ; & partagerent si bien leur temps que l'une ou l'autre fut toûjours auprés d'elle, sans qu'elle en soupçonnât le veritable sujet ; car outre qu'elle n'avoit pas tant d'esprit que de beauté, Madame & la Barone d'Aumont pretextoient leur assiduité sur le devoir qu'elles disoient estre obligées à luy rendre, l'une en qualité de belle fille, & l'autre comme Dame d'honneur. Il n'y eut que Suffolc dont les yeux furent assez penetrans pour appercevoir leur dessein ; mais comme il découvrit en mesme temps qu'on prenoit soin de le luy cacher, il aima mieux feindre de l'ignorer que d'en avertir la Reine, de peur que le Comte ne le fit perir, ou n'en prit occasion de manquer à sa promesse.

Les intrigues de la Cour de France étoient en cet état, lors que le Roy mourut le premier jour de l'année mil cinq cens quinze, six semaines ou environ aprés ses nopces. La Reine fut observée avec la même exactitude qu'au-

paravant, tant qu'il y eut lieu de douter si elle étoit grosse. a Mais aprés qu'elle eut declaré qu'elle ne l'étoit point; & que l'on eut des preuves suffisantes pour juger qu'elle disoit vray, le Comte d'Angoulesme devenu Roy sous le Titre de François Premier, voulut tenir exactement parole à Suffolc, il en parla dans son Conseil, & tous ses Ministres tâcherent de l'en détourner. Ils luy representerent qu'il alloit commencer son Regne par une faute irreparable, & former luy-même un obstacle invincible à ses projets: Qu'il pretendoit passer bien-tôt en Italie pour recouvrer le Duché de Milan que son predecesseur avoit perdu; & qu'il faloit avant que de partir être asseuré de ses voisins, & principalement des Anglois qui étoient les plus à craindre: Que Henry Huit estoit le Roy le plus fier de l'Europe; & qu'on l'offenseroit dans la partie la plus sensible, en permettant que sa sœur fit un mariage indecent. La consideration de l'honneur fut neanmoins plus forte dans l'esprit de François Premier que celle de l'interest. Il souffrit que Suffolc épousast secretement la Reine veuve, & le Roy d'Angleterre dont la fier-

1515.

a Dans le Journal du grand Maistre de Boisy.

1515. té se laissoit quelquefois adoucir par une humeur capricieuse de paroître facile qui le dominoit à son tour, agrea le mariage fait, qu'il n'eût jamais permis de faire.

La tendresse qu'il avoit pour Suffolc se reveilla, lors qu'il le vit coupable d'un crime qui luy faloit pardonner entierement, ou luy faire trancher la tête; & l'amour qu'il ne pouvoit supporter luy-meme un seul jour sans le découvrir à la personne qui l'avoit fait naître, luy persuada d'avoir de l'indulgence pour sa sœur qui n'avoit satisfait le sien qu'aprés que le veuvage luy en avoit donné la permission. Il luy pardonna: Il agrea son second mariage: Il la fit repasser en Angleterre aussi tôt qu'on l'eût asseurée de soixante mille livres de rente qu'on avoit assignées pour son doüaire; & il renouvella l'alliance avec les François aux mêmes conditions qu'il l'avoit signée avec le Roy precedent.

Le Roy d'Angleterre qui étoit le voisin le plus incommode, s'étant ainsi mis à la raison, [a] Charles d'Autriche Archiduc des Païs-bas suivit bien tôt son exemple. C'étoit un Prince de quinze ans que la maladie d'esprit de sa

[a] Dans la premiere negociation de Henry

mere appelloit au Gouvernement de la Monarchie de Castille, & qui de plus devoit heriter de l'Empereur & du Roy Catholique ses ayeuls. La nature luy avoit donné toutes les qualitez propres pour former une tres-grande Monarchie, & pour conserver tant d'Etats & de Royaumes qui luy devoient appartenir, & l'Archiduc Philippe son pere en mourant, avoit prié Loüis Douze d'avoir soin de son éducation. 1515. Comte de Nassau avec François Premier.

Loüis qui ne prévoyoit pas le mal qu'il alloit faire à sa posterité, luy avoit donné pour Gouverneur Guillaume de Croy Seigneur de Chievres, l'un des plus sages & des plus habiles Gentilhommes de l'Europe. Chievres avoit élevé son pupile dans une telle application aux affaires, qu'on ne luy envoyoit point de pacquets qu'il ne les fit ouvrir & lire. Il le corrigeoit doucement lors qu'il luy échappoit quelque faute de jugement ou de memoire : Il luy faisoit prendre & compter les voix, & l'avoit ainsi rendu le plus habile Prince de son siecle en l'art de regner.

Ce Prince tenoit de la Couronne de France les Comtez de Flandre, d'Artois, & de Charolois, & devoit par consequent renouveller l'hommage au

1515. nouveau Roy. Il en donna la Commission à Henry Comte de Nassau, & le chargea sous ce pretexte de negocier une liaison plus étroite entre la France & les Païs-bas. Les motifs n'en pouvoient être plus justes ni plus forts. Les Flamans avoient été de tous temps disposez à la revolte, & obeïssoient par caprice plûtôt que par devoir. On ne levoit sur eux que ce qu'ils avoient accordé volontairement ; & comme la guerre contre les François leur estoit plus de dépence sans comparaison que celles qu'ils pouvoient avoir contre leurs autres voisins, l'Archiduc apprehendoit sur tout d'y entrer, de peur d'exciter les Flamans à la revolte ; & les Flamans ne craignoient pas moins de venir à une rupture contre le Roy Tres-Chrêtien, parce que c'étoit le seul pretexte que l'Archiduc pouvoit avoir de contrevenir à leurs privileges. Il faloit d'ailleurs que l'Archiduc se preparât pour aller en Espagne se mettre en possession de tant de Royaumes qui luy devoient appartenir par la mort du Roy Catholique son ayeul maternel, à qui il ne restoit plus par le rapport des Medecins que peu de mois à vivre. Les François pouvoient traverser

le voyage, non seulement du côté des Pirenées, où ils pretendoient envoyer une Armée pour rétablir la Reine Catherine de Foix sur le Thrône de la Navarre ; mais aussi du côté des Païs-bas qui seroient exposez à leur conqueste, s'il ne les mettoit à couvert par un nouveau Traité. Enfin la raison d'Etat ne vouloit pas que la Flandre qui se trouvoit entre la France & l'Angleterre demeurât exposée en proye à ces deux Couronnes ; mais plûtost qu'elle s'accommodât avec les deux ; ou du moins qu'elle achetât la protection de l'une, qui luy servît de barriere contre l'ambition de l'autre. 1515.

La France n'avoit pas moins d'interest de recevoir l'Archiduc qui se jettoit entre ses bras, * quand ce n'auroit esté que pour l'empêcher de se joindre avec l'Empereur & le Roy Catholique ses ayeuls, qui l'exhortoient à faire diversion dans la Picardie & dans la Champagne, durant que leurs troupes agiroient pour défendre le Duché de Milan contre les François. Ainsi la necessité de s'unir étant presque égale ; & le Duc de Vandôme pour le Roy, comme le Comte de Nassau pour l'Archiduc, n'ayant point d'autre but que

* Dans la negociation du Duc de Vãdôme, de l'Archevêque de Sens, & du Seigneur de Genlis à Braxelles en 1515.

1515. de negocier en gens d'honneur & pour le bien de leur Païs. Il y eut bien-toſt un Traité ſigné dont les principales conditions furent : Que l'Archiduc épouſeroit Renée de France, fille puiſnée de Loüis Douze & belle ſœur du Roy dés qu'elle ſeroit en âge, avec ſix cens mille écus & le Duché de Berry pour ſa dot, à condition de renoncer à toutes ſucceſſions directes & collaterales : Que le Roy aſſiſteroit l'Archiduc d'hommes & de vaiſſeaux pour ſon voyage d'Eſpagne : Que l'Archiduc n'empêcheroit ni directement ni indirectement le Roy de recouvrer le Duché de Milan ; & qu'il reſtituroit la Navarre auſſi-tôt qu'il auroit recueilly la ſucceſſion du Roy Catholique ſon ayeul. L'article ſecret du Traité fut que le Comte de Naſſau épouſeroit la ſœur du Prince d'Orange, qui étoit élevée auprés de la Reine, & l'Archiduc n'eut point de repos que ce mariage ne fuſt achevé ; comme s'il eût eſté pouſſé par une cauſe ſuperieure à procurer l'agrandiſſement d'une maiſon, qui devoit faire perdre à la ſienne une partie des Païs-bas. Et de fait ce fut là le ſeul article du Traité qui fut mis en execution ; ſoit que les deux parties

l'euſſent ratifié ſans avoir deſſein de 1515.
l'accomplir ; ou qu'elle n'euſſent pen-
ſé qu'à profiter de la conjoncture d'a-
lors, & qu'elles euſſent ſuppoſé que
le temps leur fourniroit aſſez de pre-
textes pour ſe diſpenſer de leur enga-
gement.

Quoy qu'il en ſoit, la France aprés s'être aſſeurée du côté des Païs bas, voulût negocier avec l'Empereur : mais ce Prince refuſa de traiter ſans la participation de l'Eſpagne, & ſe fut là la ſeule fois qu'il ſe piqua de fermeté. Il falut donc envoyer Boiſy vers le Roy Catholique, qui connoiſſant encore mieux que ſes Medecins le peu qui luy reſtoit à vivre, eut volontiers renouvellé la Treve qu'il avoit faite avec Loüis Douze, ſi Boiſy s'en fut contenté, & n'eût pas voulu ôter la clauſe qui lioit les mains au Roy Tres-Chrêtien ſon Maître pour le recouvrement du Duché de Milan ; à quoy le Roy Catholique ne pouvoit ſe reſoudre, non ſeulement à cauſe qu'il avoit intereſt que les François fuſſent hors d'Italie ; mais encore parce que s'il abandonnoit Maximilien Sforce qu'il avoit rétably dans ce Duché enſuite d'une alliance concluë ſolemnellement avec les Suiſſes

1515. & avec le ſaint Siege, il irriteroit ces deux Puiſſances dont l'amitié luy eſtoit neceſſaire pour conſerver le Royaume de Naples, & donneroit au Pape qui ne ſçavoit à quoy ſe reſoudre, le pretexte qu'il cherchoit peut être pour s'accommoder avec les François.

Ces raiſons jointes à la honte d'achever ſa vie par un manquement de foy ſi viſible, obligerent le Roy Catholique à renvoyer Boiſy ſans rien conclure ; & l'Empereur qui ne vouloit pas ſe deſunir de l'Eſpagne pour ce qui regardoit les affaires d'Italie, renvoya de la même ſorte Fleuranges qui l'étoit venu ſolliciter d'accord de la part du Roy : mais la France voyant ces deux negotiations échoüées, ne laiſſa pas de venir à bout de ſes deſſeins par une autre voye.

Les Venitiens la recherchoient il y avoit long temps de faire une ligue avec eux, parce qu'ils ne pouvoient ſans elle achever de recouvrer leur Etat de terre ferme. On ne les avoit tenus en ſuſpens qu'à cauſe que leur alliance pouvoit nuire aux deſſeins qu'on avoit du côté d'Eſpagne & d'Alemagne ; mais lors que ces deſſeins eurent manqué, le Conſeil de France é-

coura l'Ambassadeur de la Republique, & fit avec elle une liaison qui ne devoit finir qu'aprés que les Confederez auroient achevé de recouvrer ce qu'ils avoient perdu dans l'Italie. 1515.

Les Suisses furent recherchez à leur tour : mais ils étoient devenus si fiers par le gain de la bataille de Novarre, qu'ils ne voulurent pas mêmes permettre l'entrée de leurs Païs au jeune Seigneur de Jamets qui leur portoit des offres avantageuses. On les laissa dans leur presomption, & l'on s'adressa au Pape Leon dix. On se contenta de luy demander qu'il demeurât neutre entre le Roy tres-Chrétien & Maximilien Sforce ; & qu'il attendît que la fortune se fût declarée, pour suivre le parti qu'elle auroit favorisé ; & neanmoins on offrît de luy rendre les villes de Parme & de Plaisance que son predecesseur avoit detachées du Milanez, & que Maximilien Sforce y avoit depuis reünies, & de maintenir la maison de Medicis dans la Souveraineté de Florence. Le Pape y consentit aprés qu'on luy eut representé, qu'il ne trouveroit point ailleurs ce qu'on luy offroit du côté de France pour l'autorité du saint Siege & pour l'interest de sa maison. Le Roy

a Dans le Journal du Seigneur de la Mark vers les Cantons en 1515.

1515. travailloit en même temps à lever quatre mille lances qu'il vouloit ajoûter à l'ancienne Gendarmerie sous un pretexte assez grossier, qui étoit d'empécher les Suisses de rentrer en Bourgogne. Cependant ce pretexte ébloüit la plusparт du monde, & les plus rafinez politiques d'Italie se figurerent que le Roy de France n'entreprendroit rien de cette Campagne.

François Guichardin Gentilhomme de Florence qui avoit quitté les interests de sa patrie pour s'attacher à ceux qui en avoient ravi la liberté, montra dans le Conseil secret du Pape par une suite de raisonnemens, qu'il faloit du moins une année au nouveau Roy pour s'insinuer dans le cœur de ses sujets, & pour connoître ses forces avant que de les mettre en action; & son discours fut universellement approuvé, quoy que ceux qui l'écoutoient passassent pour les esprits les plus déliez de l'Europe. Le Roy Catholique fut averti par son Ambassadeur à Rome de la vaine confiance du Conseil secret du Pape; & fit exactement remontrer à sa Sainteté qu'il ne faloit qu'un jour à la nation Françoise pour se confirmer dans l'obeïssance qu'elle devoit à son Souverain,

verain, comme il n'y avoit point de longueur de temps qui luy pût suffire pour s'accoûtumer à une domination étrangere. 1515.

Cette difference des François avec les autres nations, quoi que tres-veritable, fut traitée de supposition ridicule; & l'avis du Roy Catholique fut reçû, comme venant d'un homme à qui la vieillesse ou la peur avoit ôté l'usage de la raison. Sa Majesté neanmoins ne se rebuta pas de ce mépris; & comme les suites en étoient trop perilleuses pour les negliger, elle renvoya au Pape un second Agent qui luy remontra l'extreme desir qu'avoit le Roy de France de se signaler, l'émulation secrete que luy donnoient les actions heroïques de Gaston de Foix, & les grands preparatifs de guerre que son predecesseur luy avoit laissez: d'où il estoit aisé de prévoir, que ne s'agissant pas de declarer une guerre nouvelle, mais seulement de continuer celle que Loüis Douze avoit commencée, Sa Majesté tres-Chrétienne ne laisseroit pas inutils les appresls du feu Roy, & les employeroit pour la fin qu'ils avoient esté destinez.

Mais le Pape qui ne voyoit pas as-

1515. sez clair dans l'avenir pour se resoudre dans une affaire si delicate, ne répondit à ces instances du Roy Catholique que par des paroles ambiguës dont la substance fut, qu'il souhaitoit bien que le mal qu'apprehendoit l'Espagne n'arrivât pas, mais qu'elle ne luy proposoit aucun expedient pour l'éviter. Ainsi le Roy Catholique & l'Empereur fussent demeurez seuls dans la querelle avec peu de moyens pour la soûtenir, si la fortune ne leur eût mené jusqu'à l'entrée des Alpes le meilleur renfort qu'ils pouvoient souhaiter, sans qu'ils y contribuassent en aucune maniere.

Mathieu Scheiner Gentilhomme du Païs de Valais, estoit né avec des inclinations toutes guerrieres : mais se voyant sans biens, & sans autre support que de son oncle qui estoit Evêque de Sion, il avoit accepté un Canonicat dans l'Eglise de ce Prelat, & s'estoit depuis engagé dans les Ordres sacrez. Les querelles qui se renouvelloient tous les ans entre les Evêques de Sion & leurs Diocesains pour la creation des Magistrats du Païs de Valais, ayant donné pretexte à Scheiner de vivre selon son genie plûtôt que suivant sa profession, il avoit quitté l'habit

Ecclesiastique, & s'estoit mis à la teste d'une troupe de soldats, dont il se servit premierement pour ruiner la faction contraire à celle de l'Evêque son oncle, & depuis pour contraindre le Chapitre de Sion à le recevoir Coadjuteur. [a] Il se fit ensuite connoître au Pape Jules Second, qui le trouvant d'une humeur inquiete & entreprenante comme la sienne, l'éleva à la dignité de Cardinal. Jules employa fort à propos son épée & l'autorité qu'il avoit en Suisse contre les François, aprés luy avoir inspirée la haine qu'il avoit pour eux : Mais sa Sainteté n'ayant vécu qu'autant qu'il faloit pour les chasser d'Italie, le Cardinal de Sion fut obligé de se retirer dans son Evêché, d'où le nouveau Pape Leon Dix le fit passer à Soleure en qualité de Legat extraordinaire vers les Cantons. 1515.

[a] Dans les informations faites à Valais, contre le Cardinal de Sion, & envoyées à François Premier en 1517.

Il trouva les Suisses divisez en deux factions sur le party qu'ils avoient à prendre. L'une estoit de ceux qui ayant receu des pensions de la France sous les trois regnes precedens, ne pouvoient souffrir d'en avoir esté privez depuis trois ans par la gloire de proteger le Milanez, dont ils accusoient

1515. leurs compatriottes de s'estre piquez à contre-temps. Une plainte si solide étoit secondée par l'esperance d'un gain immense ; car la France avoit fait courir des Billets parmy les treize Cantons, qui portoient que les quatre cens mille écus dont il étoit parlé dans le Traité de Dijon, seroient payez à ceux de la Nation qui demeureroient immobiles dans le tems que le Roy tres-Chrêtien agiroit en Italie.

L'autre faction estoit des Pensionnaires de la Maison de Bourgogne, des Amis de l'Empereur, & du Roy Catholique, qui avoient empeché les Suisses de recevoir à la Diette de Lucerne la derniere Ambassade de France : Mais leur nombre commençoit à diminuer, & ils avoient déja perdu beaucoup de leur credit, lors que le Cardinal de Sion arriva à Bade où la Diette avoit été transferée. Il se servit adroitement de la nouvelle qui couroit que le Duc de Gueldres levoit huit mille Alemans pour la France ; & il en prit occasion de remontrer aux Deputez des treize Cantons qu'il faloit bien que le nouveau Roy de France mépriſât leur nation, puis qu'il prenoit à sa solde celle des Alemans qui luy étoit beau-

coup inferieure en force & en courage. 1515
Sa harangue fut écoûtée avec applaudiſſement ; & mit les Suiſſes dans une telle indignation, qu'ils reſolurent tous de perir plûtôt que de laiſſer rendre aux François le Duché de Milan.

Le Pape, l'Empereur, & le Roy d'Eſpagne avertis par le Cardinal de Sion de ce qu'il avoit fait, ſeconderent ſon adreſſe par des loüanges & des promeſſes exceſſives. Ils s'obligerent d'armer de toute leur puiſſance par mer & par terre contre la France : de payer aux Suiſſes trente mille écus par mois : de faire diverſion dans la Champagne & dans le Languedoc ; & de ne conclure ni Paix ni Treve avec le Roy Tres-Chrêtien, juſqu'à ce qu'il eût renoncé à ſes prétentions ſur le Duché de Milan.

Ainſi les ennemis de la France croyant avoir aſſez fait en oppoſant cinquante mille Suiſſes à ſa premiere impetuoſité, ne ſe mirent point en devoir d'executer aucune de leurs promeſſes, & demeurerent ſimples Spectateurs de la Tragedie qu'on alloit repreſenter : mais le Roy qui ne pouvoit ſans argent, ni empêcher la levée de tant de Suiſſes, ni mettre ſur pied les troupes extraor-

1515. dinaires dont il avoit besoin pour les combattre, donna charge à Duprat qu'il avoit fait Chancelier de France d'en recouvrer en toute maniere. Ce Chancelier estoit homme de fortune, & resolu de s'enrichir. Il sçavoit que Loüis Douze venant à la Couronne & ne trouvant dans le Tresor Royal ni de quoy payer les dettes de son predecesseur, ny de quoy s'aller mettre en possession des Etats qui luy appartenoient en Italie, avoit été contraint de vendre quelques Charges de Magistrature qui ne disposoient ni des biens ni de la vie de ses sujets, avec promesse de les rembourser des premiers deniers qui entreroient dans ses coffres, ce qui s'étoit passé sans murmure: car outre que ce Prince avoit accompli sa promesse de bonne foy, il s'étoit si fort repenti depuis d'avoir introduit la venalité dans les Offices, que pour s'en abstenir dix ans aprés lors que la perte de la Bataille de Ravenne l'avoit mis dans un extrême besoin d'argent, il avoit aliené une partie de ses Aydes. Cependant une personne de qualité qui en avoit acquis pour quatre-vingt mille écus, ne croyant pas être en sûreté de conscience, avoit declaré par son Testament

«Dans les remontrances du Parlemẽt de Paris contre le Chancelier Duprat en 1515.

qu'il les laiſſoit au Roy, à condition 1515.
qu'il dechargeroit d'autant les pauvres
Provinces.

Mais comme les nouvelles impoſitions ont quelquefois de fâcheuſes ſuites, le Chancelier trouvant le chemin frayé à la vente des Offices, l'élargit outre meſure, & ne mit plus de diſtinction entre ceux de Judicature & ceux qui ne l'étoient pas. Il vendit indifferemment les uns & les autres; & le fond qu'il en tira ne ſuffiſant qu'à peine pour les levées que Robert de la Marck faiſoit pour le Roy dans l'Alemagne, il s'aviſa d'en créer de nouveaux, & de multiplier les Chambres des Parlemens.

On commença par celuy de Paris, où l'on s'attendoit de trouver plus de reſiſtance, & le Chancelier y propoſa de verifier l'Edit de creation d'une Chambre qui ſeroit compoſée de vingt Conſeillers. Le Parlement fit en cette occaſion des remontrances par leſquelles ſans ſortir du reſpect, il repreſentoit le mal auſſi grand qu'il étoit; & les inconveniens que la prudence humaine avoit pû prevoir, y parurent dans toute leur étenduë. Mais le Roy voulut eſtre obeï; & le Parlement

1515. n'obtint autre choſe ſinon, qu'il luy fût permis d'ajoûter à la verification de l'Edit, qu'il ne le faiſoit que par le commandement tres-exprés & reïteré de ſon Souverain. Il falut pourtant mettre dans la nouvelle Chambre dix Conſeillers anciens, en la place d'autant de nouveaux qui furent diſtribuez dans les autres Chambres: autrement perſonne n'eût voulu ſe ſoûmettre à plaider devant eux, tant on étoit alors perſuadé en France que quand on achetoit le pouvoir de rendre la juſtice on avoit intention de la vendre.

Une partie de l'argent qui vint par cette voye, fut employée à gagner le meilleur Officier de guerre qu'il y eût en l'Europe. Le fameux Pierre Navarre qui avoit inventé, ſelon quelques Auteurs, ou ſeulement augmenté ſelon d'autres, l'Art de prendre les Places par le moyen des mines, étoit demeuré priſonnier à la Bataille de Ravenne, quoy que perſonne n'eût combatu avec plus de valeur & de prudence que luy.[a] Il rapporte dans ſon Apologie qu'il avoit diſpoſé ſes Canons de ſorte, qu'ils avoient d'abord emporté la fleur de l'Infanterie Françoiſe: Qu'il avoit perdu dans le combat

[a] Elle fut alors imprimée.

bat les deux tiers de ſes hommes ſans abandonner un pied de Terrain ; & que voyant la Victoire ſe declarer pour les François, il avoit penſé à la retraite, non pas en fuyant comme le reſte de l'armée Eſpagnole ; mais en tournant viſage, & ſans perdre ſes rangs : d'où s'eſtoit enſuivie la mort de Gaſton de Foix, à la vangeance de qui les François s'eſtant obſtinez avec une valeur deſeſperée, Navarre qui combattoit à la queuë de ſon Bataillon, avoit eſté porté par terre & fait priſonnier. 1515.

Cependant au lieu de reconnoiſtre ſa vertu par un prompt rachat, on avoit attaqué ſon honneur pour éviter de luy rendre juſtice. Le Vice Roy de Naples, & le Duc d'Urbin, Generaux des deux armées defaites à Ravenne, qui avoient fuy dés le commencement du combat, étoient convenus avec Fabrice Colonne leur Lieutenant, de dire que Navarre étoit cauſe de la perte de la Bataille. Le Roy d'Eſpagne, Prince ménager s'il en fût jamais, avoit été ravi de trouver ce pretexte pour ne pas débourcer vingt-mille écus qu'on luy demandoit pour mettre Navarre en liberté, à cauſe qu'il étoit General de

1515. son Infanterie; & Navarre eût demeuré prisonnier de guerre toute sa vie, si le Roy tres-Chrétien ne luy eût offert de payer sa rançon au Duc de Longueville, à qui Loüis Douze l'avoit donné pourvû qu'il changea de party. [a] Navarre remercia le Roy de sa bonne volonté, & luy demanda la permission de faire en Espagne une derniere tentative; qui n'ayant pas mieux reüssi que les precedentes, il renvoya les Provisions de General de l'Infanterie Espagnole, & l'investiture des Terres qu'il possedoit au Royaume de Naples, & acceptat le Generalat de l'Infanterie Gasconne vacant par la mort du Baron de Molard.

a Dans l'Apologie de Dom Pedro de Navarre ne 1515.

Ce ne fut pas assez au Conseil de France d'avoir recouvré de l'argent, & d'en avoir fait un si bon usage, il crut devoir entreprendre de diviser ses ennemis, & un mariage qui se fit alors à Rome luy en fit naître l'occasion. Il y avoit long temps que le Pape cherchoit une haute Alliance pour son frere Julien de Medicis, & le Roy Catholique luy avoit offert Isabelle de Cardonne sa Cousine, qui possedoit de belles Terres en Catalogne & dans l'Arragon; mais sa Sainteté qui

ne penſoit pas tant au bien qu'au ſup- 1515.
port dont elle prevoioit que ſon frere
auroit beſoin dans les grands établiſ-
ſemens qu'elle luy preparoit, avoit
mieux aimé rechercher la Princeſſe
Marguerite ſœur du Duc de Savoye &
de Loüiſe mere du Roy Tres Chrétien.
Ces nopces s'eſtoient faites avec une
pompe, qui coûta beaucoup plus que
la nouvelle mariée n'avoit apporté
pour ſa dot; & le Roy Tres Chrétien
qui croyoit tirer avantage de l'honneur
& des preſens qu'il avoit faits à ſa tan-
te, envoya à Rome Guillaume Budé
le plus ſçavant homme de France, ſous
pretexte de ſe conjoüir avec Leon Dix
ſur cette alliance, mais en effet pour
tâcher de renoüer un Traité avec le
ſaint Siege.

Budé n'étoit pas mal-adroit en nego-
ciation, quoy qu'il eût véçu dans Paris
ſans autre converſation que celle de ſes
Livres. L'Academie de Rome qui n'a-
voit jamais eſté ſi polie depuis le Sie-
cle d'Auguſte qu'elle l'étoit alors, luy
fit un accüeil extraordinaire; & il ac-
quit bien-toſt la familiarité du Pape,
parce qu'il excelloit principalement
dans la connoiſſance des Antiquitez
Grecques, que ſa Sainteté ſe pic-

1515. quoit de ſçavoir. Il ne luy fut donc pas difficile de prendre ſon tems pour montrer au Pape un projet d'accommodement dont les conditions devoient être, qu'au cas que le ſaint Siege favoriſât la France pour recouvrer le Duché de Milan, le Roy Tres-Chrétien conſentiroit que l'on formât pour Julien de Medicis un Etat compoſé des villes de Parme & de Plaiſance, qui ſeroient détachées du Milanez, & de celles de Modenne & de Regge, dont Julien ſeroit inveſti en qualité de feudataire de l'Egliſe. Cette propoſition étoit ſi conforme à l'intention du Pape, qu'elle eût eſté infailliblement acceptée, ſi on l'eût plûtoſt faite : mais le Roy qui prenoit déja ſes meſures à contre-temps, avoit envoyé Budé trois jours aprés que le Pape étoit convenu avec Albert de Carpy & Hierôme de Vic Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roy d Eſpagne, ſur ce que les Confederez fourniroient d'argent & de troupes pour empêcher aux François l'entrée d'Italie.

Leon Dix s'étoit engagé à contribuer plus du tiers pour les frais de la guerre ; mais ç'avoit eſté à condition que la choſe demeureroit ſecrette, afin

qu'il parût du moins au dehors qu'il se contenoit dans l'office de Pere commun. Il écouta dans cette veuë les offres de Budé [a] sans les accepter, & se contenta à mesure qu'on le pressoit de faire naître de nouvelles difficultez; fondées tantôt sur l'incompatibilité de former un Etat qui dependroit en partie du saint Siege à cause de Modene & de Regge, & n'en dependroit point pour l'autre partie à cause de Parme & de Plaisance qui releveroient du Duché de Milan; tantost sur la peine qu'il y auroit à faire une seconde union de deux membres si differens avec la Republique de Florence, que le Pape ne vouloit pas tellement assujettir à sa Maison, qu'il ne luy restât toûjours quelque apparence de liberté. 1515.

[a] Dans la negociation de Budé Maître des Requestes & de la Librairie du Roy avec Leon Dix en 1515.

Ces matieres fourniſſoient à Budé un champ assez vaste pour étaler sa profonde doctrine; & le Pape qui ne demandoit pas mieux que d'alonger la negociation & de ne rien conclure, n'avoit garde de l'interrompre, ny de le faire appercevoir des digressions où il s'engageoit insensiblement. Au contraire sa Sainteté luy faisoit naître de temps en temps les occasions d'en

1515. faire faire de nouvelles ; & l'eût ainſi mené fort loin, ſi la negociation n'eût eſté rompuë par l'arrivée d'un Courier, qui fit connoître au Pape qu'on le trompoit par la même voye, qu'il penſoit ſurprendre Budé.

Le Pape n'avoit point en Italie de meilleur amy ni d'homme de qualité dont il fît plus d'état que d'Octavien Fregoſe. Il l'avoit étudié juſqu'au fond de l'ame : Il n'avoit rien oublié pour le gagner : Il avoit employé toute ſon autorité pour le faire établir Duc de Genes par les Eſpagnols, lors qu'ils ſurprirent cette Ville ; & l'avoit obtenu, quoy que cela fût injuſte ; & que le frere aîné d'Octavien demandât de rentrer dans ce Duché qui luy appartenoit legitimement, & dont il n'avoit eſté chaſſé que pour avoir ſuivi le party d'Eſpagne.

Octavien de ſon coſté avoit toûjours répondu parfaitement à l'amitié du Pape, & n'avoit meſuré ſa conduite que par les intereſts de ſon Bienfacteur. Il avoit eu part à ſon exaltation en deux manieres, en luy gagnant des ſuffrages dans le Conclave par l'intrigue de ſes Emiſſaires, & en faiſant arrêter ſur Mer quelques Cardinaux de

Faction contraire qui alloient à Rome à deſſein de traverſer ſon élection. Il avoit depuis gouverné l'Etat de Genes par les conſeils du Pape ; & découvert exactement toutes les tentatives que les François avoient faites, pour le détacher des intereſts du ſaint Siege : mais l'amitié du Pape commença à luy eſtre à charge, lors qu'il vit que pour la conſerver il faloit courir riſque à tous momens d'eſtre aſſaſſiné. 1515.

La France protégeoit contre luy les Fieſques & les Adornes, qui au plus fort de l'Hyver precedent avoient preſenté l'eſcalade à Genes ; & n'avoient manqué de la ſurprendre ; qu'à cauſe que leurs écheles s'étoient rompuës par le nombre de ceux qui montoient deſſus. Enſuite les Fieſques penſant executer par adreſſe ce qu'ils n'avoient pû par force, s'étoient fait introduire avec trois cens de leurs amis dans la Ville par quelques Bourgeois de leur Faction, & avoient attaqué la nuit le Palais d'Octavien par un Conſeil non moins prudent que déterminé ; puis que s'ils euſſent pû ſaiſir Octavien vif ou mort, toute la Bourgeoiſie ſe fût rangée de leur côté.

1515. Mais Octavien qui s'étoit éveillé au premier bruit, avoit si courageusement défendu l'entrée de sa maison l'épée à la main à la teste de ses Gardes, qu'il avoit donné le loisir à ceux de sa Faction de le venir dégager du peril. Ces deux attaques dont il n'avoit évité la premiere que par un bonheur extraordinaire, ni repoussé la seconde que par une extrême valeur, luy firent apprehender de succomber à la troisiéme; & prevoyant que ses ennemis ne se lasseroient point d'entreprendre sur sa vie tant que la France les protegeroit, il resolut de leur oster cette protection, & de la prendre pour luy.

Ce n'est pas que ce qu'il devoit au Pape ne luy revînt en memoire, [a] & qu'il n'y fist une serieuse reflexion: mais il supposa que son ingratitude seroit suffisamment excusée, quand on sçauroit qu'il n'avoit abandonné son Bienfaicteur, que lors qu'il n'avoit pû demeurer plus long temps dans ses interests sans perir: Car d'un costé le Duc de Sforce estoit son ennemi declaré à cause des pretentions qu'il avoit sur Genes, & du secours qu'il donnoit aux Adornes; & de l'autre costé les

[a] Dans le Manifeste du Cardinal de Bourbon en 15.5.

Suisses avoient juré de ne luy pardon- 1515.
ner jamais l'injure qu'il leur avoit faite, en s'adressant aux Espagnols plûtost qu'à eux pour estre établi Duc de Genes. Ainsi il étoit également assuré d'estre chassé de son Etat par celuy des deux partis qui auroit l'avantage, lors que le Connêtable qui le connoissoit particulierement, tâcha de l'attirer dans les interests de François Premier.

Mais avant que de parler du Connêtable, il est necessaire de remarquer qu'encore que les Historiens de toutes les Nations se soient accordez à suprimer ses belles actions, & à le charger d'injures, on est maintenant obligé d'en écrire la pure verité; non seulement à cause que le temps doit avoir effacé la haine que l'on pouvoit avoir pour sa memoire, mais encore parce que nostre invincible Monarque Loüis Quatorze a si glorieusement reparé les brêches que la rebellion de ce Prince avoit faite à la Monarchie Françoise.

Le Connétable avoit tant de belles qualitez & d'esprit que rien ne luy manqua pour estre le Heros de son Siecle, sinon un peu plus de condes-

1515. cendance pour la perſonne qui l'aimoit, [a] ou un peu moins de reſſentiment de l'injure qu'elle luy fit ſe voyant mépriſée. Il étoit extraordinairement beau, diſcret, liberal, & vaillant. Sa franchiſe qui approchoit de celle des anciens Gaulois, ne l'empeſchoit point de reüſſir admirablement en toutes ſortes d'intrigues; car encore qu'il parut d'abord fort ouvert, il ſe reſſerroit dans la ſuite; & menoit les perſonnes qui traitoient avec luy par tant de détours, qu'il laſſoit la patience des plus rafinez politiques. La douceur de ſes mœurs luy avoit acquis l'amitié des François; & l'exacte diſcipline qu'il faiſoit obſerver à ſes ſoldats, le mettoit dans l'eſtime de ſes propres ennemis. Il ſembloit que la fortune ſe fût indiſpenſablement attachée à le ſuivre, parce que depuis qu'il portoit les armes les François avoient toûjours été vainqueurs par tout où il eſtoit, & vaincus par tout où il ne s'eſtoit pas trouvé. Il ne devoit qu'à ſon propre merite la Charge de Connétable; & le beſoin qu'on avoit de luy pour gagner Octavien, luy fit donner le pouvoir de traiter avec luy ſans modification & ſans reſerve.

[a] Loüiſe de Savoye mere du Roy François Premier.

La seule circonstance qu'il y avoit à craindre étoit qu'Octavien ne revelât au Pape selon sa coûtume les propositions qu'on luy faisoit ; & pour l'en empescher, le Connétable s'avisa de passer par-dessus les formes ordinaires, en luy offrant d'abord tout ce que le Roy vouloit employer pour l'attirer dans son party. Il luy fit dire par un Emissaire secret : Que sa Majesté ne souhaitoit de luy sinon qu'il luy fit hommage : Qu'il luy donnât une place de seureté dans l'Etat de Genes ; & Qu'il changeât sa qualité de Duc en celle d'Administrateur perpetuel de son pays. On offrit en recompence de luy donner le collier de l'Ordre du Roy, une compagnie de cent hommes d'armes qui seroit entretenuë en paix & en guerre, une pension de dix mille livres, & dix mille écus de rente en Provence au cas qu'il fût chassé de Genes pour avoir changé de party, & de riches Benefices pour son frere si les Espagnols luy ostoient l'Archevesché de Salerne qu'ils luy avoient donné. 1515.

Octavien persuadé par la grandeur de ces établissemens, & plus encore par la connoissance qu'il pretendoit

1515. avoit de la ſincerité du Connétable, le laiſſa vaincre ; & bien loin d'avertir le Pape, conſentit que le premier Article du Traité fut, qu'il employeroit toute ſon induſtrie pour empeſcher que ſa Sainteté n'en preſſentit rien : Et en effet il l'amuſa par le même artifice, qu'elle amuſoit Budé ; mais il ne pût ébloüir Sforce, qui l'éclairoit de trop prés. Ce Duc eût avis qu'il y avoit un Gentil-homme du Connétable de Bourbon caché dans le Palais d'Octavien, & depécha un Courier à Leon Dix pour l'en avertir ; & pour le conjurer de luy permettre d'envoyer quatre mille Suiſſes qui étoient à la ſolde de ſa Sainteté dans Genes pour s'aſſûrer de cette importante Ville en tout évenement. Le Pape n'eut point d'égard à la dépeſche de Sforce ; car outre qu'il le ſoupçonnoit d'avoir par intervales des ſymptomes de folie, il eſtoit encore informé de ſon averſion pour Octavien, ce qui luy fit écrire aux quatre milles Suiſſes qu'ils ne fortifiſent pas de leur quartier, & blâmer Sforce d'avoir accuſé témerairement un homme de la fidelité duquel le ſaint Siege eſtoit preſt de repondre.

Cependant Budé qui ne ſçavoit rien du Traité de Genes qu'on luy celoit auſſi bien qu'aux autres Miniſtres du Roy Tres-Chrétien en Italie, eſtoit fort embaraſſé. Le Pape luy promettoit en ſecret, qu'il ne ſe mêleroit point de la querelle du Duché de Milan, & neanmoins ſa Sainteté faiſoit paſſer ſa Cavalerie ſous la conduite de Proſper Colonne en Piémont pour garder les paſſages des Alpes; & Julien de Medicis menoit le reſte des troupes de l'Egliſe en Lombardie, avec ordre de ſe loger ſi prés des Eſpagnols campez au tour de Veronne, qu'il les pût joindre au premier bruit de l'approche des François. Budé en avertiſſoit le Roy; & le conjuroit en même temps de le retirer d'une Cour, où l'on ne faiſoit aucun ſcrupule de mentir: mais le Roy à qui il importoit que ſon Ambaſſadeur fut abuſé pour empeſcher le Pape de découvrir la ſupercherie qu'on luy faiſoit à Genes, répondoit à Budé qu'il avoit tort de ſoupçonner ſa Sainteté de fourberie; & que Proſper Colonne n'alloit en Piémont que pour ſauver du pillage des Suiſſes, les Etats du Duc de Savoye. 1515.

Ainſi on reüſſiſſoit également des

1515. deux coſtez à ſe tromper, lors que le Cardinal de Sion arriva dans le Milanez avec vingt mille Suiſſes qu'il avoit levez en partie ſur ſon credit, & en partie de l'argent du Pape. Il paſſa de là dans le Piémont, & établit ſon principal quartier à Suze, où aboutiſſoient les deux chemins les plus commodes pour aller par terre de France en Italie. Le Roy ne s'eſtoit pas mis en devoir de le prevenir, parce qu'il le croyoit trop hardi pour vouloir combatre ailleurs qu'en pleine campagne; & cette confiance qui a toûjours eſté fatale à la Nation Françoiſe ayant rendu preſque impoſſible l'execution du deſſein de paſſer les Alpes, il falut aſſembler tous les hauts Officiers de l'Armée pour reſoudre ce qu'il y avoit à faire.

Le premier avis fut qu'il n'y avoit point d'apparence d'emporter les paſſages de force, puis qu'on ne le pouvoit que par une attaque generale qui ne reüſſiroit point par deux raiſons, l'une que les lieux eſtoient trop étroits; & l'autre que ſi toute l'Armée s'engageoit en même temps entre les Montagnes, elle y periroit en peu de jours faute des vivres qui n'y pour-

roient être menez par charrois : d'où l'on concluoit qu'il seroit à propos d'embarquer une partie des troupes sur la flotte pour les débarquer à Savone, & de faire passer l'autre partie par le Comté de Nice. Mais outre que cet avis n'estoit pas conforme à l'humeur Françoise qui n'aimoit pas à prendre toutes ces precautions, il ne pouvoit estre executé ; parce que le détour qu'il proposoit estoit si long & la saison si avancée, qu'avant que l'Armée fut en estat d'agir dans le Milanez [a] l'Hyver seroit venu, qui commençant d'ordinaire à se faire sentir dans la Lombardie par de grandes pluyes, empescheroit la marche des troupes, & le transport de l'Artillerie. 1155.

[a] Dãs les Memoires du Mareschal de la Paliſſe.

Le second avis qui fut suivy, consistoit à faire embarquer Aymard de Prie Officier de longue experience & de haute reputation avec quatre cens Lances & cinq mille vieux soldats sur la flotte qui les débarqueroit à Genes, où se joignant aux troupes qu'Octavien levoit sous pretexte de travailler à sa propre sureté, il entreroit dans la partie du Milanez au deça du Po, & surprendroit ensuite les villes d'Alexandrie & de Tortone : ce qui ne vien-

1515. droit pas plûtoſt à la connoiſſance des
Suiſſes, qu'ils delogeroient de Suze, de peur d'eſtre attaquez en même-temps pardevant & par derriere, ou diviſeroient leurs forces pour en employer une partie à la deffenſe de Milan, dans laquelle la defection d'Octavien qui ſe declareroit alors pour la France, & l'approche de Prie, jetteroient une generale conſternation.

Dans la premiere de ces ſuppoſitions l'Armée Françoiſe paſſeroit les Alpes ſans obſtacle; & dans la ſeconde elle n'en trouveroit aucun qu'elle ne fût aſſurée de ſurmonter, pourvû qu'en marchant lentement, & ne s'éloignant pas trop du chemin, pour faire toûjours croire aux Suiſſes qu'elle alloit les charger ſans autre façon, elle donna loiſir à ceux qui auroient débarqué à Genes d'executer leur ordre. Cet expedient eſtoit en apparence meilleur que l'autre, mais au fond il n'eſtoit pas ſujet à de moindres inconveniens; & ceux qui en eſtoient Auteurs l'avoient plûtoſt propoſé pour dire quelque choſe de nouveau, que par eſperance qu'ils euſſent de le voir reüſſir; lors que la fortune ſe mocqua de la prevoyance des Italiens, & mena les François

François seurement au delà des Alpes, malgré toute la vigilance du Cardinal de Sion. 1515

Un Villageois né dans les Terres de Charles de Sollieres Comte de Morette, avoit vécu soixante ans au milieu des Alpes ; [a] & les avoit si bien étudiées sans autre dessein que de reüssir à surprendre des oyseaux de proye, qu'il n'y avoit point de sentier qui luy fut inconnu. Il avoit commerce avec les Vivandiers François, parce qu'il leur fournissoit du gibier ; & il aprit d'eux la peine où l'on estoit de passer en Italie, fondée sur ce que l'Armée Suisse leur fermoit toutes les les avenuës. Le seul desir de les servir luy fit d'abord rappeller dans sa memoire les divers détours qu'il avoit reconnus ; & ne les jugeant pas inaccessibles du moins à des gens de pied, puis qu'il y avoit luy-même tant de fois passé ; l'espoir de quelque recompense, & la vanité dont il se piqua de se faire considerer par son Seigneur, le porterent à l'aller trouver, & à luy dire qu'il sçavoit un nouveau chemin par où les François pouvoient passer sans encontrer les Suisses. Le Comte de

[a] Dans une Lettre de remerciement de la mere du Roy au Duc de Savoye datée du commencement d'Octobre 1515.

1515. Morette se mocqua d'abord du Payſan & le traita de ridicule; mais voyant qu'au lieu de ſe rebuter il offroit de faire voir par experience que ce qu'il propoſoit eſtoit poſſible, il y fit plus de reflexion. Il crut que la fortune luy preſentoit plûtoſt qu'un Payſan un moyen infaillible de rendre ſa condition meilleure, puis qu'en l'eſtat où eſtoient les choſes il ne pouvoit donner d'avis plus important au Duc de Savoye ſon Maître, qui vivoit alors dans une étroite union avec les François, que de luy apprendre le lieu par où ils pourroient paſſer ſans obſtacle. La prudence ne luy conſeilloit pas neanmoins qu'il en parlât ſans eſtre mieux informé, & la raiſon vouloit qu'il en fût auparavant le témoin oculaire. Il viſita donc les lieux avec le Payſan : Il y trouva d'étranges inconveniens, mais ils ne luy parurent pas inſurmontables : Il dreſſa le plan du chemin, & le porta au Duc de Savoye qui s'étoit avancé juſqu'à Grenoble pour y attendre ſa ſœur & le Roy ſon neveu.

Le Duc qui par un ſentiment bien éloigné de ceux que ſa femme [a] luy

[a] Beatrix de Portugal.

inſpira depuis, ne ſouhaitoit rien avec tant de paſſion que de voir les François eſtablis dans l'Italie, reçut le ſecret que le Comte luy reveloit comme s'il fût venu du Ciel. Il luy commanda d'aller trouver le Roy, & de luy mener le Payſan. Le Comte fut regalé à Lyon où la Cour eſtoit encore, & introduit dans le Conſeil, où ſe trouverent le Roy, la Comteſſe d'Angouleme, le Chancellier Duprat, le grand Maître de Boiſy, l'Amiral de Bonnivet, & le Mareſchal de Chabanes. Il montra le Plan qu'il avoit dreſſé : Il expliqua les endroits qu'il n'avoit pû deſſigner aſſez diſtinctement : Il fit de pertinentes réponſes aux objections qui luy furent faites, & pour achever de perſuader ceux du Conſeil, il offrit de ſe faire lier, & de ſervir de guide à l'Armée en cette poſture. On luy dit enſuite de ſe retirer ; & le Conſeil ne jugeant pas que l'on dût s'arreſter à l'experience que le Comte avoit faite, quoy qu'il y eût apparence que ſon rapport eſtoit veritable, on députa Lautrec & Navarre pour viſiter encore une fois les lieux, & l'on pria le Comte de Morette de les y conduire. 1515.

1515. Ces deux Seigneurs dont le premier estoit le plus hardy Officier de l'Armée, & le second le plus adroit, s'acquiterent de leur commission avec exactitude ; & rapporterent qu'encore qu'ils eussent trouvé de grandes inegalitez dans les sentiers, & d'effroyables vuides à passer d'un rocher à l'autre, ils ne desesperoient pas neanmoins d'applanir les uns, & de combler les autres. Sur ce rapport on leur donna quatre mille Pionniers qui precederent les troupes destinées au passage, pendant que le reste de l'Armée faisoit mine de marcher par le grand chemin pour amuser les Suisses, & pour les empêcher de pressentir le veritable dessein des François.

Lautrec & Navarre avec l'élite de l'Armée Françoise laisserent Geneve à main gauche, passerent à gué la Riviere de la Durence, & s'engagerent dans les Argentaires par un endroit appellé Gilleſtre : Ils penetrerent de là jusqu'au Rocher saint Paul, qu'il falut ouvrir avec le fer & le feu. Les deux jours suivants les Pionniers furent la pluspart inutiles ; car comme il n'y avoit plus de Montagne qui ne fût se-

parée de l'autre par des abîmes, la mine & la ſappe ne furent plus d'uſage, & l'on eut recours aux ponts de communication pour tranſporter l'Artillerie. Les Soldats & les Pionniers la trainoient dans les lieux inacceſſibles aux bêtes de ſomme : Ils rempliſſoient de faſcines les endroits qui pouvoient eſtre comblez ; & ſi ces endroits eſtoient trop larges, on ſuppléoit au vuide par des étayes & de gros arbres. On arriva de cette ſorte au Mont de Pied-de-porc que l'on deſeſperoit de percer, parce qu'il n'étoit compoſé que d'une ſeule roche vive, eſcarpée de tous côtez : mais Navarre [a] qui le ſonda par tout, découvrit une veine plus tendre que les autres, & la ſuivit ſi preciſement qu'il ſe fit voye par le milieu. Ainſi par l'induſtrie des Ingenieurs, par le travail des Soldats, & par la perſeverance des Chefs, l'Armée Françoiſe arriva ſur le declin du huitiéme jour dans le Marquiſat de Saluſſes. 1515.

[a] Dans la relation du Paſſage, envoyée à la mere du Roy par le Cõte de Morette.

Ce n'eſt pas que les Piémontois n'euſſent découvert ſa marche dés le premier jour, & qu'ils n'euſſent eu le loiſir d'en avertir les Suiſſes & la Cavalerie du Pape : mais le reſpect qu'ils

1515. eurent pour leur Prince qui avoit défendu d'en parler, & l'amitié qu'ils portoient encore aux François leur fermerent la bouche ; & le Comte de Morette leur ayant distribué quelque argent de la part du Roy, ils donnerent avis que les Suisses avoient obtenu du Pape que sa Cavalerie marchât pour les soûtenir ; & que Prosper Colonne qui la commandoit s'étoit avancé pour ce dessein jusqu'à Ville-franche avec quinze cens chevaux, où il seroit infailliblement surpris si on l'attaquoit avant qu'il eut le loisir d'en sortir.

Le Comte de Morette alla luy même porter cet avis au Connétable de Bourbon, qui donna incontinent ordre au Mareschal de Chabannes, & aux Seigneur d'Aubigny, de Bayard, & d'Imbercourt, de prendre mille chevaux de l'avangarde, & d'aller enlever la cavalerie du Pape. Ces Officiers firent aussi-tost monter à cheval leurs hommes d'armes, & partitent sans prendre d'autres Guides que ceux qui avoient donné l'avis au Comte de Morette. Ils traverserent la Montagne de l'Esprevier par où il n'avoit jamais passé de Cavallerie ; & trouvant le Po

guayable, se presenterent sur le midy à une des portes de Ville-Franche qui étoit ouverte. Les Soldats du Pape se mirent en devoir de la fermer; mais Beauvais Gentil-homme de Normandie qui s'estoit avancé le premier, eut l'adresse de mettre sa lance entre les deux battans, & la force de l'y tenir jusqu'à ce que ses camarades accoururent au bruit, pousserent la porte, & renverserent ceux qui estoient derriere. 1515.

Colonne qui dînoit alors oüit le tumulte, & voulut sortir dans la ruë; mais il trouva Aubigny à la teste de ses hommes d'armes qui le reconnut pour l'avoir vû à la guerre de Naples, & le fit prisonnier dans toutes les formalitez que l'on observoit alors à l'égard des Generaux d'Armée. On ne tua dans Ville-Franche que dix ou douze cavaliers du Pape, parce qu'il n'y en eut pas davantage qui firent resistance; mais il y en eut mille de pris, & les autres se sauverent. Le butin fut de tout le bagage, & d'environ mille chevaux de service.

Colonne fut inconsolable durant les premiers jours de sa prison, & passa les

1515. suivans à faire un Manifeste [a] qui merite d'estre lû, quand ce ne seroit que pour voir jusqu'à quel point les Italiens sont jaloux de leur reputation. Il y representoit les raisons qu'il avoit euës de croire que l'Armée Françoise estoit encore au delà des Alpes : Il adjoûtoit que le Po de memoire d'homme n'avoit esté guayable aux environs de Ville-Franche au commencement de l'Automne, & que c'estoit contre toutes les maximes de la guerre que les François s'estoient avancez jusques-là, vû le voisinage des Suisses. Mais la bille de Colonne estoit principalement êmuë contre Cesar Ferramusca son Lieutenant, à qui il avoit ordonné la garde des portes. Il l'accusoit de presomption, & luy reprochoit une negligence affectée : Il le faisoit passer pour la seule cause de tout le malheur ; & le noircissoit par tant de circonstances honteuses, que le Pape aprés avoir payé sa rançon n'osa plus luy donner d'employ.

[a] Le Manifeste est imprimé

L'enlevement de la cavallerie du saint Siege dans Ville-Franche déconcerta toutes les mesures que le Pape, l'Empereur, & le Roy d'Espagne, avoient prises ensuite de leur Confederation.

Le

Le Pape qui estoit fort timide, & qui ne s'estoit engagé dans la Ligue que sur la confiance qu'il avoit en la prudence de Colonne, perdit avec luy l'envie de continuer la guerre; & manda à son neveu Laurens de Medicis qui marchoit avec le reste des troupes du saint Siege pour joindre les Suisses, de s'arrêter sous pretexte d'assieger Rubiera, Ville de l'Etat Ecclesiastique que le Comte Gui de Rangon venoit de surprendre. Ce Comte qui n'avoit pas les moyens de la défendre convint bientost de la restituer pour dix mille écus, qui furent mis en main tierce du consentement des Parties; mais l'interest du Pape n'estant pas de recouvrer sitost Rubiera, & le Comte agissant de concert avec sa Sainteté, le Siege dura autant que l'on voulut. Le Pape eut ainsi le loisir d'envoyer cependant Tiburcio le plus adroit de ses Agens secrets au Duc de Savoye, sous couleur de payer le Doüaire de la sœur de ce Prince déja veuve de Julien de Medicis frere de sa Sainteté, mais en effet pour le prier de la reconcilier avec le Roy Tres-Chrêtien. Le Duc accepta la mediation, & trouva plus de difficulté qu'il 1515.

1515. ne penſoit du coſté du Roy ; parce que le Conſeil de France bien informé de la conſternation du Pape vouloit profiter de la conjoncture, & obliger Leon Dix à reſtituer tout ce que Jules Second ſon Predeceſſeur avoit pris dans le Milanez, & ſur les Alliez de la Couronne.

a Dans la vie de Bibiena écrite par Sylvius Antonius

a On avoit gagné Bibiena Favori du Pape, qui prenoit ſon temps pour luy repreſenter que les mêmes troupes qui avoient enlevé Colonne alloient joindre Bentivole & le Duc de Ferrare, pour les aider à ſe remettre en poſſeſſion de Bologne, de Modene, & de Regge. Qu'il n'y avoit pas dans ces trois Places aſſez de Gens de guerre pour empêcher les Habitans d'ouvrir les portes à leurs anciens Maîtres, lors qu'ils ſe preſenteroient pour y rentrer aſſiſtez des François ; & qu'ainſi ſa Sainteté feroit mieux de rendre de bonne grace ce qu'elle ne pouvoit retenir plus long-temps, & d'oſter par cette liberalité forcée le ſeul obſtacle qui traverſoit le Traité que le ſaint Siege vouloit conclure avec la France.

Mais quelque envie qu'eût le Pape d'executer ce que luy propoſoit Bibie-

na, il n'osa passer outre sans en communiquer avec Jules de Medicis qui faisoit alors les fonctions de Cardinal Neveu, [a] & fut depuis Pape sous le nom de Clement Sept. Sa Saintеté luy découvrit la necessité où elle estoit reduite de rechercher l'amitié des François, & luy dit à quel prix elle pretendoit l'acheter; mais le Cardinal Neveu n'estoit pas dans la même disposition que son Oncle, pour voir les choses de la même maniere que le Pape se les figuroit. La crainte ne luy grossissoit point les objets; & d'ailleurs il avoit interest que le saint Siege conservât Bologne, parce qu'il y commandoit en qualité de Legat, & qu'il prevoyoit que sans cette place il seroit impossible à la Maison de Medicis de se maintenir dans le rang où elle s'estoit élevée à Florence. 1513.

[a] Il n'étoit que cousin germain.

Ce deux raisons le firent oposer de toute sa force aux desseins de son oncle; & comme il le connoissoit extraordinairement sensible à l'honneur, il luy remontra combien il se feroit mépriser s'il lâchoit prise avant que d'estre attaqué dans les formes; & s'il sacrifioit tant de Gens de bien qui s'é-

1515. toient declarez pour luy, à la tirannie de Bentivole, & à la vengeance du Duc de Ferrare qui puniroient leur pretenduë rebellion par d'horribles supplices. Que la reduction de Bologne à l'obeïssance du saint Siege estoit le chef-d'œuvre de Jules Second ; & Que comme elle luy avoit acquis une gloire immortelle, elle noirciroit aussi d'une éternelle confusion la Memoire de Leon, s'il laissoit perdre cette Place. Ce discours étonna sa Sainteté, & luy fit suspendre sa resolution jusqu'à ce qu'elle se vît plus pressée.

Le Vice Roy de Naples General de l'Armée Espagnolle ne voyoit pas plus de ressource dans les affaires du Roy Catholique son Maistre. Il estoit encore à Veronne, d'où ses Soldats avoient refusé de déloger faute d'argent. Il couvroit cette desobeïssance du pretexte d'attendre le renfort que l'Empereur avoit promis de luy envoyer d'Allemagne : mais comme on sçavoit bien qu'il n'avoit point fait d'avance à l'Empereur, il ne falloit pas estre Prophete pour assurer qu'il ne recevroit point de secours. Ce n'est pas que le Roy d'Espagne n'eût fait un effort extraor-

dinaire pour envoyer à Milan la ſom- 1155.
me qu'il devoit contribuer pour ſa part aux termes de la Confederation : mais Diego d'Aquila qui l'y avoit conduite, differoit de la mettre entre les mains des Suiſſes ; ſoit qu'il ne voulut pas payer plûtoſt que les autres Confederez dont l'argent n'eſtoit pas preſt ; ou que prevoyant que la Bataille ſe donneroit bien-toſt, il eſperaſt, que le Roy Catholique ſeroit dechargé de payer les Suiſſes s'ils eſtoient batus.

Mais il s'en falut peu que cette precaution n'achevât de ruïner le parti de la Ligue ; car au premier avis qu'eurent les Suiſſes du paſſage des François, ils abandonnerent le pas de Suze & de Cony, & reprirent le chemin de Milan. Leurs Chefs ſe broüillerent le ſecond jour de leur retraite ; & le Cardinal de Sion ayant oſé reprocher à table au Colonel Albert de la Pierre, premier Officier du Canton de Berne, qu'il eſtoit trop bon ami des François pour avoir ignoré leur ſecrete marche, le Colonel s'émancipa juſqu'à le dementir. Le Cardinal qui avoit ſes Patentes de General ſignées du Pape & de l'Empereur, eut aſſez de credit

1515. pour le faire arrester, mais il n'en eut pas assez pour le tenir en prison plus de vingt-quatre heures. Le Colonel ne chercha pas long temps l'occasion de se vanger, & elle se presenta dés le lendemain qui estoit le jour que les Soldats de son Regiment devoient faire montre. Il la demanda avec d'autant plus de fierté, qu'il sçavoit bien que le Cardinal n'avoit point d'argent: Il haussa de ton & de menaces à proportion que le Cardinal parloit plus bas, & tâchoit de l'adoucir; & le contraignit enfin de sortir du Camp pour sauver sa vie, & de s'enfuir avec ses amis à Pignerol.

Le Chevalier Bayard qui batoit alors la campagne, fut informé de ce malentendu; & jugea qu'il n'y avoit rien de plus facile que de battre les Suisses, si l'avant-garde de l'armée Françoise qui estoit déja toute passée les attaquoit avant qu'ils fussent reconciliez. Il en écrivit au Roy pour luy en demander la permission: mais le Roy, qui n'avoit pas encore passé les Alpes, & qui ne pouvoit souffrir que son avant-garde triomphât sans luy de ses ennemis, répondit à Bayard qu'il ne

«Dãs une Lettre du Sieur de Vandenesse au Mareschal de Chabane son frere.

faloit penſer à donner la bataille que lors que toute l'Armée ſeroit jointe. 1515.

Ainſi l'on perdit l'occaſion de défaire les Suiſſes ſans rien hazarder, & on leur donna le loiſir de traverſer le Piémont ſans mêmes que la Cavalerie legere ſe mît à leurs trouſſes pour les obſerver. Le Roy alla coucher du Mont ſaint Paul à Cony, de Cony à Carmagnolle, & de Carmagnolle à Montcallier. Le Duc de Savoye reçut le Roy à l'entrée de cette derniere Place, & le mena à Turin, où la reſolution fut priſe encore une fois de gagner les Suiſſes. Le Duc ſe chargea de ſonder qu'elle ſeroit leur intention; & le fit par le Batard de Savoye ſon frere, pour qui ils avoient de l'eſtime. Les Suiſſes s'eſtoient reünis & ne penſoient qu'à ſe retirer du Piémont où tout leur eſtoit contraire, pour aller joindre dans le Milanez vingt-mille hommes de leur Nation qui venoient à leur ſecours. Ils feignirent ainſi d'écouter avec plus d'application qu'à l'ordinaire ce qu'on leur propoſoit & promirent de donner contentement au Roy lors qu'ils ſeroient arrivez à Novarre, pourvû qu'on

1515. qu'on les y laiſſa aller en repos.

Le Roy qui faiſoit déja ſon compte de les renvoyer chez eux pour de l'argent, leur accorda facilement une treve de huit jours; & les Suiſſes devenus fiers par cette condeſcendence, profiterent de la grace qu'on leur faiſoit, & n'obſerverent pas neanmoins la ſuſpenſion d'armes. Ils pillerent également Chivas qui refuſa de les recevoir, & Verceil qui leur ouvrit ſes portes. Ils paſſerent de là ſans obſtacle à Novarre, où ils ſe mocquerent du Batard de Savoye qui leur demandoit de la part du Roy une Declaration poſitive de leur volonté. Ce n'eſt pas qu'ils fuſſent ſatisfaits de leurs Confederez; au contraire Diego d'Aquila qui s'étoit chargé de leur donner de l'argent à Novarre, avoit feint d'eſtre malade pour s'exempter d'y aller. Son abſence fit recommencer leur querelle & la porta à de fâcheuſes extremitez. Le Cardinal de Sion ſe ſauva à toute peine dans la Citadelle; & Albert de la Pierre débaucha vingt-cinq Enſeignes, & les ramena dans le Canton de Berne.

Le Cardinal devenu plus conſidera-

ble par le depart d'Albert, rallia le reſte des Suiſſes, & marcha du coſté de Plaiſance où il eſperoit joindre les troupes du Pape. Mais il apprit qu'Aymard de Prie aprés avoir débarqué à Genes & s'eſtre joint à quatre mille ſoldats d'Octavien Fregoſe, avoit ſurpriſe les villes d'Alexandrie, & de Tortone, & s'étoit ſaiſi de toute la partie du Duché de Milan qui eſt au delà du Po. Cette nouvelle l'arreſta tout court, parce que ne ſçachant pas preciſement le lieu où pouvoit être le ſecours qu'il cherchoit, il eut peur de s'engager mal-à-propos, & de donner aux François occaſion de le deffaire. Il a depuis avoüé que quelque experience qu'il eût en l'art de la guerre, il luy eût été impoſſible de paſſer malgré un auſſi brave & vigilant Capitaine qu'eſtoit celuy qu'il avoit en teſte, ſi le Roy jaloux de la gloire de Prie, comme il l'avoit eſté de celle de Bayard, n'euſt envoyé aux Suiſſes le Paſſe-port dont ils avoient beſoin. Sa Majeſté de plus écrivit de ſa propre main à Prie [a] de ne plus traverſer la jonction des Suiſſes, mais plûtoſt de la favoriſer, afin qu'ils puſſent tous enſemble envoyer leurs 1515.

[a] Dans une Lettre de François Premier à Aimard de Prie du 5. Septembre 1515.

1515. deputez à Verceil pour traiter de la Paix.

Prie obeït nonobstant qu'il prévît assez les consequences de ce qui luy estoit ordonné ; & les Suisses se voyant prés de quarante-cinq mille ; & jugeant que l'ennemy les craignoit par la faveur singuliere qu'il venoit de leur accorder, envoyerent à Verceil vingt de leurs deputez qui firent des propositions si déraisonnables, que le Duc de Savoye son frere naturel, Lautrec, & le Tresorier de Melun, Pleniporentiaires de France ne les écouterent qu'avec indignation.

Ils demandoient qu'il y eût alliance & ligue perpetuelle entre la France & les Cantons durant la vie du Roy, & dix ans aprés ; & qu'il leur fût permis d'y comprendre tous ceux de leurs Alliez qu'ils jugeroient à propos : Que le Roy donnât à Maximilien Sforce une femme du sang Royal, le Duché de Nemours, une Compagnie de Gens-d'armes entretenuë, & soixante-mille livres de pension : Qu'il continuât aux treize Cantons les appointemens dont ses trois predecesseurs estoient convenus, à condition qu'ils restituoient les

Vallées qu'ils avoient occupées sur le Duché de Milan: Que tous les Suisses qui se trouveroient en armes dans l'Italie ou dans le chemin pour y venir, recevroient du Roy trois montres, & que les Cantons seroient payez en trois ans de neuf cens mille écus qu'ils pretendoient leur estre dûs, sçavoir de six cens mille en execution du Traité conclu sous le Roy Loüis Douze par le Seigneur de la Trimoüille, & de trois cens mille pour les dédommager des frais qu'ils avoient faits en défendant le Duché de Milan. 1515.

On tâcha en vain de leur representer que ces Articles n'estoient ni d'Alliez à Alliez, ni mesmes d'ennemis à ennemis, mais qu'ils étoient de Vainqueurs à vaincus; & que quand le Roy Tres-Chrétien auroit perdu la Bataille on ne luy pourroit imposer de plus rudes loix. Ils ne voulurent rien rabattre de leurs demandes; & le Roy que la fortune continuoit de favoriser en le rendant Maître de Novarre aussi-tost que les Suisses en furent sortis, ne laissa pas de commander à Lautrec par un billet écrit de sa main qu'il conclut l'accommodement en toute maniere, parce

1515. qu'il n'eſtoit pas bien ſeant à un Roy Tres-Chrétien de hazarder la vie de ſes Sujets, ny mêmes de repandre le ſang de ſes ennemis, lors qu'il pouvoit racheter l'une & l'autre avec de l'argent.

Les Plenipotentiaires admirerent la Religion & la bonté du Roy, & ſignerent le Traité de Paix. Sa Majeſté ſe perſuada pour lors qu'elle alloit eſtre reçuë dans Milan ſans combatre, & contremanda l'Armée des Venitiens qui s'eſtoit avancée juſqu'à Lodi pour ſe joindre à la ſienne. Mais les meſures que les François penſoient avoir priſes avec les Suiſſes n'eſtoient pas aſſez fortes pour s'aſſûrer d'une Nation, qui depuis qu'elle les avoit vaincus à Novarre ne les eſtimoient pas aſſez pour leur tenir parole. Les Deputez des Suiſſes ne furent pas plûtoſt retournez dans leur Camp, qu'il y arriva un nouveau renfort conduit par le Colonel Roſt, que les treize Cantons avoient nommé pour commander toute l'Armée. Ce General avoit rencontré Albert de la Pierre qui s'en retournoit avec ſes Bernois chargez de butin ; & comme luy & ſes

gens n'étoient pas moins avides, rien 1515.
ne les pouvoit irriter davantage que de
trouver la Paix faite à leur arrivée. Ils
en murmurerent hautement ; & le Car-
dinal de Sion qui avoit fait tout ce
qu'il avoit pû pour empeſcher qu'elle
ne fût concluë, ſe prevalut de leur ja-
louſie pour en éluder l'execution.

Il leur remontra qu'ils n'avoient
qu'à refuſer d'obſerver le Traité qui
avoit eſté fait ſans eux, & qu'à ſe
mettre en marche pour enlever l'argent
que les François avoient fait conduire
à Garlaſque pour leur donner : Qu'in-
continent aprés ils pourroient ſurpren-
dre l'Armée Françoiſe qui ne s'atten-
doit point à combattre à ſainte Brigi-
de où elle eſtoit logée : Qu'en ces deux
actions il y avoit peu de riſque à courir,
& pourtant un gain ineſtimable à fai-
re, & une reputation immortelle à ac-
querir : Qu'il n'y avoit que quatre cens
Lances avec Lautrec pour eſcorter l'ar-
gent ; & que les François ſe prepa-
roient à ſainte Brigide pour entrer en
triomphe dans Milan, & pour y faire
des Tournois & des courſes de Bague,
& non pas pour attendre un rude
chocq. D'où le Cardinal concluoit

1515. que les Suisses n'avoient qu'à se presenter en ordre de bataille pour gagner bien de l'argent, & pour prendre prisonnier le plus riche Roy de l'Europe avec toute sa Cour.

Il n'en falut pas davantage pour rompre le Traité de Verceil, parce que Rost & ses compagnons pretendirent qu'ils n'y estoient point obligez, ayant esté fait sans leur participation; & les autres Suisses s'excuserent de l'executer, sur l'obeïssance qu'ils devoient au General que leurs Superieurs venoient d'envoyer. Ainsi tout estoit absolument perdu pour les François sans un espion, [a] qui avertissant à point nommé Lautrec de ce qui se passoit, luy donna le loisir de mettre l'argent en seureté, & d'informer le Roy du peril qui le menaçoit.

[a] Dans la Relation de Lautrec à la mere du Roy sur ce sujet.

Les Suisses ayant manqué leur coup s'approcherent de Milan; & le Roy s'avança jusqu'à Marignan pour les empescher de se joindre aux troupes d'Espagne & de l'Eglise, ce qu'il n'eût pas fait sans la discorde qui se mit entre-elles. Mais il arriva que Cinthio Domestique du Pape revenant de traiter avec le Roy qui luy avoit accordé

tout ce qu'il demandoit, tomba entre les mains des Espagnols, qui ne le connoissant pas, ou feignant de le méconnoistre, l'arrestèrent, luy prirent ses papiers, & les porterent au Vice-Roy de Naples. Le Vice-Roy les lût, & voyant que le Pape avoit non seulement negocié avec les François, mais estoit encore presque d'accord avec eux sans sa participation, soupçonna que ce ne pouvoit estre qu'aux dépens du Roy Catholique son Maistre. Sa défiance estoit fondée tant sur ce qu'il avoit appris dans les papiers de Cinthio, que sur une lettre de Laurens de Medicis Neveu du Pape, interceptée deux jours auparavant. Laurens y protestoit au Roy que c'estoit contre son gré qu'il commandoit l'Armée Ecclesiastique contre sa Majesté; & l'assuroit qu'il serviroit la France autant que sa reputation & ce qu'il devoit à son Oncle, le permettroient. 1515.

Il estoit difficile aux Espagnols d'agir de bonne foy aprés deux atteintes si manifestement données à la Confederation par le Pape & par son Neveu; & si le Vice-Roy fit relâcher Cinthio, ce ne fut que pour montrer à ses Alliez

1515. qu'il ſçavoit leurs intrigues. Il n'agit plus de concert avec eux qu'en apparence ; & dans le premier Conſeil qui fut tenu pour ſçavoir s'il faloit paſſer le Po, il fut d'avis que l'Armée des Confederez demeurât à Plaiſance.

Ses raiſons étoient, qu'il n'y avoit pas d'apparence que les Francois ſe fuſſent logez à Marignan ſans s'eſtre auparavant ſaiſis de Lody, qui eſtoit juſtement ſituée entre leur Camp & celuy des Confederez ; & qu'ainſi on ſeroit obligé de repaſſer la riviere plus viſte qu'on ne l'auroit traverſée, puis que les ennemis ne manqueroient pas de charger les troupes à meſure qu'elles paroiſtroient au delà du Fleuve. Que ſi les François avoient negligé de ſe ſaiſir de Lody, les Confederez ne laiſſeroient pas de courir preſque autant de riſque, le Roy Tres-Chrétien eſtant logé ſi avantageuſement, qu'il faloit luy paſſer ſur le ventre pour joindre les Suiſſes ; & Que quand les François ne s'oppoſeroient point à cette jonction, ce qui n'eſtoit pas à preſumer, il ſeroit toûjours contre la bonne politique d'expoſer les forces d'Eſpagne & du ſaint Siege à la diſcretion des Suiſſes, qui

seroient capables de les livrer aux François si la fantaisie leur en venoit, ou de les tailler en pieces si on differoit un jour seulement de payer ce que le Pape & le Roy Catholique avoient promis. 1515.

Laurens de Medicis vouloit au contraire que les Confederez se hâtassent de passer le Pô, parce qu'ils empescheroient du moins par cette marche les Venitiens de se joindre aux François, outre qu'il seroit aisé de faire couler quelque corps de Cavallerie jusqu'au quartier des Suisses qui n'en avoient pas assez pour couvrir leurs Bataillons, s'ils étoient obligez de combatre. Que les Confederez se devoient contenter de leur avoir deux fois manqué de parole; & qu'à la troisiéme contravention il estoit à craindre qu'une partie de ce formidable corps d'infanterie qui panchoit naturellement du costé des François, n'attirât le reste à se declarer pour eux malgré toutes les intrigues du Cardinal de Sion; & ne leur ouvrît par cette défection un chemin aisé à la conqueste de l'Italie, où rien ne seroit plus capable d'arrester leurs progrés.

1515. Cet avis fut ſuivi, & l'on reſolut que l'armée des Confederez paſſeroit le Pô. Les Eſpagnols dreſſerent leur pont de batteaux, & traverſerent cette riviere ſans obſtacle. Il eſt vray que comme ils le faiſoient à contre-cœur, ils y conſumerent plus de la moitié du jour; & les ſoldats du Pape ne croyant pas avoir aſſez de temps de reſte pour paſſer à leur tour, s'obſtinerent à differer juſqu'au lendemain. Mais cependant les Coureurs que le Vice-Roy avoit envoyez la nuit du coſté de Lody, luy ayant rapporté qu'il venoit d'entrer dans cette Ville deux Compagnies de Lances Françoiſes, ſon armée en fut tellement effrayée qu'elle repaſſa le Pô dans une extrême confuſion, ſans qu'il fût poſſible de la retenir; parce qu'elle s'étoit imaginée ſur le ſimple recit d'un Eſpion, que pour peu qu'elle differât de ſe ſauver elle auroit à ſes trouſſes toute la Cavallerie du Roy Tres-Chreſtien.

Ainſi les Confederez retournerent ſe mettre à couvert ſous le canon de Plaiſance; & l'Alviane qui commandoit l'Armée de Veniſe jugeant qu'ils ne repaſſeroient pas ſitoſt, marcha depuis

le Cremonois jusqu'à Lody sans trouver d'ennemis. On avoit crû que ces deux mauvais succez rallentiroient l'ardeur de combattre que témoignoient les Suisses, mais ils ne servirent qu'à l'augmenter ; parce que le Cardinal de Sion le plus dangereux ennemy pour un particulier que la France ait jamais eû, se mit en teste que la fortune favorisoit ses desirs en faisant que les Suisses combatissent seuls ; puis que s'ils vainquoient, ils ne partageroient avec personne la gloire & les dépoüilles ; & s'ils étoient vaincus, ils ne poseroient jamais les armes qu'ils n'eussent recouvré l'honneur qu'ils auroient perdu ; ce qui les engageroit dans une longue guerre contre la France : à quoy le Cardinal visoit principalement, à cause qu'il y eût gagné beaucoup, & que le saint Siege l'en eût consideré davantage. 1515.

a Dans la Relation de la Bataille de Marignã que le Cardinal de Sion envoya au Pape.

Sur cette raison qui luy paroissoit evidente, il assembla toute l'armée des Cantons ; & luy representa avec une vigueur extraordinaire qu'elle estoit assez aguerie & puissante pour combattre sans le secours d'autruy, tout ce qui se presenteroit devant elle : Qu'elle s'étoit vantée de proteger le Duché de

1515. Milan contre tous les Princes Chrétiens, quand ils se ligueroient pour le conquerir : Qu'il ne s'agissoit maintenant que de le défendre contre un Roy de France : Que la pluspart des ennemis qui luy estoient opposez avoient esté déja vaincus à Novarre, & n'étoient pas encore bien gueris des blesſures qu'ils y avoient reçuës : Que bien loin de demander du secours au Pape & aux Espagnols pour les combatre devant cette Ville, on n'avoit pas même voulu attendre dix mille Suisses qui venoient à la hâte, & n'étoient éloignez que de quatre lieuës : Qu'il ne s'agissoit alors que de faire un butin mediocre ; mais que maintenant outre la gloire qu'il y auroit à surmonter en pleine campagne le plus grand Roy de l'Europe accompagné de toute la Cavallerie Françoise, dont le premier choc n'avoit jamais pû estre soûtenu par aucun Corps d'Infanterie sans qu'il fût renversé ; outre le plaisir de faire avoüer aux Alemans, dont les meilleures troupes étoient aux gages de la France, qu'ils ne devoient plus disputer de la valeur avec les Suisses, aprés avoir esté vaincus par eux en une si belle

compagnie, le gain seroit immense, & les dépoüilles iroient au delà de l'imagination : Que la Cour de France avoit apporté avec elle la meilleure partie de ses richesses qu'elle perdroit avec la Bataille, & qu'elle seroit obligée à donner le reste pour recouvrer sa liberté : Qu'ensuite les treize Cantons n'auroient qu'à resoudre s'il seroit plus avantageux à leur Republique de rendre la France tributaire, ou de l'achever de la piller : Qu'en approchant du Camp des François, il n'y avoit à craindre que leur Artillerie ; mais qu'il faloit venir aux mains avant qu'elle pût agir, comme on avoit fait à Novarre, & marcher droit à elle avec asurance que rien ne resisteroit aprés qu'elle seroit encloüée : Que si quelqu'un y perdoit la vie on luy repondoit de son salut de la part du Pape, & on luy promettoit que son ame ne paseroit pas mêmes par le Purgatoire. 1515.

Ce discours n'eut pas tout l'effet que le Cardinal s'en estoit promis : car encore que les nouveaux venus criasent qu'on les menât droit aux ennemis, ceux qui avoient écouté de plus prés le Cardinal, & sçavoient qu'il ne leur

1515. avoit pas dissimulé qu'il faloit soûtenir avec leurs seules piques l'effort de quatre milles lances, n'estimoient pas que cela fût humainement possible, & vouloient que l'on attendit au moins que la Cavalerie des Confederez fût arrivée, mais un accident imprevû les fit changer d'avis.

Fleuranges fils aîné de Robert de la Marque [a] Seigneur de Sedan qui commandoit un corps de Cavalerie legere, avoit sçû le premier de tous les François que les Suisses ne vouloient point executer le Traité de Verceil; & l'espion dont il tenoit cet avis avoit ajoûté que le Duc de Savoye pour tâcher de renoüer la negociation, avoit invité à Thurin cent des plus considerables d'entre les Suisses sous pretexte de les regaler. L'enlevement des conviez étoit si considerable dans la conjoncture d'alors, que Fleuranges crut ne le devoir pas manquer. Il fit couler ses gens dans la ville l'un aprés l'autre. Il surprit les Suisses dans la maison où ils dormoient aprés le festin, & les emmena: Mais le Roy qui se piquoit d'une generosité trop haute pour les gens à qui il avoit à faire, se mit en

[a] Il raconte luy-même galamment cette action vers le milieu de ses Memoires.

colere aussi-tôt qu'il le sçut. Il blâma l'action de Fleuranges au lieu de la loüer, & luy manda de relâcher les prisonniers, & de leur faire excuse. Fleuranges n'obeït qu'à contre-cœur; & les Suisses plus irritez du sommeil qu'on leur avoit interrompu que satisfaits de la liberté qu'on venoit de leur rendre, arriverent dans leur Camp peu de temps aprés que le Cardinal de Sion eut fini sa Harangue. Ils firent cesser par leur autorité l'opposition de ceux qui vouloient qu'on différât le combat; & inventerent une menterie pour animer les moins échauffez, en leur assurant que la meilleure partie de la Cavalerie Françoise estoit allée à Lody pour escorter l'Armée des Venitiens, qui devoit le lendemain joindre le Roy de France à Marignan. 1515.

Les Suisses [a] furent ainsi persuadez qu'il se faloit hâter de combattre, & sortirent de leur Camp le treize de Septembre mil cinq cens quinze aprés midi, dans la pensée qu'ils surprendroient l'Armée Françoise. Ils laisserent pour ce dessein leurs Fifres & leurs Tambours, & ne se servirent que du fameux Cor argenté, au son duquel

[a] Ils étoient quarante-cinq mille.

1515. leurs Predeceſſeurs s'étoient aſſemblez la premiere fois qu'ils combatirent pour recouvrer leur liberté. Il ne reſtoit plus que deux heures de Soleil, quand ils furent découverts par Combault Gentil-homme d'Auvergne qui commandoit la grande garde avancée. Le Roy s'entretenoit avec l'Alviane qui avoit quitté ſon Armée pour luy rendre viſite, lors que le Connétable de Bourbon envoya dire à ſa Majeſté que l'ennemy venoit attaquer ſon Camp. Cette nouvelle les ſurprit également, [a] & termina leur entretien ſans aucune concluſion. Le Roy demanda ſes armes; & l'Alviane qui ne s'eſtoit fait eſcorter que par cinq ou ſix Venitiens monta à cheval, & courut à toute bride du coſté de Lody pour voir s'il ne rencontreroit point quelque party de ſa cavalerie qu'il pût mener au ſecours des François.

[a] Il y avoit cinquante mille hõmes dont la principale force étoit quatre mille Lances.

Déja le Connétable avoit rangé l'avangarde qu'il commandoit, & mis les Lanſquenets [b] à la garde de l'Artillerie, quand les Suiſſes par le Conſeil de Roſt leur General marcherent droit au Canon avec le moins de bruit qu'il leur fut poſſible, afin de n'eſtre pas pris en

[b] C'eſt ainſi que l'on nomme l'Infanterie Alémande.

flanc

flanc par la Cavallerie disposée sur les aîles. Leur dessein étoit d'y faire leur principale attaque : de s'en saisir ; & de la tourner ensuite contre la Gendarmerie Françoise dont le choc estoit le plus redoutable : & c'estoit là la ruse qui leur avoit fait gagner la Bataille de Novarre. 1515.

Ils s'avancerent avec un profond silence, & les Lansquenets qui les virent negliger la Cavallerie pour fondre sur eux, s'imaginerent qu'ils estoient trahis : Que la paix n'étoit point rompuë entre les François & les Suisses ; & que ces deux Nations s'êtoient accordées à condition que celle des Suisses extermineroit les Lansquenets qu'elle haissoit naturellement, & que la Françoise les abandonneroit à sa furie.

Cette opinion qui bien loin d'avoir du fondement n'étoit pas même vrayssemblable, fit reculer les Lansquenets plus de cent pas, sans toutefois perdre leurs rangs ; & ce mouvement irregulier fut cause que les Suisses approcherent de l'Artillerie sans trouver de resistance, & semirent en devoir de la pointer contre la Gendarmetie Fran-

1515. çoiſe. Mais le Connétable ne leur en donna pas le loiſir ; car ayant apperçû que les Lanſquenets avoient peur, il crut que pour leur donner le temps de ſe reconnoiſtre, & pour les couvrir en attendant, il faloit attaquer le Suiſſes de front avec la Gendarmerie, durant que la Bataille & l'arriere-garde agiroient à droit & à gauche. Il chargea les Suiſſes avec tant de valeur & de conduite, qu'il les obligea de tourner toutes leurs forces contre luy ; & il les ſoûtint ſans perdre de terrain, juſqu'à ce que le Roy vint à ſon ſecours avec le corps de Bataille & les Bandes noires.

a Elles avoiét eſté de douze mille.

Ces Bandes n'étoient plus que de quatre mille Alemans, preſque tous nez dans les Cercles du Rhin, mais ſi braves qu'ils paſſoient dans toute l'Europe pour l'élite des troupes de leur Nation. Ils avoient ſervi le Roy Loüis Douze dans ſes dernieres guerres ; & s'eſtoient retirez mécontens, pour n'avoir pas eu la recompenſe qu'ils croyoient avoir meritée. On les avoit levez dans la Province de Gueldres en mil cinq cens douze pour la garde du Duché de Milan, où la France avoit

maintenu ſon autorité tant qu'on les y avoit laiſſez, & l'avoit perduë quinze jours aprés qu'ils en eſtoient ſortis. 1515. 1

Leur deſſein avoit eſté de prendre party avec l'Empereur : mais François Premier leur avoit envoyé Fleuranges qui les avoit diſpoſez à ſe remettre ſous les Enſeignes de France, à condition qu'il ſeroit leur Chef. Ainſi Fleuranges ſe trouvant à leur teſte ; & s'avançant avec une fiere démarche pour occuper la place que les Lanſquenets avoient quitée, les Lanſquenets en eurent de la jalouſie. Ils ne purent ſouffrir que les Bandes noires profitaſſent de leur terreur, & ſe ſaiſiſſent du lieu d'honneur. Ils les previnrent ; & le deſir de reparer leur faute par un effort extraordinaire, leur fit enfoncer le premier Bataillon Suiſſe qui ſe preſenta pour les recevoir. Les Bandes noires par dépit & par emulation ſuivirent les Lanſquenets ; mais d'autres Suiſſes ayant remply le vuide de ceux que l'on venoit d'enfoncer, leur reſiſtance fut telle qu'aprés deux heures de combat le Soleil ſe coucha, ſans qu'il y eût avantage d'un coſté ni d'autre.

Cependant les François & les Suiſ-

1515.

ſes ne penſerent point alors à ſonner la retraite, [a] tant ils eſtoient animez au combat; &, à dire le vray ils ne l'euſſent pû faire quand ils l'euſſent voulu, parce que perſonne ne ſçavoit preſque plus où eſtoit ſon Enſeigne. La confuſion regnoit principalement dans l'avant-garde des François, qui avoit eſté la plus maltraitée. Le Comte de Beaumont frere du Connétable, & le brave Imbercourt, y avoient eſté tuez, & le Prince de Talmont cherchoit à ſe faire voye entre deux Bataillons Suiſſes qui avoient environné ſon Eſcadron. Il ne ſçavoit préciſement où il devoit aller, & n'avoit point d'autre intention que de ſe developper. Teligni, Bayard, & le Comte de Sancerre, étoient encore enſemble avec leurs compagnies d'hommes d'armes, mais c'eſtoit plûtoſt par hazard qu'à deſſein; & Bonnivet ſans ſçavoir qu'il eſtoit inveſti de tous côtez, couvroit avec ſa Cavallerie les ſix mille Gaſcons commandez par Navarre, que l'ardeur de pourſuivre l'ennemi avoit portez au milieu du Corps de bataille Suiſſe. Le Roy n'eſtoit pas loin de là avec le ſien, plus entier à la verité que l'avant-garde, mais preſque au-

[a] Dans la Relation de la bataille de Marignã envoyée par le Roi à la Regente ſa mere.

tant fatigué qu'elle. Les Comtes de Vendôme & de saint Paul Princes du Sang y tenoient encore leur compagnie jointes à celles des Ducs de Lorraine, de Gueldres & d'Albanie; & le fameux Loüis de la Trimoüille ne s'étoit point separé des huit mille Lansquenets qu'il avoit ordre de soûtenir avec la Cavalerie du Duché de Bourgogne. L'arriere-garde Françoise commandée par le Duc d'Alençon, & la Suisse que menoit le Colonel Ingre, estoient si mélées, qu'on eût plûtost pris leur mouvement pour une multitude de combats singuliers que pour une bataille rangée, tant chaque soldat estoit acharné contre celuy qui s'estoit presenté le premier devant luy. 1515

Ainsi la perte fut presque égale durant la nuit; & le hazard y fit ce qu'on auroit attribué durant le jour, à la valeur ou à l'adresse. On ne voyoit & l'on n'entendoit rien, parce que la poudre offusquoit le peu de lumiere qui venoit des étoiles, & le bruit des canons empeschoit l'usage de l'oüie. Les coups estoient frappez à l'avanture; & s'ils ne tomboient point en vain, c'étoit à cause que les combatans estoient

1515. si serrez, qu'il n'y avoit d'espace entre eux qu'autant qu'il en faloit pour le remuer. Les Suisses qui portoient des écharpes & des croix blanches aussi bien que les François, ne pouvoient se reconnoistre que par des clefs attachées avec des rubans sur l'estomac ou sur les épaules. Le plus seur pour eux étoit de donner sur la Cavalerie qu'ils ne pouvoient ignorer estre presque toute Françoise, la leur n'étant composée que de quatre cens Lances de Maximilien Sforce, & de deux petits corps détachez des armées du saint Siege & d'Espagne qui les avoient joints le jour precedent sans ordre de leurs Generaux, & par un simple pressentiment que la bataille se donneroit. De là vint que les plus considerables de l'armée Françoise coururent plus de risque que les autres comme estant mieux montez; & que le Connétable y eût infailliblement perdu la vie, sans dix ou douze Cavaliers du Bourbonnois & de la Marche qui se serrerent autour de luy, & reccurent la plus part des coups qu'on luy portoit. Le Roy même ne fut pas épargné. Son cheval fut blessé de deux coups de pique; & ses armes enfon-

cés en divers endroits, luy firent de 1515.
ſenſibles contuſions.

Il y avoit déja quatre heures que l'on combattoit à la clairté de la Lune, quand les deux partis également épuiſez de forces & ne pouvant plus remüer les bras ni ſe ſoûtenir, furent également obligez à ſe repoſer. La bataille fut diſcontinuée ſans que l'on oüit aucun ſignal de retraite : Chacun demeura au lieu où il ſe trouva ; & ceux des deux nations qui ſe rencontrerent les plus foibles entre leurs ennemis ne furent point maltraitez, tant on eut ſoin d'obſerver le reſte de la nuit une eſpece de treve qui n'avoit point eſté negociée.

Le Roy n'étoit qu'à cinquante pas du plus gros bataillon des Suiſſes, & n'avoit rien auprés de luy qui pût l'empeſcher d'eſtre pris, s'il eût eſté apperceu. Vandeneſſe Chabanes l'avertit du peril où il étoit ; mais l'impoſſibilité de l'éviter ſans ſe precipiter dans un autre qui ſeroit peut être plus grand, obligea le grand Maître de Boiſy de perſuader à ſa Majeſté qu'elle ne changeât point de place. Toute la precaution que l'on apporta fut d'éteindre un flam-

1515 beau qu'on avoit allumé, & de parler, le moins & le plus bas que l'on pût. Le Roy dans cette extremité demanda à boire; mais l'eau qu'on luy presenta se trouvant meslée avec du sang, luy causa un soulevement de cœur. L'effort qu'il fit pour rendre ce qu'il en avoit avalé, augmenta sa lassitude; & le contraignit de se coucher tout armé sur la terre où il dormit profondement, encore qu'il n'eût pour chevet qu'une piece de bois qui avoit servi à l'affust d'un canon.

Les armées se remirent en ordre dés le point du jour; & les Suisses attaquerent le corps de bataille où étoit le Roy avec tant d'impetuosité, qu'ils obligerent les bandes noires à reculer prés de six vingt pas; & les eussent infailliblement renversées, sans l'effroyable fracas d'hommes & d'armes que fit alors l'artillerie Françoise dans le plus épais de leurs bataillons.

[a] Le Duc de Sully fit depuis eriger en 1601. la Charge de Maître en grand Maître.

Galliot de Genoüillac qui en avoit le soin sous le titre de Maître, [a] l'avoit pointée contre l'avant garde des Suisses qu'il voyoit marcher droit à luy, & ne la fit tirer que lors que cette avant-garde fut assez proche pour en ressentir tout l'ef-

t. Ainſi les files entieres qu'un ſeul 1515.
up de canon emportoit, donnoient
trée à la cavalerie Françoiſe qui diſſi-
oit aprés ſans peine le reſte du batail-
on, & s'il ſe rallioit pour ſoûtenir
une ſeconde attaque, la même Artille-
rie qu'on avoit eu le loiſir de recharger, recommençoit ſon jeu avec même ſuccez : ce qui n'empêcha pas neanmoins qu'un Suiſse de vingt ans, de qui l'hiſtoire n'a pas eu le ſoin de conſerver le nom, ne penetrât au travers de la cavalerie Françoiſe & de l'infanterie Alemande, & ne paſsât juſqu'au canon dont il alloit encloüer la principale piece, lors qu'il reçût dans la gorge un coup de pique qui le renverſa mort.

a Dãs une Lettre du grand Maître Guillaume du Bellay.

Il y avoit déja quatre heures que la bataille étoit recommencée, quand les Suiſses deſeſperant d'enfoncer les Bandes noires tant qu'elles ſeroient ſoûtenuës par la cavalerie du Connétable, s'aviſerent d'envoyer la moitié de leurs gens attaquer l'armée Francoiſe par derriere. Le Colonel Motin à qui Roſt en donna l'ordre, s'en acquita d'abord avec aſsez d'adreſse. Il ſe détacha du gros des Suiſses, ſans que l'avant-gar-

1515. de Françoise l'apperçût; & faisant en peu de temps un long circuit, vint tomber avec fureur sur l'arriere garde Françoise qui n'avoit encore que combatu, mais il la trouva disposée à le recevoir. Le Duc d'Alençon qui la commandoit faisant la moitié du chemin, s'avança vers luy aussi-tost que les coureurs l'eurent découvert, & l'attaqua si fierement de front dans le même temps qu'Aimard de Prie avec sa cavalerie & celle de Fregose donnoient par le costé droit, & le Seigneur d'Aubigny avec les vieilles Compagnies d'ordonnance par la gauche, que les Suisses ouverts de toutes parts reculerent pour se couvrir d'un petit bois, où l'infanterie de Gascogne & les Arquebusiers à cheval de Maugeron & de Cossé les taillerent en pieces. Le General Rost n'eût pas plûtost appris leur défaite, qu'il tâcha de faire un dernier effort pour enfoncer l'avant-garde ennemie: Mais ses gens combatirent si mollement, qu'ils luy firent comprendre qu'il estoit temps de sauver ce qui restoit de reputation aux Suisses en les tirant du combat avec quelque ordre. Il fit sonner la retraite, & laissant quin-

lle morts [a] sur le champ de ba- 1515.
, reprit avec le reste de son Armée
emin de Milan.

[a] Il y a des Relations qui en mettent dix-sept mille.

est icy que l'erreur des Historiens
ngers & de la plusspart des François
les ont suivis, est insupportable.
attribuent le gain de la bataille à
lviane; & soûtienane que l'avantage
toit ni d'un côté ni d'autre, lorsque
General de l'Armée des Venitiens
ivant au plus fort de la mêlée, &
isant une furieuse charge sur le prin-
pal bataillon des Suisses où estoit
Rost, l'obligea de plier & de quitter
nsuite le champ de bataille. Cepen-
dant Fleuranges qui eut part dans tout
le peril & dans toute la gloire du com-
bat pour avoir commandé les Bandes
noires, & pour s'estre trouvé presque
toûjours à la teste de l'avant-garde
Françoise dans une si longue & si dan-
gereuse action, assure dans ces Me-
moires que l'Alviane estoit encore avec
le Roy quand la bataille commença.
Qu'à la verité il courut à ses troupes
pour les faire avancer; mais que n'ayant
pû rallier que cinq cens chevaux, il
s'étoit mis à la teste de cet escadron &
n'étoit arrivé qu'aprés que les Suis-

1515. ſes furent partis de Marignan : ce qui luy avoit donné tant de depit, qu'il s'eſtoit mis à leurs trouſſes : Qu'il avoit rencontré deux compagnies plus tardives que les autres, & les avoit chargées en queuë : Que le combat avoit eſté douteux, parce que ces deux Compagnies s'imaginant d'avoir ſur les bras toute l'Armée de Veniſe, & ne pouvant ſe reſoudre de demander quartier, avoient tourné viſage & vendu cherement leurs vies nonobſtant leur laſſitude : Que l'Alviane y avoit perdu le fils aîné du Comte de Petillan Chef de la Maiſon des Urſins, & les plus braves de ſes gens-d'armes, [a] & que s'il avoit étendu ſur la pouſſiere le dernier des ennemis qui s'étoit obſtiné au combat, il y avoit auſſi contracté par un effort trop violent la maladie dont il mourut peu de temps aprés. A quoy ne contribua pas peu la fatigue extraordinaire qu'il eut à courir armé de toutes pieces vers ſon armée, & rallier ſes Cavaliers, à revenir ſur ſes pas avec la même precipitation ; & à combattre ſans avoir pris halaine.

[a] Dans le Memoire des ſervices rendus à la France par la Maiſon des Urſins.

Quoi qu'il en ſoit les Suiſſes ne ſurent point d'autre incommodité que

à dans leur retraite ; parce que
ançois qui avoient eſté prés de 1515.
ante mille au commencement du
at, & n'y avoient gueres moins
de Soldats que leur ennemy, ne
ourſuivirent pas avec toute l'ardeur
ſſaire pour achever de les mettre
eſordre. Leur Cavalerie qui avoit
prés de trente heures à cheval fut
trainte de deſcendre, & de laiſſer al-
les Suiſſes qui marchoient par un
emin fermé de deux canaux. Il y a
s Relations qui ajoûtent, que ce fut
Roy qui empêcha ſon Armée de
ourſuivre les Suiſſes, parce qu'il s'i-
nagina qu'en leur faiſant cette grace
l diminueroit la haine qu'ils avoient
pour la France, & les diſpoſeroit à ſe
reconcilier avec elle. Mais ceux qui
connoiſſoient plus particulierement ce
Prince, le jugerent incapable d'avoir
eu dans la chaleur du combat tant de
conſideration pour des gens, qui bien
loin de reconnoiſtre les obligations
qu'ils avoient à ſes Predeceſſeurs, l'a-
voient mis luy-même en eſtat par leur
perfidie de perdre l'honneur, la Cou-
ronne, & la vie. Il y auroit eu plus
d'apparence de dire que les François

1515. furent arrestez par la compassion qu'ils eurent de leurs blessez, dont le nombre estoit plus grand que celuy des morts. Le Prince de Talmont, Bussi d'Amboise, & le Comte de Roye furent tuez sur la fin de la bataille, & Claude de Lorraine Comte de Guise y courut un étrange risque. Le Duc de Gueldres son Oncle maternel qui devoit commander les Lansqueners s'en estoit excusé sous pretexte de maladie, & luy en avoit laissé la charge quoy qu'il n'eût que vingt-deux ans, par le consentement du Roy.

Sa Majesté qui ne s'étoit point abusée dans la haute opinion qu'elle avoit conçuë de ce Comte, puis que c'étoit luy qui avoit d'abord empêché les Lansquenets de se débander, & leur avoit persuadé de combatre en leur faisant remarquer que les François ne les abandonnoient pas comme ils s'étoient imaginez à la discretion des Suisses leurs anciens ennemis; & depuis lors que la bataille avoit recommancé, il les avoit portez à faire la premiere charge avec un redoublement de courage qui pût reparer leur faute. Mais en combattant avec eux dans les premiers rangs il fut

e vingt deux playes, & porté 1515.
te en danger de perdre la vie
qui luy reſtoit de ſang, ou d'ê-
tablé par la foule de ceux qui
ient ſur luy, ſi ſon Ecuyer
de Nuremberg en le couvrant
corps, & en recevant les coups
luy portoit, n'eût donné le temps
Gens d'armes de la Maiſon du Roy
dégager : ce qu'ils ne firent qu'a-
beaucoup de peine & de peril, puis
falut remüer un tas de morts tom-
ſur luy avant que de le trouver.
fut pourtant reconnu par James
ntil-homme Ecoſſois, qui le char-
a ſur ſon cheval, & le mena dans
ne tente où il fut long-temps ſans
onner aucun ſigne de vie : mais la
onté de ſon temperament & l'adreſſe
les Chirurgiens, luy firent recouvrer
en trois mois ſa premiere vigueur. b

L'avanture fut plus tragique de deux compagnies Suiſſes qui s'étoient refugiées dans un Village, où l'avant-garde Françoiſe s'alloit rafraîchir aprés le combat. Les coureurs du Connétable qui les y découvrirent, les ſommerent en vain de ſe rendre. Elles repondirent qu'elles preferoient la mort à la priſon,

a Papirius Maſſo dans l'Eloge du premier Duc de Guiſe.

b Il fit vœu s'il gueriſſoit d'aller en pelerinage à pied & armé de toutes pieces à ſaint Nicolas en Lorraine, & il l'accomplit.

1515. & Jean de Moüy Seigneur de la Mesteraye eut ordre de les forcer. Il entra dans le Village, & les attaqua courageusement, mais il fut repoussé; & le combat eût esté long contre des gens resolus de perir, si un Cavalier ne se fût avisé de mettre le feu, qui fut si bien secondé par un vent impetueux, que le Village & ceux qui s'y trouverent furent consumez sans qu'il en échapât un seul.

Comme le Cardinal de Sion avoit esté la principale cause de la bataille de Marignan, il fut obligé d'en porter toute l'envie. On luy fit des reproches que la bien-seance ne permet pas de raporter icy: on le traita de perfide & d'abominable: on l'accusa d'avoir mené ses compatriottes à la boucherie, pour usurper ensuite avec plus de facilité la tirannie sur ceux qui restoient dans la Suisse; & si on ne luy ôta point la vie, ce fut la qualité de Legat du saint Siege qui le sauva: tant les Suisses conservoient de respect pour la Croix qu'il faisoit porter devant luy, quoy qu'il eût abusé de son ministere en proposant une indulgence pleniere à des Chrétiens, pour les animer à répandre

le ſang de leurs freres. 1515.
ibliſſement de ſon autorité a-
e ruiner les affaires de Maximi-
orce, parce que les Suiſſes
t plus avec eux de perſonne ſa-
ui les tint en devoir de la part du
ſuivirent le conſeil de leur Ge-
Roſt, qui vouloit en toute ma-
retourner en ſon Païs pour ſe ju-
r de la perte de la bataille. Et de
ils environnerent le Château de
an comme s'ils euſſent eu deſſein
le forcer, & demanderent de parler
force. La harangue qu'ils luy fi-
t ne pouvoit être exprimée en moins
paroles; car ils ſe contenterent de
y declarer que s'il ne leur payoit in-
ontinent trois mois de ſolde qui leur
toient dus, ils s'alloient retirer dans
eurs Cantons.

Ce fut en vain que Sforce employa
toute ſon éloquence pour leur remon-
trer qu'il n'y avoit point d'argent, mais
qu'il ne pouvoit manquer d'en rece-
voir dans deux ou trois jours par la
voye de Rome, ou par celle de Naples;
& ce fut encore inutilement qu'il fit
des baſſeſſes indignes de ſa qualité, pour
tâcher de les retenir. Ils prirent pour

injure l'aveu qu'il faisoit de sa pauvreté, quoy qu'ils sçussent bien que ce qu'il disoit estoit vray ; & retournerent en leur Païs par le Lac de Come, sans laisser dans le Milanez que quatre mille hommes pour la garde de ce Duché, & sans faire à Sforce d'autre promesse sinon qu'ils reviendroient bien-tost en plus grand nombre pour le secourir.

Le Cardinal de Sion trop heureux d'avoir évité leur premiere fureur, ne s'y voulut plus exposer en les accompagnant ; & comme il n'y avoit point de sureté pour luy à demeurer plus long-temps dans Milan, il en sortit sous l'escorte de la cavalerie du Pape, & de quelques compagnies de gens de pied Valesans qui le reconnoissoient pour leur Souverain en qualité d'Evêque de Sion. Il traversa les montagnes de Trente pour aller trouver l'Empereur ; & luy faire comprendre que Sforce estoit perdu, si l'Empire dont il estoit Feudataire ne se mettoit promptement en devoir de le sauver. Il eut encore cette precaution de mener avec luy François Sforce frere puiné de Maximilien, pour empêcher le Roy de prendre comme d'un seul coup de filet

Famille des Sforces dans le 1515.
de Milan, & pour mettre en-
ains de la Maiſon d'Autriche
e Prince qui luy ſerviroit de
en temps & lieu pour oſter à
ce le fruit de la victoire qu'elle
de remporter. Mais durant que
dinal preparoit ainſi les obſtacles
evoient un jour traverſer l'agran-
ent de la Monarchie Françoiſe,
y paſſa trois jours ſur le Champ
ataille, & les rendit celebres par
ctions dignes de ſa pieté & de ſa
nificence. Le premier fut deſtiné
ndre graces à Dieu de la Victoire, le
ond à la ſepulture des morts, & le
iſiéme à reconnoiſtre le merite de
ux qui avoient donné des marques ex-
aordinaires de leur valeur. L'ancienne
Coûtume de France eſtoit qu'on les fit
Chevaliers avec de certaines formali-
ez miſterieuſes, dont les deux princi-
pales conſiſtoient dans l'accolade, &
les deux coups d'épée ſur l'épaule gau-
che. Cependant le premier Article de
cette Chevalerie portoit qu'elle ne pou-
voit eſtre conferée par une perſonne qui
ne l'avoit point reçûë, & le Roy n'é-
toit pas encore Chevalier. Il faloit donc

1515. choisir dans l'Armée celuy qui meritoit le mieux l'honneur que le Roy luy vouloit faire d'estre Chevalier de sa main, & sa Majesté jetta les yeux sur Bayard.

Les Historiens de France, d'Espagne, & d'Italie, donnent icy inutilement la gêne à leur esprit pour deviner la veritable raison qui porta le Roy à preferer un simple Cavalier à tant de Princes & de grands Seigneurs dont il étoit environné. Il y en a qui disent que ce fut parce que Bayard étoit le plus vaillant homme de l'Europe; mais sans parler des Etrangers qui n'en demeuroient pas tous d'accord, Bayard avoit deux compagnons d'armes, Vandenesse [a] & le Cadet de Foix [b] qui ne luy cedoient ni en hardiesse, ni en force, ni en adresse. D'autres attribuent le choix du Roy à l'experience qu'avoit Bayard en toutes sortes de combats; mais le Mareschal de Chabanes & Loüis de la Trimoüille, étoient encore plus experimentez. Il y en a d'autres qui soûtiennent que ce fut à cause que Bayard avoit toûjours esté victorieux dans les combats singuliers à quelques sortes d'armes qu'on l'eût défié, à la Lance, à

[a] Vandenesse étoit le frere du Mareschal de Chabannes.

[b] Il s'appeloit l'Escut selon quelques Auteurs, & l'Ecun selon d'autres, & fut depuis Mareschal de Foix.

, à l'Epée, ou au Poignard; 1515.
Seigneur d'Aubigny avoit rem-
es mêmes avantages. Enfin on
que ce fut pour n'attirer point
Prince ou ſur le Grand qui ſeroit
par le Roy, la jalouſie des au-
ui ne luy cedoient ni pour la naiſ-
ni pour le merite, mais cette rai-
ſtoit encore moins vray ſemblable
les precedentes; car on ne remar-
it point dans l'Hiſtoire de France
re tant de Rois qui avoient reçu
ordre de Chevalerie, qu'il y eût eu
l'envie ou de la jalouſie contre celuy
ui leur avoit donné l'accolade. Ainſi
lon les apparences le Roy n'eut point
outes ces conſiderations avant que de
e déterminer. Il ne conſulta que ſon
inclination & ſon eſtime, qui penchant
toutes deux du côté de Bayard, le fi-
rent preferer aux autres.

Le quatriéme jour aprés la Victoire, l'avant-garde de l'armée Françoiſe conduite par le Connétable, parut à la veuë de Milan, & fit ſommer les Bourgeois, qui ouvrirent incontinent les portes. Ils ſe racheterent du pillage pour cent mille écus, qu'ils promirent de payer en trois termes. Les autres

1515. Villes du Duché suivirent l'exemple de la Capitale ; & rien ne resista que les Citadeles de Milan & de Crémone, que les François se contenterent de bloquer. Le Roy demeura cependant dans Pavie, parce qu'il ne vouloit faire son entrée dans Milan qu'aprés que la Citadelle en auroit esté renduë. Il y reçut nouvelle que les Espagnols ne traverseroient plus ses conquestes en Lombardie: Que l'Armée du Vice-Roy de Naples s'estoit soulevée au premier bruit du sucés de Marignan, & n'estoit rentrée dans le devoir qu'aprés avoir reçû une somme considerable d'argent, que le Vice-Roy avoit empruntée en son nom : Qu'ensuite il l'avoit ramenée au Royaume de Naples, où il ne pensoit plus qu'à se défendre si on l'alloit attaquer.

Cette retraite si peu honorable acheva de persuader le Pape qu'il étoit temps de se jetter entre les bras des François. Le Cardinal Neveu luy remontra en vain qu'il n'y avoit rien de desesperé, & qu'il ne faloit que de l'argent pour faire venir de Suisse une Armée plus puissante que celle qui avoit esté batuë à Marignan ou pour en lever une en

capable de recouvrer le Mi- 1515.
ême de transporter la guerre
Et de fait ces deux ressour-
nt également infaillibles, puis
treize Cantons avoient assemblé
tte generale à Zuric, où il avoit
solu que l'on continueroit de
er le Duché de Milan, & que
y feroit passer jusqu'à cinquante
hommes qui s'étoient déja enro-

e l'autre costé l'Empereur qui sça-
t bien que le Pape n'étoit pas d'hu-
ur à luy confier de l'argent, avoit
nsenti que sa Sainteté nommât un
ommissaire pour payer l'Armée Ale-
nande qui devoit étre de quatre-vingt
ille hommes. Mais le Pape voyoit
le danger trop prest, pour esperer d'ê-
tre assez-tost secouru de si loin. Ses
Etats étoient les premiers exposez à la
conqueste des Vainqueurs ; & l'on crai-
gnoit dans le Consistoire que le Roy
n'allast droit à Rome, où il estoit assu-
ré de ne trouver aucune resistance. Sa
Sainteté de plus ne manquoit pas de
Ministres timides qui luy representoient
qu'encore, que le respect de la Religion
détournât le Roy de cette entreprise qui

1515. avoit pourtant si bien reüssi à Charles Huit son Predecesseur, & qu'il fist scrupule d'abandonner en proye à ses soldats l'Etat Ecclesiastique, le saint Siege, avoit deux autres pertes à faire qui n'étoient gueres moins considerables. La premiere estoit des villes de Parme & de Plaisance dont il étoit asseuré de perdre la Souveraineté aussi bien que la proprieté, si la France les recouvroit par la voye des armes: au lieu qu'en les rendant de bonne-heure, on pouvoit obliger le Roy de les recevoir aux mêmes conditions que Maximilien Sforce les avoit tenuës. [a] La seconde qui regardoit plus la personne du Pape que l'Etat de l'Eglise, consistoit dans la disposition des affaires de Florence où le Pape sçavoit que sa Maison estoit tellement haïe, que le Peuple ne manqueroit pas de se soulever au premier bruit de l'aproche des François. Ces deux motifs porterent sa Sainteté à depêcher un Courier au Duc de Savoye, & à Loüis de Canosse qui suivoit le Roy en qualité de Nonce, pour renoüer & conclure en toute maniere un accommodement avec la France; & le Chancelier Duprat qui fut nommé pour negocier avec

[a] Dãs les motifs du secõd Traité entre François Premier & Leon Dix, tant pour le saint Siege que pour la Maison de Medicis.

suada le Roy qu'il faloit 1515.
terreur du Pape pour ob-
de plus avantageuses con-
Ainsi l'on fit dresser un Pont
aux à l'endroit où le Thesin se
dans le Pô, comme si l'on eût
in de donner à l'Armée victo-
Parmesan & le Plaisantin pour
ers de rafraichissement.
e feinte fut cause que la negocia-
le termina dans une Conference,
principaux Articles du Traité fu-
: Que le Roy s'engageroit à laisser
s la Florence la forme du gouverne-
nt qui y étoit alors, & à la maintenir
tre tous ceux qui la voudroient trou-
er sans en excepter personne : Qu'il
endroit en sa protection le Pape &
Etat Ecclesiastique ; & qu'il hazarde-
roit ses forces & sa propre vie pour les
secourir, au cas que l'Empereur, le Roy
d'Espagne, & les Suisses, cherchassent
à se vanger de ce que le saint Siege les
abandonnoit : Que la Maison de Medi-
cis auroit le même rang en France que
les Princes étrangers, & que Laurens
de Medicis Chef de cette Maison épou-
seroit un parente du Roy : [a] Qu'il au-
roit de plus vingt mille livres de pen-
sion, & une compagnie de cinquante

[a] Marguerite de Bologne mere de Catherine de Medicis.

1515. hommes d'armes ; & que l'Armée qui seroit laissée pour garder le Duché de Milan en l'absence du Roy, auroit ordre de passer en Toscane au premier soulevement qui s'y feroit contre la Maison de Medicis : Que Parme & Plaisance seroient renduës aux François avec leurs territoires, sans autre condition que de prendre leur provision de Sel dans la Romagne ; & que reciproquement le Pape renonceroit de bonne foy à toutes les Ligues qu'il pourroit avoir faites contre la France, & rappelleroit les troupes qui servoient sous l'autorité du saint Siege à la défense de Veronne, & qui recevoient les ordres du Cardinal de Sion.

Le succez de ce Traité augmenta la faveur du Chancelier, qui s'en servit pour rendre à sa bienfaitrice, [a] un témoignage de reconnoissance. Il étoit obligé de sa fortune à Loüise de Savoye mere du Roy, qui de simple Advocat au Parlement de Toulouse l'avoit élevé à la charge de premier Président au Parlement de Paris d'où il estoit passé à la premiere dignité de la Robe. Il avoit de la peine à souffrir que cette Princesse n'eût encore que la qualité de Comtesse, & que deux ou trois Dames de Fran-

[a] La mere du Roy.

ſſent le rang. Il perſuada 1515.
tirer du pair ; & Sa Ma-
Pour elle ſur la fin de mil
quinze la terre d'Angoulême
& luy donna la préſeance
les autres perſonnes de ſon

action de juſtice fut ſuivie d'u-
e de Pure politique. Jean Malet
ville Amiral de France mourut,
ſſa vacante la Charge la plus lu-
re de la Cour. C'étoit un ſimple
til-homme de Normandie qui a-
eſté Favori du Roy Charles-Huit.
avoit amaſſé de ſi grands biens que
Cardinal de Richelieu a depuis fait
primer ſon Teſtament, pour mon-
er que les ſiens, quoy qu'ils montaſ-
ent à vingt millions de livres, n'en ap-
prochoient point. Ainſi les heritiers
de Graville ne ſe formaliſerent pas que
le Roy diſpoſât de l'Amirauté, ſans
les rembourſer de la ſomme d'argent
ſtipulée au cas que la Charge ſortît
de leur Famille ; & le Chancelier inſ-
pira au Roy de la donner au jeune Bon-
nivet frere de Gouffier, qui avoit eſté
Gouverneur de ſa Majeſté. De tous les
enfans d'honneur élevez auprés de ſa
Majeſté, il n'y en avoit aucun pour

1515. qui elle eût tant de tendresse que pour Bonivet, & ce fut un trait singulier de l'adresse la plus rafinée du Chancelier qui connoissoit le penchant de son Maître, de procurer à celuy que sa Majesté aimoit le mieux, les hautes dignitez qui se trouvoient le plus à sa bienseance, afin de se faire un amy, & de le détourner par là de la pensée qui luy pourroit venir de le supplanter. Il proposa donc Bonnivet pour l'Amirauté, sans oublier les precautions dont les parfaits Courtisans sçavent user lors qu'ils veulent qu'on devine les obligations qu'on leur a ; & il fut assez heureux pour trouver en la personne du jeune Favori un homme tout-à-fait sensible aux bienfaits, & qui ne s'offensoit de rien tant que d'estre soupçonné d'ingratitude.

Il échoüa neanmoins dans la quatriéme affaire considerable qu'il entreprit, soit qu'il n'eût pas toutes les qualitez necessaires pour la faire reüssir, où que la Providence divine en eût reservé l'execution pour le Regne de Loüis Quatorze. La France depuis onze cens ans sembloit avoir negligé le commerce, ou l'avoir au moins relegué dans les Places maritimes. Elle ne se preva-

de sa situation, la plus avan- 1585.
elle eût sçû desirer pour atti-
le toutes les richesses du
nouveaux Monde; & se
de permettre à ses voisins de
dre chez elle, ce qu'elle a-
perflu. L'Espagne, l'Italie,
re, & les Païs bas, profitoient
uvais ménage, & tiroient ce
voit de meilleur pour quelques
s, que les Marchands de ces
s luy vendoient beaucoup plus
s ne valoient. Le Chancelier qui
oit apperçu, prévit que le désor-
oistroit à mesure que l'on décou-
it de nouvelles terres dans l'Ameri-
Il proposa pour y remedier dans le
seil Royal d'établir en France des
etez pour le commerce: de se passer
ce qu'apportoient les Etrangers pour
iter le gouſt: d'imiter leur Manufac-
res; & de ne se servir que d'hommes
de vaisseaux François pour porter au
dehors les marchandises du Royaume,
& pour aller chercher celles qui ve-
noient des autres Païs. Le Conseil
Royal fut d'avis de consulter toutes les
Provinces, & principalement celles qui
étoient frontieres, avant que de pro-
noncer sur une matiere si importante.

1515. Les avis que ces Provinces donnerent ſeparément & par écrit, ſe trouvent encore dans un manuſcrit de la Biblioteque du Roy; & les difficultez preſque infinies qu'elles propoſerent, ſuffirent pour obliger le Chancelier à changer de deſſein. Il crut impoſſible l'établiſſement du commerce en la maniere qu'il ſe faiſoit dans quelques villes d'Italie & d'Alemagne; & ne prévit pas qu'un Roy plus heureux que François Premier, en feroit l'ouverture cent cinquante ans aprés à la gloire & à l'utilité de ces Sujets; quoy qu'il y dût rencontrer des obſtacles plus grands en toute maniere, & moins ſurmontables ſans comparaiſon, que ceux qui avoient arreſté la prudence du Chancelier Duprat.

Fin du premier Livre.

RGUMENT
DU
COND LIVRE.

—*A nouvelle de la Bataille de Marignan oblige la* rgeoiſie *de Milan d'ouvrir* portes, *mais le Château ſe* ẽfend; *& Navarre qui croioit* l'emporter *de la même maniere qu'il avoit pris autrefois celuy de Naples, ſe trompe. Le Siege tire en longueur, & le Roy veut abſolument retourner en France. Le Connétable de Bourbon pour abreger le temps, gagne Gonzague ſon Couſin, Gouverneur du*

Château, & par ſon moyen propoſe à Maximilien Sforce un Traité qu'il accepte. Les conditions en ſon exécutées de bonne foy, & Sforce renonce gayement à la Souveraineté. Leon Dix apprehende que les François ne paſſent au Royaume de Naples, qu'ils pouvoient conquerir avec autant de facilité que le Duché de Milan, & pour les en détourner invite François Premier à l'entrevûë de Bologne. Sa Majeſte Tres-Chrétienne y conſent de remettre l'expedition de Naples à l'année ſuivante, ſur la promeſſe que ſa Sainteté luy donnera paſſage par l'Etat Eccleſiaſtique, & joindra l'Armée du ſaint Siege à celle de France. Les affaires du Duc Vrbin & des Bentivoles

eglées, & l'on ajuſte le fa-
Concordat. L'Empereur
milien vers lequel le jeune
s'étoit retiré, entreprend
rétablir dans le Milanez
une Armée de cinquante
hommes; mais faute d'a-
bien pris ſes meſures, ſon
mée ſe diſſipe, & le jeune
orce retourne en Alemagne.
a mort de l'Empereur donne
ccaſion aux Rois de France &
l'Eſpagne de briguer l'Empire.
Les negociations du Roy Tres-
Chrétien reuſſiſſent d'abord aſſez
bien, mais il eſt trahy dans
la ſuite par l'Archevêque de
Mayence & par l'Evêque de
Liege; & pendant que Bonni-
vet s'amuſe aux vaines promeſ-
ſes du College Electoral, Se-

quingue distribuë si à propos deux cent mille écus, & fait avancer si prés de Francfort l'Armée du Roy d'Espagne, que Charles d'Autriche est élû à l'excusion de François Premier.

RANÇOIS
PREMIER.

LIVRE SECOND.

LE Traité que le Pape Leon Dix venoit de conclure avec la Franco estoit trop desavantageux au saint Siege, & à la Maison de Medicis, pour estre executé dans toute son étenduë; & la peur qui l'avoit fait signer n'eut pas plûtost cessé, qu'on chercha les moyens d'éluder l'execution de ses principaux Articles Au lieu d'envoyer la ratification au Roy qui l'attendoit à Pavie, on écrivit à Laurens de Medicis d'aller trouver sa Majesté, & de luy representer les diffi- 1516.

1516. cultez que faisoit le sacré College de consentir que le Pape se declarât pour la France, fondées sur la crainte de donner un pretexte de Schisme à l'Espagne, & à l'Alemagne.

L'Evêque de Porto Nonce extraordinaire, dépêché vers le Roy sous couleur de faire conserver les Privileges des Ecclesiastiques de Parme, eut ordre d'ajoûter que sa Sainteté ne vouloit point manquer de parole, mais qu'elle demandoit seulement deux ou trois semaines pour disposer les Cardinaux à luy permettre, ce qu'elle ne laisseroit pas d'accomplir s'ils s'obstinoient à leur refuser leur consentement; & que cependant elle envoioit son néveu comme pour servir d'ôtage, & pour prendre des engagemens si étroits avec la France qu'il ne pût à l'avenir s'empêcher de suivre sa fortune, [a] quand même le saint Siege l'abandonneroit par impuissance, ou par foiblesse. Le délay que demandoit le Pape n'étoit que pour voir ce qui arriveroit à Maximilien Sforce, que les François avoient assiegé dans le Château de Milan. Navarre s'estoit vanté de le prendre dans un mois; & le Roy impatient de retourner à Paris, ne s'étoit

[a] Dans la negociation de l'Evêque de Porto avec François Premier en 1516

qu'à peine d'attendre le succez 1516.
ge. Un plus long terme l'eût in-
lement reduit à laisser sa conquê-
x faire : & le Siege par son ab-
at degeneré en un blocus, qui
donné lieu aux Princes d'Italie
ez dans la conservation de Sfor-
le dégager par la voye des ar-
ou par celle des intrigues. Ce-
ant on estoit persuadé à Rome
Navarre n'avoit pas bien pris ses
sures. Il s'étoit promis d'emporter
Château de Milan de la même
aniere qu'il avoit autrefois pris celuy
e Naples, sans considerer l'extrême
ifference de la situation de ces Pla-
ces. Le Château de Naples estant ba-
ti sur une roche vive, qui par sa re-
sistance donnoit lieu à toute l'impe-
tuosité de la poudre : au lieu que le
Château de Milan n'étoit élevé que
sur des pilotis, dans un fond d'ar-
gille imbibé par les eaux, qui ne
pouvant estre détournées principale-
ment dans la saison de l'Autonne où
l'on estoit alors, empêchoient l'effet
de la poudre, ou du moins en affoi-
blissoient l'action.

Mais l'adresse du Conétable de
Bourbon supplea à ce défaut. Na-

1516. varre conduisit sa tranchée jusqu'au Bastion de saint Ambroise : couvrit ses travailleurs ; abatit les défenses des Assiegez : détourna l'eau du Fossé : fit voler en l'air la Casmate du Boulevard qui étoit vis à vis la porte de Come ; & força ce Boulevard avec tant de promptitude, que les Assiegez n'eurent presque pas le loisir de fermer la porte qui luy donnoit la communication avec le Donjon du Château. Mais ils retournerent une heure aprés, & recouvrerent le Boulevard en tuant deux cens Gascons que Navarre y avoit logez, ce qui le reduisit à reprendre son premier dessein de miner : mais il avança si peu en huit jours de travail continuel, quoy que la honte de se dedire le fit persister dans sa promesse, que le Connétable qui avoit la principale direction du Siege, reconnut qu'il ne faloit plus s'amuser à la vaine opinion de ce vieux Officier. [a] Il prit une voye plus courte & de moins de dépense, qui fut de sonder Jean de Gonzague son cousin, Favory de Sforce ; & de luy offrir un party avantageux pour luy, & des conditions pour son Maistre capables de consoler un esprit

[a] Dans le recüeil des services rẽdus à la France par le Connétable de Bourbon. La mere du Connétable s'appelloit Gonsague.

comme le ſien de la perte du 1516.
ez.

zague ne manquoit ni de cou-
d'experience : mais il croyoit
perdu ſans reſſource, parce qu'il
yoit en luy aucune des qualitez
aires pour attendre le retour de
me fortune ; & la deffaite des
s avoit achevé de le perſuader,
comme rien ne pouvoit déſormais
pêcher les François de ſe rendre
iſtres du Duché de Milan, rien ne
urroit auſſi les empêcher de le con-
ver. D'où Gonzague concluoit que
eſtoit ſervir utilement ſon Maiſtre
ue de prendre de ſi juſtes meſures
our luy avec les vainqueurs, qu'il
n'eût plus à dépendre ni de l'incon-
ſtance des Suiſſes, ni de l'humeur im-
perieuſe du Pape.

Ainſi le Connétable n'eut pas beau-
coup de peine à luy perſuader de ſe
tirer d'affaire par une capitulation
honneſte : mais il n'eſtoit pas le plus
fort dans le Conſeil de Sforce, &
Hierôme Moron Chancelier de Milan
y avoit la principale authorité. Ce
Miniſtre eſtoit le meilleur eſprit & le
plus rafiné Politique d'Italie ; mais il
avoit deux grands défauts dont on ne

1516. s'estoit point encore apperçu, parce qu'ils estoient de ceux qui ne paroissent guere que dans l'adversité. Il estoit fort timide ; & il avoit tant d'attachement aux fonctions de sa Charge, qu'il eût aimé mieux mourir que de la perdre. Gonzague promit qu'elle luy seroit conservée, & que de plus on luy en donneroit une en France de Maistre des Requestes avec douze cens écus de pension. Tout cela pourtant ne l'eût point ébranlé sans la division qui survint entre les Assiegez. La garnison du Château de Milan étoit composée d'Italiens & de Suisses qui s'émancipoient quelquesfois, faute de Chef capable de les tenir dans le devoir. Un Soldat Italien voyant un Suisse mieux traité que luy dans la distribution des vivres, demanda si c'estoit à cause qu'il avoit finy des premiers à la Bataille de Marignan. Le Suisse offensé mit la main à l'épée ; & ceux qui estoient presens entrant dans la querelle chacun en faveur de sa Nation, il se fit un tumulte que Sforce n'apaisa pas si bien, qu'il n'y eût à craindre de le voir recommencer bien-tost.

Gonzague l'augmenta en offrant six mille

aux Suisses s'ils vouloient 1516.
lans leur pays ; [a] & Moron
qu'ils ne livrassent Sforce
ois, comme ils avoient livré
seize ans auparavant, luy
de capituler au plûtoſt. Ainſi
table ayant envoyé Pompe-
la Place, elle fut renduë à
n que Sforce livreroit aux
s tout ce qui luy reſtoit du Mi-
& renonceroit à ſes droits en fa-
Roy Tres-Chreſtien, & que
en recompenſe payeroit ſes det-
luy donneroit en France un
é de trente mille écus de rente,
es Benefices de même revenu,
ſé que Sa Majeſté aimât mieux
rocurer un Chapeau de Cardinal:
y auroit Amniſtie pour ceux qui
nt ſuivy ſon party : Que les biens
Gonzague & Moron tenoient de
beralité, leur ſeroient conſervez,
qu'on leur accorderoit d'autres éta-
ſemens en France : Que les garni-
ns des Châteaux de Milan & de
emone ſeroient ſatisfaites aux dé-
ens du Roy, & que les Suiſſes re-
evroient de plus une gratification de
ix mille écus.

[a] Dans la premiere Apologie du Chancelier Moron.

1516. On ne peut assez admirer la contenance gaye de Sforce au sortir de Milan : mais les esprits foibles ont l'avantage de se consoler aisement dans les plus grandes infortunes. Il s'estimoit heureux de n'estre plus obligé de souffrir les reproches du Pape ni les insultes des Suisses, [a] & l'on adjoûte qu'il luy échapa de dire que c'étoit acheter trop cher la Souveraine téque de la tenir à ce prix. Personne ne le plaignit, tant on étoit persuadé que la fortune ne l'avoit fait Duc que pour montrer qu'il en estoit indigne, & les plus jaloux de la prosperité des François s'arresterent à contempler l'entrée du Roy dans Milan. Elle ne fut magnifique ni par l'invention des Arcs de triomphe, ny par le luxe des habits, mais par la bonne mine des gens de guere, & par la propreté de leurs armes. Le Roy parut à la teste de dix-huit cens hommes d'armes, & de vingt-quatre mille hommes de pied, au milieu de cinq Princes de son Sang, les Duc d'Alençon, le Connétable de Bourbon, les Comtes de Vandôme, & de saint Pol freres, & le Prince de la Roche-sur-Ion leur Oncle. Il alla

[a] Dans les Apophthegmes de la Maison de Sforce.

rincipale Egliſe, & logea 1516.
alais Ducal, où les Corps
ay vinrent prêter le ſerment.
uit jours aprés la place de Vi-
où le Marquis de Montferrat
t épouſé la ſœur du Duc d'A-
le vint voir en qualité de voiſin
é. Les autres Princes d'Italie
yerent leurs Députez ; & ceux
niſe qui eſtoient quatre des prin-
Senateurs, obtinrent un ſecours
is cens Lances, & de ſix mille
nes de pied, ſous la conduite de
rre, pour recouvrer leur Etat
erre-ferme que l'Empereur & le
d'Eſpagne occupoient preſque
t.

e Pape fut le dernier à conclure, a Dans le
oy qu'il eut eſté le premier à trai- 1. Traité de Leon Dix avec la France.
. Son Nonce preſſa tellement le Roy,
u'il le fit conſentir de retoucher aux
rticles dont on eſtoit demeuré d'ac-
ord. La mortification qu'on y ap-
porta fut que le Pape pour ſauver
l'honneur du ſaint Siege, ne remettroit
pas directement les Villes de Parme &
de Plaiſance entre les mains des Fran-
çois, mais en tireroit ſeulement les
garniſons, & diſpenſeroit les Habi-

1516. tans du ſerment de fidelité qu'ils avoient fait au ſaint Siege, afin qu'ils diſpoſaſſent enſuite de leur gouvernement comme ils jugeroient à propos: Que ſa Sainteté ne ſeroit pas non plus obligée à rappeller ſi-toſt les troupes qu'elle avoit dans Veronne; & pourroit attendre deux ou trois mois un pretexte plauſible pour le faire, ſans contrevenir à la promeſſe qu'elle avoit faite à l'Empereur: Qu'il y auroit amniſtie pour tout ce que les Florentins avoient fait contre la France depuis quatre ans; & que le Roy non ſeulement ne recevroit point en ſa protection les Feudataires du ſaint Siege, & n'empêcheroit pas le Pape de les punir, mais de plus luy prêteroit main-forte pour les reduire à ſon obeïſſance toutes les fois qu'il en ſeroit prié. Le Roy en ſignant les Articles témoigna au neveu du Pape Laurens de Medicis, qu'il ne ſe relâchoit que pour engager ſa Sainteté à une entreveuë; & le Pape ne l'eût pas plûtôt ſçû, qu'il l'accepta. L'un & l'autre avoit ſes raiſons, & chacun en penſoit tirer de grands avantages.

Le Roy outre la curioſité qu'il avoit de voir la Cour de Rome & de faire

ape celle de France, preten- 1516
ncilier avec sa Sainteté les
Italie déclarez pour la Fran-
étoit proposé d'offrir à la Mai-
Medicis de si beaux établisse-
ans l'Italie, que le Pape fut
aider la France à recouvrer le
me de Naples. De plus sa Sain-
our favoriser le Duc de Savoye
créé deux nouveaux Evêchez à
bery & à Bourg en Bresse, sans
nsentement du Roy & des Evê-
de France dont on démembroit les
ceses: ce qui les avoit obligez d'en
eller comme d'abus; & le Parle-
nt de Paris estoit prest de leur ren-
e justice par des Arrests qui pou-
ient exciter des divisions, si l'on n'y
ourvoyoit de bonne heure.

De l'autre côté le Pape qui depuis
a mort de Julien son frere ne conside-
roit plus tant le Duc de Savoye, vou-
loit bien donner à la France une satis-
faction aussi juste qu'étoit la suppres-
sion des deux Evêchez; mais il preten-
doit la faire acheter par une renoncia-
liation volontaire à la fameuse Pragma-
tique Sanction, qui depuis long-temps
servoit de digue aux Officiers de la

1516. Cour de Rome, quand ils vouloient entreprendre quelque chose contre les Canons.

De plus comme sa Sainteté estoit extraordinairement éclairée, elle ne pouvoit concevoir que le Roy arrestât de luy-même le cours de sa victoire, & repassât les Alpes en un temps où la conqueste du Royaume de Naples étoit si facile, qu'il ne faloit que se presenter pour recevoir le serment des peuples; puisque le Vice-Roy Cardonne s'y étoit retiré avec des troupes aussi mal en ordre, que si elles eussent esté défaites, & qu'il n'avoit alors ni argent ni credit pour les rétablir. D'où sa Sainteté concluoit que pour conserver à l'Espagne cette Couronne, il faloit détourner le Roy d'en entreprendre la conqueste jusqu'à la campagne prochaine, ce qui ne se pouvoit esperer que dans une entreveuë.

On ne delibera donc point dans le Conseil du Pape si elle devoit être acceptée, mais seulement en quel lieu elle se feroit. La dignité du saint Siege sembloit exiger que ce fût à Rome; & le Pape n'eût pas sorty de sa ville capitale pour aller au devant de son fils

uichardin ne luy eût fait en- 1516.
'en obſervant cette formalité
é ruineroit ſon principal deſ-
ſque le Roy ne pouvoit venir
qu'avec ſon armée, qui feroit
deux tiers du chemin de Na-
s'en trouveroit ſi proche, que
la pourroit plus détourner d'y

ſi la conference fut reſoluë pour
u ſi commode au Roy qu'il ne fût
obligé de tirer ſon armée du Mi-
. Les villes de Florence & de Bo-
e furent propoſées: mais les Floren-
aimoient trop les François, & ſup-
toient avec trop d'impatience le
uveau joug que la Maiſon de Me-
is leur avoit impoſé, pour mettre
ur ſujetion à une épreuve auſſi dange-
uſe qu'auroit eſté celle d'introduire
ãs leurs murailles le Roy d'une Nation
ui avoit toûjours protegé leur liberté.
Le Pape dêpêcha donc un courier au
Roy pour l'aſſurer que l'extreme deſir
de le voir, l'obligeroit d'aller cinquante
lieuës au devant de luy, & de ſe rendre
le huit de Decembre à Boulogne où il
l'attendoit pour faire les honneurs de ſa
Maiſon. Le Roy charmé de la courtoiſie
du Pape, la voulut ſurmonter par un ex-

1516. cez de confiance ; & se mit en chemin sans être accompagné que de sa Maison, qu'il n'avoit pas encore accruë des trois quarts, comme il fit quelques années aprés. Il trouva sur le territoire de Regge les Cardinaux de Fiesque & de Medicis qui s'étoient avancez pour le recevoir. Ils le menerent à Bologne où il y avoit deux jours que le Pape estoit arrivé.

On luy fit une entrée magnifique; & le Pape aprés l'avoir traité dans le Consistoire en Fils aîné de l'Eglise par des caresses extraordinaires, & par le pouvoir de decider les matieres qu'on y proposa ; le conduisit dans son Palais où il vécut avec luy sans ceremonie & dans une entiere privauté. Le Roy qui n'étoit point à l'épreuve de ces demonstrations exterieures de franchise, y répondit sincerement ; & la premiere marque qu'il en donna fut de remettre au Printemps l'expedition de Naples, sur une simple promesse de vive voix que luy fit le Pape que son engagement avec l'Espagne finissant dans ce temps-là, il donneroit passage par l'Etat Ecclesiastique à l'Armée Françoise, & luy fourniroit toutes les munitions de guerre & de bouche dont elle auroit besoin.

La

onde affaire proposée dans les 1516.
ces de Bologne fut celle de
& de Rege. Le Duc de Ferra-
si bien servi la France, & s'étoit
pour elle à de si grands perils,
ne pouvoit avec honneur aban-
ses interests. Il redemandoit ces
Villes que Jules Second luy avoit
& il n'y avoit plus de pretexte
retenir, puisqu'il ne les avoit per-
qu'en suivant le parti du Roy Tres-
tien avec lequel le saint Siege ve-
de se reconcilier. Aussi le Pape n'o-
efuser de les rendre quoiqu'il n'en
pas le dessein, & se contenta d'exi-
qu'on le rembourſât de ses frais &
s quarante mille écus que son prede-
ſeur en avoit donnez à Maximilien
remier.

La troisiéme affaire fut plus difficile. Le Duc d'Urbin neveu de Jules II. & Feudataire de l'Eglise avoit promis de servir avec deux cens Lances dans l'Armée que devoit commander Julien de Medicis : mais Julien étant mort, & le Pape ayant donné le Generalat de ses troupes à Laurens de Medicis Neveu de Julien qui n'avoit que dix-huit ans, le Duc d'Urbin s'étoit excusé de servir sous luy, sur ce qu'il n'avoit accepté

1516. l'employ que comme intime ami de Julien[a] avec lequel il étoit assuré de partager le commandement : mais que n'ayant point de liaison avec Laurens, il luy seroit honteux de devenir simple Capitaine de Cavalerie dans une Armée, où il avoit eu l'honneur de commander en Chef durant la vie de Jules Second son oncle : & de fait il avoit rappelé ses deux compagnies de Lances qui étoient en chemin pour joindre les troupes Ecclesiastiques. On ajoûtoit pour le rendre plus odieux qu'il avoit excité les François aprés la victoire de Marignan d'aller en Toscane ; & qu'il n'avoit pas tenu à luy qu'ils ne se fussent presentez devant Florence, où la Bourgeoisie leur eût infailliblement ouvert les portes.

[a] Dans les justes motifs de la défense du Duc d'Urbin contre Leon Dix.

Le Pape ne se fût pas neanmoins porté aux dernieres extrémitez pour si peu de sujet, si le Duc n'eût eu rien à perdre : mais son Etat étoit trop à la bienseance de la Maison de Medicis, pour laisser échaper un pretexte de l'usurper quelque leger qu'il fût, puisqu'il confinoit à la Toscane, & qu'en le joignant à l'Etat de Florence on eût formé une Souveraineté qui se seroit étenduë depuis la Mer de Toscane jusqu'au Golfe

On affecta donc de le noircir 1516.
de felonie; & lors que le Roy
rler en sa faveur, on repartit à
té que c'étoit un rebelle, &
falloit faire un exemple. Le
de France qui n'étoit point ac-
è à oüir les Papes tenir de sem-
discours, pressa le Roy d'insister
eureté du Duc; & luy remontra
oüis Douze avoit ruiné ses affai-
talie pour avoir enduré que le Duc
lentinois abusât de la puissance
xandre Six son Pere, en ruinant
tits Souverains de la Romaigne:
le Roy imposa silence à ses Mini-
en leur disant, qu'il étoit trop bien
: le Pape pour rompre avec luy sur si
de chose. Il ajoûta pourtant qu'il
promettoit de faire acheter à sa Sainte-
l'abandonnement du Duc, par la per-
ission de lever une double Decime sur
s biens Ecclesiastiques de son Royau-
ne. A quoy le Pape ne consentit pour-
ant qu'avec peine; & ne proceda à la
suppression des Evêchez de Bourg & de
Chamberry, qu'aprés que le Duc de Sa-
voye se fut désisté de sa poursuite: tant
sa Sainteté jugeoit important de profi-
ter de la facilité du Roy; & de l'ac-
coûtumer d'abord à se relâcher en tout,

1516. lors qu'il traiteroit avec le saint Siege.

Il restoit la Pragmatique Sanction qu'on avoit remise à la fin des Conferences, parce qu'on prévoyoit qu'elle seroit plus difficile à regler. Elle avoit été dressée à Bourges sur le Concile de Bâle, dont on l'avoit presque toute tirée; & le Roy Charles Sept l'avoit authorisée à la priere des trois Ordres de son Etat, qui avoient voulu qu'elle eût la force de Loy dans la Monarchie Françoise. Le dessein de ceux qui l'avoient établie, n'étoit que de conserver l'ancienne discipline que l'Eglise de France avoit tirée des premiers Conciles & de ne souffrir aucune des alterations que le temps y pourroit introduire. Mais la Cour de Rome qui s'étoit mise en possession de regler cette Discipline en mettant les Decrets des Papes en la place des Canons, ne pouvoit endurer que les François eussent borné l'usage de cette Jurisdiction en un temps qu'elle étoit absoluë dans la plûpart des Etats de l'Europe; & regardoit la Pragmatique comme un ouvrage formé dans le Schisme, pour empêcher l'agrandissement de la Monarchie absoluë des Papes dans la Chrêtienté.

Delà étoient venuës les diverses intri-

e Second avec le Cardinal Ba- 1516.
obliger le Roy Loüis Onze
nner la Pragmatique : mais ny
eſtime que ce ſçavant Pape a-
uiſe en France, ny les careſſes
xandre Six uſa depuis à l'égard
les Huit, ny les menaces qu'em-
le Second pour intimider Loüis
, ne furent pas capables d'obte-
François une renonciation en
forme à l'Ordonnance qui met-
couvert leurs libertez Canoni-
Il falut que la Cour de Rome at-
t que le temps luy donnât de plus
moyens, ou la fît negocier avec
erſonnes plus condeſcendantes.
rançois Premier vouloit en toute
iere rentrer dans la poſſeſſion où
ent ſes Predeceſſeurs, qui dans la
miere Race avoient nommé aux E-
chez. [a] Ils avoient continué bien a-
nt dans la ſeconde Race; & ce n'a-
it été que vers les commencemens de
troiſiéme Race; [b] que les Papes
en étoient mêlez, premierement par
eurs Legats, & depuis immediatement
par eux-mêmes. Il y avoit pourtant
ſi long temps qu'ils y prenoient part
quand on en parla dans l'Aſſemblée de
Boulogne, qu'il n'y avoit pas d'appa-

[a] Dans Gregoire de Tours & dans le premier Volume des Conciles du Pere Sirmond.

[b] Dans les Lettres d'Yves de Chartres à l'Archevêque de Lion Legat de Paſchal Second en France.

1516. rence de les en fruſtrer ſans les dédommager d'ailleurs; & les Annates ſembloient être une recompenſe convenable, pourvû que la Cour de Rome en les exigeant, ſe contentât de l'ancienne Evaluation du revenu des Benefices, & ne s'obſtinât pas à demander que ce revenu fut reglé ſur le prix courant qui eût monté à des ſommes exceſſives.[a]

[a] Le Cardinal Pucci dans ſes Memoires.

Mais la Cour de Rome étoit trop attachée à ſes intereſts pour ſe relâcher en ce point; & le Roy avoit trop d'impatience de retourner à Paris, pour s'arrêter à Boulogne auſſi long-temps qu'il eût fallu afin de ſuivre les Miniſtres du Pape dans les divers détours qu'ils donnoient à la negociation, & de ne témoigner point d'ennuy juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent laſſez d'embarraſſer les Miniſtres de France; & c'étoit là le ſeul moment dans lequel ils euſſent été capables de ſe relâcher, ſi le Chancelier de France Duprat eût affecté autant d'indifference pour la concluſion du Concordat, qu'en témoignoit le Cardinal Pucci.

Le Bâtard de Savoye & les autres de la ſuite du Roy qui connoiſſoient le genie de leur Maître, ne vouloient point qu'on mit l'affaire en negociation; mais

lier Duprat agissant par les 1516.
rets qu'il avoit reçus de la
Roy, soûtenoit au contraire
aloit pas perdre l'occasion de
ë, sans se racheter par une im-
reglée sur les Benefices de Fran-
e infinité de vexations que la
e Rome avoit introduites dans
es matieres contentieuses qui a-
tant soit peu de commerce avec
tuel. Cette raison eût été consi-
e, s'il n'y eût point eu d'autres
pour reformer l'abus, mais on
it que le Chancelier agissoit par
res principes.

étoit veuf, pauvre, chargé d'enfans,
esolu de s'enrichir. Son merite &
ntrigues avec la mere du Roy l'a-
ent bien élevé à la premiere dignité
la Magistrature : mais la Robe n'é-
t point alors une condition propre
ur acquerir de grandes richesses. Cel-
de se faire d'Eglise étoit plus courte
plus facile par le moyen des Benefi-
es qu'il pouvoit mettre dans sa Mai-
on : mais tant que l'élection subsiste-
oit il y avoit peu d'esperance pour luy
d'obtenir les meilleurs du Royaume,
puisqu'ils étoient possedez par les en-
fans des Princes ; & ceux des plus illu-

1516. stres Maisons qui s'étoient faits de bonne heure Chanoines dans les Eglises Cathedrales pour être nommez aux Evêchez qui y avoient beaucoup de credit en cas de vacance, n'eussent pas été d'humeur de renoncer à leurs pretentions en faveur du Chancelier, qui ne pouvoit non plus se prevaloir de l'autorité du Roy, à cause qu'elle n'intervenoit dans les suffrages que par le consentement qu'elle donnoit à l'élection, de peur d'en blesser tant soy peu la liberté. Il n'étoit pas plus aisé d'aspirer aux petits Benefices pour de semblables considerations : car outre qu'il en faloit un plus grand nombre, on ne les pouvoit avoir sans s'attirer la haine publique dans un temps où il y avoit de grandes formalitez exterieures à garder.

Il ne restoit donc plus que d'en attribuer la nomination au Roy; & pour en venir à bout le Chancelier eut le credit de se faire donner la Commission de traiter de la Pragmatique aprés avoir fait resoudre dans le Conseil qu'on demanderoit au Pape des Commissaires pour negocier avec eux. Le Pape n'en choisit qu'un qui étoit le Cardinal Pucci son Cousin germain, contre les Maximes de la Cour de Rome de commet-

orte d'affaire à la negociation 1516.
urs : [a] mais les qualitez extra-
es de Pucci suppléoient au nom-
Collegues qu'on luy eût pû
. Et de fait si la Cour de Rome
ors la plus spirituelle [b] de l'Eu-
. étoit l'esprit le plus delié de la
de Rome. Rien ne luy manquoit
qui rend les hommes consommez
'intrigue ; cependant on eût dit, à
r, qu'il avoit passé toute sa vie
ny les Livres, quoiqu'il y ait des
ations qui portent que le Pape en le
ant Penitencier avoit eu plus d'égard
emplir cette importante Dignité d'un
mme Florentin son intime ami, &
ut-à-fait experimenté dans les affai-
s civiles, que d'un Ecclesiastique qui
ût étudié la veritable Discipline de l'E-
lise dans les anciens Canons.

Il ne faut donc pas s'étonner de la maniere dont le Chancelier de France, & le Cardinal Pucci, agirent dans la discussion des matieres du Concordat, puisque le Chancelier n'étoit point encore Ecclesiastique, & qu'il n'y avoit pas long temps que le Cardinal l'étoit. Ils obtinrent tous deux avec assez de facilité ce qu'ils pretendoient l'un de l'autre. Le Chancelier ne s'étoit alors pro-

[a] Dans les Memoires des avantages que la Maison de Medicis a procurez au saint siege.

[b] Les Curieux en peuvent juger par le *Bellum grammaticale* qui se fait au petit coucher du Pape.

1516. posé que de parvenir à l'Archevêché de Sens, & à l'Abbaye de saint Benoist sur Loir dont il fut pourvû peu de temps aprés ; & d'acquerir à son Maître le pouvoir de recompenser les hommes de service, en leur donnant des Benefices : comme Pucci n'avoit eu pour but que de délivrer la Cour de Rome de la peur qu'il ne prît envie aux autres Nations Chrêtiennes, à l'exemple de la Françoise, de limiter l'usage de son autorité par des Pragmatiques.

Mais ce Cardinal se trompa dans une partie de sa conjecture : car encore qu'il eût fait inserer dans le Concordat que l'on procederoit à une estimation nouvelle des Benefices, & qu'il eût envoyé en France des Commissaires qui firent des efforts extraordinaires pour en fixer le revenu, ils y trouverent neanmoins de si grands obstacles, qu'aprés beaucoup de peines & de dépense, la Cour de Rome fut contrainte de se tenir à l'ancienne évaluation. Il est vray que le Cardinal qui croyoit que le Chancelier eût fait naître ces obstacles, ou que du moins il n'eût pas voulu les lever, ne tarda pas long temps à luy rendre la pareille. Car il fit inserer dans le Concile de Latran la suppression de la Pragma-

ſans permettre qu'on parlât alors 1516.
ncordat, quoique l'on fût conve-
'il y ſeroit mis, & qu'on l'y ait
s inſeré.

ntreveuë de Bologne ſe termina
promotion de l'Evêque de Cou-
s frere du grand Maître de Boiſy,
dignité de Cardinal; & le Roy
ſatisfait du Pape qu'il n'avoit ſujet
être, retourna dans le Milanez, où
availla à la ſeule affaire capable de le
nir delà les Alpes: c'étoit le Traité
la France avec les Suiſſes, dont la ba-
lle de Marignan & le ſiege du Châ-
au de Milan avoient differé la conclu-
on. Henry Huit Roy d'Angleterre
aloux de la proſperité de François Pre-
nier, leur avoit envoyé le Milord Cra-
mer pour les diſpoſer à recommencer la
guerre dans le Duché de Bourgogne,
avec offre d'un million de livres & pro-
meſſe d'une puiſſante diverſion du côté
de Calais: mais les Suiſſes plus fins que
ce Prince ne penſoit, n'écouterent ſes
propoſitions, & ne permirent qu'on les
propoſât à la Diete de Bade, que pour
faire acheter plus cher leur alliance aux
François. Ils prirent occaſion des offres
du Roy d'Angleterre, pour demander
aux Miniſtres du Roy Tres Chrêtien

1516. que la France doublât leurs appointemens, & qu'on leur payât en trois mois six cens mille écus pour les arrerages qui leur étoient dûs, & trois cens mille pour restituer ce qu'ils avoient occupé du Milanez. Le Roy fut conseillé de leur accorder ces deux conditions, quoique sa reputation dût recevoir quelque tache en donnant à des vaincus tout ce qu'ils auroient pû pretendre s'ils eussent été vainqueurs : mais on jugea que la conquête du Duché de Milan repareroit assez cette legere flétrissure. Et de fait quelque avantageux que fut le Traité pour les Suisses, ils ne purent se resoudre de l'executer dans toute son étenduë. Les cinq petits Cantons qui s'étoient saisis de quelques Vallées du Milanez fort à leur bienseance, refuserent de les rendre, & aimerent mieux être privez de la portion de l'argent de France qu'ils devoient toucher. Les autres huit Cantons receurent la leur ; mais à condition qu'ils ne seroient point obligez d'agir contre leur compatriotes, quand on entreprendroit de reprendre sur eux les Vallées ; à quoi les François consentirent d'autant plus aisément, qu'elles ne meritoient pas que l'on continuât la guerre pour elles.

i le Roy n'ayant plus rien à crain- 1516.
ır ſa nouvelle conquête licentia
mée, & ne reſerva que ſept cens
s, ſix mille Alemans, & quatre mil-
ons, pour la garde du Milanez.
iſſa le Connétable de Bourbon en
é de Gouverneur, & prit la poſte
Lion où ſa femme & ſa mere l'atten-
t. Il y arriva le premier Février de
ée mil cinq cens ſeize, & n'y demeu-
s long temps ſans apprendre que le
e, n'avoit rien executé de ce dont ils
ent convenus à Bologne. Sa Sain-
avoit demeuré un mois à Florence
ır amuſer le Duc de Ferrare, en le
icanant tantôt ſur les frais dont l'E-
ſe devoit être rembourcée avant que
reſtituer Modene & Rege, tantôt ſur
inveſtiture qu'elle vouloit que ce Duc
rît du ſaint Siege pour ces deux Places
quand on les luy rendroit, quoique ſes
Predeceſſeurs les euſſent toûjours reçuës
de l'Empire, mais en effet pour attendre
que François Premier fût hors d'Ita-
lie. Et de fait elle n'avoit pas plûtôt
ſçû qu'il avoit repaſſé les Alpes, qu'elle
avoit auſſi repris le chemin de Rome ſans
vouloir plus parler de reſtitution. Son
manquement de parole venoit d'une
Lettre qu'elle avoit reçuë du Roy d'Eſ-

1516. pagne dans laquelle ce Prince après l'avoir remerciée de ce qu'elle luy avoit sauvé le Royaume de Naples en détournant les François de le conquerir, l'avertissoit qu'il y avoit mis si bon ordre, qu'il n'apprehendoit plus d'être attaqué la campagne prochaine. Cet ordre consistoit en deux puissantes diversions qu'il avoit suscitées à François Premier; l'une du côté d'Alemagne où il avoit envoyé six vingt mille écus à l'Empereur [a] qui s'étoit obligé d'entrer dans le Milanez avec une Armée de cinquante mille hommes; L'autre du côté de Picardie, où le Roy d'Angleterre son Gendre devoit en même temps rentrer pour se vanger de ce que les François favorisoient en Ecosse le Duc d'Albanie son ennemy, qui s'étoit mis en possession de la regence du Royaume sous la minorité de Jacques Cinq son neveu, au prejudice de Marguerite mere de ce jeune Prince & sœur de sa Majesté Angloise. [b]

[a] Maximilien Premier.

[b] Dans le Traité secret du Duc d'Albanie avec François Premier en 1516.

Cette derniere diversion fut déconcertée par la mort du Roy d'Espagne arrivée au commencement de mille cinq cens seize. Il avoit épousé en secondes nôces Germaine de Foix, & cette Reine voulant avoir des enfans l'avoit persua-

un breuvage, qui l'échaufa 1516.
qu'il en eût la fiévre dont il
mais l'Empereur qui pouvoit
ccasion de cette mort pour ne
rner dans l'Italie, & pour re-
nmoins les six vingt mille écus
y avoit envoyez pour cela, crut
accident luy seroit avantageux
'il luy procureroit la regence des
nes de Castille & d'Arragon qui
it ne luy pouvoir desormais être
tée, puisqu'ils appartenoient à
es d'Autriche son petit fils, dont
it déja tuteur honoraire pour ce qui
doit les Païs-Bas. L'Esperance de
ver dequoi satisfaire sa prodigalité
l'administration d'un si grand nom-
d'Etats; le porta donc à se mettre
un équipage capable de se faire res-
cter par les Espagnols, & de leur plai-
en declarant la guerre aux François.
tira des Maisons hereditaires de celle
Autriche en Alemagne les troupes qui
n'étoient pas absolument necessaires
pour les garentir de l'invasion des Turcs.
Il leva dans les autres Cercles de l'Em-
pire cinq mille chevaux, & seize mille
hommes de pied; & trouvant les cinq
petits Cantons disposez à luy fournir
quinze mille hommes pour autant d'é-

1516. cus; il les leur envoya. Sa marche fut si prompte & si secrette que les François apprirent qu'il descendoit en Lombardie par les Montagnes de Trente, avant que d'avoir sçû qu'il assembloit une Armée, tant ils negligeoient alors les affaires d'Alemagne.

Le Printemps commençoit à peine, que l'Armée des Venitiens surprise devant les Villes de Veronne & de Bresse qu'elle avoit presque reduites à l'extrémité par deux Sieges opiniâtrez durant tout l'Hyver, les leva avec une precipitation qui tenoit plus de la fuite que de la retraite. Laurrec qui commandoit le secours que la France avoit envoyé aux Venitiens, témoigna d'abord plus de resolution, & manda au Roy son Maître qu'il empêcheroit l'Empereur de passer la riviere [a] d'Oglio ; mais il n'executa pas sa parole, soit qu'il eût été mal informé du nombre des Imperiaux, ou qu'il eût trouvé l'eau plus basse qu'elle n'avoit accoûtumé d'être en cette saison ; & le Connétable se vit investi dans Milan, avant qu'il eût pris les mesures necessaires pour soûtenir un Siege regulier. Il resolut neanmoins de perir plûtôt que de se rendre ; & la seule chose qu'il mit en déliberation, fut s'il brûleroit

[a] Dans une Lettre écrite au Roy du 6. Avril 1516.

uxbourgs. Trevisan & Grit- 1516.
Republique de Venise avoit
ers luy en furent d'avis : mais
ntimider les Habitans, fit sus-
mbrasement jusqu'à ce qu'on
traint par l'effort des Assie-

avoit plus d'autre esperance de
Duché de Milan que par le
des treize mille Suisses, qu'Al-
a Pierre menoit au Connétable.
nerent en effet devant que la Pla-
été fermée de tous côtez ; & l'on
avoit point que leur presence n'o-
t l'Empereur à se retirer, mais ils
rent qu'il y avoit dans son Camp
ze mille de leurs Compatriotes.
orreur de se soüiller de leur sang, &
es forcer de répandre le leur, leur fit
s protester qu'ils ne combattroient
; & le Connétable par une marque
dépit qui n'étoit pas moins prudent
e genereux, les licentia sur le champ;
evoyant d'un côté que s'ils demeu-
oient, ils ne serviroient qu'à découra-
er le reste de ses troupes ; & presuppo-
ant de l'autre que l'Empereur faute
d'argent ne les retiendroit point à son
service, comme il arriva.

Il n'y eut qu'Albret de la Pierre qui

1516. demeura avec sa compagnie de trois cens hommes : encore falut-il luy permettre de ne le placer qu'aux lieux qui seroient attaquez par les Alemans. L'Empereur averti du départ des Suisses ; s'imagina qu'il n'y auroit plus de difficulté dans son entreprise. Il distribua ses quartiers autour de Milan ; & fit sommer les Habitans avec menaces, que s'ils ne luy apportoient les clefs, il les traiteroit comme Frederic Barberousse, qui avoit fait semer du Sel au lieu où leur Ville étoit auparavant bâtie : mais il fût obligé huit jours aprés à changer de langage, par un évenement qu'il n'avoit point assez prévû.

Le jour que les Suisses devoient recevoir un mois de solde, s'étant passé sans qu'on parlât de les payer, leur Colonel Stafler l'alla trouver le lendemain si matin qu'il étoit encore couché ; & luy demanda de l'argent en des termes si peu respectueux, qu'il ne pût s'empêcher d'en témoigner de l'indignation : mais Stafler au lieu de se corriger, repartit plus fierement que les Suisses avoient besoin de Florins & non pas de correction ; & que si on ne leur donnoit à l'instant la montre qui leur étoit dûë, ils accepteroient celle que le Connétable leur offroit.

L'Empereur écoûta ces dernieres pa- 1516.
oles, comme une Sentence prononcée
ontre sa personne, par des gens qui é-
oient en état de l'executer. Il se sou-
nt de l'infortuné Loüis Sforce Oncle
e sa femme, que les mêmes Suisses a-
oient livré aux François dans une con-
onc̃ture presque semblable: Il tâcha
'appaiser Staffer par de basses civilitez;
nais voyant qu'elles ne servoient qu'à
e rendre moins traitable, il le renvoya
dans son quartier en luy promettant d'y
ller l'apresdînée avec le Cardinal de
Sion qui l'avoit suivy dans le Duché de
Milan, quoiqu'il se sentît proche de sa
fin, dans la seule veuë de satifaire encore
une fois la haine implacable qu'il avoit
pour la France. Mais au lieu de cela
l'Empereur s'alla refugier dans le quar-
tier des Allemans; où ne se trouvant
pas encore en assez grande fureté, il leur
fit lever le Siege, & les mena sur le bord
de la riviere d'Adde. Les Suisses à son
exemple délogerent le même jour, &
se retirerent à Lodi, & à saint Ange
qu'ils pillerent. Leur dessein étoit de re-
prendre le chemin de leurs Cantons,
lors que le Cardinal de Sion les arrêta
en leur portant seize mille écus, que
l'Empereur venoit de tirer du territoire

1516. de Bergame, pour l'exempter du pillage: il les assura de plus qu'ils touch roient par avance la moitié des cinquante mille écus de l'argent d'Espagne, qui avoient été mis en dépost dans la ville de Trente : mais comme on apportoit au Camp les vingt cinq mille écus, ils furent arrêtez par la garnison de Bresse à qui ils étoient dûs. Les Suisses n'en ayant point eu d'avis suspendirent leur marche; & promirent de retourner au Siege de Milan, aussi-tôt qu'ils les auroient touchez.

Mais il n'étoit pas possible de tenir long temps les Suisses dans l'erreur; & il ne restoit que deux ressources à l'Empereur pour sortir de l'embaras où il se trouvoit, l'une de tirer de l'argent de Creme qui luy en avoit promis autant que Bergame, l'autre de recevoir les trente mille écus que le Roy d'Angleterre luy envoyoit sous l'escorte d'un Prince de Brandebourg. La premiere luy manqua, parce que les Bourgeois de Creme informez du mécontentement des Suisses, refuserent d'executer ce qu'ils avoient promis; & témoignerent tant d'obstination à ne rien contribuer, qu'on ne les y osa contraindre. La seconde ne servit de gueres; car aprés que

s Anglois fut heureusement 1516.
Camp de l'Empereur, les gens
voulurent qu'il leur fût distri-
gales portions; & en reçûrent
quent si peu, qu'on ne les paya
huit jours, quoiqu'on leur dût
entier. L'Empereur feignit d'a-
une Lettre de change de qua-
gt mille écus qui luy devoient
ayez dans la ville de Trente, y
en poste, & son Armée en l'at-
nt demeura delà la riviere d'Adde.
onnétable craignant qu'elle ne re-
sortit de Milan, & se campa de l'au-
tôté de cette Riviére pour en conte-
le trajet, quoique les Vénitiens eus-
t refusé de le seconder sur ce qu'ils
geoient son dessein temeraire. Mais
Empereur ne comparoissant point au
our qu'il avoit promis de revenir, ses
troupes se licentierent d'elles-mêmes; &
s'en retournerent toutes dans leur païs,
excepté trois mille Alemans qui prirent
parti avec le Connérable. Cette expedi-
tion fut la derniere de Maximilien Pre-
mier dans le Milanez. On l'a tirée des
Memoires d'un Gentilhomme du Bour-
bonnois qui s'y trouva; [a] & le Lecteur
jugera s'il est plus digne de creance que
les deux plus fameux Historiens d'Italie;

[a] Monsieur d'Anleze Maître d'Hôtel du Connétable dans ses Mémoires.

1516. Guichardin, & Paul Jove, qui en ont déguisé les principales circonstances, pour attribuer toute la gloire à des Italiens, Guichardin à André Gritti, & à Marc Trevisano Provediteurs de l'Armée de Venise, & Paul Jove au Maréchal Trivulce.

Quoi qu'il en soit les François voulurent accuser le Pape d'avoir procuré la descente des Alemans en Italie. Leur soupçon étoit fondé sur ce que deux des plus intimes amis de sa Sainteté, avoient toûjours accompagné l'Empereur durant sa marche ; l'un qui étoit Marc Antoine Colonne en qualité de Chef de la Cavalerie Italienne, & l'autre qui étoit le Cardinal Bibiena comme Legat en Alemagne. De plus sa Sainteté pressée par Antoine Marie Palavicin, que le Connétable luy avoit envoyé, de satisfaire à l'Article de son Traité avec la France, qui portoit qu'elle entretiendroit cinq cens Lances, & trois mille Suisses, pour la défence du Duché de Milan, pendant qu'il seroit attaqué, avoit promis d'abord de l'executer ponctuellement. Mais ensuite elle s'étoit ravisée; & feignant de vouloir faire plaisir au Connétable qui avoit alors plus besoin d'argent que de Sol-

, elle luy avoit offert de luy envoyer 1516.
omme, à laquelle pouvoit monter
retien des trois mille Suisses, ce que
vicin avoit accepté : mais sa Sain-
n'avoit fait ni l'un ni l'autre ; &
nant pour pretexte que la Cavalerie
l'Eglise n'étoit pas assez leste, elle
it envoyé en sa place dans le Milanez
le de Florence, avec ordre neanmoins
marcher si lentement, qu'elle étoit à
ne arrivée à Rege, lors qu'elle avoit
pris la retraite des Imperiaux.

Il est vray que ces démaches n'étoient
as sinceres ; mais elles venoient plûtôt
e la timidité & de l'irresolution du Pa-
pe, que de son manquement de foy. Et
certes sa Sainteté avoit plus d'interest
d'empêcher l'établissement des Alemans
dans l'Italie qui la pretendoient toute
entiere, que celuy des François qui n'en
demandoient qu'environ le tiers : mais
la même crainte d'offenser l'Empereur
qui avoit fait commettre à Leon Dix les
deux fautes dont on se plaignoit en
France, l'eût encore porté à de plus gran-
des extremitez contr'elle, si la multitu-
de d'Alemans dont le Milanez étoit cou-
vert, ne se fut si tôt dissipée. Cepen-
dant il passa de l'excez de la frayeur dans
une confiance qui n'étoit pas moins ex-

1516. ceſſive; & voyant que les François ne témoignoient aucun reſſentiment de ſes contraventions au Traité de Bologne, il crut les pouvoir deſormais choquer avec impunité. Le premier affront qu'il leur fit à découvert, fut de dépoüiller le Duc d'Urbin pour s'être lié d'intereſt avec eux. Il le chaſſa de ſon Etat en vingt deux jours ; & pour empêcher le Connétable de Bourbon de le rétablir, il luy ſuſcita de l'embarras dans le Milanez, en gaignant le Chancelier Moron, qui ne voyoit qu'à regret ſa Patrie ſous une domination étrangere.

Moron étoit allé à Modene pour ſes affaires particulieres; & Proſper Colonne au retour de ſa priſon eut ordre de paſſer par cette Ville, & de conferer ſecrettement avec luy. Mutio Colonna Couſin de Proſper qui commandoit un petit Corps de Cavalerie aux environs, s'y rendit auſſi; & le reſultat de l'entreveuë de ces trois perſonnes fut, que Moron retourneroit auſſi-tôt à Milan pour y favoriſer la ſedition qu'on y vouloit exciter: qu'on fourniroit des armes & de l'argent aux Milanois que les François avoient bannis, par la ſeule raiſon qu'ils les voyoient trop paſſionnez pour le rétabliſſement des Sforces : que

a Dans la Relation de la premiere conjuration du Chancelier Moron contre la France.

Mutio leur aideroit avec ſa Cava- 1516.
à ſurprendre quelque importante
e; & que Proſper en attendant le
z de cette tentative, iroit à Bolo-
où il s'arrêteroit ſous couleur de
habiller ſon train avant que de paſ-
lus avant dans l'Etat Eccleſiaſti-

is il arriva qu'un eſpion du Mila-
que le Connétable entretenoit à Bo-
e, y fut ſollicité par quelque ban-
le ſon Pays d'être de la partie; &
feignant d'y entendre, il penetra
leur ſecret & le découvrit aux
çois. Le Connétable touché de tant
jures, demanda permiſſion au Roy
aire éclater ſon reſſentiment contre
Cour de Rome, & ne put l'obtenir:
il étoit difficile de deſabuſer Fran-
s Premier du reſpect qu'il croyoit
oit conſerver pour Leon Dix, quoi-
il fût convaincu que ce Pape luy a-
t pluſieurs fois manqué de parole.
réponſe que Sa Majeſté fit au Con-
able, fut qu'il faloit penſer à rame-
doucement Leon Dix au lieu de l'é-
oucher par une irruption imprevûë,
on luy défendit mêmes de ſe ſaiſir des
incipautez de la Mirandole & de Co-
ge, parce que ceux qui les tenoient

1516. s'étoient mis sous la protection du saint Siege, quoique la conquête en fût extraordinairement facile, & qu'il y eût sujet d'en punir les Princes, puisqu'ils étoient convaincus d'avoir favorisé la descente des Alemans en Lombardie.

Pour comble d'irregularité le Conseil de France fit inviter le Pape de seconder le Roy, dans le dessein de nettoyer de Corsaires la Côte d'Afrique; & luy manda qu'il avoit équipé pour cela une superbe Flotte, sur laquelle Navarre devoit s'embarquer avec six mille Soldats choisis : mais le Pape au lieu de contribuer à ce saint Ouvrage empêcha la levée des Decimes en France, quoi qu'il l'eut accordée dans l'entrevûë de Bologne. Cependant on dissimula cette injure comme les precedentes; & le Connétable en fut si touché, qu'il remit entre les mains du Roy le gouvernement du Milanez. Il previt que le trop d'égard qu'on avoit pour la Cour de Rome feroit perdre cet Etat; & il aima mieux que ce malheur arrivât à la France sous la conduite d'une autre, que sous la sienne.

[a] Dans les provisions de Lautrec pour la Charge de Gouverneur de Milan.

Lautrec fut mis en sa place, [a] & l'on publia que c'étoit pour faire justice à son merite, & pour le recompenser des vingt-

x blessures qu'il avoit reçuës à Ra- 1516.
ne en combattant pour sauver la vie
aston de Foix son cousin germain :
s ceux qui avoient part dans l'intri-
, sçavoient que Lautrec étoit uni-
ment redevable de son employ à la
uté de la Comtesse de Château-
nt sa sœur, plus fameuse comme l'on
a dans la suite de cet Ouvrage, par
lousie de son mari qui s'en défit en
faisant ouvrir les veines, que par
nour du Roy.

Il sembloit que la France n'eût plus
nclination que pour la paix, tant elle
oit d'avance pour l'établir dans tou-
l'Europe. Les Venitiens qui n'avoient
s encore achevé de recouvrer leur Etat
Terre ferme, se plaignoient de ce
'elle ne les assistoit pas assez, & l'im-
itoient au grand Maître de Boisy prin-
pal Ministre du Roy Tres Chrêtien,
ui se voyant âgé & accablé d'infirmi-
z ne vouloit point quitter le Cabinet
ù il étoit le plus fort pour la campagne
ù il craignoit avec raison de devenir in-
tile : mais leurs remontrances n'empê-
herent pas ce Ministre de s'aboucher à
Noyon avec le Seigneur de Chievres,
qui tenoit le même rang à la Cour du
nouveau Roy d'Espagne Charles d'Au-

triche, aprés l'avoir élevé avec des soins qu'on a particularisez ailleurs. [a] On croyoit que ces deux Favoris qui faisoient profession d'amitié autant que les interests de leurs Maîtres le pouvoient permettre agiroient dans toute la sincerité qui convenoit à leur honneur & à la dignité des deux premiers Monarques du monde qu'ils representoient : cependant il n'y eut jamais de negociation plus embaraſſée ; & la conclusion du Traité fut si diversement publiée des deux côtez : qu'on ne sçait encore maintenant laquelle est la veritable. [b]

Les ux in- umens Traité Noïon diffe- ens l'un e l'autre ont dans a Biblio- teque du Roy au ſecond Volume des Trai- tez de France avec l'Eſ- pagne.

Il est difficile de deviner d'où venoit la mauvaise foy, mais il est certain que le Ministre d Espagne eut tout l'avantage. Son Maître étoit en Flandres, & devoit necessairement aller en Espagne recüeillir la succession de tant de Royaumes qui luy étoit ouverte par la mort de Ferdinand Cinq, son Ayeul maternel. La France le pouvoit traverser en plusieurs manieres ; soit en favorisant le mécontentement des Grands de Castille, qui pretendoient avoir un Roy de leur Nation : ou en appuyant le party du jeune Ferdinand frere de Charles, à qui la succession d'Espagne avoit eté plusieurs fois destinée par des Testamens écrits &

signez de la main de Ferdinand Cinq; & ce n'étoit que peu d'heures avant sa mort que trois de ses Ministres profitant de sa foiblesse, luy avoient fait revoquer ses dispositions precedentes, & instituer l'aîné de ses petits fils son heritier universel, à l'exclusion du cadet. Il y avoit encore en Arragon des Familles entieres descenduës de mâles en mâles des anciens Rois de ce Royaume qui pretendoient à la Couronne. Leur droit étoit fondé sur une ancienne Constitution, qui portoit qu'en la succession de l'Etat, les mâles quoique plus éloignez excluroient les plus proches femelles. Ce n'est pas que Ferdinand & Isabelle aprés la mort de leur fils unique n'eussent fait interpreter cette Loy dans une Assemblée generale des Etats d'Arragon, par une Declaration [a] que les mâles sortis des femelles ne laisseroient pas d'exclure ceux qui viendroient de mâles en mâles, pourvû qu'ils fussent plus proches d'un degré. Mais outre que ces Etats n'avoient pû abolir la Loy fondamentale du Royaume sous pretexte de l'expliquer, on sçavoit de plus que les Arragonois n'avoient consenti que par force à cette Declaration; & l'on trouvoit encore des protestations en bonne forme

1516.

[a] Cette Declaration est dans le dernier Tome de Zurita.

1516. faites dans le temps prescrit par la Jurisprudence d'Espagne, contre la violence qui avoit empêché la liberté des suffrages. Enfin ces Peuples qui s'étoient toûjours gouvernez à la mode des Lacedemoniens, n'avoient point oublié qu'aprés la mort de leur Roy Martin, l'Ayeul de Ferdinand, s'étoit fait élire par des voyes irregulieres au prejudice du Comte d'Urgel & de plusieurs autres contendans, quoiqu'il fût celuy de tous qui avoit le moins de droit; & la Justice vouloit qu'on rendît à la posterité de ce Comte, ce qu'on luy avoit ôté.

Ces raisons bien pesées reduisoient Chievres dans une telle necessité d'acquerir par un accord, quel qu'il pût être, l'amitié des François; qu'il l'eût infailliblement achetée par la restitution non seulement de la Navarre, mais encore du Royaume de Naples, si Boisy eût sçû menager l'occasion: mais Chievres aprés avoir sondé Boisy, reconnut qu'il étoit d'humeur à prendre le change, & à se contenter d'esperance lors qu'il pouvoit obtenir des choses solides. Il l'engagea donc insensiblement dans ce commerce, par des voyes que l'on a expliquées ailleurs, [a] & luy fit signer

[a] Dans la Pratique de l'Education de Princes.

un Traité. S'il eſt vray qu'il n'en ſigna 1516.
qu'un ; car il s'en trouve deux differens datez du quinze Aouſt mil cinq cens ſeize.

Les Articles de celuy dont on demanda trois jours aprés la ratification à François Premier, furent que la France aſſiſteroit Charles d'Autriche à prendre poſſeſſion de toutes les Couronnes dépendantes de la Caſtille & de l'Arragon; & qu'il y auroit Ligue deffenſive entre la France & l'Eſpagne envers & contre tous: Que Charles épouſeroit Loüiſe fille du Roy Tres-Chrêtien qui n'avoit qu'un an; & qu'en attendant qu'elle fut nubile, il luy feroit tenir vingt-cinq mille écus par quartier pour ſon entretien à la Cour de France, où elle ſeroit élevée auprés de la Reine ſa mere juſqu'à l'âge de douze ans: Qu'elle auroit pour ſa dot la portion du Royaume de Naples, qui devoit appartenir à la France par le partage fait en mil cinq cens un, entre les Rois de France & d'Eſpagne; & que ſi elle decedoit avant la conſommation du mariage, Charles épouſeroit une de ſes ſœurs, au cas qu'elle en eût; & ſi le Roy Tres Chrêtien manquoit de filles, il luy donneroit Renée de France ſa belle ſœur aux mêmes

1516. conditions : Que ces mariages demeurant ſteriles, la portion de Naples ſeroit reünie à la Monarchie Françoiſe, & que la Navarre ſeroit reſtituée dans ſix mois à Henry d'Albret : Que ſi dans un terme ſi court Charles ne pouvoit diſpoſer les Etats de Caſtille à cette reſtitution, François Premier pourroit employer une Armée pour la recouvrer, ſans contrevenir au preſent Traité ; & que ſi l'Empereur vouloit rendre aux Venitiens Veronne dans deux mois, on luy donneroit cent mille écus pour le dédommager de ſes frais ; & s'il ne le vouloit pas, Charles le laiſſeroit ſeule vuider ſa querelle.

L'autre original du Traité de Noyon que les Eſpagnols produiſirent cinq ans aprés, parloit bien du mariage de Charles, de ſa Ligue avec le Roy Tres-Chrêtien, & de l'abandonnement qu'il faiſoit des intereſts de l'Empereur : mais il ne contenoit que des promeſſes vagues de faire examiner le droit qu'il avoit ſur les Royaumes de Naples & de Navarre, & de les reſtituer, au cas que les plus fameux Juriſconſultes de l'Europe jugeaſſent que ſon Predeceſſeur les eût injuſtement uſurpez.

Les Venitiens crurent ſi peu que le

Traité de Noïon dût être accompli, qu'ils ne laisserent pas d'assieger Veronne, quoiqu'ils previssent qu'il leur en coûteroit beaucoup plus, [a] que les cent mille écus auſquels ils étoient taxez pour la tirer des mains de l'Empereur. Les Alemans & les Espagnols naturels dont la garniſon étoit compoſée, ſe défendirent avec une obſtination qui donna lieu à Roccandolphe quoiqu'il n'eût que ſept ou huit mille hommes, de faire lever le Siege: mais l'Empereur qui lui en avoit donné la commiſſion s'en repentit, quoiqu'elle eût été genereuſement executée. 1516.

[a] Dans les excuſes du Provediteur Gritti au Roy.

Il fit ſçavoir aux Venitiens qu'il étoit preſt d'entrer dans l'accommodement de Noïon, & de leur rendre Veronne dans le même temps qu'il recevroit le dédommagement contenu dans ce Traité. Les Venitiens luy conterent de l'argent; & le Pape jaloux de les voir recouvrer ainſi leur Etat de Terre-ferme, s'aviſa de cette ruſe pour éluder la reſtitution de Veronne. Il fit dire aux Eſpagnols de la garniſon, qu'il ne leur pouvoit accorder le paſſage par l'Etat Eccleſiaſtique dont ils auroient beſoin pour s'aller embarquer à Naples, parce qu'ils étoient en trop grand nombre, &

1516. qu'il faloit qu'ils se déterminassent à rompre leur Ordonnance militaire, & à passer deux à deux. Son dessein étoit de les exciter à sedition, ou de les contraindre de demeurer dans la Place malgré l'Empereur & les Veniriens; parce que ce vieux corps d'Infanterie qui subsistoit depuis vingt ans du butin qu'il faisoit sur les Italiens, sçavoit bien que les Païsans de l'Etat Ecclesiastique ne manqueroient pas de l'exterminer, s'il étoit assez prudent pour se diviser: Mais le Pape au lieu de reüssir dans son artifice, s'attira une nouvelle guerre. Le Prince Frederic de Bossolo servoit à Veronne en qualité de Chef de Cavalerie Imperiale. Il étoit irrité contre le Pape, de ce que sa Sainteté dés le commencement de son Pontificat luy avoit ôté le Generalat de l'Infanterie de l'Eglise, pour le donner à Laurens de Medicis son neveu. L'occasion de se vanger étoit belle; & il voyoit les Espagnols reduits à la necessité d'accepter quelque party qu'on leur proposât, plûtôt que de consentir à leur desunion. Il les sonda s'ils voudroient de l'employ contre le Pape; & les y trouvant disposez, il leur parla de rétablir le Duc d'Urbin. L'entrepriſe fut presque aussi-tôt execu-

tée que resoluë ; & les Espagnols joints à trois mille Alemans que Lautrec venoit de licentier, & à quelque Cavalerie que Bossolo débaucha, traverserent la Romagne, avant que le Pape fût en état de leur disputer le passage, & entrerent dans le Duché d'Urbin qu'ils recouvrerent en trois jours. 1516.

Le Pape ne sçachant à qui se prendre de sa perte, en accusa la France, fondé sur une Lettre que la mere du Roy luy avoit écrite en faveur de la Ducheſſe d'Urbin sa proche parente, pour luy remontrer qu'il y avoit de la cruauté & de l'ingratitude à contraindre cette Princesse de mandier en retenant son doüaire, [a] aprés avoir dépoüillé son mary de la Souveraineté qu'elle luy avoit apportée en mariage.

[a] Dans la Lettre de Loüise de Savoye à Leon Dix en faveur de l'heritier d'Urbin.

Il ne se plaignoit pourtant en public que de Lautrec, sans la participation duquel il ne pouvoit croire que le recouvrement d'Urbin eut été fait : Mais il porta plus loin sa vangeance, puis qu'il rompit l'entreveuë qui se devoit faire à Cambray, au commencement de mille cinq cens dix-sept, entre les Rois de France & d'Espagne. Il obtint aussi des défenses de Sa Majesté Catholique & de l'Empereur, à tous leurs Sujets, de por-

1517. ter les armes pour le Duc d'Urbin, & le Comte de Potenza eut ordre de joindre l'Armée Ecclesiastique avec la moitié de la Cavalerie destinée à la défense du Royaume de Naples : tant on eut peu de soin d'observer le Traité de Noïon, aprés qu'on eut appris que ceux d'Arragon frustrez de l'esperance d'être appuïez par la France dans leur revolte, avoient reconnu Charles d'Autriche pour leur Roy.

Cependant François Premier persistoit encore dans sa molle conduite, & se mettoit en peine de justifier qu'il n'avoit rien contribué à la revolution d'Urbin. Il écrivoit au Pape qu'il étoit fâché de voir sa Sainteté attaquée par les armes de ses propres sujets, & promettoit que Lautrec marcheroit pour la secourir avec les meilleures troupes du Milanez. Et de fait ce Gouverneur de Milan eut ordre d'envoyer trois cens hommes d'armes au rendez-vous de l'Armée Ecclesiastique: mais Laurens de Medicis qui la commandoit aprés les avoir priez de se rafraîchir dans le Modenois & aux environs de Bologne, les fit enfin passer à Rimini, où ils demeurerent toute la campagne sous pretexte d'assurer la Romagne, mais en effet de peur que si on les mê-

loit avec la Cavalerie Ecclesiastique, ils 1517.
ne la débauchassent pour aller servir sous le Duc d'Urbin. Ils aiderent pourtant à la conclusion d'un troisiéme Traité de la France avec le Pape, dans lequel il fut accordé plus expressément qu'on n'avoit fait dans le second ; Que la Ligue défensive obligeroit le Roy Tres-Chrêtien de fournir six mille hommes, & douze mille écus par mois à sa Sainteté, & à la Maison de Medicis, pendant qu'elles seroient attaquées, & que le Pape & cette Maison n'en donneroient reciproquement que la moitié : Que le Roy nommeroit aux Benefices du Duché de Milan par un Indult particulier, & leveroit sur le Clergé de France les Decimes promises à la Conference de Bologne, à condition que l'argent qui en viendroit seroit consigné entre les mains de personnes solvables & agreées par le saint Siege, qui seroient caution qu'on ne l'emploiroit que pour faire la guerre aux Turcs. Mais cette clause n'étoit que pour ébloüir le vulgaire, car il y avoit un Article secret qui portoit que le Roy disposeroit de l'argent à sa volonté. Un autre Article secret dispensoit aussi le Roy d'assister le Pape contre le Duc de Ferrare ; & permettoit mêmes à Sa Ma-

1517. jesté d'assister ce Duc, supposé que l'Armée Ecclesiastique se mît en devoir de le dépoüiller.

Il y eut plus de difficulté sur la restitution de Modene & de Regge. [a] Le Pape n'y vouloit consentir qu'aprés que la guerre d'Urbin seroit achevée ; & le Roy pressoit qu'elle se fît incontinent, comme ayant été plusieurs fois accordée. Enfin il passa qu'on n'en parleroit point dans le Traité ; mais que le Pape mettroit entre les mains du Roy un Bref, par lequel il s'obligeroit à rendre ces deux Places dans sept mois.

[a] Dans les Articles secrets du troisiéme Traité de la Maison de Medicis avec le Roy.

Comme ce Traité n'avoit été fait par François Premier que pour détacher le saint Siege d'avec les Anglois, qui menaçoient de recommencer la guerre en Picardie, ni par le Pape que pour dissiper l'Armée du Duc d'Urbin, en luy faisant voir que la France ne contribuëroit plus rien pour sa subsistance, aussi il ne dura que jusqu'à ce que l'un & l'autre eussent obtenu ce qu'ils pretendoient. Le Pape termina la guerre d'Urbin à son avantage en corrompant l'Infanterie Espagnole, qui fut assez lâche pour traiter avec luy de la vente de son General: mais ce ne fut qu'aprés que sa Sainteté y eut reçu des affrons qui la rendirent mépri-

sable. Son armée quoique plus forte sans 1517.
comparaison que celle du Duc, n'avoit
osé rien entreprendre, & s'étoit contentée d'attendre que les conspirations formées, contre la vie de ce Duc eussent reüssi, ce qui étoit tout-à-fait infame à des gens de guerre. Deplus elle n'avoit jamais été exempte de sedition, quoiqu'on la payât regulierement tous les mois; & par une defection qui manquoit mêmes de pretexte, elle étoit presque toute passée de l'autre côté, quoi qu'elle sçût assez que le Duc n'avoit rien à luy donner: ce qui avoit reduit le Pape à la necessité de recourir aux Princes Chrêtiens pour remplir le vuide de ses troupes, comme si ç'eût été une querelle de Religion, & de se lier avec eux par des conventions qui n'avoient servi qu'à rendre son ambition & sa foiblesse plus éclatante.

Il n'y eut point de si petit Feudataire de l'Eglise, devant lequel il ne s'humiliât, luy qui avoit toûjours porté si haut la majesté du saint Siege; & ses bassesses jointes à d'autres ressentimens qui ne sont pas de cette Histoire, donnerent occasion à un simple Chirurgien de soulever contre luy la plûpart du sacré College, & même d'attenter à sa vie. Enfin

1517. aprés avoir épuisé le tresor de la Chambre Apostolique & la bourse de ses amis, il fut reduit à menager l'infame commerce de Moncade, qui pour quatre-vingt mille écus luy fit recouvrer le Duché d'Urbin.

De l'autre côté François Premier envoya en Angleterre le Seigneur du Bellay Langey, qui dissipa si bien les ombrages qu'avoit pris Henry Huit de la conquête du Milanez, que ce Prince ne parla plus de porter la guerre en France. Le fruit de ce voyage parut en ce que le Roy d'Espagne étant party de l'Ecluse en Flandre pour aller recevoir le serment de ses nouveaux Sujets, & s'étant fait débarquer à Douvre sous pretexte de la tempête, mais en effet pour tâcher de renouveler les soupçons des Anglois sur l'établissement du Roy Tres-Chrêtien dans l'Italie, le Roy d'Angleterre le reçût magnifiquement: mais il luy declara qu'il ne vouloit rompre avec aucun de ses voisins. [a]

[a] Dans la premiere negociation de Langey en Angleterre.

Le Roy Catholique ne laissa pas neanmoins de faire demander en France un delay de six mois pour payer la pension de son accordée, qu'il obtint dans la joye où la Cour de France étoit alors à cause du Dauphin né le dernier de Fevrier mil cinq

cinq cens dix-huit. Le Pape prié d'être le Parain, envoya Laurens de Medicis pour le tenir en son nom. La ceremonie se fit le vingt-cinq d'Avril de la même année, & le troisiéme jour suivant Laurens épousa l'heritiere de Bologne, aprés avoir engagé sa parole au Roy de n'avoir plus de liaison qu'avec la France. On le crut parce qu'on sçavoit qu'il avoit sujet de haïr l'Espagne, qui luy avoit ôté le Duché d'Urbin; & on avoit besoin de son amitié pour conserver celle du Pape, qui n'ayant que quarante & un an devoit apparemment vivre long temps. De plus Laurens avoit un autre interest d'être uni avec la France: car comme il ne pouvoit sans elle s'emparer des Republiques de Sienne & de Lucques, qui l'empêchoient de rétablir l'ancien Royaume de Toscanne au milieu de l'Italie, aussi elle ne pouvoit sans luy, faire passer par terre les troupes destinées à la conquête de Naples. [a] 1518.

Aprés que le mariage fut achevé, Laurens mit entre les mains du Roy le Bref de sa Sainteté, qui luy permettoit de se servir des deniers levez pour la guerre contre les Turcs, en attendant une occasion plus favorable de les attaquer: mais ce Bref n'étoit expedié que sous une con-

[a] Dans les Articles secrets du Contrat de Laurens de Medicis.

1518. dition qu'il falut executer avant toutes choſes. Elle étoit de donner en dépoſt à Laurens cinquante mille écus de cette ſomme, qui ſervirent à la profuſion de l'époux, & à conduire l'épouſe juſques dans Florence.

Il ne reſtoit plus au Roy pour augmenter ſa reputation dans les Païs-Bas, que de recouvrer la ville de Tournay, que ſon Predeceſſeur avoit perduë ſur la fin de ſon Regne. Il n'étoit pas aiſé de l'ôter par force aux Anglois; & François Premier étoit engagé par le Traité de Noïon à ne rien innover en Flandre durant le voïage du Roy Catholique en Eſpagne. Il faloit donc tâcher de la ravoir par accommodement; & le Roy d'Angleterre ne s'en éloignoit plus tant, depuis qu'il avoit reconnu par experience qu'elle ne luy ſervoit qu'à faire de la dépenſe. Il n'étoit jaloux de la conſerver que parce qu'il l'avoit conquiſe; & il luy fâchoit d'être obligé de demander à ſon Parlement toutes les fois qu'il le convoquoit, une contribution extraordinaire pour en entretenir la garniſon. [a]

Ces raiſons examinées par le Conſeil de France, y firent reſoudre que Bonnivet favory du Roy, iroit à Londres en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire

[a] Dans le Manuſcrit intitulé *modus tenendi parliamenta.*

sous pretexte de renouveler les anciennes Alliances: mais en effet pour offrir à Henry Huit une somme tres-considerable, supposé qu'il voulût restituer Tournay. Bonnivet étoit bien plus né pour le Cabinet que pour la campagne, & passoit pour le plus rusé des Seigneurs qui avoient été élevez à Coignac auprés du Roy. Il ne luy manquoit que l'experience: mais l'affaire dont il s'agissoit n'étant pas des plus difficiles dans la disposition où les Anglois se trouvoient alors, quoi qu'elle le fût infiniment d'elle-même, il n'étoit pas necessaire de ne la confier qu'à un homme consommé. Et de fait elle fut terminée en six semaines, & Bonnivet convint d'abord, avec le Cardinal Volsey Commissaire du Roy d'Angleterre que le Dauphin épouseroit Marie fille unique du Roy. 1518.

On s'étonna qu'un Article de telle importance eût été si tôt accordé: mais comme le Dauphin n'avoit pas encore un an ni la Princesse cinq; l'achevement de leur mariage paroissoit si éloigné, que le Roy d'Angleterre pourroit auparavant avoir des garçons; & s'il n'en avoit point, il luy seroit toûjours facile de desavoüer Volsey, par l'aversion qu'avoient les Anglois de tomber sous la domination de la France.

1518. Il y eut plus d'obſtacles à ſurmonter ſur la reſtitution de Tournay. [a] Les Anglois pretendoient qu'elle tînt lieu de Dot à leur Princeſſe; & les François n'y pouvoient conſentir, parce que la reſtitution eût été trop long-temps differée. Le temperament qu'on y apporta fut que la Place ſeroit renduë aux François, à condition de payer deux cens mille écus pour le Château que les Anglois y avoient conſtruit, & pour les munitions de guerre & de bouche qu'ils y laiſſeroient, & encore deux cens mille pour les arrerages de la penſion que les Rois de France donnoient à ceux d'Angleterre, & que le jour de la celebration du mariage les quatre cens mille écus ſeroient rendus au Dauphin qui les recevroit pour la dot de ſon épouſe.

[a] Dans la negociation de Bonnivet avec le Cardinal Volſey.

Le dernier embarras fut qu'il ne ſe trouva point d'argent au Treſor du Roy Tres-Chrêtien : mais le Roy d'Angleterre ſe contenta de huit Otages des plus illuſtres & des plus riches Maiſons de France, qui furent les Seigneurs de la Rochepot, de Moüy, de Monpeſat, de Moüette, de Hugueville, de Mortmar, de Melun, & de Grimault; & le Mareſchal de Châtillon aprés les avoir livrez aux Anglois, fut mis en poſſeſſion de Tournay.

L'Alliance d'Angleterre, la pauvreté de l'Empereur, & la neceſſité qu'avoit le Roy Catholique de vivre en bonne intelligence avec les François juſqu'à ce qu'il eût recuëilly la ſucceſſion d'Eſpagne, ſembloient mettre à couvert le Milanez d'une revolution prochaine, quand Lautrec par jalouſie ou par un zele trop ardent au ſervice du Roy ſon Maître y jetta les ſemences de la guerre civile. Le Mareſchal Trivulce vivoit dans la ville de Milan, avec un éclat peu convenable à la fortune d'un homme privé. Ses Ancêtres luy avoient laiſſé de grands biens, & ſa vertu le faiſoit regarder comme le Seigneur le plus illuſtre de toute la Lombardie. La ſeule neceſſité de défendre ſa vie contre Louis Sforce ſon Souverain, dont il avoit tant de fois évité les embûches & le poiſon, l'avoit engagé dans le party de France, où par l'aveu des Rois Charles Huit & Loüis Douze il avoit rendu des ſervices qui ne pouvoient êrre dignement recompenſez. Sa reputation l'avoit élevé à la têre de la faction des Guelfes; & cet employ luy donnoit trop de credit dans ſa Patrie, pour ne pas attirer la jalouſie d'un Gouverneur auſſi jaloux de ſon autorité, que l'étoit Lautrec de la ſienne. 1518.

1518. On chercha donc les voyes d'abaiſſer Trivulce, & il en donna luy-même le pretexte, en acceptant à contre-temps un droit de Bourgeoiſie parmy les Suiſſes pour toute ſa Maiſon. Cette reconnoiſſance que les treize Cantons penſoient devoir à ſon merite, luy fût imputée à crime, comme s'il eût cherché une autre protection que celle du Roy. On trouva mauvais qu'il eût fait prendre party à ſes deux neveux dans l'Armée des Venitiens; & pour n'oublier rien de ce qui pouvoit contribuer à ſa perte, on luy reprocha d'avoir favoriſé l'évaſion du Pape lors que n'étant encore que Cardinal Legat il fut pris à la bataille de Ravenne. Enfin on fit entendre à Galeas Viſconti Chef de la faction Gibeline, qu'il pouvoit choquer impunement Trivulce, ſans conſiderer que c'étoit là relever un party, qui depuis plus de trois cens ans avoit maintenu l'autorité des Empereurs dans le Milanez. [a]

[a] Dans l'Apologie que publia la Maiſon de Trivulce quand elle quitta le party de France.

Il paroît dans l'Hiſtoire des Regnes precedens que Trivulce étoit le plus fier & le moins endurant des Seigneurs Italiens. Il fut d'autant plus touché des accuſations, dont on vient de parler, qu'il penſoit s'être mis par ſes actions paſſées hors de ſoupçon à l'égard de la France,

Il fit à son tour des plaintes mieux fon- 1518.
dées, & des reproches plus picquans; & perdant patience parce que ses parties le poussoient avec d'autant plus de violence qu'elles le voïoient prendre feu plus aisément, il traversa les Alpes à l'âge de quatre vingt ans, pour aller luy-même justifier son innocence devant le Roy: mais que pouvoit le merite d'un vieux General d'Armée contre les charmes de la belle Château-Briant. Il trouva le Roy à Châtres, & ne put obtenir d'audience: ce qui le contraignit de se faire porter en chaire sur une avenuë, par où Sa Majesté devoit passer pour aller à la Messe. Il la vit: mais appercevant en même temps qu'elle détournoit ailleurs ses regards, il luy cria qu'il la conjuroit d'écoûter un homme qui s'étoit trouvé en dix huit batailles rangées pour le service de ses Predecesseurs & pour le sien. Le Roy de honte ou de dépit ne laissa pas de passer outre, & la fureur alluma dans les veines de Trivulce une fievre lente qui le reduisit en peu de jours à l'extrémité. Le Roy qui s'étoit repenti de sa dureté, l'envoya visiter & luy faire des excuses: mais il répondit que le mal qu'on luy avoit causé n'étoit plus capable de remede, & mourut laissant à ceux

1518. de la faction des Guelfes une animosité contre les François, qu'elle fit éclater à la premiere occasion qui se presenta de changer de Maître.

Cependant il n'y avoit que cette Faction qui eût interest de maintenir la France dans la possession du Duché de Milan, parce que son principal interest, étoit d'abaisser les Gibelins qui s'étoient toûjours declarez pour les Alemans. L'Empereur en fut averty; mais n'ayant ni l'autorité ni l'argent necessaire pour reünir ces deux Factions, & les faire agir de concert en faveur de la Maison d'Autriche, il se contenta de fomenter leur mécontentement; & ne se mit en peine que de faire passer la Couronne Imperiale à l'un de ses petits fils. Comme il n'étoit pas d'humeur de se démettre, il n'y avoit point d'autre expedient que de faire élire un Roy des Romains, ou pour mieux dire un Successeur presomptif: mais les deux obstacles qu'il prevoïoit devoir infailliblement traverser cette élection paroissoient invincibles: L'un que ses petits fils étoient trop jeunes, & l'autre que par les anciennes constitutions de l'Empire il étoit défendu de proceder à l'élection d'un Roy des Romains durant la vie de l'Empereur, qu'aprés

qu'aprés que Sa Majesté auroit été couronnée : Ce qui manquoit à Maximilien Premier, soit qu'il n'eût jamais été en état de faire la dépense du voyage de Rome, ou qu'il eût apprehendé de mettre sa personne à la discretion des Papes, étant bien assuré qu'ils ne le recevroient point s'il y alloit le plus fort. 1518.

Ces deux raisons l'obligerent à faire une tentative pour obtenir de Leon Dix, la dispense de se faire couronner en Alemagne par un Legat qui seroit uniquement envoyé pour ce sujet : mais sa Sainteté qui ne vouloit ny rompre avec luy, ny se priver d'un honneur dont les Papes avoient toûjours été extraordinairement jaloux usa de tant de défaites, qu'elles eussent suffi pour lasser la patience de tout autre que d'un Alemand. Elle voulut sçavoir avant toutes choses sur lequel de ses petits fils l'Empereur jettoit les yeux, se doutant bien que ce seroit l'aîné qu'elle avoit pretexte de rebuter parce qu'il étoit déja Roy de Naples, & que les Investitures des Souverains Pontifes expediées pour ce Royaume portoient expressement que quiconque le possederoit renonceroit pour jamais à l'Empire. Mais elle se

« Il y a un Volume de ces Investitures dans la Bibliotheque du Roy.

1518. trompa dans ſa conjecture, & l'Empereur propoſa le puîné. Son deſſein étoit de luy laiſſer les Provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche, & de luy faire encore donner les Païs-Bas pour ſa legitime, dans la penſée que ces deux beaux établiſſemens luy fourniroient les moyens de porter la Couronne Imperiale avec plus d'éclat, que n'avoient fait ſes Predeceſſeurs depuis Charlemagne. Il ſe flatoit encore de rendre par là ſa Maiſon la plus conſiderable qu'il y eût eu dans l'Europe depuis pluſieurs Siecles, en la diviſant en deux Branches aſſez puiſſantes pour reſiſter à quiconque les attaqueroit toute enſemble, & neanmoins capables de ſubſiſter chacune en ſon particulier indépendamment l'un de l'autre; afin que ſi par un malheur que la prudence humaine ne pouvoit prevoir, l'une des deux venoit à tomber, elle n'entraînât pas l'autre dans ſa chûte, comme il arriveroit infailliblement s'il y avoit une ſubordination neceſſaire entr'elles. Il ne paroiſſoit aucun inconvenient capable de retarder l'execution de ce projet; car outre qu'il étoit magnifique & plauſible de luy-même, il ſe trouvoit encore plus conforme au genie des Alemans plus diſpoſez

à choisir un Superieur d'un pouvoir me- 1518.
diocre, qu'un Maître dont la puissance excessive donnât de l'ombrage. Mais le Cardinal de Sion à qui l'Empereur eut la foiblesse de se découvrir, avoit trop d'interest de le détourner de cette resolution.

Sa haine pour les François étoit devenuë implacable par l'affront qu'ils luy avoient fait à Marignan, & ne pouvoit être satisfaite que par la revolution du Milanez, qu'il pretendoit leur enlever une seconde fois par force ou par adresse. Cependant il voïoit que ce que l'Empereur vouloit faire luy en ôteroit le moyen, puisqu'en élevant à l'Empire le cadet de ses petits fils, il ôteroit le pretexte d'entreprendre sur Milan à celuy qui en auroit la force, & le donneroit à celuy qui ne seroit jamais en état de s'en prevaloir. C'est ce qui luy fit dire à Sa Majesté Imperiale, qu'il ne pouvoit comprendre par quel motif elle vouloit gâter dans le dernier acte de sa vie tout ce qu'elle avoit fait de beau durant son Regne: Que son unique dessein avoit été de rétablir l'Empire dans son ancien lustre, & que nonobstant elle parloit de pervertir l'ordre de la Nature & d'ôter l'esperance de la succes-

1518. sion au seul Prince qui pouvoit executer un si magnifique dessein : Que le Roy Catholique étoit destiné pour donner à l'Empire d'Occident la même étenduë qu'il avoit euë sous Charlemagne ; & que de l'en priver aprés tant de disposítions que le Ciel avoit assemblées en sa personne, ce seroit renverser l'ordre de la Providence divine : Que les Empereurs Romains avoient eu tant de peur d'affoiblir leur Monarchie en la divisant, qu'ils avoient aimé mieux n'ayant point de fils, adopterent des personnes étrangeres, que d'élever leurs filles sur le Trône ; de peur que ceux qui les épouseroient, ne pretendissent y avoir un droit égal, & ne cõsentissent de le partager. Que si ces exemples paroissoient trop éloignez, l'Empereur en avoit un plus proche en la personne du Roy Catholique Ferdinand, [a] qui avoit surpassé tous les autres Princes tant anciens que nouveaux en l'art de regner : Que ce sage Monarque avoit vû naître de sa fille le même Ferdinand qu'on parloit d'élever à l'Empire : Qu'il avoit été son Parain, & luy avoit donné son nom : Qu'il avoit luy-même pris soin de son éducation, & l'avoit élevé dans sa Cour : Qu'il l'avoit mené dans tous ses voyages, & n'avoit jamais cessé de

[a] Vers la fin de la vie du Cardinal Ximenes écrite par l'Université d'Alcala.

l'aimer avec une tendreſſe qui n'étoit pas imaginable. Cependant lors qu'il avoit été queſtion de faire ſon dernier teſtament, & de diſpoſer de tant de Couronnes qu'il poſſedoit par droit de ſucceſſion & de conquête ; il avoit oublié ſon bien-aimé Ferdinand tout preſent qu'il étoit, pour aller chercher dans un coin de la Flandre ſon autre petit fils Charles qu'il n'avoit jamais vû, qu'il avoit toûjours tenu pour étranger ; & qui venoit de l'offenſer en la partie la plus ſenſible, en traitant avec la France ſans ſa participation, & tout cela par la ſeule raiſon d'oppoſer à la Monarchie Françoiſe un Averſaire aſſez puiſſant pour luy reſiſter : Que le même Roy Catholique ne s'étoit pas contenté de témoigner dans une ſi fameuſe occaſion, combien il haïſſoit le démembrement de la Monarchie Eſpagnole ; puiſque pour l'éviter dans une autre rencontre il avoit conſenti à la dégradation de ſa propre Famille, en la fruſtrant de la Couronne d'Arragon qu'elle portoit depuis tant d'années, & en la reduiſant à la condition privée, quoi qu'elle ne manquât pas de mâles capables de tenir le Sceptre, afin de mettre en ſa place la Maiſon d'Autriche, par cette ſeule conſideration 1518.

1518. que ne pouvant empêcher ceux de cette Maison de succeder à la Castille qui étoit le plus grand Royaume d'Espagne, il avoit jugé necessaire qu'ils succedassent à tout le reste : Qu'enfin les Turcs étoient devenus si puissans, que l'unique moyen de les empêcher d'usurper le reste de la Chrêtienté, consistoit à former dans l'Europe une domination capable de leur faire tête ; au lieu de jetter les semences d'une haine irreconciliable dans la Maison d'Autriche, qui l'engageroit infailliblement dans une guerre eternelle, bien loin de la mettre en état de servir un jour de rempart à la Religion Chrêtienne.

Il faut avoüer que l'éloquence du Cardinal de Sion n'avoit jamais été si desavantageuse à la France, qu'elle le fut dans cette rencontre. Car encore que l'Empereur n'eût pas été tout-à-fait persuadé, il se trouva neanmoins ébranlé de sorte qu'il suspendit l'execution de son dessein ; & cessa de briguer les suffrages des Electeurs, suivant la coûtume des personnes impatientes qui se rebutent dés la premiere difficulté. Il laissa couler inutilement le temps de la Diete, qui se termina avec l'année mil cinq cens dix-huit ; & le douziéme jour de la sui-

vante, il prit par precaution une mede- 1519.
cine qui l'étoufa dans la ville de Lintz
en Autriche, lors qu'il ne commençoit
que d'entrer dans ſon année climateri-
que. Son trépas apporta de nouveaux
obſtacles à l'élection du Roy Catholi-
que à l'Empire : car le Roy Tres-Chrê-
tien s'étoit juſques-là contenté de la
traverſer par des voyes indirectes, en re-
montrant au Pape & aux Alemans l'in-
tereſt qu'ils avoient de rejetter une per-
ſonne capable d'opprimer leur liberté
quand il luy plairoit. Le Roy Catholi-
que ne s'étoit point amuſé à lever ce
ſoupçon ; & s'étoit mis à negocier ſe-
cretement avec quatre des ſept Electeurs,
qui avoient promis à Mercurin Gatti-
nara ſon Agent de luy donner leurs voix
pour la dignité de Roy des Romains,
moyennant deux cens mille écus que les
Marchands d'Anvers s'étoient obligez
de faire tenir à Nuremberg : mais ne
s'agiſſant plus de la Royauté des Ro-
mains, ces Electeurs dégagerent leur
parole ſous eſperance de gagner beau-
coup davantage. Car le Roy Tres-Chrê-
tien pretendit ouvertement à l'Empire,
& envoya Bonnivet à Francfort où l'é-
lection ſe devoit faire, avec ordre d'offrir
aux Electeurs quatre cens mille écus.

1519. La moderation exterieure de ces deux illuſtres Concurrens au commencement de leurs brigues, ne ſçauroit être aſſez loüez. Ils n'affecterent point de ſe nuire ni de ſe décrediter: Ils ne ſe ſervirent ni d'injures ni de reproche: Ils garderent un ſilence profond à l'égard l'un de l'autre: Ils ne parlent que des avantages qu'ils pouvoient apporter à l'Empire, s'il étoit attaqué par les Infideles; & ne dirent rien de ce qu'il y auroit à craindre pour la liberté Germanique, ſi un autre leur étoit preferé. [a] On rapporte même que François Premier dit à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, que comme il loüoit le Roy Catholique ſon Maître d'aſpirer à l'Empire, ſon Maître ne devoit pas trouver mauvais que Sa Majeſté Tres-Chrêtienne y pretendit auſſi, puiſque c'étoit par là que leurs Ancêtres avoient acquis une plus grande reputation dans le Monde: Qu'ils ſe devoient conſiderer dans cette recherche comme deux rivaux qui vouloient épouſer une vertueuſe Demoiſelle, ſans employer d'autre recommandation que celle de leur propre merite; & que celuy qui ſeroit rebuté, ne devoit ni porter envie à l'autre, ni recourir aux armes pour ſe vanger; mais pouvoit ſeulement

[a] Dans la negociation de Bonnivet à Francfort.

dans les premiers transports de dépit, 1519.
presque inevitables dans cette rencontre,
se plaindre de sa mauvaise fortune.

Mais la suite ne répondit ni de part ni d'autre à de si beaux commencemens : tant il est difficile d'observer toutes les regles de la generosité dans une longue action, quand les principes en sont si fort interessez. François Premier sçavoit qu'il y avoit toûjours eu de l'intelligence entre les Etats électifs lors qu'ils étoient voisins ; & que la Hongrie, la Boheme, & la Pologne, se trouvoient dans cette disposition à l'égard de l'Alemagne. Sa Majesté Tres-Chrêtienne qui n'esperoit pas de les avoir favorables à cause de l'alliance particuliere de leurs Rois avec la Maison d'Autriche, tâcha seulement de ne les pas avoir pour contraires dans sa pretention à l'Empire. La negociation étoit difficile ; & la Garde de Saignes Gentil-homme d'Auvergne, y fut employé en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. [a] L'instruction qui lui fut donnée portoit de commencer par la Pologne, & de continuer par la Hongrie, & par la Boheme. Sigismond surnommé le Grand, Roy de Pologne, étoit le Prince le plus fameux de la Chrêtienté, non seulement à cause

[a] Dans la negociation de la Garde en 1519.

1519. qu'il avoit reparé les bréches faites à sa Monarchie sous les Regnes de ses Predecesseurs par les Tartares & les Moscovites, mais encore pour avoir terminé à l'amiable le different celebre, survenu entre le Clergé & la Noblesse de Pologne sur la preseance dans les Diettes. Rien ne luy manquoit qu'un peu plus d'autorité sur ses Sujets & un employ convenable pour exercer les qualitez militaires qu'il possedoit en perfection. Et de fait la Garde avouë dans ses dépêches, qu'il trouva ce Prince plus accompli que la renommée ne le publioit, & qu'il en fut reçu avec des civilitez approchantes de celles de la Cour de France.

Ils entrerent en matiere par les causes de mécontentement de Sa Majesté Polonoise contre la Maison d'Autriche, qui n'étoient que trop connuës par toute l'Europe. Uladislas Roy de Hongrie & de Boheme frere aîné de Sigismond avoit été le Prince le moins judicieux des derniers Siecles; & son imbecilité étoit allée jusqu'à se laisser surprendre par l'Empereur Maximilien Premier, qui luy avoit fait signer un Traité dont l'Article le plus important contenoit, qu'au défaut de mâles dans la posterité

d'Uladiſſas, la Maiſon d'Autriche ſuccederoit aux Royaumes de Hongrie & de Boheme. Le Roy de Pologne & ſes enfans étoient par là exclus de deux Couronnes qui ſembloient les regarder de bien prés, à cauſe qu'Uladiſſas n'avoit qu'un fils ; & l'injure étoit d'autant plus ſenſible, qu'il n'y avoit eu ni ſujet ni pretexte de les mal traiter. 1519.

[a] La Garde en prit occaſion de repreſenter au Roy de Pologne, que le Roy Tres-Chrêtien ſon Maître compatiſſoit à l'affliction de Sa Majeſté, & offroit tout ce qui dépendroit de luy pour y remedier : Que l'exemple en étoit trop pernicieux, & le ſcandale trop grand dans le Chriſtianiſme pour être ſupporté, & que la patience en ce cas degenereroit en lâcheté : Que ſi l'on laiſſoit faire la Maiſon d'Autriche, elle aſpireroit ouvertement à la Monarchie Univerſelle ; & qu'aprés avoir fruſtré les enfans de ſa Majeſté Polonoiſe d'une ſucceſſion ſi prochaine, elle ne manqueroit pas de former des brigues pour leur enlever encore la Couronne de Pologne : Que l'unique moyen de l'en empêcher étoit de s'oppoſer à l'élection du Roy Catholique à l'Empire ; & que le Roy Tres-Chrêtien ne doutoit pas

[a] Dans la negociation de la Garde.

1519. du ſuccez, pourvû que la Pologne favoriſât les pretentions de la France, ou que du moins elle ne les traverſât pas : Qu'en l'un ou l'autre cas, Sa Majeſté Tres-Chrêtienne promettoit, outre les autres marques de reconnoiſſance, de caſſer le Traité d'Uladiſlas avec Maximilien, par la raiſon que cet Empereur y avoit ſacrifié, pour ainſi dire, les pretentions de l'Empire ſur la Boheme à l'agrandiſſement de ſa Maiſon.

Le Roy de Pologne aprés avoir remercié le Roy Tres-Chrêtien de ſa bonne volonté, repartit qu'il n'étoit ni le ſeul ni le principal intereſſé dans le Traité du Roy ſon frere avec la Maiſon d'Autriche; & que c'étoit ſon neveu le jeune Loüis qui regnoit en Hongrie & en Boheme; parce que ſi ce Prince ou ſes deſcendans mâles n'avoiét que des filles, elles ne ſeroient pas moins privées de ſa ſucceſſion, que la branche Royale de Pologne; & que ſi le Conſeil de Hongrie & de Boheme jugeoit à propos de donner atteinte au Traité, & de traverſer l'élelection du Roy d'Eſpagne à l'Empire, Sa Majeſté Polonoiſe le ſeconderoit volontiers : mais s'il aimoit mieux demeurer neutre, ou ſi la raiſon d'Etat le forçoit de favoriſer le Roy d'Eſpagne, le

Roy Tres-Chrêtien ne devoit pas trouver mauvais, que la branche de Pologne qui n'étoit que Cadete de la Maiſon des Jagellons ſuivît les mouvemens de celle de Hongrie ſon aîné. 1519.

La Garde partit de Varſovie ſur cette parole, & alla en Hongrie, où il repeta à peu prés ce qu'il avoit dit en Pologne, mais il n'y trouva pas les mêmes diſpoſitions. Car il y avoit quelques années que la Maiſon d'Autriche avertie que le Roy Uladiſlas n'avoit plus que peu de mois à vivre, & craignant qu'il ne revoquât ce qu'il avoit fait avec elle, l'avoit attiré à Vienne, où il avoit confirmé le Traité, & conſenty aux mariages de ſon fils unique Loüis avec Marie quatriéme ſœur du Roy d'Eſpagne, & d'Anne ſa fille unique avec Ferdinand frere puiſné de Sa Majeſté Catholique. Loüis avoit ſuccedé à ſon pere, quoi qu'il n'eut alors que dix ans, & il n'en avoit que treize lors que la Garde negocia avec luy. Perſonne n'avoit pris ſoin de ſon éducation; & les Grands de Hongrie & de Boheme s'en étoient conſolez, ſur ce qu'ils auroient plus long-temps à gouverner ſous ſon nom. Ils avoient les Turcs pour voiſins & pour ennemis perpetuels. La guerre qu'ils ſoûtenoient de-

1519. puis plusieurs années contre ces Infideles avoit appauvry la Hongrie, qui commençoit à se rétablir durant une Treve qu'elle avoit obtenuë. Elle n'avoit donc pas besoin d'entrer dans une nouvelle querelle, & pourtant elle ne pouvoit l'éviter en rompant avec la Maison d'Autriche: au lieu qu'en favorisant cette Maison dans la poursuite de l'Empire, elle étoit assurée d'attendre dans une tranquillité profonde, que la suspension d'armes avec les Turcs expirât, & de se mettre en état de leur resister mieux qu'auparavant.

Ainsi les propositions de la Garde furent négligées, & cet Ambassadeur ne put persuader à la Noblesse de Hongrie & de Boheme, quoi que d'ailleurs elle fût tres-jalouse de son droit d'élection, qu'elle perdroit infailliblement ce droit si elle n'empêchoit le Roy d'Espagne de parvenir à l'Empire; parce que la Maison d'Autriche qui n'avoit pas fait scrupule de le violer par le Traité d'Uladislas avec Maximilien, lorsqu'elle n'avoit encore qu'une puissance mediocre, acheveroit de l'ôter tout à-fait, aussi-tôt que l'Empire luy auroit donné lieu de faire passer en Alemagne les forces & les richesses de la Monarchie Espagnole.

On répondit à la Garde que le danger dont il pretendoit que la Hongrie & la Boheme fussent menacées étoit imaginaire : Qu'il seroit assez tôt d'y remedier lors qu'il y auroit occasion de le craindre : Que cependant il y avoit une double alliance entre la Maison Royale de Hongrie, & le Roy d'Espagne ; & que le Conseil de Sa Majesté Hongroise ne pouvoit se dispenser de solliciter que son beaufrere fût élu Empereur quand ce ne seroit que pour se fortifier d'autant contre les Turcs. Et de fait ce Conseil fit remontrer aux Alemans que l'Ayeul & le Bisayeul du Roy d'Espagne avoient obtenu l'un aprés l'autre la Couronne Imperiale ; & que ce n'étoit point la coûtume de l'Alemagne ni des Royaumes voisins électifs, de rejetter les descendans du dernier élû tant qu'il y en avoit de capables de luy succeder : Qu'on avoit veu dans l'Empire les Maisons de Saxe & de Suabe le posseder tant qu'il y avoit eu des mâles, & dans la Pologne celles de Primislas & de Jagellon. Que les Charges de l'Empire étoient devenuës si pesantes par l'agrandissement des Turcs, qu'entre toutes les Maisons Alemandes, il n'y avoit que celle d'Autriche qui les pût supporter, & que de plus leurs An- 1519.

1519. cêtres avoient toûjours été extraordinairement jaloux de conserver l'Empire chez eux : Que rien n'obligeoit maintenant d'aller chercher parmy les Etrangers un Protecteur de la liberté Germanique ; & que quand on y seroit contraint par une indispensable necessité, ce ne devoit point être en France, où les Rois étoient accoûtumez d'agir avec un pouvoir absolu, & par consequent contraire au juste temperament de la Republique Alemande. Que les François avoient de grandes pretentions sur l'Empire, & le regardoient comme un bien qu'ils disoient avoir appartenu à la seconde Race de leurs Rois, & luy avoir été injustement ravy par la Maison de Saxe ; & que s'ils y rentroient, ils en disposeroient à leur fantaisie comme d'un heritage recouvré par bon-heur aprés une usurpation de plus de six cens ans

François Premier à son tour dépêcha le Seigneur Antoine de Lamet en qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers les Suisses, pour les prier de favoriser son Election. L'instruction donnée à ce Gentilhomme portoit, de presenter à la Diete de Bade que la puissance des Othomans étoit si formidable, qu'il faloit

faloit luy céder, ou luy en oppoſer une autre qui fût égale, en uniſſant les forces de France, d'Alemagne & d'Italie: Que les Suiſſes étoient les plus propres de toutes les Nations de l'Europe à former cette union; tant à cauſe qu'ils étoient ſcituez au milieu de ces grandes contrées, que parce qu'ils étoient les ſeules qu'elles reſpectaſſent également: Que le Roy Tres Chrêtien les en conjuroit; & leur engageoit ſa parole qu'il porteroit ſes armes juſques dans la Thrace, incontinent aprés qu'il auroit été couronné Empereur. 1519.

Les Suiſſes répondirent avec plus de flegme que n'en attendoit Lamet, que dans leur dernier Traité avec la France, ils avoient excepté en termes formels le ſaint Siege & l'Empire, parce qu'ils avoient reſolu de ne ſe mêler des affaires ni de l'un ni de l'autre; & que comme il étoit de la dignité du College Electoral d'agir en toute liberté, les Cantons ne pouvoient luy faire ni prieres ni remontrances pour qui que ce fût. « Dans la negociation de Monſieur de Lamet en Suiſſe

Ils ne demeurerent pas neanmoins long-temps dans cette indifference; car aprés avoir congedié Lamet, ils delibererent de nouveau ſur ce qu'ils devoient

1519. faire ; & conclurent que leur veritable interest consistoit à traverser l'Election des deux Contendans ; parce que d'un côté le Roy de France étoit trop puissant comme ils ne l'avoient que trop éprouvé à Marignan, & de l'autre le Roy d'Espagne avoit de grandes pretentions sur la plûpart de leurs Cantons. Qu'il faloit donc exciter les Electeurs à jetter les yeux sur quelque autre Prince ; & qu'en cas qu'ils parussent determinez à choisir l'un ou l'autre, il seroit moins desavantageux aux Suisses que ce fût le Roy d'Espagne, parce que sa puissance, quoique plus voisine, seroit moins à craindre comme étant trop divisée.

Ils écrivirent sur ce fondement au College Electoral deux Lettres bien differentes; l'une luy fut presentée en Public, & ne contenoit que des protestations que les Suisses ne prenoient aucune part dans l'élection : l'autre fut donnée en secret, & rendoit compte aux Electeurs de ce que Lamet avoit negocié à Bade. Elle les conjuroit ensuite d'exclure le Roy Tres-Chrêtien, s'ils vouloient conserver la liberté Germanique. Quant au Roy Catholique la Lettre n'en faisoit aucune mention particuliere, &

se contentoit de l'avoir compris dans les termes generaux qui rejettoient tous ceux dont la puissance étoit à craindre aux divers membres qui formoient le corps de l'Empire. Le Pape Leon Dix avoit presque les mêmes sentimens, mais il ne les exprima pas avec tant de netteté. Il se contenta de faire remontrer aux Electeurs par son Nonce les clauses de renonciation à l'Empire portées dans les investitures de Naples & de Sicile, sans ajoûter que le Roy d'Espagne possedoit ces deux Royaumes; & de leur recommander les droits du saint Siege dont ils tenoient le pouvoir d'élire. 1519.

Ce qui faisoit agir sa Sainteté avec tant de retenuë, étoit qu'elle prevoïoit que le Roy Catholique seroit infailliblement éleu, si on ne luy opposoit un Competiteur Alemand, & moins redoutable que luy à la liberté de l'Empire. Ce Competiteur devoit être tiré du College Electoral, & sa brigue ne pouvoit reüssir à moins que François Premier ne l'appuïât de son autorité & de ses richesses: ce qu'il seroit impossible de persuader à sa Majesté Tres-Chrêtienne, tant qu'elle auroit quelque esperance d'obtenir cette dignité

1519. pour elle-même. Il faloit donc attendre qu'elle l'eût perduë pour luy proposer cet expedient, qu'elle ne manqueroit pas alors d'approuver, quand ce ne seroit que pour empêcher son Concurrant de se vanter d'avoir remporté l'avantage sur elle.

Le Pape dans cette veuë dépêcha Robert Ursin Evêque de Regge en qualité de Nonce extraordinaire à Francfort. L'instruction qui fut donnée à ce Nonce l'obligeoit à concerter avec Bonnivet ce qu'il auroit a faire, & à rendre au Roy Tres-Chrêtien toute l'assistance qu'il pourroit sans rompre la neutralité que le saint Siege faisoit profession d'observer. Mais on luy avoit dit à l'oreille de se comporter selon qu'il trouveroit disposé le College Electoral, & de se declarer pour celuy qu'il verroit avoir plus de part dans l'élection, supposé que la France ne pût être persuadée de se relâcher en faveur d'un Alemand.

Ursin avoit toutes les qualitez pour s'acquiter au gré du saint Siege de l'employ qu'on luy donnoit : mais son inclination étoit trop Françoise, pour executer fidelement les ordres qu'il avoit reçus. Il laissa penetrer à Bonni-

vet une bonne partie du secret du Pape: 1519.
ce qui fut cause que quand le Nonce de sa Saintеté à la Cour de France alla trouver le Roy pour luy representer qu'il n'y avoit plus de temps à perdre; & qu'il faloit élever à la dignité Imperiale le Marquis de Brandebourg, ou la ceder au Roy Catholique, le Roy prevenu par les Lettres de Bonnivet, répondit que ses affaires alloient trop bien à Francfort pour se desesperer du succez de son entrepriſe; & que l'Electeur de Brandebourg ne penſoit point à l'Empire, puis qu'il avoit vendu ſon Suffrage, & qu'il travailloit actuellement à procurer à Sa Majeſté celuy de l'Electeur de Mayence ſon frere: Qu'on étoit pareillement aſſuré de l'Electeur de Treves; & que Bonnivet avoit dequoi acheter une quatriéme voix, qui ſuffiroit pour obtenir l'Empire: Que les Alemans avoient trop à craindre du côté des Turcs, pour choiſir un Empereur ſans experience en la guerre, comme étoit le Roy Catholique, [a] & que pour luy il avoit fait preuve de la ſienne à Marignan: Que les Electeurs n'avoient garde de ſe ſoûmettre à un Prince qui poſſedoit tant d'autres Provinces en Alemagne, de peur qu'il ne leur ôtat

[a] Dans la negociation de Robert Urſin à Francfort en 1519.

1519. la puissance Souveraine qu'ils avoient usurpée chacun dans son Cercle ; & qu'ils jetteroient bien plûtôt les yeux sur un Roy de France, qui n'y possedoit n'y pretendoit rien.

François Premier ne disoit rien en cela que de veritable, mais il ne sçavoit pas que les intrigues de son Competiteur étoient mieux concertées que les siennes. Il y avoit vingt ans que la Maison de la Mark s'étoit declarée pour la France, & qu'elle y étoit considerée à cause de Sedan, Stenay, Jametz, & quelques autres Places, qu'elle tenoit en Souveraineté sur la Province de Champagne. Cette Maison consistoit en cinq personnes, Erard Evêque de Liege, Robert Seigneur de Sedan, & ses trois fils, Fleuranges, Jametz, & Raucourt. L'Evêque ne s'étoit engagé que par interest dans la profession Ecclesiastique, & reüssissoit admirablement dans la guerre & dans le Cabinet. Loüis Douze luy devoit en partie le gain de la bataille remportée sur les Venitiens, à la Giaradadda ; & Sa Majesté par reconnoissance luy avoit procuré l'Evêché de Chartres avec plusieurs autres Benefices, & disposé le Cardinal d'Amboise à donner sa Niece

en mariage à Fleuranges. Un Article 1519.
secret du Contrat portoit, que l'Epoux devoit être pourvû du gouvernement du Duché de Milan, & du Generalat des Armées Françoises en Italie, d'où le Cardinal avoit dessein de rappeller Chaumont son neveu pour l'introduire dans les Conseils du Roy. Mais la mort du Cardinal étant survenuë immediatement aprés les nôces, l'Evêque de Liege aprés avoir manqué la fortune de Fleuranges, s'étoit mis en tête d'accroître la femme en sollicitant un Chapeau de Cardinal; & comme il prevoyoit que le Pape ne luy accorderoit pas cette grace si ses prieres n'étoient secondées par un puissant Intercesseur, il fut contraint de suspendre sa poursuite tant que la France fut mal avec le saint Siege, c'est à dire durant le reste de la vie de Loüis Douze. Mais lors que François Premier se fut accordé avec la Cour de Rome, l'Evêque le sollicita d'écrire en sa faveur, & le Roy le fit avec tout l'empressement que la valeur de Fleuranges venoit de meriter à Marignan.

Le Pape fit plus de difficulté qu'on ne s'imaginoit, parce qu'il apprehenda que la France ne voulût opposer au Car-

1519. dinal de Sion en la personne de l'Evêque de Liege un homme de même caractere, qui fît les fonctions de Legat & de General tout ensemble dans les Armées; & qui levât à point nommé autant d'Alemans sur sa parole, que le Cardinal de Sion avoit assemblé de Suisses sur la sienne quatre ans auparavant. Mais enfin comme sa Sainteté n'avoit point de pretexte plausible pour refuser absolument à l'Evêque ce qu'il demandoit; & qu'elle étoit d'ailleurs extraordinairement pressée par l'Ambassadeur de France, & par le sçavant Aleandre Chancelier de Liege, qui n'étoit à Rome que pour cela; elle se seroit relâchée à la longue, si l'Ambassadeur ne se fût desisté de sa poursuite: [a] mais le General Boyer qui faisoit alors la fonction de Tresorier de l'Espargne, aprés avoir acquis des richesses qui luy pouvoient attirer l'envie des Grands du Royaume ne laissoit pas de travailler en toute maniere à l'agrandissement de sa Maison. Il avoit fait nommer son frere à l'Archevêché de Bourges, & la facilité qu'il y avoit trouvée luy avoit inspiré l'ambition de l'élever à la dignité de Cardinal.

[a] Dans le Manifeste de l'Evêque de Liege contre la France en 1519.

Il s'étoit adressé pour cela à la mere du

du Roy ; & luy avoit offert jusqu'à quarante mille écus, pourvû qu'elle fît changer en faveur de l'Archevêque de Bourges, les poursuites qui se faisoient à Rome pour l'Evêque de Liege. On n'a pas sçû si cette Princesse y consentit par l'avidité qu'elle avoit pour l'argent, ou par le desir de se venger de l'Evêque, qui avoit été de l'intrigue du Regne precedent pour la faire chasser de la Cour ; ou parce qu'elle avoit jugé par la repugnance du Pape, que l'Evêque n'entreroit jamais dans le sacré College : mais il est certain qu'elle écrivit à sa Sainteté & à l'Ambassadeur de France, que le Roy son fils ne demandoit le Chapeau pour l'Evêque qu'en apparence, & pour donner quelque satisfaction à la Maison de la Mark qui le pressoit extraordinairement ; & qu'il seroit ravy d'être delivré de cette importunité par la promotion de l'Archevêque de Bourges. 1519.

Le Pape n'eut pas plûtôt vû la Lettre, qu'il fit l'Archevêque Cardinal, de peur d'en recevoir une contraire s'il attendoit l'arrivée d'un autre Courier ; & la Maison de la Mark en eût imputé toute la faute à la Cour de Rome, si le Chancelier de Liege étonné de la voir

1519. agir avec tant de precipitation contre ſon ordinaire, n'eût corrompu un des Secretaires du Cardinal Bembe, [a] qui luy montra la Lettre de la mere du Roy, & luy permit d'en tirer copie. Le Chancelier l'envoya par un homme exprés à l'Evêque, & l'Evêque dépêcha le même homme au Roy pour luy en faire ſes plaintes.

[a] Ce Cardinal compoſoit toutes les Lettres de conſequence que Leon Dix écrivoit aux Etrangers, & il y en a un Volume imprimé In folio.

Le Roy deſavoüa la Lettre, & jura qu'elle avoit été faite ſans ſa participation : mais l'Evêque n'étoit pas d'humeur à digerer une injure de cette conſequence. Il rappella ſon Agent ; & fit dire au Roy Catholique qu'il étoit preſt de ſe declarer pour luy, s'il luy procuroit un Chapeau de Cardinal, au lieu de celuy que la Ducheſſe d'Angoulême venoit de luy ravir par une inſigne ſupercherie.

Le Roy Catholique prevoïant que ce Prelat luy ſerviroit à briguer l'Empire, écrivit à Caſtro ſon Ambaſſadeur à Rome de faire un puiſſant effort ſur l'eſprit du Pape, pour le diſpoſer à ſatisfaire l'Evêque de Liege ; & le Pape ravy d'ôter un ſi grand perſonnage à la France, & n'apprehendant plus qu'il traverſât le Cardinal de Sion, puiſqu'il entroit dans le party des Eſpagnols, luy donna

le Chapeau à la recommandation d'Eſ- 1519.
pagne. Le nouveau Cardinal renvoya les Proviſions des Benefices qu'il poſſedoit en France dés qu'il fut revêtu de la pourpre, & on luy en donna en Flandres de plus grande valeur. Comme il ne pouvoit mieux témoigner ſa reconnoiſſance qu'en attirant ſon frere dans les intereſts de ſon bien-faicteur, il en parla au Seigneur de Sedan, & ne le trouva pas bien intentionné pour la France. Elle venoit de reduire ſa Compagnie de cent hommes d'armes à la moitié, ſous pretexte de quelques deſordres commis ſur la Frontiere de Champagne; & ſes penſions qui montoient à quinze mille livres par an, étoient mal payées. On luy preſenta là deſſus de la part du Roy Catholique une compagnie des vieilles Ordonnances des Païs-Bas, & les meilleures Villes du Brabant ſe chargerent de luy payer exactement vingt mille livres par an. Il n'en falut pas davantage pour luy faire quitter l'Echarpe blanche, & renvoyer l'Ordre de ſaint Michel, mais Fleuranges ſon fils aîné ne l'imita pas. Il feignit pour ne pas devenir infidele, de s'être laiſſé gagner par les careſſes de ſa femme, qui ne le pouvoit ſouffrir dans un autre party que

1519. celuy de France. La defection de Robert de la Marx & du Cardinal son frere ruina les pretentions de François Premier à l'Empire. C'étoit eux qui luy en avoient inſpiré le deſſein, & qui s'étoient chargez de menager en ſa faveur les Suffrages des quatre Electeurs, qu'il penſoit avoir acquis. Buiſſon Gentilhomme du Dauphiné en avoit fait les premieres ouvertures par leur ordre dans un voyage à Heildeberg, où il fit connoiſſance avec François de Sequingue Gentilhomme de Suabe.

Sequingue fameux pour avoir eu la principale direction de l'affaire dont il s'agit, n'étoit conſiderable ni par la grandeur de ſa naiſſance, ni par la qualité de ſes biens; mais par le credit où il s'étoit mis parmi les gens de guerre, & par la facilité qu'il avoit de les aſſembler. Sa reputation avoit commencé dans la querelle qu'il avoit heureuſement ſoûtenuë & terminée pour la ville de Mets contre l'Electur Palatin; & le même bonheur l'avoit ſuivi dans les expeditions militaires qu'il avoit entrepriſes pour les Abbez de Fulde & d'Hirchfeld contre le Landgrave de Heſſe. Sa principale occupation étoit alors d'avoir de ſecrettes correſpondan-

ces dans tous les Cercles de l'Empire; & Buisson l'ayant trouvé fort informé de ce qui s'y passoit, luy persuada de faire un voyage à la Cour de France, dans la pensée que la franchise & les civilitez du Roy gaigneroient infailliblement cet avanturier. Sequingue passa par Sedan, où il fit une étroite liaison avec Robert de la Mark, & vint à Paris où il fut encore mieux reçu qu'on ne luy avoit promis; puisqu'on le regala d'une chaîne d'or de mille écus, & que l'on fit aussi des presens aux douze Gentilhommes qui l'accompagnoient. Cependant il ne s'en retourna pas satisfait; car comme il avoit découvert le dessein du Roy sur l'Empire, il s'étoit imaginé qu'on luy en feroit confidence, & son ambition alloit jusqu'à pretendre d'en être l'entremeteur. [a] On le renvoya pourtant sans luy en rien dire; & ce silence l'irritant plus que le bon accüeil ne l'avoit obligé, il témoigna en partant de Paris à Fleuranges qui le redit au Roy, que les careſles & les presens ne suffisoient pas pour gaigner les gens de sa sorte, & qu'il les faloit engager par une entiere confiance. Qu'il sçavoit à quel point on avoit conduit l'intrigue d'Alemagne; & que si on se fioit entie-

1519.

[a] Dans les Memoires de Fleuranges.

1519. rement aux Electeurs, ils prendroient l'argent de la France & la tromperoient enſuite.

Le Roy ne fit pas ſur ce diſcours toute la reflexion qu'il meritoit, & donna ſeulement ordre à Fleuranges d'offrir à Sequingue quatre mille livres de penſion, ſans luy faire part du ſecret. Sequingue les accepta, croyant qu'on s'expliqueroit davantage à luy dans le progrez de la negociation : mais voyant depuis qu'on ne l'employoit qu'à faire tenir plus ſeurement des paquets à l'Electeur de Brandebourg ; il ſe depita, & prit la premiere occaſion qui s'offrit d'agir contre la France.

Les Marchands de Milan devoient quatre-vingt mille écus à ceux de Straſbourg, & differoient de les payer ſous pretexte des revolutions arrivées en Lombardie depuis quelques années. Sequingue acheta la dette ; & ſaiſit les effets des Marchands de Milan, à meſure qu'ils paſſoient pour aller à la Foire de Francfort. Les Marchands de Milan s'en plaignirent comme d'un attentat commis contre la foy publique, & conjurerent le Roy de leur en faire raiſon. Le Roy ſans obſerver d'autres formes, écrivit à Sequingue comme étant ſon

penſionnaire de reſtituer promptement 1519.
les effets qu'il avoit ſaiſis, & Sequingue répondit fierement qu'on luy payât donc le principal & les intereſts de ſa dette. Sa Lettre fut examinée dans le Conſeil de France, & on le punit par le retranchement de ſa penſion : ce qui le reduiſant comme il ſouhaitoit à la neceſſité de ſe mettre ſous une protection capable de l'appuyer contre la France, il accepta l'offre que luy faiſoit Robert de la Mark de le comprendre dans le Traité qu'il faiſoit alors avec la Maiſon d'Autriche, & paſſa avec luy dans le ſervice du Roy d'Eſpagne.

Leur premiere tentative fut de gagner l'Electeur de Maïence, qui reſiſtoit encore aux ſollicitations qu'on luy faiſoit du côté de la France. Comme on le connoiſſoit jaloux de la liberté d'Alemagne, on ne le preſſa pas d'abord de ſe declarer pour le Roy d'Eſpagne. On ſe contenta de le confirmer dans la reſolution de ne conſentir jamais à l'élection du Roy de France, & on luy parla enſuite de mettre ſur les rangs l'Electeur de Brandebourg ſon frere.

Il répondit que ſon frere & luy ne faiſoient que deux voix, & qu'il en faloit avoir quatre ; mais on luy repliqua que

1519. s'il vouloit s'engager à donner son suffrage au Roy Catholique au cas que son frere ne pût être élû ; le Roy Catholique s'engageroit reciproquement à luy donner la voix du Roy de Boheme son beaufrere, s'il ne pouvoit luy-même parvenir à l'Empire. Cette proposition n'étoit avantageuse qu'en apparence à la maison de Brandebourg, puisque ceux qui la faisoient estoient assurez qu'elle n'auroit point d'autres suffrages que les deux siens. Cependant l'Electeur de Mayence l'écouta avec autant de joye que si on l'eût assuré du succez; car il supposa que les quatre autres Electeurs qui restoient à gaigner, se declareroient infailliblement pour son frere, quand ils le verroient ne manquer que d'une voix, pour exclure les Rois de France & d'Espagne.

Le Cardinal de la Mark, Robert son frere, & Sequingue, s'addresserent ensuite à l'Electeur de Saxe, qui donna volontiers son suffrage à l'ancienne amitié de sa Maison pour celle d'Autriche, ne prevoïant, pas que celuy qu'on luy proposoit de faire Empereur, se serviroit de cette dignité pour dépoüiller un jour son frere de l'Electorat de Saxe. Les suffrages de Boheme, de Maïence, &

de Saxe, étant ainſi pour le Roy Catho- 1519.
lique, on s'aviſa de cet expedient pour
ſe dégager de la parole donnée à l'Elec-
teur de Mayence, & pour attirer en
même temps l'Electeur de Brandebourg
ſon frere dans les intereſts du Roy d'Eſ-
pagne.

On perſuada au Duc de Vvirtem-
berg que les Villes Imperiales de Suabe
étoient obligées à certaines redevances
à ceux de ſa Maiſon, dont elles ne s'é-
toient diſpenſées que depuis l'Empire de
Charles-Quatre; & il n'en falut pas da-
vantage pour exciter ce Prince inquiet,
à lever une Armée aſſez puiſſante pour
exiger ſes droits pretendus: Mais
comme ſon revenu ne ſuffiſoit pas pour
la faire long-temps ſubſiſter, elle prit
le frein aux dents à la ſollicitation de
Sequingue qui l'avoit preſque toute le-
vée, & contraignit par ſa deſertion le
Duc de Vvirtemberg de s'accommoder
avec les Villes. Sequingue montrant
alors les deux cens mille écus que les
amis du Roy Catholique avoient me-
nagez pour cette favorable conjonctu-
re, prit les gens de guerre à ſa ſolde, &
les fit avancer au nombre de vingt-qua-
tre mille du côté de Francfort, ſous
pretexte d'aſſurer la liberté de l'élection:

1519. mais en effet pour intimider l'Electeur de Brandebourg, ce qui ne fut pas difficile; car on luy fit entendre qu'il étoit perdu sans ressource, s'il continuoit de pretendre à l'Empire. Ce Prince qui n'avoit d'ambition qu'autant que son frere luy en avoit inspiré, non seulement offrit d'abord de se desister de briguer l'Empire; mais parla mêmes le premier de donner sa voix au Roy Catholique. La moderation de Frederic Electeur de Saxe est trop singuliere, pour ne pas recevoir icy l'éloge qu'elle merite; & l'on ne sçauroit assez s'étonner qu'elle ait esté supprimée comme de concert par tous les Historiens Alemans du siecle passé, quoi qu'il n'y en ait point eu dans l'Empire depuis mille ans, ni de plus habiles, ni en si grand nombre, & que d'ailleurs ils eussent le plus d'interest de la representer dans toute son étenduë. Elle est cependant attestée par deux Prelats dignes de foy presens à l'élection, & témoins irreprochables de ce qu'ils y virent & entendirent; l'un fut Robert Ursin, qui ne l'oublia pas dans une des Lettres qu'il écrivoit au Pape Leon Dix pour l'informer des particularitez de la Diette; & l'autre fut Erard de la Mark Cardi-

nal & Evêque de Liege, qui la raconta au fameux Erasme. 1519.

a Les brigues de la France & de l'Espagne pour l'Empire, & les efforts reciproques de François & de Charles pour se supplanter l'un l'autre; avoient enfin ouvert les yeux des Alemans, & fait comprendre que ni l'un ni l'autre de ces Pretendans ne leur étoit propre. Le College Electoral étoit presque convaincu de la necessité de les exclure, mais il ne luy estoit pas facile de trouver un troisiéme sujet capable de remplir dignement la place vacante. Le voisinage des Turcs exigeoit que l'on élût un Prince assez puissant pour leur resister, & il n'y en avoit point alors dans l'Empire. On n'en voyoit pas non plus parmy les Etrangers qui fût tout-à-fait propre pour une dignité aussi importante que l'Imperiale, où les qualitez les plus éminentes ne paroissoient que mediocres, & les moindres défauts passoient au contraire pour de grands vices. Uladislas Roy de Hongrie & de Boheme avoit trop peu d'esprit; & Sigismond Roy de Pologne sembloit avoir oublié qu'il estoit Roy; puisqu'il vivoit en homme privé. Chrêtien Roy de Dannemarc & de Suede étoit un

a Dans la quatriéme Lettre du troisième Livre de ses Epitres.

1519. barbare, & Henry Roy d'Angleterre n'eut pû établir son sejour en Alemagne sans perdre sa Couronne hereditaire, qu'il eût été mal conseillé de hazarder pour l'Imperiale. Il faloit donc revenir à un Prince Alemand, & le plus considerable d'entr'eux à le bien prendre étoit l'Electeur de Saxe. Il n'y en avoit point qui l'égalât en puissance; & il avoit d'ailleurs le plus de mine, d'esprit, de valeur, & de probité. Sa maniere d'agir peu entreprenante ôtoit la jalousie que ses égaux eussent pû concevoir de son agrandissement; & sa civilité les eût disposez sans peine à le reconnoître pour Souverain, dans la confiance qu'il en useroit avec la moderation tant de fois exprimée dans les Loix Germaniques. Et de fait la Couronne Imperiale luy fut offerte avec un empressement & un concours, qui n'avoient point encore été veus depuis qu'elle étoit élective: mais l'Electeur n'eut pas plus de condescendance que d'ambition dans une conjoncture où le penchant est si glissant, que presque personne n'a la volonté de se retenir; & quand on en auroit la volonté, on n'en a presque jamais la force. Il refusa absolument l'Empire, & rien ne fut capable de l'obliger à l'accepter.

Cinq des autres Electeurs [a] non moins ravis de son desintereſſement que fachez de son obſtination, luy demanderent autant par colere que par raiſon, quel étoit donc celuy qu'il jugeoit digne d'être Chef du Corps Germanique, & il leur avoüa de bonne foy qu'il n'en connoiſſoit point: mais il ajoûta que puis qu'il étoit neceſſaire que l'Alemagne ſe donnât un Maître, & qu'elle choisît le Roy de France ou le Roy d'Epagne, il luy ſembloit qu'il y auroit moins d'inconvenient pour elle à ſe déterminer en faveur de Charles d'Autriche, que de François Premier: car encore qu'il y eût infiniment à craindre de l'un & de l'autre, il étoit neanmoins évident que le Roy de France étoit beaucoup plus en état de nuire à la liberté des Alemans que le Roy d'Eſpagne, puiſqu'il ſeroit facile à ſa Majeſté Tres-Chrêtienne d'introduire quand il luy plairoit dans l'Empire toutes les forces de ſa Monarchie, & de les y joindre à la faction qu'elle auroit formée pour regner abſolument: au lieu que quand ſa Majeſté Catholique auroit le même deſſein, elle ne pourroit ſe ſervir que de la moindre partie de ſes forces, qui étoient celles des Païs-Bas, & des Provinces hereditaires, de la Mai- 1519

[a] Le Palatin, Brandebourg, Maïence, Cologne, & Treves.

1519. son d'Autriche en Alemagne qu'elle avoit cedées à son frere. Que ces forces n'étoient pas considerables d'elles-mêmes en comparaison de celles du Corps Germanique ; & que quand elles le seroient, elles étoient si divisées, qu'il seroit aisé de les oprimer avant leur union. Qu'enfin si le Roy d'Espagne se declaroit ennemy de la Republique d'Alemagne, il auroit en tête le Roy de France qui hazarderoit tout pour l'en empêcher ; au lieu que si c'étoit le Roy de France, le Roy d'Espagne ne pourroit le traverser que foiblement, puisque ce ne seroit qu'en luy suscitant des obstacles trop éloignez pour le détourner de poursuivre l'execution de son entreprise.

Ce discours fit impression sur les Electeurs ; & les amis du Roy d'Espagne en étant avertis, crûrent qu'un Office si signalé meritoit une gratification presente, en attendant les autres recompenses qui luy étoient dûës. Ils envoyerent à l'Electeur un present de trente mille Florins d'or : mais ce Prince les refusa d'une maniere qui toute civile qu'elle étoit, ne laissoit pas d'insinuer qu'on luy avoit fait plus de dépit que de plaisir. Les amis du Roy d'Espagne

conçûrent bien d'abord que c'étoit par une pure generosité que l'Electeur n'acceptoit pas la marque de leur reconnoissance, mais ils ne conçurent pas d'abord toute l'étenduë de cette generosité. Ils demanderent au moins à l'Electeur la permission de distribuer dix mille Florins à ses domestiques ; mais cette belle Ame qui ne pouvoit pas mêmes souffrir que les siens fussent intereſſez, repartit qu'absolument parlant il étoit bien difficile qu'elle les empêchât de recevoir en cachette les dix mille Florins si ils le vouloient ; mais si elle venoit à découvrir qu'aucun d'eux en eut reçu, il ne demeureroit pas un moment aprés dans sa maison. 1519.

Une Declaration si nette ferma la bouche aux amis du Roy d'Espagne : mais l'Electeur qui n'estimoit pas tant ses domestiques qu'il les aimoit, & qui craignoit de mettre leur peu de vertu à une épreuve trop rude, ne jugea pas à propos de les exposer à la tentation. Il fit enregistrer le même jour son suffrage en faveur du Roy d'Espagne, & partit le lendemain de grand matin avec l'admiration generale ; qui redoubla lors qu'on vit l'année suivante un Prince si degagé du côté des biens, se laisser

1519. ébloüir des premiers par l'hereſie de Luther, & en favoriſer le progrez dans le Septentrion.

Ainſi pendant que Bonnivet s'amuſoit à faire des voyages de Coblens à Francfort deguiſé en valet portant male; & à diſtribuer une partie de l'argent du Roy ſon Maître en donnant des aſſurances qu'il fourniroit le reſte aprés l'élection : pendant que le Nonce Urſin écrivoit à Paris & à Rome, que l'élection du Roy Tres-Chrêtien étoit infaillible; & s'en attribuoit par avance toute la gloire, le Roy Catholique fut élû Empereur, le vingt-quatre de Février mil cinq cens dix-neuf par les ſuffrages de cinq Electeurs, & prit le nom de Charles-Quint, François Premier n'ayant eu que deux ſuffrages qui furent ceux des Electeurs de Treves & de Cologne, auſquels il ne s'attendoit pas: tant il eſt vray que la prevoyance humaine ſe trompe le plus ſouvent dans le cours des affaires qui dépendent du caprice d'autruy.

Sequingue n'étant pas content d'avoir ſi heureuſement réüſſi, voulut encore payer ſes Troupes aux dépens de la France ; & mit des embuches ſur le le chemin de Coblens à Mets, pour enlever

lever l'argent que Bonnivet reconduisoit : mais l'Electeur de Treves le fit escorter si puissamment, qu'il acheva son voyage sans avoir été détroussé, & ce fut là tout le fruit qu'il tira de sa negociation : comme si la Providence eût voulut montrer en sa personne, qu'il est rare de reüssir dans les entrepriſes de longue haleine, quand en les commençant on croit être assuré du succez ; & en la personne de Sequingue que les intrigues aussi bien que les grandes machines, sont sujettes à se déconcerter par l'irregularité de leurs moindres ressorts. 1519.

Il étoit aisé de prevoir que la paix ne seroit pas de longue durée entre François Premier & Charles-Quint, puisque le premier témoignoit autant de regret de son exclusion, que le second tiroit d'avantage de sa preference. L'Italie où se forme la reputation des Princes avoit presque perdu toute l'estime qu'elle avoit pour Sa Majesté Tres-Chrétienne la voyant supplantée par un jeune homme de dix-neuf ans ; & la bonne opinion qu'on avoit euë d'elle ne pouvoit être rétablie qu'en montrant que l'Empire n'avoit pas tellement accru les forces de Charles Quint, qu'elles

1519. fussent plus grandes que les siennes. François Premier se lassoit aussi de tant de delais affectez par les Espagnols pour la restitution de la Navarre; & il vouloit éprouver s'il seroit plus heureux que Loüis Douze, à recouvrer le Royaume de Naples.

L'Empereur au contraire ne laissoit pas de supporter impatiemment le Traité de Noyon, quoi qu'il l'eût defiguré de la maniere qu'on a veuë; & protestoit depuis son élection aux Ambassadeurs des Princes Chrêtiens, qu'il ne l'avoit signé que par force, & pour appaiser la revolte des Arragonnois, que la France menaçoit d'appuyer. Il ne pouvoit de plus souffrir qu'elle protegeât le Duc de Gueldres, & la vouloit obliger à luy rendre le Duché de Bourgogne. Le moindre de ces motifs étoit capable de former une rupture entre les deux Couronnes; & comme il y alloit du repos public de la prevenir, Boisy & Chievres favoris de ces deux Princes s'assemblerent à Montpellier dans le dessein d'établir entre leurs Maîtres une paix si solide, que celuy qui pretendroit la rompre manquât mêmes de pretexte pour déguiser son ambition.

Leur zele étoit approuvé de tout le

monde; & ce qu'ils entreprenoient quoi que tres-difficile, n'étoit point au dessus de leurs forces. Ils étoient intimes amis: leur averſion pour la guerre entre les Chrêtiens étoit égale: Ils avoient reconnu que leur derniere negociation n'avoit point eu de fruit, pour avoir été conduite avec trop de fineſſe du côté d'Eſpagne, & trop d'attachement aux intereſts du Roy de Navarre du côté de France; & ils étoient reſolus d'agir avec plus de ſincerité & de deſintereſſement dans celle-cy: [a] Enfin l'execution des Articles qu'ils euſſent arrêtez auroit dépendu preſque toute d'eux, puiſque leurs Maîtres avoient pour eux tant de déference, qu'ils ne les euſſent oſé dédire. Mais à peine avoient-ils diſpoſé par ordre les faits dont ils devoient traiter, que Boiſy mourut d'apoplexie, & ruina toute l'eſperance que les gens de bien avoient conceuë de la Paix: car Bonnivet ſon frere qui luy ſucceda dans la faveur, n'avoit ni les mêmes liaiſons avec Chievres, ni la même inclination pour le repos de la Chrêtienté. Il ne cherchoit qu'à ſe maintenir en ajuſtant ſes conſeils aux paſſions du Roy; & comme il le connoiſſoit d'humeur à chercher ſon divertiſſement dans la guerre

1519.

[a] Dans le veritable motif de la premiere rupture entre François Premier & Charles-Quint.

1519. quand il étoit las de faire l'amour, il l'y pouſſoit au lieu de l'en détourner, eſperant d'avoir la principale conduite des Armées, comme il arriva, mais ne prévoyant pas que faute d'experience il perdroit l'honneur à Biagraſſo, & ſe feroit enſuite tuer devant Pavie.

Chievres ne ſurvêcut pas long-temps à Boiſy, & la mort de ces deux grands hommes laiſſa François Premier & Charles-Quint dans toute la liberté qu'ils ſouhaitoient de vuider leurs querelles particulieres aux dépens de leurs Sujets & de la Religion. François n'étoit alors âgé que de vingt-ſept ans : Il poſſedoit toutes les qualitez du corps que l'on attribuë aux Atletes, excepté que ſes jambes paroiſſoient trop foibles pour ſoûtenir le faix de ſon corps. Il avoit la taille haute & quarrée : le front large : les yeux perçans : le nez long & aquilin : le teint blanc ; les cheveux noires qu'il portoit courts depuis qu'il fut bleſſé à la tête d'un coup de tiſon, en ſe divertiſſant avec les jeunes Seigneurs de ſon âge : le viſage rouge, & la mine douce & majeſtueuſe toute enſemble : Son eſprit concevoit d'abord & ſans peine : rien n'échapoit à ſa memoire : il s'exprimoit heureuſement, & perſonne ne

parloit mieux sa langue que luy : Il avoit 1519.
presque tous les jours des entretiens reglez avec les Sçavans ; pendant le dîner, qu'il faisoit durer pour cela deux ou trois heures ; & sa curiosité le portoit à s'informer avec soin des secrets de la Nature, & des Arts liberaux & méchaniques, jusques-là qu'il en connoissoit tous les instrumens, & se servoit sans hesiter de tous leurs termes. Il étoit liberal, civil, humain, ouvert, sans façon, & de facile accez ; & ces vertus l'eussent rendu le plus accompli Monarque de son siecle, si elles n'eussent esté balancées par la vaine gloire, la negligence, les contretemps, & la volupté : Il n'aimoit que les actions d'éclat, & ne distinguoit pas assez entre la flaterie & les veritables loüanges ; Il détournoit à ses plaisirs l'argent destiné pour la guerre, & vuidoit son Tresor dans les rencontres qu'il avoit plus d'interest de le menager : ce qui l'obligeoit pour le remplir de mettre de nouvelles charges sur le Peuple, sans prendre l'avis des Princes de son Sang & des ordres de son Royaume, comme avoient fait tous ses Predecesseurs excepté Loüis Onze. Il ne communiquoit ses plus grandes affaires que rarement, & à tres-peu de personnes,

1519. & faisoit consister en cela le pouvoir absolu.

Charles étoit moins âgé de six ans & de quelques mois, plus petit & de moindre apparence. Il avoit le visage long, les cheveux blonds, la couleur blême, & la levre de dessous extraordinairement grosse & pendante: Il aimoit à être seul: Il parloit peu: Il ne loüoit personne: Il ne vouloit estre loüé ni blâmé; & il nommoit ses menteurs, les Historiens Paul Joüe & Seleidan parce qu'il accusoit le premier d'avoir dit trop de bien de luy, & le second trop de mal. Il étoit si vif que pour satisfaire la curiosité de Maximilien Premier son Ayeul qui demandoit son portrait, il le falut mettre entre les pointes de quatre épées pour l'obliger à donner le temps au Peintre de le considerer: sa santé étoit facilement alterée par le changement d'air & des saisons; & ce fut là ce qui luy persuada au commencement, de faire la guerre par ses Lieutenans. Il avoit l'esprit penetrant & l'humeur aisée: Il affectoit de vivre à la mode des Païs où il se trouvoit; & comme sa gravité ne pouvoit être assez admirée en Espagne; son affabilité luy gagnoit les cœurs des Flamans: Il haissoit la dépense, & n'épargnoit

rien neanmoins dans les actions de ceremonie: jamais Prince ne menagea mieux son Tresor, & pourtant jamais Prince ne perdit de plus belles occasions faute d'argent: [a] Il ne se divertissoit qu'à la dérobée: & prenoit des precautions pour éviter le scandale dont un particulier ne se seroit jamais avisé. De-là vint que Jean d'Autriche [b] son fils naturel se trompa deux fois à l'égard de la Dame qui passoit pour sa mere, & ne sçut jamais au vray qu'elle elle étoit. Il preferoit toûjours l'utilité à l'honneur; & comme il ne se nourrissoit point d'esperance, il ne s'abandonna jamais au desespoir. Il s'étoit proposé d'imiter le Roy Ferdinand son Ayeul, & il n'eut non plus d'égard que luy à sa parole ni à ses sermens: Il le surpassa mêmes en un point, qui fut d'entretenir des espions parmi les Alliez de ses ennemis, pour diminuer les avantages que la France remportoit sur luy, & pour exagerer les disgraces de cette Couronne quand elles arrivoient: Il n'usoit de la force qu'aprés avoir inutilement employé la ruse: Il paroissoit peu, & ne passoit pas pourtant pour cruel: [c] Il ne faisoit de nouvelles Ordonnances qu'aprés avoir pressenti qu'elles agreroient à ses

1519.

a On pretend que s'il en eût eu il eût conquis une grande partie de la France aprés la bataille de Pavie, & toute l'Alemagne aprés la bataille de Mulberg.

b Jusqu'à l'âge de 20. ans il crut être fils legitime de Don Diego Quixada & de Marie Ulloa & depuis 20. ans jusqu'à la mort, il crut être fils naturel de Mademoiselle Plombergc Alemande.

c Dans les enlu-

1519. Peuples: enfin si c'étoit icy le lieu de faire une exacte comparaison entre ces deux grands Princes, il faudroit dire que le premier eut toutes les vertus & tous les vices des François, & le second toutes les vertus & tous les vices des Espagnols; & que si leur ambition & l'antipatie de leurs Peuples ne les eussent opposez l'un à l'autre, ils fussent parvenus à la Monarchie universelle, où l'on a crû qu'ils aspiroient.

minutes des Portraits du Titien.

Fin du Second Livre.

ARGUMENT

ARGUMENT
DU
TROISIE'ME LIVRE.

LE Cardinal Volſey apprehende de n'eſtre point élû Pape, ſi la France & l'Eſpagne ſe commettent l'une contre l'autre ; & ſe trouve à Calais avec les Plenipotentiaires de ces deux Couronnes pour les accommoder. Il travaille en vain ; & ſe reſout enfin de les laiſſer faire, ſur l'eſperance que le Roy d'Angleterre ſon Maître ſera aſſez puiſſant pour les reconcilier quand il luy plaira. Tous les Princes d'Italie favoriſent publiquement ou en ſecret l'Eſpagne dans la conqueſte du Duché de Milan ; & les François qui d'abord avoient eu l'avantage, en ſont chaſſez en partie par la faute de Lautrec, & en partie par une pure malice de la fortune. Lautrec eſt mandé à la Cour de France pour rendre raiſon de ſa conduite ; & il ſe juſtifie aux dépens du Treſorier San-

blançay, qui avoit manqué de luy envoyer à point nommé les trois cens mille écus destinez pour conserver le Milanez. Sanblançay contraint de dire la verité, charge la mere du Roy d'avoir détourné l'argent; mais il ne le peut prouver, à cause que Gentil son Secretaire avoit détourné la Quittance. La mere du Roy demande reparation, & Sanblançay est pendu, mais quelque temps après la supercherie de Gentil est découverte. On le pend à son tour, & la reputation de Sanblançay est rétablie. Le Comte du Lude soûtient un an entier avec une prodigieuse fermeté de courage le siege dans Fontarabie, & donne le loisir au Mareschal de Chabannes de le secourir: mais il est ensuite appellé à la Cour, & le Gouverneur qui luy succede perd honteusement cette forte Place. Quatre mille François sont envoyez au secours du Danemarc contre la Suede. Ils font gagner la Victoire aux Danois; & la Glace sur laquelle il faloit combatre, ne les empêche pas de vaincre quoi qu'ils n'y fussent pas accoûtumez.

FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE TROISIE'ME.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable ſous ſon Regne durant les années mil cinq cent vingt, mil cinq cent vingt-un, & mil cinq cent vingt-deux.

COMME l'Alliance d'Angleterre étoit également importante à l'Empereur & au Roy François Premier pour executer leurs deſſeins, ils ſe hâterent à l'envy de la confirmer par une entrevuë. François fut le plus diligent, & s'aboucha avec Henry Huit entre Ardres & Guines. La tente qu'on y avoit dreſſée pour ſa Majeſté 1520.

1520. Tres Chrétienne avoit ſoixante pieds de long & autant de large, & ſes quatre angles étoient ornez d'autant de pavillons. On l'avoit couverte au dehors de drap d'or & de fine broderie, & le dedans étoit revêtu de velours bleu. Celle du Roy d'Angleterre quoi que beaucoup moins magnifique, ne laiſſa pas pourtant de ſurprendre plus agreablement les yeux. C'étoit une maiſon de bois partagée en quatre grands apartemens, diſpoſez de ſorte que le jour y entroit de tous côtez, à cauſe qu'il n'y avoit que du verre entre les Colonnes qu'on avoit peintes en marbre.

La premiere conference fut toute ſerieuſe, mais on ne parla dans les ſuivantes que de ſe divertir ; parce que les deux Rois s'étant bien-tôt laſſez de traitter d'affaires, les renvoyerent au Chancelier Duprat & au Cardinal Volſey ; & ne penſerent qu'à remporter le prix que devoient diſtribuer les plus belles Dames des deux Nations acouruës de toutes parts, pour être preſentes aux Tournois & aux courſes de Bague. [a] Les feſtins commencerent du côté des Anglois : mais la nuit qui preceda le jour deſtiné pour leur rendre la pareille, un furieux tourbillon renverſa la

[a] Il y a une exacte Relation de cette entre vûë

tente de François Premier, & la couvrit de pluye & de bouë. On blâma ce Prince de s'être allé mettre seul par un excez de confiance entre les mains des Anglois, lors qu'il se presenta le lendemain à la porte de leur Roy pour luy donner la chemise. Mais on l'accusa bien davantage d'avoir inutilement depensé dans cette entrevuë, plus qu'il n'avoit coûté au Roy d'Espagne pour être Empereur: Car l'Anglois declara qu'il demeureroit toûjours neutre entre la France & l'Espagne, c'est à dire qu'il voulut voir de quel côté pancheroit la fortune, avant que de se determiner. 1520.

entrevuë dans les Memoires du Mareschal de Fleurange.

L'Empereur peu de temps aprés prit mieux ses mesures; & s'étant embarqué à Flessingues descendit dans la Province de Kent, où il envoya avertir de son arrivée le Roy d'Angleterre son Oncle * qui étoit encore à Calais. Le Roy d'Angleterre repassa la mer aussi tôt, & reçut son Hôte sans ceremonie. Leur entretient fut secret, mais nou pas inutile à l'Empereur; puis que si on ne luy accorda que l'Angleterre se declarât publiquement pour luy, il obtint du moins qu'elle se portât pour Arbitre de tous les differens qui naîtroient entre les Rois de France & d'Espagne, & qu'elle s'en-

* Henry Huit avoit épousé Catherine d'Arragon sœur puisné de Jeanne mere de l'Empereur.

1520. gageât à prendre les armes contre celuy des deux qui refuseroit de se soûmettre à son arbitrage : ce qui étoit en effet la tirer de la neutralité qu'elle gardoit en apparence ; puis que François Premier devant être le demandeur à cause des Couronnes de Naples & de Navarre qu'il pretendoit faire restituer, il seroit facile de le faire passer quand il plairoit à l'Espagne & à l'Angleterre, pour un perturbateur de l'Europe. De là vinrent les Medailles qui representoient Henry Huit tenant une balance de la main droite, & le poids de la gauche.

Le Pape Leon Dix quoi qu'en reputation d'être plus prudent que le Roy d'Angleterre, n'agit pas neanmoins avec tant de retenuë. Comme il voyoit les deux tiers de l'Italie possedez par l'Empereur & le Roy Tres-Chrétien, il s'imagina qu'en demeurant neutre entre deux Princes si puissans, il leur donneroit occasion de faire une Ligue à l'exemple de Loüis Douze & de Ferdinand pour usurper l'autre tiers ; où s'ils ne faisoient pas cette ligue, & qu'ils vinssent à se declarer la guerre, ce qui restoit de libre en Italie ne seroit pas moins en danger d'être à la proye du Vainqueur; au lieu que si sa Saincteté se mettoit du

côté du moins redoutable des deux, elle pourroit chaſſer l'autre & mettre en ſa place un Italien, qui ſe joignant aux autres Princes de ſon Païs, empêcheroit aiſement de s'agrandir celuy qui ſeroit reſté, juſqu'à ce qu'il ſe preſentât une occaſion favorable pour la chaſſer à ſon tour. 1520.

Il n'étoit pas neanmoins facile de decider lequel des deux étoit le moins redoutable; & le Conſeil du Pape s'étant trouvé partagé là deſſus, on s'aviſa qu'il avoit un plus beau pretexte d'attaquer l'Empereur en luy demandant qu'il reſtituât au ſaint Siege le Royaume de Naples; puis qu'aux termes de ſon Inveſtiture, il s'étoit rendu luy-même incapable de le poſſeder en acceptant l'Empire. Il n'en falut pas davantage pour faire conclure le Traitté ſecret [a] entre la Cour de Rome & celle de France pour la conquête de Naples, dont le principal Article fut qu'elle ſe feroit à frais communs, à condition que tout ce qu'il y avoit de païs entre les Provinces d'Ombrie, de Spolette, & d'Anconne, & la riviere du Garillan, ſeroit reüni à l'Etat Eccleſiaſtique; & que l'Inveſtiture du reſte ſeroit accordée au ſecond fils de France, qui n'ayant qu'un an

[a] Dans le quatriéme Traité de Leō Dix avec François Premier.

1520. ſeroit ſous la tutelle d'un Cardinal Legat reſident à Naples, juſqu'à ce qu'il eût quatorze ans. On ajoûta pour raſſurer le Pape contre les Baglions qui s'étoient revoltez à deſſein de vanger la mort de leur pere à qui ſa Sainteté venoit de faire trancher la tête, que les forces du Milanez marchoient pour dompter les ennemis du ſaint Siege ; mais le Pape ſe promettoit d'étendre cet Article à la conquête de Ferrare, ce que la France n'avoit pas prevû.

Le Roy aprés avoir pris ſes meſures du côté de Rome, chercha l'occaſion d'engager l'Empereur à une rupture, en permettant à Jean d'Albret Roy depoüillé de Navarre d'aſſembler une Armée dans la Guienne pour recouvrer ſon Etat. La conjecture étoit favorable en ce que les Eſpagnols s'étoient ſoûlevez contre les Miniſtres Flamans, dont l'Empereur ſe ſervoit alors parce qu'il les eſtimoit plus fideles que ſes nouveaux Sujets. Aſparaut frere de Lautrec recouvra [a] toute la Navarre en quinze jours, & l'eût conſervée s'il ſe fût contenté de faire ce qu'on luy avoit ordonné ; mais un tranſport de courage le porta à paſſer la riviere d'Ebre, & à mettre le Siege devant la ville de Logrogno,

a On ne repete point icy cette conquête, parce qu'elle eſt dans toutes ſon é-

qui se défendit si long temps qu'elle donna loisir aux Espagnols d'appaiser leurs querelles, & de venir à son secours. 1520.

Sainte Colombe Lieutenant general d'Asparaut avoit reduit l'Armée à la moitié, en licentiant tous les Soldats qui luy voulurent donner le tiers de la montre qu'ils avoient reçuë trois jours auparavant : ce qui la rendant incapable de resister à celle d'Espagne, elle fut defaite par le Duc de Nogera, & les Espagnols recouvrerent la Navarre avec la même facilité qu'ils l'avoient perduë. Ce mauvais succez qui devoit servir de presage pour la guerre que le Roy vouloit entreprendre, ne l'empêcha pas de choquer plus ouvertement l'Empereur en prenant la protection de Robert de la Mark. Ce petit Souverain qui par sa desertion avoit fait perdre l'Empire au Roy, ne demeura pas longtemps dans le party d'Espagne, qu'il n'avoit embrassé que par dépit. La proprieté de la ville d'Hierges qui relevoit de luy à cause de son Château de Boüillon, fut pretenduë par le Prince de Chimay d'une-part, & par le Seigneur d'Esmeries de l'autre, qui se pourvûrent devant le Tribunal de Boüillon Sou-

au dernier Livre de la Pratique de l'éducation des Princes.

1520. verain en cette matiere.

Chimay gaigna sa cause ; & Esmeries fâché d'avoir perdu la sienne, s'avisa de cette chicane. Il avoit prêté de l'argent à l'Empereur pour se faire élire sous la caution du Marquis d'Arscot, & il sçavoit que son debiteur & son répondant n'étoit pas en état de le païer. Cependant il ne laissa pas de poursuivre Arscot en justice ; mais il luy fit dire en secret qu'il se desisteroit, pourvû qu'on luy mît en main un relief d'appel à la Chambre Imperiale, de la Sentence de Boüillon. Arscot pour éviter une saisie réelle de ses Terres, pressa de telle sorte le Chancelier de l'Empereur, qu'il fit expedier le relief. Esmeries aprés l'avoir fait signifier aux enfans mineurs du Prince de Chimay qui venoit de deceder ; les fit assigner à la Chambre Imperiale de Spire pour y voir casser la Sentence du Tribunal de Boüillon, & pour proceder à la revision du procez : en quoi Robert de la Mark étoit doublement interessé, puisque les Magistrats de Boüillon étoient en possession de juger sans appel, & que d'ailleurs il se trouvoit actuellement Tuteur des enfans mineurs de Chimay, à cause qu'il avoit épousé la sœur de leur pere,

Il dépecha Jamets son second fils vers l'Empereur, pour le conjurer de revoquer le Relief qui détruisoit sa Souveraineté de Boüillon, & ruïnoit ses pupiles en les renvoyant devant un Tribunal étranger pour une cause qu'ils avoient gaignée. L'Empereur ne fit point de réponse positive à Jamets; soit qu'il n'eût point alors assez d'argent pour rembourser Emeries, comme il étoit necessaire avant que de revoquer le relief; ou qu'il ne se souciât plus tant de menager la Maison de la Mark, aprés luy avoir vû faire à François Premier une injure, qui la devoit vray semblablement rendre irreconciliable avec luy. [a] Mais Robert de la Mark prit le silence de l'Empereur pour un refus; & fit partir de Sedan sa Femme & sa Bru pour aller en France, sous pretexte de recüeillir la succession du Comte de Brenne dont son fils aîné avoit épousé la fille, mais en effet pour renoüer avec le Roy par l'entremise de la Ducheſſe d'Angoulême sa mere, qui n'avoit pas laissé nonobstant la rupture de conserver une étroite liaison avec ces deux Dames. 1521.

[a] Dans le Manifeste de Robert de la Mark cõtre l'Empereur en 1521.

L'Empereur averti du veritable sujet de leur voyage, ne douta plus que Robert de la Mark ne fût capable de repren-

1520. dre party avec le Roy ; & se blâmant soy-même de ne l'avoir pas soupçonné d'inconstance, renvoya promptement Jamets à Sedan avec ordre de remontrer à son pere le tort qu'il se faisoit de rechercher François Premier, aprés luy avoir fait l'injure la plus sensible qu'il étoit capable de recevoir. Il ajoûta qu'on avoit déja suspendu à la Chambre Imperialle le procez d'Emeries contre les mineurs de Chimay ; & qu'on satisferoit promptement au reste, pouvû que le Sanglier d'Ardenne (c'est ainsi que Robert de la Mark prenoit plaisir d'être nommé) ne quittât point l'Echarpe rouge.

Mais dans le même temps que Jamets arriva à Sedan, Robert de la Mark reçut une dépêche de sa femme & de sa bru, qui luy donnoient avis qu'elle l'avoient retabli dans le même état où il étoit avec François Premier avant l'année 1519. Ces Dames avoient été mieux reçuës à la Cour qu'elles ne pensoient; soit que le mal qu'avoit causé la defection de ceux de la Mark, eut fait connoître ce que valoit leur amitié ; ou que la disposition où l'on étoit à l'égard de l'Empereur, obligeât assez d'elle-même à prendre l'occasion de luy ôter

un homme de service. La mere du Roy 1520.
s'étoit chargée de leur affaire, & l'avoit fait expedier en vingt quatre heures.

Comme elles n'avoient aucune Procuration de l'Evêque de Liege, il n'avoit point aussi été compris dans l'accommodement, & on luy avoit seulement laissé la faculté d'y entrer dans un mois. Quand à Robert de la Mark, sa compagnie de cent hommes d'armes étoit rétablie, & ses apointemens continuez : mais le Chancelier Duprat en dressant les Articles, y mit adroitement une clause [a] qui donna six vingt & un an aprés pretexte au Cardinal de Richelieu de reünir Sedan à la Monarchie Françoise. Elle consistoit en ce que François Premier prenoit en sa protection l'Etat de Robert de la Mark ; & que sa Majesté pour le mieux défendre contre qui que ce fût pourroit entrer fort ou foible dans toutes les Places de cet Etat quand il luy plairoit, sans que toutes ses troupes eussent besoin de nouvelle permission pour y être introduites.

Robert de la Mark ne fit aucune reflexion sur la consequence de ces paroles, tant il étoit transporté de colere, & ratifia le Traité sans autre pensée que de se vanger de la Maison d'Austriche.

[a] Cette clause se voit dans le Manuscrit des Traitez faits entre la Maison de France & celle de la Mark.

1520. L'Empereur informé par ſes Eſpions du danger où ſe precipitoit ce petit Souverain, ſe mit en devoir d'y remedier; non pas tant par un ſentiment de compaſſion ou de reconnoiſſance pour l'Empire que le Cardinal de la Mark luy avoit procuré, que dans la ſeule veuë d'empêcher que la France ne profitât de ſa perte. [a] Il luy fit dire par un Gentil-homme de la Doüairiere de Savoye Gouvernante des Pais-bas, que s'il vouloit ſoûmettre le different ce la terre d'Hierges à l'arbitrage des Couronnes de France & d'Angleterre, l'Empereur y feroit reſourdre Eſmeries; c'eſt-à-dire que l'Empereur étoit reſolu de perdre ſa cauſe, puis qu'il s'en vouloit raporter à deux Princes qui n'avoient garde de commettre une injuſtice pour l'enrichir des dépoüilles d'autruy, & qui ne ſouhaitoient rien tant que de voir diminuer ſa puiſſance. Mais le Gentil-homme ne put pas mêmes avoir d'audiance paiſible de Robert de la Mark, bien loin d'en remporter une réponſe favorable; & l'Empereur ne ſe rebutant point encore, & jugeant qu'il faloit employer le dernier remede pour appaiſer cet eſprit irrité, luy fit quelque ſorte de reparation en priant le Cardinal de la Mark ſon

[a] Dans le Manifeſte de l'Empereur contre Robert de la Mark en 1521.

frere de l'aller trouver, & de luy dire de 1520.
ſa part que le Chancelier de l'Empire
avoit expedié le relief ſans ordre, &
qu'on étoit preſt de le deſavoüer, &
de rembourſer les mineurs de Chimay
de leurs frais : Mais Robert de la Mark
répondit avec ſa fierté ordinaire, que
cette ſatisfaction ne ſuffiſoit pas à un
homme qui étoit en état d'en rechercher
une plus grande les armes à la main.
Le Cardinal trouva ſi déraiſonnable ce
que diſoit ſon frere, qu'il ſe ſepara de
ſes intereſts, & leva des troupes pour
l'Empereur. Robert de la Mark ne laiſ-
ſa pas de pourſuivre dans les formes la
vengeance qu'il demandoit, & d'envoyer
à Vormes un Herault qui declara la
guerre à l'Empereur en pleine Diete.
Les Alemans trouverent cette action
d'autant plus inſolente, qu'outre le reſ-
pect que devoit avoir pour tout le Corps
Germanique un ſi petit voiſin, ils ſça-
voient que la Maiſon de la Mark étoit
redevable de ſa fortune à celle de Bour-
gogne dont l'Empereur deſcendoit, puis
qu'elle venoit d'Olivier de la Mark
Maître d'Hôtel de Philippe le Bon, à
qui ce Prince avoit fait épouſer l'heri-
tiere de Sedan. Mais la Maiſon de la
Mark pretendoit que ce bienfait avoit

1520. été depuis effacé par l'injure qu'elle avoit reçuë en la personne de Guillaume predecesseur de Robert, à qui Maximilien Premier Ayeul de l'Empereur avoit fait trancher la tête, quelques protestations qu'il fît de n'être pas son Sujet. [a]

[a] Son crime étoit d'avoir tuè un Prince de Bourbon Evêque de Liege dont il avoit esté Domestique, pour mettre son fils en sa place.

Quoiqu'il en soit Fleurange fils aîné de Robert mit le Siege devant Vireton Place du Luxembourg, avec une Armée de cinq cens chevaux & de trois mille homme de pied. Le Roy d'Angleterre qui voioit le grand embrasement que cette éteincelle alloit allumer dans l'Europe, dépêcha promptement en France Suffolc son beaufrere avec ordre de conjurer le Roy de ne pas rompre avec l'Empereur pour une occasion si legere qu'étoit l'affaire d'Hierges : de luy offrir sa mediation ; & de promettre qu'il se ligueroit avec les François, pour contraindre Sa Majesté Imperiale de satisfaire Robert de la Mark si elle refusoit de le faire de bon gré. Le Roy étoit à Romorentin en Berry dangereusement blessé à la tête d'un coup de tison, qu'il avoit reçu la veille des Roys dans un combat à plottes de neiges en voulant forcer la porte d'une maison, où le Comte de saint Pol Chef de la bande contraire s'étoit sauvé. Comme la plûpart

part des Medecins n'osoient répondre de sa vie ; la crainte, de laisser ses enfans dans une longue minorité, l'obligea d'accorder à Suffolc ce qu'il demandoit, & de commander à Fleuranges de lever le Siege de Vireton. 1521.

Robert de la Mark se voyant abandonné par la France, fit une seconde faute pire que la premiere, en licentiant ses troupes sans être assuré que les Imperiaux ne vengeroient point sur ses terres l'irruption que son fils venoit de faire dans le Luxembourg, ce qui causa depuis la desolation de son Etat : mais la jeunesse & la vigueur du Roy rétablirent sa santé plutôt qu'on ne pensoit, & renouvelerent l'inclination qu'il avoit pour la guerre.

Il fit partir Montpesat [a] pour donner avis de sa gueriſon au Roy d'Angleterre, & pour luy dire que puis qu'il avoit fait ce qu'il soûhaittoit en suspendant les armes du Seigneur de Sedan, & en l'obligeant à soûmettre l'affaire d'Hierges aux arbitres qui seroient nommez par Sa Majesté Angloise, il la conjuroit de disposer l'Empereur à luy faire raison sur les deux principaux Articles du Traité de Noïon, qui regardoient les restitutions de Naples & de la Navarre.

[a] Dans la negotiation de Mont pasat en Angleterre en 1521.

1521. Ce n'eſt pas que François Premier crût que le Roy d'Angleterre eût le credit d'obtenir ces deux points : mais c'eſt que prevoyant qu'on le voudroit engager dans une negotiation nouvelle avec l'Empereur au prejudice du Traité qu'il venoit de conclure avec le Pape pour le partage du Royaume de Naples, Il cherchoit à faire naître des obſtacles capables de détourner les Anglois de la propoſer; à quoy les Suiſſes avoient contribué ſans y penſer, en accordant au Roy la permiſſion de lever dans les treize Cantons autant d'Infanterie qui luy plairoit pour être employée contre qui que ce fût, & en s'obligeant de ne conſentir à aucune levée contre ſon ſervice: Mais un accident imprevû fit perdre au Roy l'amitié du Pape, ſur laquelle il avoit pourtant établi le fondement de ſon projet.

Le Cardinal Bibiena avoit ſervi Leon Dix en ſa jeuneſſe, & l'avoit fait ſubſiſter par ſon induſtrie durant les dix huit années de ſon exil. Enſuite il luy avoit brigué les ſuffrages des Cardinaux dans le Conclave, & s'étoit élevé luy-même à la pourpre par cette voye, quoi qu'il fût de tres-baſſe naiſſance, & à la plus étroite confidence de ſon Maître qui l'a-

voit ſouvent envoyé negotier en France. On n'a pas ſçu s'il avoit été gaigné par les preſens magnifiques du Roy, ou ſi la ſympatie de leur humeur enjoüée & accoûtumée à ſe divertir de tout en tournant en ridicules les choſes les plus ſerieuſes, leur avoit donné plus d'inclination l'un pour l'autre que n'en devoit avoir un Legat chargé par un Pape extraordinairement ſoupçonneux, de traitter des affaires délicates dans une Cour étrangere : mais il eſt certain que le Pape acuſa Bibiena d'avoir relevé ſon ſecret au Roy, & qu'il le luy reprocha en des termes piquans au retour de ſa quatriéme negotiation : Qu'il le retint à dîner ; & qu'au ſortir de là, Bibiena s'imagina ſi fortement d'avoir avalé du poiſon, qu'il s'alla mettre au lit, où ſon âge fort avancé, la preocupation de ſon eſprit, & la quantité des Antidotes qu'il prit, contribuerent peut-être plus qu'aucune autre choſe à le faire mourir en trois jours. 1521.

Quoi qu'il en ſoit la France le perdit dans le tems qu'elle en avoit le plus de beſoin ; & comme c'étoit à ſa ſeule conſideration qu'elle avoit laiſſé paſſer par le Milanez ſix mille Suiſſes que le Pape avoit levez ſur la parole qu'il avoit don-

1521. née de ne les faire agir que contre le Royaume de Naples ; on voulut aprés sa mort profiter de ce qu'il avoit dit au Roy, de la mauvaise disposition de sa Sainteté à l'égard de la France, & François Premier écrivit à son Ambassadeur à Rome, qu'il sçut nettement du Pape s'il vouloit executer de bonne foy le dernier Traitté conclu par le Cardinal Bibiena.

Le Pape répondit qu'il ne demandoit pas mieux ; & pour montrer qu'il s'y étoit extraordinairement appliqué, il mit entre les mains de l'Ambassadeur un Livre contenant le détail de tout ce qui étoit necessaire pour l'expedition de Naples ; ajoûtant seulement que comme l'Etat Ecclesiastique ne pouvoit plus long temps entretenir les six mille Suisses levez pour cette entrepriſe, il conjuroit François Premier de convenir avec le Nonce qui residoit auprés de luy, de ce que le saint Siege & la France seroient obligez à fournir pour la dépense de la guerre, & de luy envoyer l'argent dans vingt-deux jours.

Il étoit aisé de juger par la brieveté de ce terme, que le Pape ne cherchoit qu'un pretexte pour se dégager ; & le conseil de France se le persuada si fortement, qu'il

fut d'avis de communiquer à l'Empe- 1521.
reur ce que le Pape avoit osé conclure à son préjudice, afin de l'exciter à tirer raison d'une telle injure, ou de l'empêcher du moins de se liguer avec le saint Siege : Mais le Roy declara qu'il ne vouloit pas se vanger d'une infidelité par une supercherie, & commit le Président de Selve pour ajuster avec le Nonce la dépense de l'expedition pretenduë. Le Nonce chicana si long-tems sur le premier Article qui regardoit le prix des munitions de guerre que le Pape devoit fournir à l'Armée de France, quand elle seroit arrivée sur l'Etat Ecclesiastique, que le vingt-deuxiéme jour arriva devant qu'on eut vuidé ce point ; & le Pape craignant que le Roy ne fît ce que son Conseil luy avoit conseillé, se hâta de conclure avec Manuel Ambassadeur de l'Empereur à Rome, une Ligue dont les conditions furent : Que le saint Siege assisteroit l'Empereur d'hommes & d'argent pour conserver ses Etats, & que l'Empereur emploieroit toutes ses forces pour secourir l'Etat Ecclesiastique, & celuy de Florence, au cas qu'ils fussent attaquez : Que la Maison des Sforces seroit rétablie dans le Duché de Milan, à la charge qu'il ne s'y con-

1521. ſumeroit plus d'autre Sel que celuy qui ſeroit achetté dans le Domaine de l'Egliſe ; & que les rebelles du ſaint Siege, entre leſquels étoient compris le Duc de Ferrare, ſeroient abandonnez à la diſcretion du Pape : Que le Cardinal de Medicis auroit une penſion de dix mille livres ſur l'Archevêché de Tolede, qui venoit de vaquer par la mort du Cardinal de Croy ; & que l'Empereur donneroit une Terre de pareil revenu dans le Royaume de Naples, au jeune Alexandre de Medicis fils du neveu de ſa Sainteté, & la ſeule reſource de ſa Famille.

a Dans le Manifeſte de Leon X. contre la France en 1521.

[a] Le Manifeſte que publia le Pape pour excuſer ſon inconſtance étoit diviſée en deux parties. La premiere contenoit une longue deduction du tort que la France faiſoit au ſaint Siege, en luy retenant les Etats de Parme & de Plaiſance ; & la ſeconde ne parloit que de l'inſolence de Manaud Evêque de Tarbe, Gaſcon avare, & ruſé, s'il en fut jamais, à qui Lautrec abandonnoit le ſoin des affaires Eccleſiaſtiques du Milanez. Cet homme impatient de s'enrichir, au lieu de mettre gratuitement en poſſeſſion des Benefices les perſonnes pourvûës par le Pape, comme il s'étoit toûjours pratiqué en Lombardie, exigeoit de groſſes

contributions ſous le titre d'agréement; 1621.
& quand on refuſoit de les payer, il
s'oppoſoit par des perſonnes apoſtées à
la priſe de poſſeſſion; & ſuſcitoit des
procez pour empêcher d'être paiſibles
poſſeſſeurs ceux qui ne s'étoient point
mis en devoir de ſe le rendre favorable.

Le Manifeſte de Charles Quint étoit
preſque de même ſtile. Il commençoit
par le recit de toutes les injures que ce
Prince pretendoit avoir reçuës de la
France, au nombre deſquelles il met-
toit le mariage du Roy avec l'heritiere
de Bretagne, contre la foy du Traité
conclu en mil cinq cens quatre entre le
Roy Louïs Douze, & l'Empereur Ma-
ximilien Premier. Il ſe plaignoit encore
de la neceſſité qu'on luy avoit impoſée
de ſigner le Traité deſavantageux de
Noïon, pour aller prendre poſſeſſion de
l'Eſpagne: le reſte étoit employé à ruï-
ner les droits de la France ſur le Duché
de Milan, en ſoûtenant que Valentine
Viſconti n'avoit pû porter cette ſucceſ-
ſion dans la Maiſon d'Orleans, parce
que l'Empereur d'alors n'avoit point ap-
prouvé la clauſe inſerée à ce deſſein dans
ſon Contrat de mariage. Mais il ne di-
ſoit pas qu'il n'y avoit point alors eu
d'Empereur, & que la clauſe avoit été

1521. autorisée par le Pape Boniface Neuf suivant l'usage de l'Italie, que le St. Siege suppléoit au défaut de l'Empereur durant l'interregne. Il ajoûtoit que dans la premiere Investiture accordée par l'Empereur Maximilien au Roy Loüis XII. il étoit porté qu'elle seroit nulle au cas que ce Roy ne donnât point sa fille aînée en mariage à l'aîné de ses petits fils: mais les François nioient que cette clause eût été inserée dans cette Investiture, & en montroient l'original [a] que Maximilien Premier avoit mis entre les mains du Cardinal d'Amboise, où il n'étoit parlé ni de conditions ni de promesse de mariage. Charles Quint concluoit par une multitude de passages tirez du Droit Romain, & du Germanique, qu'on n'avoit pû accorder une seconde Investiture dérogeante à la premiere dans laquelle il avoit été compris : mais il ne disoit pas que Maximilien avoit traitté pour luy dans cette seconde Investiture ; & qu'il l'avoit pu faire, non seulement à cause qu'il étoit alors son Tuteur, mais encore parce que l'Investiture n'avoit été donnée que pour exempter les Pais bas des irruptions des François, durant la minorité de celuy qui vouloit presentement y donner atteinte.

[a] L'Original de cette investiture qui est dans le Tresor des Chartres ne parle point du tout de cette condition.

Certes

Certes l'Empereur aprés avoir fait publier son Manifeste, ne crut pas encore 1521.
être assez bien fondé, pour declarer directement la guerre à la France, & se contenta pour chercher querelle d'envoyer le Comte de Nassau avec une puissante Armée contre Robert de la Mark qu'il voyoit desarmé. La Mark surpris, dépecha vers le Roy pour le conjurer de faire couvrir son Etat par les forces que le Comte d'Orval Cadet de la Maison d'Albret commandoit sur la frontiere de Champagne : mais d'Orval eut ordre de ne pas sortir du Royaume; & toute l'assistance que François Premier avoit promise à Robert de la Mark, se reduisit à representer au Roy d'Angleterre, que puis qu'il vouloit être le Mediateur entre l'Empereur & le Roy, il devoit faire promptement retirer du territoire de Sedan l'Armée du Comte de Nassau qui le desoloit, quoi qu'il fût sous la protection de la France.

Le Roy d'Angleterre avoit interest de prevenir la rupture, parce qu'il apprehendoit de devenir la proye du Vainqueur. Il fit plus qu'on ne souhaitoit de luy, puisqu'il écrivit à son Ambassadeur en Allemagne de solliciter instamment le rappel des troupes de Nassau,

1521. & de moyenner une entrevuë des Chanceliers de France, & de l'Empire à Calais, où le Cardinal Volsey tâcheroit de les accorder.

Le premier de ces Offices n'eut point de lieu ; parce que la Mark ayant tout perdu, excepté la ville de Sedan & le Château de Jamets ; & se voyant abandonné des François, eut recours à son ancien amy Sequingue, qui luy obtint une longue Treve de l'Empereur, à la faveur de laquelle la Mark rétablit son Territoire. Quant à la Conference elle se tint à Calais ; & les pretentions mutuelles de l'Empereur & du Roy y furent examinées par les Chanceliers Gattinara & Duprat, [a] avec tant d'éloquence & d'exactitude, qu'on ne trouvera point dans le Siecle passé de negotiation plus remplie des secrets d'Etat, & de solides raisonnemens que celle là. Cependant elle fut inutile, soit que le Cardinal mediateur n'eût pas tant d'inclination que le Roy son Maître pour la paix generale ; ou qu'il témoignât trop de passion pour les interests de l'Empereur qui laissoit par honneur une ligne vuide en luy écrivant de sa main, & luy avoit promis de l'élever à la Papauté.

[a] Elle contient un Volume toute seule des Manuscrits de la Bibliotheque du Roy.

La raiſon ou pour mieux dire le pretexte ſur lequel on rompit, fut que Gattinara s'obſtinoit à demander le Duché de Bourgogne, comme n'étant pas un Fief maſculin, & à pretendre les Souverainnetez de la Flandre & de l'Artois, par cette ſeule conſideration qu'il ſeroit honteux à l'Empereur de relever d'autruy ; & Duprat perſiſta à luy répondre qu'on ne pouvoit faire ces trois alienations, ſans ruiner une des maximes fondamentales de la Monarchie Françoiſe; & que quand on le pourroit, l'Empereur ne ſeroit en état de l'exiger qu'aprés avoir remporté une entiere victoire: bien loin d'y penſer obliger la France par de ſimples menaces de guerre, & par la crainte d'une rupture dans laquelle il couroit pour le moins autant de riſque que le Roy. 1521.

Le Chancelier Gattinara, & le Preſident de Selve qui ſecondoit le Chancelier Duprat, ont tous deux laiſſé par écrit les actes de cette Conference, & la racontent diverſement. Chacun d'eux meriteroit être crû ſur ſa parole; parce qu'ils y eurent beaucoup de part, s'il y avoit lieu de ſuppoſer en leur faveur que l'intereſt de leurs Maîtres & la jalouſie de leur propre gloire, n'euſſent

rien arraché de leurs plumes au prejudice de la verité. Il vaut mieux les redreſſer l'un par l'autre; & dire que dans la premiere Conference le Cardinal Volſey repreſenta l'importance de la paix entre la France & l'Eſpagne & le zele du Roy d'Angleterre pour la procurer: Que Heronê ne de Sumchio Nonce du Pape fit une harangue ſur le même ſujet; & declara neanmoins à la fin, qu'il n'avoit aucun pouvoir de traitter: Que le Chancelier de l'Empereur avoüa que ſon Maître vouloit la Paix, mais qu'il pretendoit auparavant ſe vanger de l'injure que les François luy avoient faite, en entrant les premiers en armes dans ſes Etats ſous la conduite d'Aſparaut: Que le Chancelier de France Duprat repartit que c'étoient les Eſpagnols qui avoient commencé les premiers la rupture en ne reſtituant pas la Navarre, quoy qu'ils s'y fuſſent engagez par le Traité de Noïon, & que le Cardinal Volſey demanda la communication du pouvoir de Gattinara: Qu'il ne le trouva pas ſuffiſant & qu'il alla luy-même à la Cour Imperiale pour en demander une plus ample: Qu'il l'obtint à la verité, mais que l'Empereur uſa d'une ruſe qui marquoit aſſez que ſon intention etoit de

a Dans les negotiations de Chancelier Gattinara.

ne rien conclure : Que les Plenipoten- 1521.
tiaires de Sa Majeſté Imperiale eurent ordre de ne convenir d'aucune choſe que de concert & avec la participation du Nonce ; & que le Nonce s'étant luy-même expliqué ſur ſon défaut de pouvoir, la negotiation eût dés lors été rompuë, ſi le Cardinal Volſey n'y eût ſuppléé par ſa qualité de Legat du ſaint Siege, qu'il diſoit luy donner une autorité univerſelle dans les affaires qui ſurviendroient en Angleterre, & par conſequent à Calais ; où l'on traittoit, puis que le ſaint Siege y intervenoit comme Mediateur, ou comme Partie : Que le Cardinal ſe chargea de faire ratifier par le Pape tout ce qui ſeroit arrêté, & que ſur ſa parole la troiſiéme Conference fut ouverte : Que le Chancelier de France y fit un long dénombrement de toutes les injures qu'il pretendoit que la Monarchie Françoiſe en general, & le Roy Tres-Chrétien en particulier euſſent reçuës de l'Eſpagne & de l'Empereur : Que le Chancelier Gattinara y répondit de point en point, & qu'il fit à ſon tour un denombremẽt auſſi long des dommages que l'Eſpagne, l'Empire, la Maiſon de Bourgone, & celle d'Auſtriche qui en avoit herité, avoient en divers tems

1521. reçus des Roys Tres-Chrêtiens : Que l'un & l'autre s'obſtinerent également à en demander la reparation : Que ni l'un ni l'autre ne voulut jamais rien relâcher en contemplation de la paix : Que le Legat perdit ſon induſtrie & ſa peine à les y exhorter ; & quainſi les Conferences finirent aprés que les deux Nations eurent perſuadé les Politiques les plus éclairez par le peu de ſincerité de leurs Miniſtres, que ni l'une ni l'autre ne vouloit la paix ; & qu'elles n'avoient conſenti à la negotiation de Calais, que dans la ſeule veuë d'ébloüir les ſimples, ou de peur d'irriter les Anglois qui l'avoient ſollicitée avec trop d'inſtance, pour être refuſez ſans qu'on leur donnât ſujet, ou du moins pretexte de renoncer à leur neutralité, & de ſe declarer pour les François, ou pour les Eſpagnols.

Durant la Conference le Seigneur de Liques Gentil-homme de Hainault, chaſſa les François de Tourneſis ſous pretexte d'une querelle particuliere qu'il avoit contre le Cardinal de Bourbon pour l'Abbaye de ſaint Amand. Le Comte de Naſſau invité par cet heureux commencement aſſiega la ville de Mouzon, & la prit par le défaut d'experien-

ce de ceux qui la défendoient. Les Sol- 1521.
dats de la garniſon intimidez au premier
bruit de l'Artillerie, contraignirent
Montmor, & Laſſigny leurs Chefs de
capituler, & ceux-cy eurent l'imprudence de ſortir tous de la place en même tems pour parlementer avec Naſſau, qui les retint juſqu'à ce qu'elle eût été renduë.

L'Armée Imperiale enflée de ce ſuccez, ſe preſenta devant Mezieres, où Baïard s'étoit enfermé avec deux cens chevaux, & deux mille hommes de pied de nouvelles levées : mais la moitié de cette Infanterie ſe diſſipa dés la premiere attaque, les uns ayans fuy par les portes, & les autres s'étant jetté de deſſus les murailles. Baïard ne laiſſa pas de ſe défendre avec une intrepedité qui contraignit les Imperiaux de lever le Siege, aprés y avoir perdu l'élite de leurs troupes en trois aſſauts. Sa valeur fut recompenſée par un collier de l'Ordre de ſaint Michel, & par une Compagnie de cent hommes d'armes dont il fut Capitaine, n'ayant été juſques là que Lieutenant de celle de Lorraine; & le ſervice qu'il venoit de rendre à ſa Patrie parut mieux dans la ſuite, lors que l'Empereur ayant joint ſes troupes

1520. au retour de Meziere où elles avoient campé durant trente un jours, les trouva si fatiguées, qu'il ne les osa plus opposer à celles de France, & les fit retirer dans le Hainaut entre Cambray & Valenciennes.

Le Roy ne pouvoit manquer d'en tirer de grands avantages, s'il n'eût commis une faute en son premier campement de Fervaques, qui fit naître la mesintelligence entre les principaux Officiers. C'étoit une Coûtume que l'on disoit aussi ancienne que la Monarchie Françoise, que le Connétable commandoit l'avant garde, lors que le Roy étoit à l'Armée, comme il commandoit toutes les troupes en l'absence de sa Majesté. Cependant la mere du Roy fit changer ce Reglement en faveur de son Gendre le Duc d'Alençon, [a] qui n'étoit recommandable que par sa qualité de premier Prince du Sang, puis qu'il manquoit de la force d'esprit, & de la vigueur du corps necessaires pour supporter les fatigues de la guerre : ce que la mere du Roy connoissoit si bien, qu'elle n'avoit osé demander pour luy la conduite de l'avant-garde, qu'en proposant que le Maréchal de Châtillon seroit son Lieutenant, donneroit les ordres, &

[a] Il avoit épousé Marguerite sœur de François Premier.

meneroit les troupes au combat. 1521.

Le Connétable quoi qu'extraordinairement jaloux de faire sa Charge, sacrifia pourtant alors le ressentiment de l'injure qu'on luy faisoit au bien de sa Patrie ; & s'alla mettre auprés du Roy dans le Corps de bataille, ou la resolution fut prise d'aller visiter l'ennemy dans ses retranchemens, aprés qu'on luy eût brûlé Bapaumes & Landrecy. Il faloit pour cela traverser l'Escaut ; & le Comte de saint Pol quatriéme Prince du Sang, eut ordre de dresser un Pont sur cette riviere proche Ville-Franche : ce qu'il fit avec tant de diligence, que lors que l'Empereur en eut avis, & qu'il envoya Nassau avec deux mille chevaux, & douze mille Fantassins Allemans pour incommoder les travailleurs, ils trouverent l'Ouvrage achevé, & le Comte de saint Pol si bien retranché, qu'on ne pouvoit plus empêcher le passage du fleuve au reste de l'Armée Françoise.

La grande difficulté de l'Armée Imperiale consistoit à faire une retraite de trois lieuës en pleine campagne à la veuë des François ; & Nassau pour les éblouïr, s'avisa de ce stratageme. Il exposa huit cent chevaux pour sauver le

1521. reſte de ſon Armée ; & leur faiſant prendre le large ſur le Terrain le plus proche du Conte de ſaint Pol, il leur ordonna d'y demeurer fermes, pendant que ſon Infanterie defileroit. L'avant garde & le Corps de bataille des François étoient déja paſſez ; & quoy que Châtillon ne ſe fut pas mis en peine de reconnoître les Imperiaux, le Connétable y avoit envoyé Loüis d'Ars, & quelques autres Officiers experimentez, qui rapporterent que l'ennemy ſe retiroit. [a] Sur quoy l'on tint Conſeil, & le Connétable fut d'avis que la Cavallerie de l'avant garde Françoiſe donnât ſur les huit cens chevaux de l'Empereur, qu'elle renverſeroit facilement ſur leur Infanterie, & en arrêteroit ainſi la marche, juſqu'à ce que le Corps de bataille de l'arriere garde l'euſſent jointe.

a Dans le recit de l'expedition de Valenciennes par la Haranguier Gentilhomme de Picardie,

La Trimoüille & le Mareſchal de Chabannes furent de même avis, & demanderent la commiſſion d'executer ce que propoſoit le Connétable. Les Suiſſes mêmes à la tête deſquels étoit le Roy ce jour-là, firent un cry extraordinaire pour témoigner leur impatience de combattre. Mais Châtillon s'oppoſa ſeul à l'avis des autres Officiers, ſur ce

que le broüillard qui étoit alors fort épais empêchoient de juger si ce qui parroissoit d'ennemis étoit toute l'Armée Imperiale, ou s'il n'y avoit que les seize mille hommes que les courreurs du Connétable avoient découverts ; & que dans cette incertitude, on ne pouvoit sans crime hazarder la personne du Roy. Châtillon conclut de là qu'il falloit attendre que l'arriere-garde & le Corps de bataille des François eussent passé l'Escaut, afin qu'en tout évenement on pût opposer toutes les forces de la France à tant de troupes ennemies, que l'Empereur avoit levées dans l'étenduë de sa domination. 1621.

Cependant que le Roy, quoi qu'il ne considerât Châtillon, que parce qu'il avoit épousé la sœur de Montmorency son principal favory, ne laissa pas de vouloir que son sentiment prévalût à celuy de tous les autres Chefs ; & Nassau acheva sa retraite sans incommodité au grand déplaisir des François, fachez de perdre une si belle occasion qui leur étoit offerte de ruiner sans resource l'armée Imperiale au commencement de la guerre : & defait lors que Nassau revint à Valenciennes, il y jetta une telle consternation, que l'Empereur ne se tenant

nivet pour donner avis de la surprise de Fontarabie, qu'il avoit trouvée également dépourvûë de garnison & de vivres. La Lettre que ce courier apporta ajoûtoi que Bonnivet esperoit bien-tôt se rendre Maître de saint Sebastien; & que ces deux Places tiendroient l'Espagne en telle subjection, qu'elle seroit contrainte pour les ravoir de rendre les Royaumes de Naples & de Navarre; [a] puis qu'elle n'étoit point en état de les recouvrer par une autre voix. Ce petit succez empêcha la ratification de la paix, & engagea les deux principaux Monarques de la Chrétienté dans une guerre civile, dont les Turcs profiterent par les conquêtes de l'Isle de Rodes, de la Hongrie, d'une partie du Peloponnese, des meilleures Isles de l'Archipel, & enfin du Royame de Cypre. 1521.

[a] Dans la Dépeche de Bonivet au Roy sur la prise de Fontarabie.

Comme l'Italie étoit le principal objet de l'ambition des deux Parties, elle fut aussi le plus fameux Theatre de la guerre. Le Roy Loüis Douze aprés avoir conquis le Duché de Milan, l'avoit regardé comme l'heritage de ses Ancêtres, & non pas comme une Province dont il pouvoit disposer à sa fantaisie par le droit des armes. Il en avoit

1521. traité les Peuples auſſi favorablement pour le moins que ſes autres Sujets : Il leur avoit donné des marques d'affection, qu'ils n'avoient pas accoutumé de recevoir de leurs Ducs : Il leur faiſoit rendre juſtice dans la derniere exactitude ; & les garniſons des Places fortes étoient ſi bien payées, qu'elles ne s'émancipoient à rien prendre ſur les Bourgeois.

François Premier au contraire avoit mis ſi peu d'ordre dans ſes Finances, que les Soldats ne touchoient point d'argent à point nommé, ou s'ils en recevoient c'étoit toûjours avec quelque diminution de ce qui leur étoit dû. On n'a pas ſçu ſi ce retranchement venoit de l'avarice des Treſoriers ſeulement, ou ſi les Officiers generaux y avoient part ; mais il eſt certain qu'il ruina la diſcipline militaire que les François avoient fait obſerver par leurs troupes depuis les guerres d'Angleterre, & qu'il changea l'ancienne inclination que les Lombards avoient pour eux en une haine qui dure encore.

Lautrec les avoit laiſſez dans cette diſpoſition, lors qu'il étoit retourné à la Cour pour épouſer l'heritiere d'Orval ; & Teligny Gentil-homme d'Auvergne

qu'il avoit mis en sa place s'étoit gou- 1521.
verné avec tant de prudence & de moderation, que les Milanois commençoient à oublier les injures passées, lorsque la Comtesse de Château-Briant fit quitter la Soutanne à l'Escut son jeune frere nommé à l'Evêché d'Aire ; & persuada le Roy de l'envoyer à Milan, pour donner loisir à Lautrec de regler ses affaires domestiques en Guienne.

L'Escut avoit toutes les vertus & tous les vices que l'on attribuë aux Bearnois ses compatriotes. Son ame étoit intrepide, & l'on ne remarquoit jamais plus de joye sur son visage, que lors qu'il étoit prest d'affronter les plus grands dangers : mais en échange il avoit de la presomption & de la prodigalité, & c'étoit-là les deux imperfections que les Italiens abhorroient le plus dans les personnes qui les gouvernoient. La premiere le rendit mépriſable à la Noblesse ; & la seconde luy fit confisquer pour de leger fautes, les biens de quelques familles riches, sans autre dessein que d'en tirer les moyens de subsister avec plus d'éclat.

Hierôme Morono Chancelier de Milan, étoit mécontant des François, & cherchoit l'occasion de changer de par-

1521. ty. On ne luy avoit point donné la Charge de Maître des Requestes qui luy avoit été promise ; soit que la mere du Roy n'eût voulu remplir le Conseil que de ses creatures, ou que le Chancelier de France Duprat craignît d'y mettre un homme dont la reputation pouvoit offusquer la sienne : outre que les entreprises de l'Evêque de Tarbes sur la Jurisdiction de la Chancelerie de Milan, que le Roy avoit conservé à Moron, étoient passez dans un tel excez, qu'un honnête homme n'avoit plus lieu de les souffrir, ni de les dissimuler.[a] Ces considerations obligerent Moron de se retirer auprés de François Sforce à Trente; où s'étant declaré Chef des bannis de Milan, il leur fit prendre la resolution de rentrer par la voye des armes dans leur Patrie. Il découvrit ensuite au Pape l'important secret de chasser les François d'Italie, qui consistoit à les attaquer en même temps dans le Milanois & dans l'Etat de Genes. Le Pape l'approuva & écrivit à l'Historien Guichardin Gouverneur de Modene & de Regge de donner à Moron dix mille écus qui furent employés à la levée de trois mille hommes, avec lesquels les bannis devoient surprendre Cremone.

[a] Dans l'exposition des raisons pour lesquelles le Chancelier Moron quitta le parti de France.

Mais

Mais comme ils s'assembloient pour cela à Busseto dans Permasan sur les Terres de Christofle Palavicin ; l'Escut, qu'on nommera desormais Mareschal de Foix à cause qu'il venoit de recevoir le Bâton, pour marque de cette dignité que sa sœur luy avoit procurée, en eut avis; & manda à Palavicin par Cardin Mareschal de Cremone, que s'il ne chassoit les bannis de ses Terres, il le declareroit criminel de leze Majesté. Cardin au lieu d'aller droit à Busset, s'amusa trois ou quatre jours dans une de ses maisons qui n'en étoit éloignée que d'une lieuë; ce qui fut cause de sa mort, car les bannis qui avoient des Espions à Milan, furent cependant avertis de l'ordre que le Mareschal de Foix avoit donné contre eux ; & comme ils apprehendoient que Palavicin n'obeït, ils s'aviserent de le prevenir, en lui persuadant que Cardin venoit pour l'arrêter. Leur intention n'étoit que de rendre Cardin suspect à Palavicin ; mais Palavicin plus vindicatif qu'ils ne s'imaginoient, au lieu de recevoir Cardin avec la civilité dont il se piquoit, le fit appliquer à la question, où la rigueur des tourmens l'ayant contraint de dire tout ce qu'on voulut, il avoüa d'être coupable, & fut executé à 1521.

1521. mort sur l'heure de peur qu'il ne se dedît. Aprés que Palavicin eut satisfait sa vengence, il reconnut sa faute; & s'en prenant aux exilez les chassa de Busset, en un tems où le Mareschal de Foix qui marchoit avec sa plus leste Cavalerie n'eût pas manqué de les rencontrer ni de les tailler en pieces si Guichardin ne leur eût donné retraitte dans Regge.

Le Prince de Bossolo pensionnaire de France découvrit bien tôt qu'ils s'y étoient refugiez, & en avertit le Mareschal de Foix qui resolut de les en chasser contre l'avis d'Alexandre Trivulce Chef de la Faction des Guelphes, qui luy representa qu'il alloit mettre l'avantage du côté de ses ennemis en rompant la paix d'Italie pour si peu de sujet. Le Mareschal ne laissa pas de s'avancer avec quatre cens Lances vers Regge, & Trivulce le suivit. Guichardin informé de sa marche le previnț, & se renferma dans la Place. Le Mareschal la fit investir de peur que les exilez n'échapassent, & demanda de parler au Commandant. Guichardin le fit entrer avec Trivulce & quelques autres entre deux Guichets, sous pretexte que les Loix militaires ne permettoient point aux Gouverneurs de sortir de leurs Places quand elles étoient assiegées, ou en

danger de l'être, & l'entreveuë qui fut 1521.
assez longue se passa toutes en plaintes de part & d'autre. Le Mareschal pretendoit que le Pape n'avoit pû recevoir dans Regge les bannis de Milan, sans contrevenir au dernier Traité qu'il avoit fait avec le Roy ; & Guichardin ne sçachant pas encore bien précisement ce qu'on vouloit qu'il répondît, reprocha au Mareschal en des termes fort aigres, qu'il faloit bien qu'il eût eu dessein de surprendre Regge, puis qu'il y étoit venu accompagné de tant de gens de guerre.

La Conference fut interrompuë au plus fort de ces recriminations par un grand bruit, qui venoit de ce que le Capitaine Bonneval ayant vû ouvrir la porte de la Ville vis-à-vis de laquelle il étoit posté, y voulut entrer avec sa Compagnie d'hommes d'armes, & fut repoussé. Les Habitans irritez tirerent sur les François de dessus les murailles, & les bannis qui observoient la conference d'un lieu où ils ne pouvoient être veus, eussent infailliblement tué le Mareschal, sans la crainte qu'ils eurent de blesser Guichardin. Le mal tomba sur Trivulce, qui pour s'être retiré par respect un peu à l'écart, fut percé d'un

1521. coup d'arcquebuſe ; & le Mareſchal le voyant tomber à ſes pieds fut contraint pour ſauver ſa vie de ſe laiſſer conduire dans la place, ou Guichardin avoit pretexte de le retenir s'il n'eût jugé plus à propos de le renvoyer, afin de rejetter ſur luy toute la faute de la rupture, comme il arriva.

Le Mareſchal de Foix raconte la choſe d'une autre maniere dans la relation qu'il écrivit de ſa propre main à François Premier dattée de Fabourge auprés de Regge, le vingt-troiſiéme Juin de la même année. Il dit que les bannis du Duché de Milan s'étant aſſemblez au nombre de ſept à huit cens chevaux, & environ mille homme de pied à Regge, où ils attendoient Proſper Colonne avec les Armées de l'Empereur & du Pape; Le Conſeil de Milan eſtima qu'il étoit dangereux de les y laiſſer plus long tems parce qu'ils ſe vantoient d'y être venus pour remettre à l'obeïſſance du ſaint Siege les villes de Parmes & de Plaiſance, où il y avoit garniſon Françoiſe. Le Mareſchal de Foix n'en fut pas plûtôt averty, qu'il partit de Parme avec la cavallerie Françoiſe qu'il commandoit, & s'avança juſques à la veuë de Regge. Il fit dire au Gouverneur de la Place

qu'il vînt parler à luy, & qu'il luy donneroit Sauf-conduit. Le Gouverneur repartit qu'il ne pouvoit sortir de la Place que le saint Siege luy avoit confiée, mais que s'il plaisoit au Mareschal devenir dans Regge avec cinq ou six Gentilshommes seulement à pied & sans armes auprés du Boulevard, ils confereroient ensemble. Le Mareschal y consentit sur la foy du Gouverneur ; & luy representa que le Roy Tres-Chrétien son Maître étoit extraordinairement surpris de ce que nonobstant l'alliance si solemnellement jurée entre le saint Siege & la France, la ville de Regge servoit de retraite aux bannis de Milan. Il ajoûta que le droit des gens obligeoit le Gouverneur à livrer ces bannis aux François & le Gouverneur s'en excusoit par de foibles raisons, lors qu'il survint une fausse alarme fondée sur le bruit qui couroit que les François donnoient l'assaut à la Place par le lieu opposé à celuy où leur General conferoit avec le Gouverneur. Le Mareschal fut aussi tôt salué d'un grand nombre d'Arquebusades; & ne put sauver sa vie que par une autre voie, qu'en montant sur le Boulevard avec ceux qui l'accompagnoient. Il y prit le Gouverneur par le bras ; l'assura 1521.

1521. qu'il le turoit à l'heure même, s'il ne faiſoit ceſſer la décharge. Le Gouverneur effrayé repartit au Mareſchal qu'il n'y avoit plus de bannis de Milan dans la Ville de Regge, & fit un ſignal aprés lequel les Arquebuſiers diſcontinuerent de tirer. Le Mareſchal envoya un de ſes Gentis-hommes dans la Ville pour examiner ſi ce que le Gouverneur avoit dit étoit veritable, & l'on trouva que les bannis en étoient ſortis dés le point du jour. Le Mareſchal ſe retira là deſſus, & n'oſa preſſer davantage ceux de Regge, juſqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de la Cour.

Quoy qu'il en ſoit le Mareſchal aprés avoir manqué ſon coup, envoya la Motte-Groüin au Pape pour faire ſes excuſes. Sa Sainteté reçut ce Gentil-homme avec un viſage irrité & menaçant, & luy dit pour toute réponſe, que le Mareſchal auroit ſujet de ſe repentir de ſon inſolence. Enſuite elle aſſembla le Conſiſtoire, où elle exagera le procedé du Mareſchal, & accuſa les François de vouloir uſurper tout l'Etat Eccleſiaſtique, parce que leurs Ancêtres en avoient donné une partie au ſaint Siege. Elle remontra la neceſſité où ils la reduiſoient de recourir à l'Empereur pour ſe

défendre, & declara qu'elle alloit negotier avec Manuel Ambaſſadeur de l'Empereur, quoi qu'il y euſt plus de trois mois que le Traité étoit ſigné. Elle ſupprima encore deux circonſtances qui ſervirent à faire voir qu'elle abuſoit de la credulité des Cardinaux ; l'une qu'elle avoit envoyé il y avoit déja huit jours, c'eſt à dire devant l'affaire de Regge, [a] ſes Galeres avec celles de Naples pour ſurprendre la Ville de Gennes, où elles ne reüſſirent pas, à cauſe que Octavien Fregoſe découvrit à point nommé la conſpiration formée par le Chancelier Moron : l'autre que le même jour que le Mareſchal de Foix ſe preſenta devant Regge, Manfron-Pallavicin chargé des commiſſions du Pape & de l'Empereur tâcha de ſurprendre la Ville de Comme avec huit cens hommes par intelligence avec Antoine Roſſi Capitaine de la Bourgeoiſie, qui s'étoit chargé de faire à la muraille une ouverture par où les Eſpagnols entreroient : mais le Comte de Grammont qui en étoit Gouverneur ſe tint ſi bien ſur ſes gardes, que les aſſaillans aprés avoir été repouſſez, furent défaits dans une embuche qu'il leur avoit dreſſée vers un défilé, où Pallavicin demeura priſonnier. Ses papiers

1521.

a Dans la Lettre d'Octavien Fregoſe au Roy du dernier May 1621.

furent déchifrez par l'Evêque de Tar-
1521. bes ; & le Conseil du Roy ne pouvant plus douter que le Pape ne fut contre luy, pressa Lautrec de retourner à son Gouvernement.

Lautrec par un secret pressentiment de son malheur ne vouloit point sortir de France. Il sçavoit qu'il n'y avoit point d'argent au Tresor Royal, & demandoit neanmoins trois cens mille écus, sans lesquels il protestoit que le Duché de Milan ne se pouvoit conserver ; mais enfin les larmes de sa sœur, & l'ordre absolu du Roy qu'elle luy mit en main l'obligerent à prendre la poste, aprés que le Tresorier Sanblançay luy eut fait serment qu'il ne seroit pas plutôt à Milan, qu'il y recevroit des Lettres de change pour la somme qu'il demandoit.

Le presage qu'il eut à son arrivée suffisoit pour effrayer une ame moins intrepide que la sienne. Un coup de foudre mit le feu dans la Tour du Château de Milan où étoient les poudres, & la fit sauter en l'air tout entiere ; & retomber d'une maniere si bizarre, que le faîte étoit en bas, & les fondemens en haut. Le reste de l'edifice demeura tellement ébranlé que les François habituez à Mi-

lan

lan, & les Senateurs mêmes furent con- 1521.
traints d'y paſſer les nuits de crainte de ſurpriſe, juſqu'à ce qu'on euſt renforcé la garniſon. Grammont envoya peu de jours aprés Pallavicin à Milan ſous bonne eſcorte ; & Lautrec perſuadé qu'il en faloit faire un exemple, commanda au Senat de travailler inceſſamment à ſon procez. Les plus ſages remontrerent en vain, que cet acte de ſeverité ſeroit à contre temps, & ne ſerviroit qu'à irrirer les plus conſiderables Maiſons du Milanez, & le Pape méme de qui Pallavicin étoit Couſin : Qu'il n'avoit commis que cette ſeule faute, & que ſi elle étoit indigne de pardon, on pouvoit l'envoyer en France dans une priſon, où il ſeroit ôtage de la fidelité de ſes parens, qui n'auroient garde de ſe detacher des intereſts du Roy, tant qu'ils eſpereroient d'obtenir ſa liberté par leurs ſervices. Cependant Lautrec ne laiſſa pas de luy faire trancher la tête, quoique le tiers des Juges euſt refuſé de ſigner la Sentence ; & par un trait d'avarice qui acheva de rendre ſon gouvernement odieux aux gens de bien, il donna au Mareſchal de Foix ſon frere la confiſcation des biens de Pallavicin, qui montoient à vingt mille Ducats de rente.

1521. [a] Pour profiter de cette averſion qui repandit en un moment dans tout le Milanez, Proſper Colonne General des Armées du Pape & de l'Empereur entra dans le Parmeſan avec ſeize mille hommes : mais les treize jours qu'il perdit à S. Lazare en attendant le Marquis de Peſcaire qui luy menoit l'Infanterie Eſpagnole, & la Cavalerie de Naples, donnerent le loiſir aux François d'aſſembler des forces à peu prés égal aux ſiennes, & de ſe camper à deux lieuës de luy. Le quatorziéme jour il attaqua Parme ſur l'avis certain d'un Eſpion, que cinq mille Soldats avec leſquels le Mareſchal de Foix s'étoit enfermé dans la Place, trois mille avoient deſerté de peur, ou faute de payement. Il y eut trois aſſauts donnez ; & les Aſſiegeans s'emparerent au dernier du tiers de la Ville, qui n'étoit ſeparée des deux autres, que par la riviere : mais les moindres accidens impreveus ſuffiſent à la guerre pour éluder les deſſeins les mieux concertez.

a Dans la Relation des reproches que le Roy fit à Lautrec au retour de Milan.

Colonne s'étoit imaginé que le Duc de Ferrare ne le traveſeroit pas dans ſon entrepriſe, parce qu'il l'avoit autrefois tiré des priſons de Rome, où le Pape Jule Second étoit ſur le point de luy

faire trancher la teſte. Mais il ne con- 1521.
ſideroit pas que les intereſts de ce Duc étoient tellement unis avec ceux des François, qu'ils ne pouvoient eſtre chaſſez du Milanez, ſans que ſa vie fut expoſée aux mémes perils qu'il avoit courus dans la priſon de Rome.

C'eſt ce qui l'obligea d'armer & de ſe mettre en campagne avec les troupes d'élite qu'il entretenoit dans le Ferrarois pour tâcher de recouvrer ſes villes de Modene & de Regge, pendant que les troupes de l'Egliſe ſeroient occupées devant Parme. Ces deux Places étoient alors dépourvuës de gens de guerre, parce que d'un côté les Bannis du Milanez en étoient ſortis pour aller exciter chez eux quelque ſedition ; & de l'autre Colonne en avoit tiré la plûpart des garniſons pour fortifier ſon Armée aux approches de celle de Lautrec. Les Bourgeois n'y pouvoient ſouffrir la domination des Eccleſiaſtiques ; & Guichardin leur Gouverneur avec quelque douceur qu'il les euſt traittez, n'avoit pu étouffer dans leurs cœurs le deſir de retourner à l'obeïſſance de leur Souverain legitime. On étoit donc aſſuré de les perdre en s'arrétant devant la Ville de Parme ; & cette ſeule conſideration obligea Co-

1621. lonne, qui étoit bien plus au Pape qu'à l'Empereur, de lever le Siege.

L'execution en étoit dangereuſe, parce que les Aſſiegeans ſe trouvoient alors entre les Aſſiegez & l'Armée de Lautrec; & ce fut peut-être cela qui donna pretexte aux Alemans de l'Empereur d'aller trouver Colonne dans ſa tente, & luy demander inſolemment qui leur avançât une montre. Ils prirent pour refus la priere qu'il leur fit d'attendre que le Camp fût en ſeureté, & ſe ſeparerent de luy ſans apprehender d'être chargez par la cavallerie Françoiſe, qui étoit alors preſque toute à cheval. Leur confiance acheva de perſuader Colonne qu'ils s'entendoient avec Lautrec; & luy fit hâter ſa retraite avec un embaras qui eût expoſé ſon Armée à la neceſſité d'être defaite ſans combattre, ſi Lautrec eût eu de fidelles Eſpions, ou s'il eût voulu profiter de l'occaſion qui s'offroit de vaincre ſans rien hazarder.

La levée du Siege de Parme jetta le Pape dans une telle conſternation; qu'il ſe fuſt racommodé avec le Roy Tres-Chrétien, ſi l'Ambaſſadeur de France euſt encore été dans Rome. Sa Sainteté prevoioit que la guerre ſeroit longue; & que l'Empereur n'ayant point d'ar-

gent, il faudroit que le saint Siege en fît toute la depense. Elle supçonnoit les Espagnols de n'agir pas sincerement, parce qu'ils s'étoient fait attendre durant treize jours ; [a] & jugeant de la conduite du Marquis de Pescaire par les ordres secrets qu'elle avoit donnez à Colonne, de ne travailler pour l'Empereur qu'aprés que le saint Siege auroit recouvré son Domaine, elle se figuroit que ce Marquis pourroit bien en avoir reçu de semblables, & qu'il n'avoit pas voulu reüssir devant Parme, de peur que la Cour de Rome aprés avoir pris ces deux Villes ne cherchât quelque expedient pour s'exempter des frais de la guerre, lors qu'il n'y auroit plus rien à gaigner pour elle. Mais enfin l'Ambassadeur d'Espagne ayant rassuré l'esprit du Pape, il écrivit au Cardinal de Sion à qui les treize Cantons ne vouloient accorder une levée de douze mille Suisses pour le S. Siege, qu'à condition de n'être point employez contre la France, qu'il ne laissa pas de les recevoir à cette condition; & qu'aprés qu'ils seroient en Italie, on tâcheroit à force d'argent de les faire agir contre l'ordre de leurs Superieurs. Il écrivit encore à Colonne pour le consoler de sa disgrace ; & pour luy fournir

1521.

[a] Dans l'Instruction de Leon Dix à Prosper Colonne du dernier Juin 1621.

1521. le moyen de la reparer, qui consistoit à traverser le Pô pour entrer dans le Milanez, parce qu'il trouveroit au delà un Païs si fertile, que Lautrec ne pourroit plus luy couper les vivres, comme il avoit fait à Parme, & que les François n'auroient pas plutôt apris son passage qu'ils se retrancheroient sur le bord de la riviere d'Adde, & abandonneroient toutes les Places entre deux, excepté Cremone qu'il faudroit laisser à main gauche.

Colonne obeït, & laissant trois cens Chevaux, deux mille hommes de pied Italiens, & autant de Suisses, sous la conduite de Vitelli, pour défendre les Places du saint Siege, prit sa marche avec le reste de l'Armée des Confederez vers Bressello où il y avoit un Pont sur le Pô. Il consuma tout le 1. jour d'Octobre mil cinq cens vingt-un, & la nuit suivante à passer cette Riviere & à se loger dans Cazal Majore, sans recevoir la moindre incommodité des François, quoi qu'ils se fussent avancez jusqu'à Colorgno, qui n'en étoit éloigné que d'une lieuë, & qu'ils y eussent dressé un Pont de bateaux, à la faveur duquel ils pouvoient facilement tailler en pieces l'Armée ennemie dans son trajet, en

surprenant la Partie qui avoit passé, & détruisant ensuite celle qui étoit restée à l'autre bord. Les Confederez n'eurent pas plutôt évité cet inconvenient qu'ils tomberent en d'autres, dont la consequence n'étoit pas moins dangereuse. Le Marquis de Pescaire avoit été fait Colonel general des troupes Imperiales, non pas tant à cause de sa naissance & de sa valeur, quoi que l'une & l'autre fussent assez connuës, que par la recommandation du Pape, qui sçachant qu'il étoit neveu de Colonne, s'étoit imaginé qu'ils vivroient en meilleur intelligence. Cependant ils se broüillerent dés le lendemain de leur jonction, & leur division augmenta de sorte sur la contestation qui survint à qui passeroit le Pô le premier, que Pescaire voulut tirer l'épée contre son Oncle. Il falut pour les accommoder que le Cardinal de Medicis quitta Florence, où sa presence étoit pourtant necessaire; & comme il y avoit à craindre que le desordre ne recommençât, ce Cardinal fut obligé de suivre l'Armée en qualité de Legat. 1521.

Colonne pretendoit que Pescaire n'étoit que son Lieutenant, & devoit parconsequent recevoir ses ordres; & Pescaire vouloit bien accorder la preé-

1521. minence à Colonne, à cauſe du ſaint Siege dont il commandoit les troupes: mais il ſoûtenoit que ce General ne pouvoit former aucune entrepriſe qui dût être executée par l'Armée Imperiale, ſans l'avoir concertée avec luy. L'expedient que trouva le Legat pour les accorder, fut de prendre l'autorité ſouveraine ſur toutes les forces confederées, que Colonne & Peſcaire luy remirent volontiers de peur d'être contraints de la ceder chacun à ſon Concurrent; & ce fut par leur conſeil que l'Armée marcha vers la riviere d'Oglio, & s'empara du poſte de Rebec, ſitué vis-à-vis de Ponte-vico Ville de la Republique de Veniſe, le Fleuve entre-deux.

Le Legat avoit propoſé cette marche, ſur ce que l'Ambaſſadeur de Veniſe avoit aſſuré le Pape de la part de ſes Maîtres, qu'encore qu'ils euſſent ordonné à leur Armée de ſe joindre à celle des François, ce n'étoit pas tant pour les aſſiſter contre le ſaint Siege, que parce que la Republique n'avoit aucune cauſe legitime de rompre la Ligue défenſive qu'elle avoit concluë avec eux. D'où le Legat avoit pris occaſion de s'imaginer que les Venitiens ne hazar-

deroient pas leur Armée pour empêcher 1520.
le passage d'une riviere de crainte que si elle étoit défaite, leur Etat de la Terre ferme ne changeât de Maître aussi-bien que le Milanez, & qu'en ce cas Lautrec seroit trop foible pour conteſter aux Confederez le passage de l'Oglio, bien loin de les déloger de Rebec. Mais il fut bien surpris quand Colonne l'éveilla dés le lendemain au point du jour, pour luy dire qu'il s'étoit trompé dans sa conjecture; parce que Lautrec avoit envoyé la nuit dans le Pontevico de l'Artillerie, qu'on élevoit en Cavalier sur le bord de la Riviere, pour foudroier le Camp des Confederez dans Rebec. Cette nouvelle fit juger au Legat qu'il faloit, malgré tout ce que le Pape son Oncle luy avoit écrit que Gitti Provediteur de l'Armée des Venitiens eût un ordre secret de ses Superieurs, d'introduire les François dans les Places de la Republique, quand ils demanderoient d'y entrer; & le dommage que les Confederez reçurent de l'Artillerie de Lautrec, les contraignit une heure aprés de sortir de Rebec dans une telle consternation, que si Lautrec au lieu d'envoyer seulement son Artillerie à Pontevico, y fût allé luy-même avec son Armée, les Confederez

1521. ne pouvoient éviter de perir dans Rebec, ou de se faire tailler en piece à la sortie de là par les François & les Venitiens beaucoup plus forts qu'eux. Lautrec en fut sollicité par Crequy Pontdormy & par Gitti Provediteur de l'Armée de Venise qui eût été ravy d'achever la guerre par une action si aisée à executer, & par les Suisses qui craignoient que s'ils attendoient plus long temps, ils ne reçussent ordre de leurs Superieurs de ne point combattre contre une Armée que commandoit le Legat du saint Siege. Mais Lautrec ne donna le signal de décamper, qu'aprés qu'il eût sçu la retraite de Confederez ; tant il étoit éloigné de se conduire par l'avis d'autruy, & d'ordonner ce qu'il n'avoit pas proposé ou approuvé dans le Conseil de guerre. Et de fait les Suisses étant arrivez le lendemain à Rebec ; & voyant de plus prés l'occasion que Lautrec avoit perduë, luy demanderent le present que les Generaux d'Armée avoient accoûtumé de faire à leurs Soldats aprés la victoire, pretendant qu'il n'avoit tenu qu'à lui, qu'ils n'eussent entierement défait les troupes du Pape & de l'Empereur.

Elles s'étoient retirées à Gabionnette

dans le Mantoüan, où Colonne & Pescaire se retrancherent en attendant le Cardinal de Sion qui leur menoit douze mille Suisses. Ce Prelat usant de la ruse que le Pape luy avoit enseignée, persuada les Cantons de luy accorder ce grand nombre de gens de guerre, à condition de ne servir que dans l'Etat Ecclesiastique: [a] mais il ne les eut pas plutôt tirez de leur Païs & menez dans le Bergamasque, qui leur proposa de recouvret Parme & Plaisance, sous pretexte que ces deux Villes appartenoient au saint Siege, & que la France n'y avoit aucun droit. 1521.

[a] Dans les plaintes de l'Ambassadeur de France aux Cantons le penultième Octobre 1621.

L'argent qu'il distribuoit en parlant, lui gaigna les deux tiers de ceux qui voulurent l'écouter, & il n'y eut que ceux de Zurich au nombre de quatre mille, qui refuserent de le suivre. Ils se piquerent de generosité; & repartirent sagement au Cardinal qui ne leur appartenoit pas d'examiner, qui du Pape ou du Roy Tres-Chrétien avoit droit sur Parme & sur Plaisance; & qu'il leur suffisoit de sçavoir que lors qu'ils avoient renouvellé l'alliance avec Sa Majesté, elle étoit en possession de ces deux Places que le Pape luy avoit volontairement cedées. Ils s'en retournerent ensuite, &

1521. les huit mille qui restoient se laisserent conduire à l'Armée des Confederez. Les Cantons avertis de cette separation, craignirent qu'elle ne fémât entr'eux la discorde; & pour la prevenir rappelerent par un ban general tous les Suisses, qui servoient en Italie dans quelque party que ce fût.

Le Cardinal de Sion informé par les Espions qu'il avoit à Bade, de cette resolution, avant qu'elle pût être executée, fit dresser des embûches aux Couriers qui la portoient en Italie, arrêta ceux qui étoient dépechez vers l'Armée des Confederez, & laissa passer celuy qui portoit aux Suisses de Lautrec l'ordre precis de revenir. Ainsi les François perdirent leur meilleure Infanterie; & pour surcroit de malheur, les Suisses qui venoient de les quitter ne voyant pas qu'on eût fait le même commandement à leurs compatriotes qui servoient dans le party contraire, crurent que leurs Superieurs les favorisoient en secret; & se laisserent corrompre par le Cardinal de Sion, qui leur paya les deux mois de solde que Lautrec leur devoit.

a Dans la production du Procureur general contre Sanblançay.

Il est certain [a] qu'on les eût pu retenir dans le service du Roy pour une me-

diocre ſomme d'argent, au moins du- 1521.
rant un mois, pendant lequel l'Armée
des Confederez ſe ſentant plus foible
que celle de France; n'eût oſé hazarder
le paſſage, & ſe fût infalliblement de-
bandée. Lautrec le prevoioit aſſez; &
ſe fût prevalu de cette derniere conjon-
cture qui luy étoit offerte de défaire ſes
ennemis, ſi la Cour de France luy eût
tenu parole. Mais les trois cens mille
écus qu'il devoit toucher en arrivant à
Milan, n'étant pas encore venus; & les
contributions qu'il tiroit du Païs ne
pouvant ſuffire pour la ſubſiſtance de ſes
troupes, il fut reduit à perdre l'élite de
ſon Infanterie faute de vingt-cinq mil-
le écus, avec leſquels il l'eût pu rete-
nir.

Le Roy ſe repoſoit ſur ſa mere du ſoin
de faire tenir de l'argent en Italie; &
cette Princeſſe voyant augmenter de
jour en jour l'amour de ſon fils pour la
Comteſſe de Château-Briant, avoit
commencé de craindre qu'elle ne la ſup-
plantât, en ce qui regardoit la princi-
pale direction des affaires. Pour éviter
ce mal, elle ſe fut peut être portée à
quelque revolution fâcheuſe contre la
Comteſſe, ſi Bonnivet ne l'eût avertie
qu'elle augmenteroit par là la paſſion de

1521. fils, au lieu de les guerir. Il faloit donc recourir à des voyes indirectes pour faire disgracier la Comtesse; & celle qui parut la moins hazardeuse à la mere du Roy, quoi qu'elle fut la plus préjudiciable de toutes à la Couronne, consistoit à rendre ses freres odieux en les empêchant de reüssir dans la défense du Milanez qui leur étoit commise; puisque l'aversion du Roy que leur attireroit la perte de ce Duché le plus beau de la Chrétienté, rejailliroit infailliblement sur leur sœur qui leur en avoit procuré la garde.

Ainsi le même jour que Lautrec partit de Paris, la mere du Roy détourna l'argent qui luy étoit destiné sous pretexte de se faire payer de ses pensions & de quelques dons assignez sur les cinq grosses Fermes, & quand Sanblançay s'y voulut opposer, elle luy mit en main une quittance, & luy dit que l'authorité que la Nature luy donnoit sur son fils étoit assez grande pour mettre un Tresorier de l'Espargne à couvert de toute recherche. Sanblaçay fut assez credule, ou assez timide pour laisser enlever l'argent sur cette promesse, & s'imagina mêmes qu'elle le dispensoit des sermens qu'il avoit fait à Lautrec;

tant on eſt ingenieux à ſe tromper ſoy-même, quand on craint de perdre ſon employ. 1522.

Ainſi le départ des Suiſſes & la diſette d'argent ayant reduit Lautrec à l'impoſſibilité de tenir la campagne, il abandonna la riviere d'Oglio, & ſe retranchant ſur le bord de celle d'Adde, qui étoit la derniere que les Confederez avoient à paſſer pour entrer dans le centre du Milannez. Colonne aprés avoir bien reconnu ſon Camp, deſeſpera de le forcer : mais les Païſans pour ſe delivrer des troupes Confederées qu'ils étoient contraints de nourrir, luy enſeignerent qu'il y avoit deux Barques cachées à Vaprien l'endroit où la Riviere de Brente ſe decharge dans celle d'Adde, & qu'on en trouveroit une troiſiéme dans des roſeaux qui n'étoient pas beaucoup éloignez de là. Les François avoient negligé de brûler les deux premieres, & l'autre y avoit été miſe par un peſcheur qui craignoit de la perdre.

Colonne tint l'avis ſecret pour en remporter toute la gloire ; & envoya la nuit ſuivante trois Regimens Italiens qui luy étoient affidez à Vapri, dont ils s'emparerent ſans trouver d'autre reſiſtance que la Compagnie de cinquante

1521. hommes d'armes de Pepoli, qui fut aiſement repouſſée faute de Mouſquetaires. Lautrec qui n'étoit qu'à deux lieuës de là en reçut la nouvelle aſſez promptement pour y remedier, quoi que ſon Valet de chambre eût amuſé trois heures celuy qui la portoit, avant que de le faire parler à ſon Maître de crainte de l'éveiller : mais Lautrec perdit trois autres heures à deliberer ſur ce qu'il devoit faire, & reſolut d'envoyer le Mareſchal de Foix ſon frere avec quatre cens Lances, & trois milles hommes de pied Gaſcons, pour recouvrer Vapri. Le Mareſchal trouva les Confederés qui commençoient à ſe retrancher dans Vapri; & mettant pied à terre avec ſa Cavalerie, tâcha par des efforts extraordinaires de les en déloger: mais ſon Artillerie ne l'ayant pu ſuivre, Colonne eut le loiſir de mener toute ſon Armée ſur l'autre bord de la Riviere, & d'y dreſſer ſon Pont de bateaux, ce qui contraignit le Mareſchal de penſer à la retraitte.

Toute la reſſource des François conſiſtoit pour lors à ſauver Milan, & Lautrec s'y jetta avec ce qui luy reſtoit de troupes: mais au lieu d'employer les quatre jours de loiſir que ſes ennemis luy donnerent, à fortifier les Faux-

bourgs

bourgs de cette grande Ville, il ne fit qu'irriter le Peuple par de sanglantes executions : ce qui porta les plus considerables des Bourgeois à depêcher un homme vers Moron, pour luy dire qu'il fit avancer les Confederez, & que Milan se revolteroit à leur veuë. 1521.

Colonne y consentit, mais à condition que l'Armée ne demeureroit que vingt-quatre heures devant la Ville, & s'en retourneroit à moins qu'il ne parût à l'une des Portes un Corps de Bourgeois capable de la faire entrer. Pescaire qui commandoit l'avantgarde s'approcha du Boulevard de saint Vincent, non pas à dessein de l'attaquer, mais seulement pour voir la contenance des Milanois. Les Venitiens qui s'étoient chargez de garder ce Fort, & le Fauxbourg qui le couvroit, n'eurent pas plutôt apperçu l'ennemi qu'ils fuïrent ; & Pescaire se mettant aussi-tôt à leurs trousses, entra dans la Ville, & prit Theodore Trivulce leur General, qui tout malade qu'il étoit avoit couru au bruit sans armes & sur un mulet.

Lautrec se défioit si peu d'être attaqué ce jour-là, qu'il se promenoit en pourpoint sur la Place devant le Château, pendant que le Mareschal son

1521. frere qui avoit fatigué toute la nuit precedente, dormoit dans une chambre voisine. Les fuyars les trouverent en cette posture ; & leur persuadant que la faction Gibelline avoit fait entrer Pescaire dans la Ville par la Porte de Pavie, les obligerent de monter à cheval, & de se refugier à Come, aprés avoir laissé garnison dans le Château de Milan. Pescaire les suivit avec les troupes qu'il commandoit, pendant que le reste de l'Armée des Confederez bloquoit le Château. Son dessein n'étoit que de les observer ; [a] mais ayant appris sur sa route que Lautrec n'avoit eu le loisir que de jetter cinquante hommes d'armes dans Come sous la charge de Vandenesse, il l'assiega la Place ; & la battit avec tant d'impetuosité, que Vandenesse, qui n'avoit pas assez d'Infanterie, fut obligé de capituler. On luy accorda tout ce qu'il demandoit : mais sa garnison ne laissa pas d'être devalisée en sortant par l'Infanterie Espagnole.

[a] Dans la Relation de Pontdormy du 5. Octobre 1521

Pescaire en témoigna beaucoup de regret, & n'en fit pourtant aucune satisfaction, ce qui porta Vandenesse à le faire appeller en duel. Pescaire n'accepta ni ne refusa le deffi ; & sa reponse fut qu'il contenteroit Vandenesse aussi-

tôt que l'Empereur auquel il alloit écrire sur ce sujet pour luy remettre le Generalat de ses Troupes, luy auroit envoyé un Successeur. Les braves des deux partis jugerent peu favorablement de ce delay ; & Colonne ne put s'empêcher de dire, qu'il falloit se battre, ou faire une prompte punition des coupables. Lautrec s'étoit éloigné de Come sur la nouvelle que les Bourgeois de Cremone s'étoient revoltez. Il y avoit couru avec une precipitation qui n'avoit pas donné aux Confederez le temps de les secourir ; & les trouvant occupez à se retrancher contre la Citadelle, il s'étoit emparé d'une porte, & les avoit contraints de luy payer cent mille livres pour se rachepter du pillage : Mais de mediocres avantages ne suffisent pas pour rétablir les grandes affaires, quand elles sont sur le penchant. Lautrec durant sa marche pour sauver Cremone, perdit les Villes de Pavie, de Lodi, de Parme, & de Plaisance, dont les Bourgeois n'étant plus retenus par les garnisons qu'il avoit affoiblis pour en fortifier son Armée, se rendirent aux Confederez. 1521.

Le Senat de Venise épouvanté de cette revolution, tacha de se garentir de

1521. l'orage par un accommodement ; & fit offrir par ſon Ambaſſadeur au Pape, de rompre avec les François : mais Leon Dix n'étoit plus en état de penſer aux affaires d'Italie. Une pilule empoiſonnée que Barnabé Maleſpine ſon Maître d'Hôtel avoit gliſſé dans la Boëte de celles qui ſervoient à le purger tous les Vendredys, l'avoit fait tomber dans une ſincope dont il ne revint que pour recevoir à la hâte le dernier des Sacremens, & pour mourir le vingt-quatre Decembre mil cinq cent vingt un, avec plus de tranquillité que ne ſembloit permettre le regret de quitter la Papauté à quarante quatre ans, & de ne pouvoir goûter les fruits de ſa victoire.

La nouvelle de ſa mort deconcerta les entrepriſes que Colonne alloit executer ſur Cremone, & Peſcaire ſur Genes. Comme les troupes de ces deux Generaux ne ſubſiſtoient qu'aux dépens du ſaint Siege, ils furent obligez d'en licentier une partie, & retinrent l'autre par leur credit. Les Païſans nourriſſoient gratuitement leurs Soldats : mais la Bourgeoiſie de Milan n'étant pas ſi liberale, les Confederez furent contrains de ne laiſſer dans la Ville, qu'autant de gens de guerre qu'il en faloit pour em-

pêcher les ſorties de ceux du Château. 1521.

Lautrec tout foible qu'il étoit eût infailliblement profité de cette indigence, ſi Colonne ne ſe fût aviſé d'y remedier par une ruſe digne de la ſubtilité de ſon eſprit. Il avoit en main un excellent Predicateur nommé Ferrari de qui la reputation n'étoit pas moindre dans le Milanez, qu'avoit été trente ans auparavant celle de Savonarole dans la Toſcane. Il examinoit comme luy les matieres d'Etat dans la chaire; & il l'imitoit encore à ſe faire paſſer pour Prophete, quoi que ce ne fut pas avec autant de ſuccez. Deux ou trois cens Ducats ſuffirent pour luy faire tourner toute l'aigreur de ſes declamations contre les François. Il leur appliqua les paſſages de l'Ecriture Sainte qui marquent les reprouvez: Il compara les fautes & la ſeverité de Lautrec avec l'aveuglement de Saül: Il prit le coup de foudre tombé ſur le Château de Milan, pour un ſignal de l'anathéme de ceux qui le défendoient; & il perſuada ſi efficacement ſes Auditeurs de contribuër pour renvoyer les François delà les Alpes, que ceux de la Bourgeoiſie de Milan, qui n'avoient que deux Ducats luy en por-

toient un, & ceux qui étoient capables de prendre les armes offroient de servir sans solde.

On leva de l'argent des premiers, un nouveau Corps de six mille Alemans; & l'on forma des seconds, une Infanterie fort leste d'autant de Lombards. Ce renfort obligea Bonneval à se retirer devant Parme, ou Lautrec l'avoit envoyé avec trois cens Lances & cinq mille hommes de pieds, & fit perdre courage aux Cardinaux de la faction Françoise qui étoient dans le Conclave. L'Empereur y fut bien servy, qu'on y élut malgré les mesures prises au contraire, un Flamand qui avoit été son Precepteur; [a] & les Cardinaux aimerent mieux s'exposer à la risée du Peuple qui leur jetta des pierres en sortant du Conclave, que de refuser leur suffrages à un inconnu sur la simple recommandation de ce Prince; tant il est vray que les avantages où les personnes heureuses ne s'attendent pas, leur arrivent plutôt & plus aisement que ceux qu'elles esperent.

[a] Il s'appelloit Adrien Florentin & étoit né dans Utrec.

Le Roy d'Angleterre ne luy fut pas moins favorable; & soit qu'il eût trop de jalousie de voir les François Maîtres du Duché de Milan; ou qu'il ne fît pas assez de reflexion sur les inconveniens qui pouvoient arriver de la grandeur de

la Maison d'Austriche, il presta deux cens cinquante mille écus à l'Empereur, & les fit passer en Italie. Colonne & Pescaire avec cette somme exécuterent le dessein que Moron leur avoit inspiré, de faire revenir dans le Milanez les derniers des Sforces pour retenir les Peuples dans le party des Confederez par la demonstration qu'ils feroient de le rétablir dans l'heritage de ces Ancestres. Jerôme Adore banny de Genes eut ordre de le ramener de Trente où il avoit demeuré six ans, & s'en acquitta avec autant de succez que d'adresse. Il rencontra en arrivant sur le Territoire de Trente, quatre mille Alemans que la Ville de Milan avoit fait lever à ses dépens; & se chargea de les conduire à Come, sçachant la necessité qu'avoient les Confederez de ce fort. Mais les Grisons s'étant obstinez à luy refuser le passage qu'il demandoit par la Valteline, de peur de perdre la pension qu'ils recevoient de France; il se hazarda de passer par la Bergamasque; & le fit avec tant de viteſſe, qu'il arriva à la Giaradadda avant que les Venitiens se fussent mis en état de l'arrester. Il prit ensuite une autre chemin pour retourner à Trente: Il y leva six mille Alemans de l'argent d'Angleterre que Co- 1521.

lonne luy avoit confié : Il persuada
1521. Sforce de se mettre à leur tête en luy faisant accroire que les Confederez n'avoient entrepris la guerre qu'à sa consideration ; & luy fit traverser le Bergamasque avec une precipitation, qui surprit encore une fois la vigilance du Proveditеur Pezaro.

Le service que rendit Adorne aux Confederez parut plus important dans la suite, qu'ils ne s'étoient d'abord imaginez : car François Premier resolu de faire un effort extraordinaire pour rétablir ses affaires dans le Duché de Milan, n'avoit accepté les excuses des Suisses d'avoir été trompez par le Cardinal de Sion, qu'à condition qu'ils fourniroient à la France seize mille de leurs meilleurs hommes, que le Mareschal de Chabannes, le Bâtard de Savoye, & Galeas de saint Severin, menoient à Lautrec avec un nouveau renfort de Cavalerie Françoise.

Les Confederez ne pouvoient empêcher leur jonction, ni demeurer Maîtres de la Campagne aprés qu'elle seroit faite. Ils prevoyoient mêmes que leurs troupes ne seroient pas capables de remplir toutes les Places qui s'étoient declarées pour eux : ce qui les fit resoudre

à

à les quitter toutes exeepté quatre. Phi- 1522.
lippe Torniel entreprit de défédre Novarre avec deux mille hommes. Hector Visconti se jetta dans Alexandrie avec quinze cens Fantassins, que la Bourgeoisie se chargea de nourrir gratuitement. Antoine de Leve promit de conserver Pavie, avec deux mille Italiens, & autant d'Alemans dont ou luy donna le choix ; & Colone demeura avec sept cens hommes d'armes, autant de chevaux legers, & douze mille homme de pied dans Milan, où le premier orage alloit fondre. On repara les murnilles de cette grande Ville avec une diligence incroyable; & pour empêcher les François assiegez dans le Château de recevoir du secours, Colonne s'avisa de les enfermer d'une double Circonvallation, & de loger son Armée entre deux, ce qui ne s'étoit point pratiqué depuis le Siege d'Alexia par Jules Cesar.

La neige qui tomboit en abondance, rendit inutile le Canon des Assiegez durant le travail ; & les Plattes-formes disposées le long des Lignes étoient deja chargées d'Artillerie, lors que Lautrec arriva pour les reconnoître. Les Officiers generaux de son Armée voulurent l'accompagner dans cette action hazar-

1522. deuſe ; mais la dorure de leur armes, & la beauté de leurs plumes, donnant lieu de deviner ce qu'ils pouvoient être, Colonne qui les obſervoit, fit mettre le feu à une Coulevrine, dont le coup emporta Marc Antoine fils de ſon frere qui commandoit la Cavalerie legere de France, & paſſoit pour le plus hardy, & le plus civil avanturier de ſon Siecle. Le même coup tua Camille Trivulce, & couvrit de ſa cervelle Pont-dormy & Lautrec qui déliberoient avec luy ſur la maniere de l'attaque.

Les lignes des Confederez ayant été bien reconnuës, on jugea qu'il ſeroit impoſſible de les forcer ; & Lautrec reduiſit toute ſon induſtrie, au deſſein d'affamer Milan. Il en ruina les moulins : il détourna les eaux ; & ſe flatta de l'eſperance d'obliger les troupes ennemies à ſe debander. Elle n'étoit pas mal fondée, parce que l'argent preſté par l'Angleterre avoit été depenſé & celuy qui venoit de Naples étoit reſervé pour l'Infanterie Eſpagnole. Les Bourgeois de Milan fourniſſoient le reſte, mais on les reduiſit en peu de jours à l'impoſſibilité de continuer par le dégaſt qu'on fit à quatre lieuës à l'entour de leur Ville.

L'embraſement general qu'ils appercevoient de deſſus leurs murailles, les eût infailliblement portez à la revolte, ſans l'adreſſe de Moron qui leur montra de fauſſes lettres écrites par le Roy Tres-Chrêtien à Lautrec qu'il diſoit avoir interceptées, dans leſquelles ſa Majeſté commandoit à ce General de prendre Milan en toutes manieres, d'en exterminer tous les Bourgeois, d'abattre toutes les maiſons, & de la traiter enfin à la Barbe-Rouſſe. [a] La fourbe étoit groſſiere : Cependant elle eut tout l'effet qu'en attendoit Moron, puis que les Milanez reſolurent de mourir de faim plûtoſt que de ſe rendre, tant il eſt aiſé de tomber dans l'aveuglement que l'on aime. 1522.

[a] Barbe Rouſſe avoit razé Milan, & ſemé du Sel ſur le lieu où avoit eſté cette Ville.

Lautrec aprés avoir établi ſon principal quartier à Cachan, détacha deux mille chevaux, & quatre mille hommes de pied ſous le Prince de Boſſolo, pour aller au devant de l'argent de France, que le Mareſchal ſon frere conduiſoit de Genes. L'Infanterie de Boſſolo paſſa ſans obſtacle le Teſin à Portofalcone : mais les premiers hommes d'armes de ſa Cavalerie qui eſtoit demeurée derriere, s'eſtant jettez à la hâte ſur le Bac, il coula à fond. Le Batelier

[b] Dans la Relation de Bochard du refuge ſur ce ſujet.

1512. se sauva à la nage dans Pavie ; & avertit Sforce qui s'y étoit retiré, qu'il pouvoit surprendre Bossole avec une partie de sa Cavalerie, & le tailler en piece : Sforce en donna la commission au Marquis de Mantouë, qui prit six mille hommes de pied, & la Cavalerie qu'il commandoit, & marcha du côté de Cambalotta où il prevoioit que seroient les François. Ils étoient en effet arrivez à ce Village : Mais Bossolo le jugeant trop incommode pour la deffensive, les en avoit tirez au premier avis que les Confederez étoient en campagne, & s'étoit logé sur une éminence voisine qu'il avoit environnée d'un Fossé. Le Marquis de Mantouë n'eût pas neanmoins laissé de l'attaquer, si le reste de la cavalerie Françoise n'eût trouvé moyen de passer le Tesin, & de s'avancer sous la conduite de Bochard du Refuge avec une precipitation qui fit lever tant de poussiere, que le Marquis s'imagina qu'il alloit avoir sur les bras toutes les forces de Lautrec, & se retira sans estre poursuivi.

Bossolo joignit ainsi le Mareschal de Foix, & luy porta l'ordre de son frere de prendre Novarre en passant. Le Château de cette Place tenoit encore

pour la France ; mais les Bourgeois s'é- 1522.
toient si bien retranchez contre luy, qu'il n'étoit pas possible de les attaquer par là, comme Gaston de Foix avoit attaqué ceux de Bresse. La batterie fut donc dressée contre l'endroit des murailles opposé au Château, & la breche étant raisonnable. Sur le refus que firent les Suisses de monter à l'assaut, le Mareschal fit descendre de cheval ses hommes d'armes, & se mettant à leur teste, força la muraille. Le fossé qu'il trouva derriere, ne l'arresta pas non plus, parce que ceux du Château tiroient sur la Bourgeoisie qui le défendoit ; & les Novarrois furent tous égorgez en vangeance de ce qu'en se revoltant, ils avoient arraché les cœurs des François qui y étoient en garnison, pour les manger. Cet avantage causa la ruine de ceux qui l'avoient remporté ; parce que Colonne supposant que Lautrec ne le viendroit point attaquer dans Milan, jusqu'à ce que Bossole l'eut rejoint, écrivit à Sforce qu'il prit l'occasion d'entrer avec ses six mille Alemands dans Milan, & alla le recevoir à my-chemin. La presence de ce jeune Duc dont la Bourgeoisie de Milan étoit Idolâtre, donna loisir à Colonne

1522. de se mettre en campagne, pour observer de plus prés la contenance des François.

Ils avoient assiegé Pavie sur l'avis que Sforce en partant n'y avoit laissé que peu de Soldats sous le Marquis de Mantouë; & la battoient avec tant d'impetuosité, qu'il y avoit déja vingt brasses de murailles par terre. Montgommery pour les François, & Pesaro pour les Venitiens donnerent à la breche, & furent vaillamment repoussez: [a] mais ce n'étoit pas de leur côté qu'on attendoit le plus grand effet. Il y avoit une fausse porte sur le Tesin, par où ceux de la Ville alloient abreuver leurs chevaux. Elle n'étoit ni forte de situation, ni garnie de défenseurs, ni pourveuë d'Artillerie, parce que le Marquis de Mantouë ne s'attendoit point d'estre attaqué par là, la riviere qu'il faloit auparavant traverser n'estant pas gaïable. Cependant Riberac Lieutenant de la Compagnie de Lautrec, & la Rochepozay qui commandoit celle du Bâtard de Savoye, avoient eu ordre de faire mettre pied à terre à quatre cens hommes d'armes, & d'enfoncer la Porte durant la chaleur des autres attaques; ce qu'ils executerent avec tant de cha-

[a] Dans la Relation de l'attaque de Pavie en 1522. par Monsieur d'Aubin de la Rochepozay

leur, qu'ils entrerent jusqu'au milieu de la Ville: mais il y a des frayeurs involontaires qui saisissent quelquefois les plus determinez. 1522.

Colombieres Gentil-homme de reputation, à qui l'intrepidité connuë de toute la France avoit acquise le nom d'Intrepide, commandoit deux mille Gascons des plus braves de l'Armée, & devoit soûtenir l'attaque de Riberac & de la Roche-posay. Il s'étoit avancé jusqu'à la fausse-Porte qu'il avoit trouvé forcée; & personne ne se presentoit pour l'empêcher d'entrer. Cependant il ne laissa pas de faire halte, & de demeurer immobile avec ses gens pendant les quatre heures que dura le combat, comme s'ils n'eussent esté envoyez que pour en estre de simples spectateurs. Ainsi les quatre cens hommes d'armes furent abandonnez à la discretion de ceux de Pavie, qui les avoient environnez de toutes parts au retour de la défense de leur breche. Riberac fut tué; & la Rochepoſay eut la jambe gauche rompuë, dont il demeura boiteux.

La nuit suivante mille Corses & autant d'Espagnols se coulerent dans Pavie, en trompant les sentinelles Françoises: ce qui joint au debordement du

1522. Tesin qui empêchoit les vivres d'arriver au Camp des Assiegeans, & à l'approche de Colonne qui les observoit de trop prés, obligea Lautrec de lever le Siege, & d'aller camper à Buffalloro pour recevoir le reste de l'argent qui venoit de France : mais le grand Ecuyer, & Robert de saint Severin, qui en avoient la conduite, furent contraints de s'arrester dans la ville d'Ancone, sur l'avis certain que les Confederez avoient détaché de leur Armée Anchise Visconti avec un Camp volant à dessein de l'enlever. On n'eût pas trouvé cet obstacle, si l'argent fût arrivé vingt-quatre heures plûtost. Cependant il ne pût être surmonté, parce que Visconti estoit logé si avantageusement dans Bosco qu'il luy faloit passer sur le ventre, & que l'escorte des François se trouvoit trop foible pour l'entreprendre, outre que la peur & la défiance accompagnent toûjours ceux qui conduisent beaucoup d'argent. Ainsi le temps que les Suisses devoient estre payez, s'écoula sans qu'ils le fussent. Ils eurent trois jours de patience, mais au quatriéme, soit que les Emissaires de Colonne leur eussent persuadé que ce qu'on leur disoit de l'arrivée de leur montre à Veron-

ne étoit faux, ou qu'ils apprehendaſ- 1522.
ſent que Lautrec ne voulut tirer la
guerre en longueur ; Ils contraignirent leurs Colonels de l'aller trouver, & de luy dire qu'il les payât à l'heure même, ou qu'ils les licentiât, ou enfin qu'il les menât le lendemain combatre l'ennemy.

Ces trois propoſitions eſtoient auſſi bizarres, que le choix en eſtoit dangereux. Celuy qui les avoit inventées étoit le même Albert de la Pierre, qu'on avoit ſi ſouvent vû bien diſpoſé à l'égard de la France ; lequel par un étrange inegalité d'eſprit, s'étoit mis en teſte de chaſſer le Roy Tres-Chrétien du Milanez aprés s'eſtre vanté de l'y avoir introduit, en abandonnant ſes compatriotes, lors qu'ils étoient ſur le point de combatre à Marignan. Le pretexte dont il couvroit ſa deſertion, étoit que ſes Compagnons aprés avoir vû reculer plus de quinze jours la montre precedente, avoient lieu de craindre qu'on ne les traitât de même, ou plus mal dans le payement de celle-cy : mais que pour montrer à toute la Terre que les Suiſſes n'agiſſoient point par lâcheté, ils demandoient d'eſtre mis à la premiere pointe de l'Armée Françoiſe.

1522. Colonne avoit apris cette meſintelligence; & s'étoit mis en devoir de l'accroître en envoyant à Viſconti un renfort ſi conſiderable, que Lautrec ne pouvoit recevoir ſon argent ſans mener ſon Armée juſques dans Aronne pour l'eſcorter, ni ſans abandonner ce qui luy reſtoit du Milanez à la diſcretion des Confederez. [a] C'étoit pour la même raiſon que Peſcaire avoit jetté les yeux ſur le poſte de Bicoque, comme le plus commode pour attendre ſeurement ce qui arriveroit du mecontentement des Suiſſes.

[a] Dans la Relation de Proſper Colonne au Conclave en 1522.

La Bicoque n'étoit qu'une maiſon de campagne, éloignée ſeulement d'une bonne lieuë de Milan ſur le chemin de Lodi, dont les jardinages environnez de foſſez remplis d'eau par une infinité de ſources qui s'y déchargeoient, aprés avoir embelli les parterres, eſtoient aſſez ſpacieux pour contenir une Armée rangée en bataille. Les Confederez avec peu de travail s'y étoient retranchez de ſorte, qu'on n'en pouvoit approcher qu'aprés avoir eſſuié pluſieurs décharges de leur Artillerie diſpoſée ſur les Cavaliers, qui commandoient à l'entour de leurs Lignes.

C'eſt ce qui contraignit les Officiers

de l'Armée de France de repreſenter aux Suiſſes, que c'étoit violer toutes les regles de l'Art militaire, que d'attaquer l'ennemi dans un poſte ſi avantageux. Qu'ils ne pouvoient ſe plaindre du delay de leur montre, puis qu'elle eſtoit arrivée à point nommé dans Aronne, où ils la recevroient dans cinq ou ſix jours ſans rien hazarder ; parce que les Confederez qui ne s'étoient avancez juſques là que ſur l'eſperance de l'enlever, n'auroient pas plûtoſt ſçu qu'on la vouloit laiſſer dans Aronne, qu'ils ſe débanderoient d'eux-mêmes, puis qu'ils ſçavoient bien que le nouveau Pape n'avoit pas dequoi les payer, & qu'il y avoit plus de deux mois que l'Empereur n'avoit fait aucune remiſe de deniers pour l'Italie. Cette derniere raiſon toute invincible qu'elle eſtoit, ne put ſurmonter l'impatience des Suiſſes. Tout ce que l'on obtint d'eux, fut qu'ils donneroient tout le lendemain à Lautrec pour mieux reconnoiſtre les retranchemens de la Bicoque. Les Officiers François s'aſſemblerent enſuite dans la tente de leur General ; & tâcherent de luy perſuader qu'il laiſsât aller les Suiſſes, puis qu'il eſtoit aſſuré que les Confederez, faute d'argent, ne 1522.

1522. les retiendroient point, & qu'il distribuât ce qui luy resteroit de troupes dans les Places qui tenoient encore pour la France dans la Lombardie. Ils ajoûterent que les Confederez ne seroient pas plus de quinze jours Maîtres de la campagne ; parce que s'ils ne faisoient point de Siege, leur Armée se dissiperoit infailliblement faute de solde, [a] & s'ils en faisoient un, la resistance qu'ils y trouveroient produiroit le même effet, ou un autre plus avantageux à la France par la sedition qui ne manqueroit pas d'arriver entre des gens de guerre mercenaires, lors qu'on leur commanderoit d'aller à l'assaut sans les avoir payez.

[a] Dans le Récit de ce qui se passa entre le Roy & Lautrec au retour de la Campagne de 1522.

Mais Lautrec qui ne suivoit jamais les conseils d'autruy quand ils n'étoient pas conformes à ses sentimens, aima mieux combatre en lieu desavantageux, que de renvoyer les Suisses sans avoir combatu. Sa raison fut, qu'en leur accordant de faire la premiere attaque comme ils demandoient, s'ils forçoient les retranchement des ennemis, ils repareroient suffisamment leur faute ; & s'ils estoient repoussez, ils seroient assez punis de leur temerité par le dommage qu'ils recevroient. Pontdormy

cependant reconnu le Camp des Confederez, & raporta que les Lignes en étoient par tout également fortes. Lautrec qui n'étoit plus que l'executeur du caprice des Suisses, divisa son armée en trois pour faire autant d'attaques. La premiere commandée par le Mareschal de Foix son frere étoit de huit mille Suisses, & de quelques Regimens Italiens soûtenus par quatre cens Lances Françoises, & precedez par une troupe d'enfans perdus que menoit Pontdormy. Lautrec paroissoit à la teste de la seconde accompagné du Bâtard de Savoye, & du Mareschal de Chabannes. Elle étoit composée du reste des Suisses, de toute l'Infanterie, & de la meilleure partie de la Cavalerie des François. Navarre marchoit devant avec ses Gascons, & force Pionniers pour applanir les chemins. La troisiéme consistoit en l'Armée de Venise qui ne s'étoit pas vouluë mêler avec les François, & ne recevoit les ordres que du Duc d'Urbin son General. Elle marcha pourtant unie avec le second Corps jusqu'à la veuë des ennemis, afin de les tenir en suspens sur le lieu qu'elle avoit dessein d'attaquer; mais en un moment elle s'en separa; & les trois Corps 1522.

1522. prirent autant de differentes routes. Le Mareſchal de Foix détourna à main gauche; & fit un circuit pour ſurprendre avec ſa Cavalerie le Pont des Confederez, pendant que ſes Suiſſes iroient droit aux retranchemens. Lautrec au contraire s'avança ſur la droite, & le Duc d'Urbin ſe mit derriere une éminence où il étoit à couvert des Confederez. Déja Colonne averti par ſes eſpions du deſſein des François, avoit appellé de Milan Sforce avec ſes ſix mille Alemans, & luy avoit donné la garde du Pont, l'avertiſſant qu'il faloit vaincre ou mourir; parce que comme c'étoit là le ſeul endroit par où la Cavalerie Françoiſe pouvoit entrer dans les Lignes, c'eſtoit auſſi là qu'elle feroit ſon principal effort. Le reſte des troupes Confederées fut rangé dans le Camp avec ordre de ſe tenir ſur la défenſive, & de ne point ſortir, quelque avantage que la fortune pût offrir.

Les Suiſſes étoient prés des Lignes, ſans qu'on eut commencé à tirer ſur eux, parce qu'ils étoient couverts d'une colline, lors que les avanturiers François qui s'étoient mêlez avec eux, leur voulurent perſuader de faire halte, & d'attendre que l'Artillerie & les Pion-

niers de Navarre leur euſſent fait une ouverture ſuffiſante pour entrer pluſieurs de front dans la Circonvallation. Mais ils repondirent fierement, que ſi les François avoient peur, ils pouvoient demeurer derriere la coline; mais que pour eux ils n'avoient beſoin que de leur courage & de leurs piques, pour franchir le foſſé qui eſtoit devant eux & pour monter ſur la Contreſcarpe des Confederez. Et de fait ils couvrirent le Canon de Navarre, & ſe precipiterent par une temerité ſans exemple au milieu du peril : auſſi perdirent-ils mille de leurs meilleurs hommes avant que d'aborder le foſſé ; & quand ils y furent, ils le trouverent plus profond que leurs piques n'étoient hautes, & ſe virent par conſequent reduits à l'impoſſibilité de paſſer au delà. Pluſieurs d'entr'eux ne laiſſerent pas neanmoins de ſe jetrer dans le fond, & de grimper des pieds & des mains contre la Contreſcarpe. Mais les Arquebuſiers des Confederez qui les miroient en ſeureté par les ouvertures du Parapet, ne manquoient pas de les renverſer dés qu'ils montroient la teſte hors du foſſé, ni de les faire tomber ſur leurs compagnons, qu'ils entrainoient par

1522.

«Dans la Relation de la bataille de la Bicoque par Monſieur de Pontdormy.

le poids de leurs corps & de leurs armes.
1522. Il en perit encore deux mille de cette sorte, parmi lesquels on conta vingt-deux Capitaines, & l'inconstant Albert de la Pierre, qui avoit mené ses Compatriotes à la boucherie. Le dépit de ne pouvoir donner un seul coup à ceux qui les tuoient en se mocquant d'eux, les jetta dans une espece d'immobilité, dont ils ne sortirent que pour fuïr avec autant de precipitation qu'ils étoient venus. Le Mareschal de Foix, Vandenesse, & Roquelaure, avoient cependant achevé leur circuit : mais ils avoient trouvé le Pont beaucoup mieux gardé que Pontdormy n'avoit rapporté, parce que Sforce y avoit esté depuis envoyé avec ses troupes Alemandes. Ils ne laisserent pas toutefois de l'attaquer avec tant de furie, qu'ils l'emporterent, & penetrerent par là jusqu'au milieu du Camp ennemy ; mais leur Infanterie Italienne ne les suivit pas faute de courage, ou parce qu'ils s'étoient trop hâtez, ce qui donna loisir à Colonne de les attaquer avec l'élite de ses troupes. Le Mareschal incapable de resister à tant d'ennemis, fut contraint de se retirer vers le Pont, & de là vers son frere sans perdre ses rangs,

quoy

quoy qu'il eût été demonté. Son mal- 1522.
heur venoit de n'avoir point eſté ſecondé par les deux autres Corps de l'Armée Françoiſe qui ne faiſoient aucune diverſion. Car Lautrec n'avoit pû perſuader les Suiſſes de retourner au combat ; & lors qu'il les avoit priez de feindre du moins qu'ils vouloient livrer une ſeconde attaque pour tenir en haleine l'Infanterie des Confederez, & l'empêcher d'agir contre le Mareſchal de Foix, ils luy avoient répondu que leur perte eſtoit trop grande pour ſe remettre au jeu ; & quant au Duc d'Urbin, il mena l'Armée de Veniſe, dans un poſte couvert d'où elle ne pouvoit voir le Camp des Confederez ni en être veuë ; & la tint auſſi immobile que ſi elle ne fût venuë que pour regarder le combat, ou pour defendre le bagage.

Ainſi Lautrec fut reduit à chercher de ſe faire voir entre les ennemis par cette ruſe. Il fit prendre l'Echarpe Rouge à ſes Cavaliers ; & les envoya ſe preſenter à l'autre coſté du Camp pour y être introduits, ſous pretexte que c'étoit un renfort d'hommes d'armes Neapolitains que le Viceroy envoyoit à Peſcaire. Mais ils parloient ſi mal la langue Eſ-

1522. pagnole, quoy qu'ils fussent la plus-part Gascons, qu'ils furent aisément reconnus; & Colonne pour eviter de semblables inconveniens, fit mettre à ses Soldats des épics de bled sur leurs Casques, ce qui contraignit les François déguisez en Espagnols de se retirer.

C'est ainsi que se passa la journée de la Bicoque, à laquelle il est difficile de deviner pourquoy l'on donna le nom de bataille, puis que les Confederez ne sortirent jamais de leurs retranchemens; & que l'Infanterie Espagnole, que Pescaire prit pour donner à dos aux Suisses lors qu'ils se retiroient en desordre, fut chargée si brusquement par l'Escadron de Pont-dormy, que ceux qui étoient sortis rentrerent avec precipitation, & se remirent à l'abry de leurs lignes. Les François y perdirent Montfort fils aîné du Comte de Laval, & les Seigneurs de Graville, de Mailly, d'Auchy, de Miolans, & de Launay; & leurs Relations ne conviennent pas plus du nombre de leurs morts, que celles des Confederez, du nombre des leurs. Le Mareschal de Chabannes qui pensoit avoir acquis quelque creance parmi les Suisses, parce qu'il avoit predit le mal qui leur étoit arrivé, les alla trouver pour

leur repreſenter : Qu'ils ne devoient pas ſouffrir que les Confederez ſe vantaſſent de les avoir ſi aiſement battus : Que pour leur en oſter le pretexte, il ſuffiſoit de camper au lieu où ils étoient, & de ſe retrancher à la veuë des Confederez pour y paſſer la nuit ; [a] & que dés le lendemain la Cavalerie Françoiſe mettroit pied à terre pour recommencer l'attaque des lignes, s'il vouloient ſeulement faire mine de la ſoûtenir ; ou s'ils aimoient mieux demeurer enfermez, cette Cavalerie en ſept ou huit jours affameroit les Confederez en leur coupant les vivres, & les obligeroit à ſortir de leurs retranchemens pour attaquer l'Armée Françoiſe dans les ſiens: à quoy les Suiſſes avoient d'autant plus d'intereſt, que c'étoit là l'unique moyen de recouvrer leur reputation, en vangeant la mort de leurs compagnons ; & faiſant voir à toute l'Europe que s'ils avoient cedé, c'étoit au deſavantage du lieu, & non pas à la valeur des Confederez. 1522.

[a] Dans le recüeil des ſervices rẽdus à la France par la Maiſon de Chabannes.

Ces raiſons euſſent eu le ſuccez qu'en attendoit le Mareſchal, ſi la crainte qui dominoit alors les Suiſſes ne les eût rendus incapables de les goûter, comme la temerité les avoit empéchez le

1522. jour precedant d'écouter celles qui les devoient détourner d'attaquer les lignes. Et de fait ils repartirent toute d'une voix qu'ils s'en vouloient retourner ; & Lautrec eut la complaisance de les escorter jusqu'à Buffaloro, & de les couvrir durant le chemin avec sa Cavalerie. La retraite se fit en ordonnance de bataille, le bagage au milieu, l'Artillerie sur les aîles, & les hommes d'armes se relevant les uns les autres pour fermer l'arrieregarde.

Pescaire jaloux de cette marche, qui luy sembloit trop hardie pour des demi vaincus, tâcha de persuader Colonne de sortir des lignes ; & de donner sur la queuë : Mais Colonne qui avoit fait monter quelques Officiers sur les arbres, d'où ils avoient observé la contenance des François, répondit qu'il ne faloit point hazarder la victoire qu'on venoit de remporter ; ni seconder la temerité des Suisses par une presomption qui seroit encore plus blâmable. Il ajoûta que le temps acheveroit en peu de jours ce qui restoit à faire pour le bien de l'Italie, sans que les Confederez s'en mêlassent ; & que les Suisses ne demeureroient avec Lautrec, que jusqu'à ce qu'il les eût mis en un lieu,

d'où ils le puſſent quitter ſans craindre d'eſtre pourſuivis : Que les François ſe debanderoient aprés leur départ, & laiſſeroient le Duché de Milan aux Confederez pour prix de leur victoire. 1522.

Mais Colonne qui venoit de predire ce qui arriva, n'étoit pas en état d'executer ce qu'on luy propoſoit quand même il l'eût voulu ; car ſes Alemans n'eurent pas plûtoſt vû les Suiſſes ſe retirer, qu'ils ſe mutinerent à leur tour & demanderent une montre qui leur étoit dûë, outre la gratification qu'ils avoient accoûtumé de recevoir le jour de la victoire. Colonne qui n'avoit point d'argent, s'aviſa pour gagner temps de chicaner ſur leurs pretentions; & de leur repondre qu'ils avoient raiſon pour la montre ; mais que la gratification ne leur étoit pas dûë, puis qu'on n'avoit jamais appelé bataille un combat dans lequel les ennemis, aprés avoir eſté repouſſez des lignes qu'ils avoient temerairement attaquées, s'étoient retirez en bon ordre avec toute leur Artillerie & tout leur bagage, ſans qu'on leur eut donné ſur la queuë. Les Alemans au lieu de repliquer à Colonne qu'il n'avoit tenu qu'à luy de pourſuivre les François, expliquerent

1522. son discours, comme s'il eût avoüé de n'avoir pas voulu permettre qu'on achevât de vaincre, de peur de payer le prix de la victoire. Ce qui paroissoit de lâche dans cette conduite leur fit mettre la main à l'épée, & Colonne eût trouvé la mort dans le plus beau jour de sa vie, si Sforce qui par hazard se trouva present avec six des Bourgeois des plus riches de Milan, n'eût répondu aux Alemans de la montre & du present; & ne les eût menez aussi tost du costé de Cremone, de peur qu'en demeurant plus long-temps dans le Camp, ils n'excitassent quelque nouveau desordre.

Ils arriverent à Lodi dans une conjoncture qui ne leur pouvoit être plus favorable, quoy qu'ils ne pensassent alors à rien moins qu'à ruiner le reste de leurs ennemis. Lautrec y avoit envoyé le Prince de Bossolo avec six Compagnies de cavalerie, & Jean de Medicis avec trois mille hommes de pied. Ces troupes y étoient entrées le matin, aprés avoir marché toute la nuit; & leur extrême lassitude les avoit contraintes de se reposer sous la garde de la compagnie de Bonneval, qui étoit montée à cheval pour battre l'estrade à

l'entour de la Place. Sforce la surprit dans cette fonction ; & la pousſa de ſorte que ſes gens entrerent avec elle dans Lody, & ſe rendirent Maiſtres de cette grande Ville, & de tout ce qui étoit dedans. Boſſolo & Medicis qui s'étoient éveillez au premier bruit, eurent le loiſir de ſe ſauver : mais leurs gens furent tuez ou faits priſonniers de guerre, ſans avoir pû mettre la main aux armes. 1522.

Cette diſgrace fit perdre à Lautrec l'eſperance de conſerver ce qui reſtoit à la France dans le Milanez. Son Armée n'étoit plus que de quatre cens lances, & de quelque Infanterie Gaſcone, que la honte de deſerter ou un attachement particulier à ſa perſonne, avoit retenuë ſous ſes Enſeignes. Le Gouverneur de Pizziquitone s'étoit rendu à la premiere ſommation de Peſcaire, quoy qu'il ne manquât ni de garniſon ni de vivres, & qu'il fût dans la plus forte Place de l'Italie. Le renfort que les François envoyerent dans Cremone fut enlevé; & Colonne qui s'y acheminoit ſur les pas de Sforce, étoit aſſuré de la prendre d'abord, ſi les Officiers de l'Armée Françoiſe n'y euſſent remedié par un redoublement de vigilance & de cou-

1522. rage tout-à fait extraordinaire en des gens, dont les affaires etoient plus qu'à demi ruinées. Pontdormy avec sa Compagnie d'hommes d'armes, & quelques volontaires, entreprit de percer l'Armée des Confederez, & l'executa d'une maniere, qui fit autant admirer sa prudence, que son courage: [a] car aprés s'être developé de la Cavaletie du Pape, craignant d'estre investi par celle de Naples qu'il aloit rencontrer, comme le Mareschal de Foix que l'honneur avoit piqué de le suivre, luy eût mandé de l'attendre, il répondit que ce seroit trop hazarder la vie de tant de vaillans hommes qui l'avoient accompagné: mais qu'aussi-tost qu'il les auroit mis dans la Cremone, il feroit halte à la porte, & n'en partiroit point qu'il ne vît le Mareschal.

[a] Dés les particularitez du Siege de Cremone en 1522. par Montpesat homme d'armes de la compagnie de Foix.

On connut par l'évenement qu'il avoit eu sujet de prendre cette precaution, car il fit entrer ses gens dans Cremone sans en perdre un seul; & leur ayant permis de se delasser, il demeura devant la fausse porte à cheval, jusqu'à ce que le Mareschal qui ne s'étoit debarrassé des ennemis qu'aprés avoir perdu ses meilleurs hommes, arriva. Medicis & Bossolo s'y étoient jettez le jour de

de devant avec quinze cens hommes de pied & quelques Cavaliers qu'ils avoient ramaſſez ; & ce renfort ſe trouva plus que ſuffiſant pour reduire Colonne à la neceſſité de former un Siege regulier devant la Place, s'il pretendoit la prendre. Lautrec ſe retira ſur le Territoire de Breſſe : mais les Confederez ayant ſurpris la ville d'Arrone où étoit ſon argent avant qu'il eût pû l'en tirer ; & les Venitiens ſe laſſant de nourrir ce qui luy reſtoit de troupes, il fut contraint de retourner en France avec deux de ſes domeſtiques ſeulement ; & de paſſer traveſti par le païs des Suiſſes, de peur que quelqu'un de ceux de cette Nation qui s'étoient trouvez avec luy au combat de la Bicoque ne s'ingerât de le faire arrêter ſous pretexte de la ſolde qui luy étoit deuë. 1522.

Le Roy refuſa d'abord de le voir ; & ne luy permit enfin de ſe preſenter devant luy qu'aprés que le Connétable de Bourbon eut remontré qu'il avoit dequoy ſe juſtifier pleinement, & qu'il pretendoit découvrir des ſecrets qu'il importoit à ſa Majeſté d'apprendre. Il fut donc introduit en plein Conſeil ; & ſa fierté ne l'abandonnant pas mê-

1522. mes dans une conjoncture où il avoit tant de choſes differentes à menager, il ne pût s'empêcher de ſe plaindre du mauvais viſage que le Roy luy faiſoit. a Le Roy répondit qu'il ne pouvoit mieux traiter un homme qui luy avoit fait perdre le plus beau Duché de la Chreſtienté : & Lautrec repliqua ſans s'étonner qu'il eſtoit aiſé de ſçavoir qui en eſtoit la cauſe.

a Dans le recit de ce qui ſe paſſa dãs le Conſeil étroit entre le Roy & Lautrec aprés la perte de Milan

Le Roy s'imaginant qu'il luy en vouloit imputer la faute luy demanda par maniere de reproche, s'il n'avoit pas reçu les quatre cens mille écus qu'on luy avoit envoyez par la voye de Genes, & Lautrec dit qu'on luy avoit bien envoyé les lettres qui luy donnoient avis qu'il toucheroit cette ſomme, mais qu'il ne l'avoit pas reçuë. A ces mots le Roy demeura interdit ; & Lautrec ne voulant pas perdre l'occaſion de l'informer de la verité, adjoûta d'un ton ferme, & qui ne ſentoit point ſon coupable, qu'il avoit ſouvent écrit à ſa Majeſté que ſon Infanterie preſque toute compoſée de Soldats mercenaires, ſe debanderoit infailliblement, ſi elle n'étoit payée à point nommé ; & que cependant on ne luy avoit fait aucune

réponſe. Que la cavalerie Françoiſe par une conſtance qui ne ſeroit jamais aſſez loüée, avoit ſervy dix-huit mois entiers ſans recevoir une ſeule montre ; & que les Suiſſes qui n'étoient pas Sujets de la France, n'avoient pas cru devoir ſuivre ſon exemple. Qu'il avoit mené le reſte de ſon armée dans l'Etat de Terre-ferme ; mais que les Venitiens s'étoient laſſez de les nourrir ; & luy avoient fait dire par le Provediteur Gritti, qu'ils n'étoient pas plus obligez de conſerver le Milanez à la France, que le Roy Tres-Chrétien qui n'en prenoit aucun ſoin. Surquoy il étoit délogé ſans trompette, de crainte qu'ils ne l'arreſtaſſent, & ne le livraſſent aux ennemis pour faire leur paix. 1512.

Alors le Roy revenu de ſon étonnement interrompit Lautrec, luy diſant qu'il ne pouvoit du moins deſavoüer d'avoir reçû les trois cens mille écus, que Sanblançay s'eſtoit chargé en ſa preſence de luy faire tenir à Milan. Lautrec repartit qu'il n'avoit rien touché de cette ſomme non plus que de l'autre, & mit le Roy dans une colere auſſi grande que juſte.

Sanblançay fut mandé ; & le Roy

1522. qui ne cherchoit qu'à quereller, dit cependant à Lautrec par maniere d'insulte, que Colonne & Pescaire n'avoient pas esté mieux assistez que luy d'hommes & de deniers; & que comme ils avoient trouvé le secret de le battre & de le chasser sans argent, il devoit avoir trouvé celuy de se défendre sans argent, qui estoit bien moins difficile. Lautrec répondit modestement qu'il conjuroit sa Majesté d'observer que pour faire que la comparaison fût juste, il eût falu que les Peuples du Milanez n'eussent pas eu plus d'inclination pour l'un des deux partis que pour l'autre, & les eussent également secourus: ce qui fût peut-estre arrivé sous le Regne de Loüis Douze, lors que le Soldat François exactement payé vivoit doucement avec eux; mais que depuis la licence s'étant mise dans l'Armée faute de solde, les Milanois avoient conçu une haine contre elle, qu'ils ne satisfaisoient qu'en ouvrant le ventre aux Soldats qui tomboient entre leurs mains, pour leur arracher le cœur comme on avoit fait à Novarre, & en d'autres lieux.

Sanblançay arriva la-dessus; & le Roy au lieu de l'appeller son pere, com-

me il avoit accoûtumé, le regarda de travers; & luy demanda pourquoy il n'avoit pas fait tenir à Lautrec, les trois cent mille écus qui luy avoient esté si solemnellement promis. Sanblançay qui ne connoissoit pas encore le danger où il estoit, repondit avec l'ingenuité qui luy étoit naturelle : Que le même jour que les assignations pour le Milanez avoient esté dressées, la mere de sa Majesté étoit venuë à l'Epargne, & avoit demandé d'être payée de tout ce ce qui luy estoit dû jusques-là, tant en pensions & gratifications, que pour les Duchez de Valois, de Touraine, & d'Anjou, dont elle étoit donataire: Qu'il luy avoit representé qu'en luy donnant tout à la fois une si grosse somme, le Tresor Royal seroit épuisé, & le fond destiné pour le Duché de Milan diverty, contre ce que le Roy avoit ordonné le matin en sa presence, & dont elle avoit demeuré d'accord : mais que cette Princesse s'étoit obstinée à ne rien rabattre de ses pretentions ; & l'avoit menacé de le perdre, s'il ne luy donnoit point tout ce qu'elle luy demandoit; & sur ce qu'il luy avoit remontré qu'il y alloit de sa teste si Lautrec ne trouvoit 1519.

1522. point d'argent à son arrivée dans Milan, elle avoit reparty qu'elle avoit assez de credit auprés du Roy pour le mettre à couvert de toute poursuite; & qu'il n'auroit qu'à dire lors qu'on luy demanderoit compte du divertissement des deniers destinez pour l'Italie, qu'il l'avoit fait par son ordre. [a] Le Roy pour achever de s'éclaircir manda sa mere; & Sanblançay repeta devant elle tout ce qu'il venoit de dire; dont elle entra dans une telle colere, que le respect qu'elle devoit à son fils ne l'empêcha pas de donner un dementi à Sanblançay, ni de demander au Roy justice contre ce temeraire, qui la vouloit rendre criminelle de leze Majesté: mais comme on eût pû justifier par la datte des quittances qu'elle avoit laissées au Tresor Royal, qu'elle avoit touché l'argent destiné pour Lautrec, elle avoüa bien d'avoir demandé le payement de ses pensions; mais elle soûtint que Sanblançay luy avoit donné de l'argent, sans luy dire que c'étoit le même qui devoit passer à Milan. Elle nia tout le reste de ce qu'avoit dit Sanblançay; & poursuivit sa detention avec tant d'ardeur, en protestant neanmoins que ce

[a] Dans le procez criminel de Iacques de Beaulnes Seigneur de Sanblançay Tresorier de l'épargne.

n'estoit que pour se mieux justifier du crime qu'il luy imputoit, que le Roy fut obligé de le faire arrester dans l'antichambre. 1522.

Il congedia Lautrec, en luy disant qu'il le connoissoit pour homme de bien, mais trop negligent, & trop ferme dans ses opinions; & Sanblançay ne fut pas plûtost prisonnier qu'on luy donna des Commissaires, quoy qu'il alleguât son privilege de ne pouvoir être jugé que par les Chambres du Parlement assemblées. Ces Commissaires furent, le Chancelier Duprat qui devoit sa fortune à la mere du Roy, comme on a vû dans le premier Livre, le President Gentil, & quelques autres Conseillers, amis du Chancelier. Le Peculat fut le seul crime sur lequel on instruisit le procez; & Sanblançay fut condamné à mort, soit que les Juges apprehendassent d'irriter sa Patrie en opinant à de moindres peines, ou qu'ils fussent prevenus de la pensée qu'on ne pouvoit long temps manier les deniers du Roy les mains nettes. L'execution fut publique; & si la mere du Roy remporta la satisfaction d'estre pleinement vangée, le Roy ne trouva plus

1522. perſonne qui luy osât dire la verité, comme luy reprocha gallamment Mademoiſelle de Torſy; & ceux qui depuis ne furent pas aſſez lâches pour le flater, eurent du moins la retenuë de ſe taire. De là vint, peut-être, qu'on fut obligé quelques années aprés de reconnoître l'innocence de Sanblançay, & de juſtifier ſa memoire; & que le Preſident Gentil mourut par le même ſupplice auquel il l'avoit condamné.

Tous les Auteurs ne conviennent pas des circonſtances que l'on vient de rapporter, & il y en a qui pretendent que Sanblançay perit par une autre intrigue de Cour. Ils diſent que la mere du Roy n'avoit tiré de luy les ſommes qu'elle luy demandoit, qu'aprés luy en avoir donné des quittances écrites & ſignées de ſa propre main: [a] mais que le principal Commis de ce Treſorier de l'Epargne [b] devint extraordinairement paſſionné pour une Demoiſelle de la mere du Roy, qui luy perſuada de dérober les quittances de cette Princeſſe, ce qui fut fait: Que la mere du Roy aſſurée par là de perdre impunement Sanblançay quand il luy plairoit, nia abſolument d'avoir reçu de luy aucun argent,

a Vers la fin de la vieille Cronique d'Angers

b C'eſtoit celui qui fut depuis Preſident.

& que Samblançay ne trouvant plus 1522.
dans ſon cabinet de quoy la convaincre, fut pris & condamné dans les formes : Que ſon ſupplice fut public ; mais que la verité demeura cachée juſqu'à ce que la mere du Roy étant ſur le point d'expirer, la revela au Roy, & luy en demanda pardon.

Enfin il y a des Manuſcrits qui ſoûtiennent que le moyen dont on uſa pour prendre Sanblançay, fut de luy demander une ſomme immenſe pour les preſſantes neceſſitez de l'Etat: Qu'il voulut s'en excuſer ſur ce que non ſeulement le Treſor Royal étoit vuide, mais encore que le Roy luy eſtoit redevable de plus de trois cens mille livres ; & que l'on prit de la pretexte de luy demander un compte exact de toute ſon adminiſtration : Qu'il le rendit dans les formes ; & que comme il avoit mis un ordre merveilleux dans ſes papiers, il juſtifia que ſa Majeſté luy eſtoit reliquaire de ce qu'il avoit dit : Que l'affaire en eût demeuré là, ſi Sanblançay eût eſté auſſi grand politique qu'il eſtoit grand Financier ; mais qu'il ceda à contre-temps à la demangeaiſon de pourſuivre en juſtice ceux qui l'avoient in-

1522. juſtement accuſé, c'eſt à dire, qu'il ne fut pas content de s'eſtre défendu avec tant de gloire, & qu'il s'obſtina de plus à pretendre d'être rembourſé ſur le champ de ce que le Roy luy devoit, quoy que perſonne ne ſçût mieux que luy, que ſa Majeſté n'étoit point alors en état de le payer: Que Sanblançay s'en trouva mal, puiſque les Miniſtres ne pouvant autrement ſe defaire de ſes importunitez; gagnerent un homme de Tours nommé Prevoſt ſon Commis, qui luy deroba les quittances de toutes les affaires ſecretes: Qu'aprés que l'on eût en main ce qui empeſchoit de le convaincre de Peculat, on l'arreſta, & on luy donna des Commiſſaires tirez des Parlemens de Paris & de Bourdeaux, Qu'il demanda d'eſtre renvoyé devant ſon Ordinaire qui étoit l'Archevêque de Tours, en vertu de ſes lettres de Tonſure qu'il montra, mais que l'Archevêque qui eſtoit ſon fils mourut alors: [a] Que Sanblançay fut condamné à être pendu, & executé le quatorze d'Aouſt mil cinq cens vingt-trois à l'âge de ſoixante deux ans: Qu'il fut conduit au gibet de Monfaucon à une heure aprés midi; & qu'il chicana ſa vie juſqu'à

[a] Dans la Pratique criminelle de Bochel.

sept heures du soir, dans l'esperance que le Roy luy envoyeroit sa grace sur l'échelle, comme sa Majesté l'avoit envoyée à saint Vallier sur l'échaffaut : mais que celuy qui l'assistoit à la mort luy ayant enfin declaré qu'elle ne viendroit point, il s'abandonna au Bourreau, aprés avoir dit, qu'il reconnoissoit trop tard, qu'il valoit mieux servir le Maître du Ciel que ceux de la terre ; & que s'il eût fait pour Dieu ce qu'il avoit fait pour le Roy, il en eût été mieux recompensé. Il paroist neanmoins par les Epigrammes du celebre Poëte Clement Marot, où l'on apprend beaucoup de particularitez de la vie de François Premier qui ne sont point ailleurs, que Sanblançay mourut genereusement ; & que la timidité de celuy qui le conduisoit au supplice, ne servit qu'à donner du lustre à son courage. 1522.

b Voyez les Annales d'Aquitaine.

Le Mareschal de Foix travailloit en l'absence de Lautrec à la défence de Cremone ; mais comme son Infanterie estoit presque toute étrangere, & qu'il n'avoit pas de quoy la payer, Medicis avec ses quinze cens Italiens se saisit d'une porte ; & menaça de la livrer à Colonne, si on ne le satisfaisoit sur

1522. l'heure de tout ce qui luy estoit dû.

Le Mareschal ne le pouvant fléchir par la douceur, eut recours à ses Cavaliers, qui foüillerent tous dans leurs bourses, & donnerent tous genereusement ce qu'ils avoient. Ainsi l'on trouva plus qu'il ne faloit pour contenter Medicis; mais on apprit en même temps que cet avanturier n'avoit quitté le party des Confederez, que parce qu'ils luy avoient preferé le Comte Guy de Rangon pour commander les troupes de Florence; & la crainte qu'il ne retournât sous leurs Enseignes, jointe à la nouvelle que Lautrec avoit esté relegué dans la Guyenne, sans esperance de retourner en Italie, porta le Mareschal à capituler sans attendre que Colonne eût commencé à l'attaquer. Les conditions furent que la ville de Cremone seroit presentement remise entre les mains des Confederez; & que la Citadelle leur seroit renduë dans trois mois, si les François dans ce temps-là ne faisoient lever le Siege, & que cependant les Assiegez n'en pourroient reparer les breches.

Les François accuserent de lâcheté cette convention, sur ce qu'il n'y avoit

point eu de breche faite ; & les Italiens 1522.
la loüerent, aprés qu'ils eurent ſçu que le Mareſchal n'avoit traité que pour ſauver la Citadele, qu'il pretendoit garnir des vivres qui luy reſteroient en ſortant : au lieu qu'en s'obſtinant à garder la ville, il eût eſté contraint d'en tirer de la Citadelle pour nourrir ſes troupes. Et de fait Colonne ne luy eût point accordé une compoſition ſi avantageuſe, s'il n'eût cru que le temps ſeroit employé plus utilement à ſurprendre Genes, où la garniſon eſtoit foible.

Jerôme & Antoine Adorne freres, l'en preſſoient extraordinairement ; mais il avoit toûjours differé, de crainte que cette importante Ville venant à tomber ſous la domination des Eſpagnols, ne leur ouvrît le chemin pour conquerir le reſte de l'Italie. On n'a pas ſçu s'il fit confidence aux Adornes de ce qu'il en penſoit ; mais il eſt certain qu'il ne condeſcendit à leur deſir, qu'aprés qu'ils luy eurent promis de tenir Genes dans la même dépendance de François Sforce, que leur pere l'avoit autrefois tenuë du ſien : Comme ſi les Capitaines Italiens du Siecle paſſé, euſſent conſervé encore dans leurs cœurs des ſenti-

1522. mens dignes de l'ancienne Rome.

Ainsi dés que la capitulation de Cremone eût esté signée, les Confederez décamperent ; & marcherent du côté de Genes avec tant de precipitation, qu'ils devancerent le secours que la France y alloit jetter. Octavien Fregose avoit assez prevû l'orage qui le menaçoit, & n'avoit rien oublié de ce que la precaution humaine luy pouvoit inspirer pour s'en garentir : L'Archevêque de Salerne son frere luy avoit mené deux cens Lances, & ses amis d'Italie luy avoient envoyé deux mille hommes de pied, qu'il avoit aussi tost distribuez dans les principaux quartiers de Genes, ne se fiant point aux Bourgeois, nonobstant qu'il les eût gouvernez avec une veneration merveilleuse ; & qu'ils luy témoignassent autant d'affection qu'en pouvoit avoir un peuple jaloux de sa liberté, pour un Maître qu'il n'avoit pas choisi.

Mais comme la France estoit sa principale ressource, il avoit eu soin d'avertir François Premier par un courier exprés, de l'extremité où Genes se trouvoit reduite ; & le Connétable de Bourbon qui s'interressoit à le favoriser

par les raisons qui ont esté expliquées dans le premier Livre, avoit fait resoudre dans le Conseil que Claude d'Orleans Comte de Longueville âgé seulement de vingt-deux ans, mais Prince d'aussi belle esperance qu'avoit esté le Comte de Dunois son Ayeul, passât les Alpes avec quatre cens Lances, & six mille hommes de pied François, afin de r'assurer Fregose : mais de peur que ces troupes ne marchassent trop lentement, Navarre qui étoit alors dans Marseille avec deux cens vieux Soldats, eut ordre de s'embarquer avec eux sur des Vaisseaux longs, & de se jetter dans Genes, ce qu'il fit à la faveur du vent en peu d'heures : mais il trouva la Place assiegée du costé de terre par les Confederez, qui avoient presque renversé avec leur Artillerie la Porte de Codifano.[a] 1522.

Sa presence n'empêcha pas les Genois d'envoyer Vivaldi l'un de leurs plus considerables Bourgeois vers Colonne & Pescaire pour capituler ; & ces deux Generaux qui n'avoient alors dessein que d'oster aux François la commodité de Genes, signerent avec joye les Articles qu'on leur presenta. Ils conte-

[a] Dans la Relation de la seconde prise de Genes par le Marquis de Pescaire.

1522. noient que Fregoſe & ſa garniſon ſortiroient de la Place, ſans que les Confederez y en puſſent mettre une autre : Qu'Antoine Adorne ſeroit élû Chef de la Republique de Genes : Qu'elle préteroit pour trois mois ſon Armée Navale à l'Empereur ; & qu'elle reprendroit la forme du gouvernement qu'elle avoit, avant que les François fuſſent entrez dans l'Italie. Mais les Eſpagnols qui reconduiſoient Vivaldi, voyant la bréche mal gardée, parce que la pluſpart des défenſeurs aprenant que la capitulation étoit faite, s'étoient écartez, monterent ſur la bréche, & ſe jetterent dans la Ville qu'ils ſaccagerent, ſans trouver de reſiſtance que dans un Carrefour, où Navarre qui venoit d'entrer dans Genes avec ces deux cens hommes, ſe retrancha. Il s'y défendit durant trois heures ; & ne ſe rendit, quoy qu'il eût ſur les bras toute l'Armée des Confederez, qu'à condition d'eſtre traité en priſonnier de guerre : car il n'attendoit rien de plus doux des Eſpagnols ſes compatriotes, que le poiſon ou la corde s'il eût traité ſans cette clauſe.

La compagnie d'hommes d'armes du Comte de ſaint Pol ſe ſauva dans le Château ;

Château ; & Fregoſe qui avoit la goute fut obligé de ſe faire porter à la feneſtre de ſon Palais ; & de demander le Marquis de Peſcaire, qui par bonheur n'étoit pas loin de là. Ce Marquis le fit ſon priſonnier, & le protegea contre la fureur des Adornes ; qui pour vanger la querelle qui duroit depuis deux cens ans entre leur Maiſon & celle des Fregoſes, n'euſſent pas manqué de le tuer s'il eut negligé cette precaution ; mais elle ne luy ſervit pas long-temps, puis que le regret luy fit remonter la goutte qui l'étouffa. 1522.

L'Archevêque de Salerne ſon frere eut le loiſir de s'embarquer avec toute la garniſon, & de faire voile du côté de Marſeille ; & le pillage de Genes qui paſſoit pour la plus riche Ville du monde, aprés Veniſe & Lyon, renouvella la meſintelligence des deux Chefs des Confederez. Colonne accuſa Peſcaire d'avoir abandonné à la diſcretion du Soldat, un Magazin qui auroit fourni long-temps de quoy payer l'Armée : Il luy reprocha d'avoir cherché l'amitié de l'Infanterie Eſpagnole par cette honteuſe voye : [a] Il le convainquit de perfidie par deux circonſtances, l'u-

[a] Dans la ſeconde Apologie de Proſper Colonne contre le Marquis de Proſper.

1522. ne qu'il avoit signé les Articles de la capitulation ; l'autre qu'avant que de les signer, il avoit juré que ses gens n'entreprendroient rien contre Genes, jusqu'à ce que Vivaldi eût esté ramené dans son logis : enfin il le fit souvenir de la ville de Come, où il avoit laissé commettre un semblable attentat ; & Pescaire ne se défendit que par la maxime si souvent repetée dans les Memoires de Philippes de Comines, que qui remporteroit l'avantage à la guerre, en avoit aussi toûjours l'honneur.

Colonne le laissa joüir de sa proye, & marcha du costé de Lastegian où ses espions venoient de rapporter que le Duc de Longueville étoit arrivé avec sa petite Armée. Longueville le sentant approcher ; & n'estant pas assez fort pour le combattre, s'alla mettre à couvert sous le canon de Villeneuve, d'où il ne partit que par l'ordre du Roy, qui le rappella en France sous pretexte que le motif de sa marche avoit cessé par la surprise de Genes ; mais en effet parce qu'on supposoit qu'il ne voudroit pas obeïr à l'Amiral de Bonnivet destiné pour commander toutes les forces de France dans l'Italie.

Bonnivet s'étoit vanté de recouvrer hautement tout ce que la France venoit de perdre de-là les Alpes. Il n'estimoit rien au dessus de sa valeur depuis la conqueste de Fontarabie ; & la fortune qu'il l'y avoit favorisé au delà de ses esperances, sembloit s'être depuis indispensablement attachée à le suivre, en faisant des coups extraordinaires pour conserver ce qu'elle luy avoit acquis. Car il n'étoit pas plûtost sorti de la Province de Guipuscoa, que les Espagnols étoient venus avec une puissante Armée commandée par le Duc de Negara pour recouvrer Fontarabie, & ne la pouvant forcer à cause de l'obstinée resistance du Comte du Lude, s'étoient attachez à la reduire par famine. 1522.

Il y avoit une année entiere qu'ils étoient devant ; & les Assiegez ne vivoient plus que d'alimens immondes ; lors que le Roy se reveillant de l'assoupissement où l'avoit jetté la perte du Milanez, & ne pouvant souffrir qu'on qu'on luy imputât le desespoir de tant de vaillans hommes, qui ne voulant non plus que du Lude oüir parler de composition, s'étoient resolus quand ils

1522. n'auroient plus rien à manger, de sortir & de mourir l'épée à la main, envoya le Mareschal de Châtillon avec une Armée capable de les dégager. Mais Chastillon mourut à Dacqs; & le Mareschal de Chabannes qui luy succeda, s'avança jusqu'à la riviere de Bidassoa, en attendant que la flotte de France commandée par l'Artigue Admiral de Bretagne parut pour favoriser son attaque; mais l'Artigue ayant manqué de vent ou de courage, le Mareschal ne laissa pas de se presenter devant les lignes des Espagnols & de les forcer. Le meurtre ne fut pas grand à cause de la commodité qu'eurent les fuyards de se sauver dans les Montagnes de Biscaïe. Chabanes entra dans Fontarabie, & la trouva presque deserte. La garnison étoit reduite à moins de trois cens hommes, au lieu de quatre mille dont elle avoit esté composée, le reste ayant peri dans les assauts, ou par famine. Chabannes eut soin de la ravitailler; & Lude fut appellé à la Cour pour recevoir les loüanges duës à sa valeur, en attendant un employ plus considerable. On mit en sa place Frauger Lieutenant de la Compagnie de

Châtillon ; mais ce choix ne servit de- 1522.
puis qu'à faire voir, la difference que
met le courage entre deux Gentil-hommes également experimentez.

Les Anglois qui s'étoient intereſſez en vain à chaſſer les François de Fontarabie, en payant la meilleure partie des frais que l'Eſpagne avoit faits pour la recouvrer, ſe liguerent incontinent aprés avec l'Empereur, & paſſerent la Mer pour entrer en France ſous la conduite du même Suffolc, qui avoit épouſé la veuve de Loüis Douze. Leur deſſein étoit ſur Heſdin qu'ils inveſtirent d'un côté, pendant que le Comte de Bures l'aſſiegeoit de l'autre avec l'armée des Païs bas.

Le Comte de Vendôme Gouverneur de Picardie, n'avoit pas aſſez de troupes pour leur reſiſter, & s'étoit contenté de renforcer la garniſon de Heſdin ; & d'y faire entrer Biez, Saucour, & la Lande. Ces trois Officiers d'experience & de reputation ſe défendirent avec tant de valeur pendant quarante deux jours que dura le Siege, que les ennemis reduits à la moitié par la deſertion de leurs Soldats ; & ne pouvant plus coucher ſous leurs tantes à cauſe des

1522. pluyes qui tomboient toutes les nuits, furent contraints de se retirer. Bures reprit le chemin de la Flandre, & Suffolc retourna en Angleterre. Le Duc de Lorraine prit occasion de la joye que cette retraitte avoit donnée à la Cour de France, pour obliger François Premier d'aliener une partie considerable de son domaine. On n'a pas sçu si ce fut par pure gratification; & quelques Memoires [a] portent que sa Majesté voulut reconnoître le service que ce Duc lui y avoit rendu à la bataille de Marignan, & disposer les Comtes de Guise & de Vaudemont, freres de ce Duc qu'elle aimoit, à la servir dans ses Armées. Quoi qu'il en soit, elle donna à leur aîné les souverainetez de Banville, & de Château sur Moselle, & les Lettres patentes en furent expediées en bonne forme. Toute la difficulté se trouva dans la verification. Le Procureur General soûtint en Parlement que l'alienation ne pouvoit avoir lieu, parce que le Roy Loüis Onze avoit acheté ces deux Places de René Roy de Sicile son Oncle, pour la somme de soixante mille livres dont on representa les quittances, outre la raison generale que le

[a] Ils sont tous dans le 3. Tome manuscrit du Barrois dans la Bibliotéque du Roy.

Domaine de la Couronne étoit inalie-
na ble aprés dix ans de poſſeſſion con- 1522.
tinuelle & non conteſtée. Et de fait
le Parlement au lieu d'ordonner la veri-
fication des Lettres patentes, uſa de
ſurſeance en attendant qu'il eût fait ſes
tres-humbles remontrances à la Cour,
& que les Deputez qu'il pretendoit
luy envoyer l'euſſent informée des ve-
ritables motifs de l'acquiſition, que
le Roy de Sicile avoit luy même pro-
poſé. Mais le Roy voulut être obeï,
& le témoigna par deux Lettres con-
ſecutives de Juſſion. L'obſtacle ne fut
pas moindre à la Chambre des Comp-
tes, car le Duc de Lorraine qui
vouloit couper par la racine toutes les
pretentions qu'auroient les Succeſ-
ſeurs de ſa Majeſté ſur les deux Sou-
verainetez dont il s'agiſſoit, demanda
que l'Original du Contract paſſé
entre Loüis Onze & le Roy de Sici-
le, luy fût mis en main pour être dé-
chiré, ſous pretexte que le payement
n'avoit point été fait. La Chambre
des Comptes ne reüſſit pas mieux que
le Parlement à conſerver le Domaine
du Roy. Elle ſoûtint en vain qu'elle
étoit la dépoſitaire des Titres de la

1522. Couronne, dont il ne luy étoit pas permis de se desaisir, & il falut abandonner cette piece à la satisfaction du Duc.

Mais le ma-lheur de la France chez elle & en Italie durant les deux dernieres campagnes que l'on vient de representer, fut en quelque maniere reparé par la reputation qu'elle acquit dans le Royaume de Suede à l'occasion dont on va parler. Chrêtien second Roy de Dannemarc, de Suede, & de Norvege, possedoit paisiblement ces trois Couronnes lors que sa cruauté la plus étrange qu'il y ait eu dans les derniers Siecles, engagea les Suedois dans une revolte generale. Ils élurent pour leur Gouverneur Stenon Second, à dessein d'étouffer en la personne de Chrêtien un monstre, lequel aprés avoir assemblé le Senat de Suede composé de prés de cent personnes les plus considerables du Royaume, leur avoit fait sans cause trancher les testes : les Danois resolus de traiter d'esclaves les Suedois, approuverent en public l'action de Chrêtien, quoy qu'ils la condamnassent en secret, & travaillerent à le maintenir en toute maniere sur le Trône de Suede. Les François avoient besoin de leur assistanc

sistance par Mer contre l'Empereur; & comme ils avoient reciproquement besoin du secours des François, qu'ils disoient estre leurs Alliez de Roy à Roy & de Royaume à Royaume depuis Charlemagne, [a] ils les solliciterent de leur envoyer des troupes. Chrétien dépêcha à François Premier une Ambassade solemnelle, dont fut Chef Geo..ges Scotberg, Seigneur le plus considerable du Dannemarc, pour la noblesse & pour le merite. 1522.

[a] Dãs les Negociations entre la France & le Dannemarc.

Il estoit accompagné de deux sçavans Jurisconsultes, qui avoient fait fortune en Dannemarc. Le premier étoit de la ville de Roüen en Normandie, & se nommoit Philippe; & le second étoit de Mayence en Alemagne, & s'appelloit Antoine. Les surnoms de l'un & de l'autre ne se trouvent point dans la Negociation, & l'on ne sçait pourquoy ils prirent le soin de les cacher; si ce n'est peut-estre qu'ils voulurent imiter les Professeurs en Theologie de l'Université de Paris, qui à l'exemple du Cardinal d'Alli & du Chancelier Jean Gerson, quittoient leur surnom pour mettre en la place le nom des lieux où

1522. ils estoient nez. La negociation ne fut pas longue, parce que François Premier crut qu'il y alloit de sa gloire de témoigner qu'il n'étoit pas tellement occupé à resister aux Armées de la Maison d'Autriche, qu'il ne luy restât encore assez de troupes pour secourir le Nord son allié, dans le temps que l'Empereur son beau-frere l'abandonnoit.

Ainsi Scotberg obtint aisement quatre grosses pieces d'Artillerie, & quatre mille fantassins commandez par un Officier de grande experience nommé Valois. La negligence des Memoires de ce temps-là n'est pas supportable, puis qu'ils ne parlent de ce vaillant homme, ni devant ni aprés son voyage en Dannemarc, & qu'ils ont laissé la posterité dans l'ignorance de son Païs, & des autres particularitez de sa vie. Tout ce que l'on en sçait est, qu'il s'embarqua à Dieppe, & qu'il prit terre à Lanscron Port celebre de la Province de Schone. [a] Il atteignit l'Armée de Dannemarc un peu plus avant dans la Suede, & la suivit dans la Province de Gottie; où Stenon s'étoit campé si avantageuse-

[a] Dans la Relation de l'expedition de Valois

ment, qu'il n'y avoit aucune apparen- 522.
ce de les forcer. Il y en avoit encore
moins de passer plus avant dans la Sue-
de en le laissant derriere ; & ce fut par
cette raison que les Danois resolurent
dans leur Conseil de guerre, de forcer
l'Armée Suedoise dans ses retranche-
mens.

Ils mirent leur Armée dans un ordre de bataille, où l'Infanterie Françoise avoit le lieu d'honneur, & l'évenement justifia qu'ils avoient par là rendu justice au merite. Les Suedois étoient postez d'une maniere irreguliere, si l'on en jugeoit par la mode de faire la guerre dans les autres Nations de l'Europe ; mais d'ailleurs tres-conformes à leur dessein, qui n'étoit que d'amuser le plus long-temps qu'ils pourroient l'ennemi dans un Païs sterile ; où ne trouvant aucunes provisions, il auroit bien-tost consumé celles qu'il y avoit portées. Leur Cavalerie étoit rangée sur la glace en un seule Escadron, de figure à peu prés ovale ; & l'Infanterie Suedoise qui en estoit proche, avoit coupé l'entrée d'une foreſt voisine, dont elle avoit fait de si fortes palissades au-

1522. tour du lac sur lequel elle estoit disposée, & tellement embaraſſé les chemins par où l'on pouvoit venir à elle, qu'il faloit se resoudre à perdre plus de la moitié de celle de Dannemarc, avant que de surmonter tant d'obstacles : mais les plus éclatantes actions militaires, ont presque toûjours eu pour principe la necessité de vaincre ou de mourir.

Le Roy de Dannemarc par le conseil de Crumpen son Lieutenant General, attaqua d'abord sur la glace la cavalerie Suedoise ; & pour ouvrir avec moins de peine ce corps formidable, fit avancer son Artillerie. Le Gouverneur de Suede fut assez malheureux pour avoir la cuisse emportée du deuxiéme coup de canon que les Danois tirerent, & pour expirer peu de temps aprés entre les bras de ceux qui le portoient hors de la mélée. Ses Cavaliers aprés sa mort se mirent en fuite ; mais son Infanterie par un mouvement contraire, en fut animée à mieux combattre. Il s'agissoit de la forcer dans le poste le plus avantageux qu'elle eût pû desirer, puis que c'étoit dans une langue de terre, où elle avoit la Mer à dos & aux deux

coſtez, & pardevant un defilé traverſé 1522.
de paliſſades & d'arbres entaſſez les uns ſur les autres. Les meilleures troupes Suedoiſes étoient diſpoſées à la garde de ce défilé; & ce fut là que l'on ſe battit de part & d'autre avec une incroyable ardeur, les Suedois pour tenir le plus long-temps qu'ils pourroient leurs Adverſaires dans un defilé, où ils avoient la commodité de les arquebuſer impunement; & les Danois pour en ſortir, & pour ſe mettre en lieu d'agir avec plus de liberté. La neige qui tomboit en abondance favoriſoit les Suedois, en ce que le vent la portoit dans les yeux des Danois, qui ne laiſſerent pas neanmoins de pourſuivre leur pointe, & d'avancer toûjours un peu en debaraſſant le chemin: mais le nombre de Soldats qu'on leur tuoit, leur faiſant apprehender de perir tous avant que d'arriver au foſſé des ennemis, ils détacherent à droit & à gauche des troupes pour aller attaquer le Camp des Suedois par la glace. Les Suedois ne s'étoient retranchez par là, qu'en la coupant, mais elle s'étoit déja repriſe; & la commodité qu'avoit l'Armée Danoiſe de venir à

1522. eux de plein pied, les contraignit d'aller au devant d'elle. La neige tombée sur la glace avoit rendu le champ de bataille extraordinairement glissant; & il le devenoit encore davantage, à proportion qu'il estoit plus foulé. Les Escadrons ne pouvoient se tourner, ni l'Infanterie s'étendre; & ce fut par une pure necessité que les deux Armées rompirent d'abord leur Ordonnance, comme si elles eussent convenu de combattre irregulierement.

Les Danois étoient moins experimentez en cette maniere d'agir, ou pour mieux dire de lutter: plus ils faisoient d'effort pour avancer, plus ils s'enfonçoient dans la neige, & s'exposoient ainsi sans resistance aux coups certains des Suedois, qui moins pesamment armez, & par consequent plus agiles, voltigeoient sur les monceaux de neige, & glisoient à propos sur la glace. On combattit en cet état trois heures entieres, & ce ne fut qu'à la quatriéme, que l'ardeur des Suedois se rallentit par le desespoir de vaincre. Ils perdirent les forces & le courage: mais comme il n'est point de si violen-

tes convulsions que celles qui viennent d'une terreur subite, le depit & la honte corrigerent un moment aprés le mal que la crainte avoit fait. Les vaincus se ralierent ; & pousserent si loin à leur tour la plusparr des Danois, qu'ils servirent de pâture aux Ours blancs ; & le Roy Chrétien retourna avec le reste, au lieu où il avoit laissé les quatre mille François. Il leur commanda de livrer la derniere attaque au camp des Suedois par le sentier entre-coupé d'arbres, & s'avança luy-même avec le Corps de reserve pour les soûtenir. Les François n'étoient pas encore beaucoup avancez, lors que Valois leur Chef reçut à la teste un coup qui le mit hors du combat. Cet accident ne les troubla point, & ne leur inspira point d'autre passion que celle de la vengeance. Ils surmonterent avec une viteſſe prodigieuse, tout ce qui les empêchoit d'aborder les retranchemens des Suedois : Ils les forcerent. Ils y taillerent en piece l'Infanterie Suedoise, qui ne pensoit qu'à se delasser des fatiques souffertes en combattant sur la glace, & ramenerent par ce miracle de valeur la victoire au 1522.

1522. costé des Danois. La Suede épuisée par une défaite si considerable se soûmit entierement à Chrétien ; & ce Roy écrivit à François Premier, qu'il luy étoit redevable de la Couronne qu'il venoit de recouvrer.

Fin du troisiéme Livre.

A01 1474856